



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Famille, de l'Intégration  
et à la Grande Région

# Rapport d'activité 2021

Février 2022

<b>Introduction</b> .....	1
<b>A. Département de la Famille</b> .....	4
<b>I. Administration générale</b> .....	4
1. Travaux en matière législative et réglementaire .....	4
1.1. Lois et règlements grand-ducaux.....	4
1.2. Projets de loi et projets de règlements grand-ducaux .....	6
2. Commission d’harmonisation .....	9
3. Commission paritaire .....	9
4. Agence du Bénévolat .....	10
4.1. Présentation.....	10
4.2. Réunions avec le Ministère.....	10
4.3. Activités rentrant dans le travail journalier de l’Agence du Bénévolat.....	10
4.4. Consultations bénévoles adaptées aux circonstances .....	11
4.5. Consultations d’informations juridiques adaptées aux circonstances.....	11
4.6. Réunions, meetings, conférences et stands pour accroître la visibilité de l’Agence et promouvoir le bénévolat auprès des associations .....	11
4.7. Formations .....	12
4.8. Quotidien de l’Agence .....	13
4.9. Refonte du site internet de l’Agence, benevolat.lu .....	15
4.10. L’étude nationale sur le bénévolat.....	17
4.11. Coaching de l’Agence .....	18
4.12. Engagement socialement responsable des entreprises .....	18
4.13. Constats 2021.....	18
5. Les services de consultation .....	19
5.1. <i>Erzéiongs a Familljeberodung</i> .....	20
5.2. <i>Familljencenter</i> .....	20
5.3. <i>Erwuessebildung</i> .....	22
5.4. <i>Ecole des Parents Janusz Korczak</i> .....	22
5.5. <i>Centre de Consultation et de Médiation familiale (Fondation Pro Familia)</i> .....	23
5.6. <i>Centre de Consultation Initiativ Liewensufank</i> .....	24
5.7. <i>Haus 89</i> .....	24
5.8. <i>Centre LGBTIQ+ CIGALE</i> .....	24
5.9. <i>SOS Détresse</i> .....	25

5.10.	<i>Association nationale des Victimes de la Route (AVR)</i> .....	26
5.11.	<i>Centre contre la Radicalisation – Respect.lu</i> .....	26
<b>II.</b>	<b><i>Personnes handicapées</i></b> .....	<b>27</b>
1.	Politique gouvernementale .....	27
1.1.	<i>Suivi et mise en œuvre de la Convention de l’ONU relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH)</i> .....	27
2.	Politique internationale .....	31
2.1.	<i>Convention de l’ONU relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH)</i> .....	31
2.2.	<i>European Accessibility Act (EAA)</i> .....	32
3.	Mesures prises dans le cadre de la crise Covid-19 .....	33
3.1.	<i>Volet économique – Compensation des frais supplémentaires des gestionnaires de services pour personnes handicapées et personnes âgées</i> .....	33
3.2.	<i>Instauration d’une mesure spéciale pour venir en aide à des salariés, des travailleurs indépendants et agents de l’Etat qui sont forcés d’arrêter de travailler pour soutenir une personne majeure en situation de handicap ou d’une personne âgée faisant l’objet d’une perte d’autonomie d’une particulière gravité, le temps de la non-disponibilité d’une place dans un service agréé en raison de la crise Covid-19</i> .....	33
3.3.	<i>Monitoring Covid-19 – Suivi des établissements d’aides et de soins à séjour intermittent (ESI)</i> .....	34
4.	Interprétations en langue des signes.....	34
5.	Conventions de collaboration .....	35
6.	Conseil supérieur des personnes handicapées (CSPH) .....	36
7.	Procédures d’agrément .....	37
8.	Services conventionnés.....	38
8.1.	<i>Services d’hébergement</i> .....	39
8.2.	<i>Services d’activités de jour</i> .....	47
8.3.	<i>Services de formation</i> .....	56
8.4.	<i>Services d’information, de consultation et de rencontre</i> .....	60
8.5.	<i>Logements semi-autonomes</i> .....	75
8.6.	<i>Services d’assistance à domicile et de suivi (logements autonomes)</i> .....	77
<b>III.</b>	<b><i>Solidarité</i></b> .....	<b>84</b>
1.	Politique nationale.....	84
1.1.	<i>Exclusion sociale liée au logement et stratégie nationale contre le sans-abrisme</i> .....	84
1.2.	<i>Participation au programme national « Promotion de la santé affective et sexuelle »</i> .....	84
2.	Politique internationale .....	85

2.1.	<i>Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD)</i> .....	85
2.2.	<i>Comité de la protection sociale (CPS)</i> .....	86
2.3.	<i>Programme national de réforme dans le cadre du Semestre européen</i> .....	87
2.4.	<i>Observatoire des politiques sociales</i> .....	87
2.5.	<i>Plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme</i> .....	88
2.6.	<i>Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI)</i> .....	88
2.7.	<i>Représentation auprès du Conseil de l'Europe et auprès de la Commission Européenne</i> ..	89
3.	<i>Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI)</i> .....	89
3.1.	<i>Coordination des politiques nationales promouvant les droits des personnes LGBTI</i> .....	89
3.2.	<i>Plan d'action national pour la promotion des droits des personnes LGBTI</i> .....	90
4.	<i>Aides financières octroyées par la division Solidarité</i> .....	91
4.1.	<i>Catastrophes naturelles</i> .....	91
4.2.	<i>Secours urgents et cotisations de la sécurité sociale</i> .....	91
4.3.	<i>Placement à l'étranger</i> .....	91
4.4.	<i>Rapatriements</i> .....	92
5.	<i>Surendettement</i> .....	92
5.1.	<i>Commission de Médiation en matière de surendettement</i> .....	93
5.2.	<i>Fonds d'assainissement en matière de surendettement</i> .....	94
5.3.	<i>Service d'information et de conseil en matière de surendettement (SICS)</i> .....	94
6.	<i>Formation</i> .....	95
6.1.	<i>Formation aux fonctions d'aide socio-familiale</i> .....	95
6.2.	<i>Auxiliaire de vie</i> .....	95
7.	<i>Services conventionnés pour adultes</i> .....	96
7.1.	<i>Structures d'hébergement</i> .....	96
7.2.	<i>Services</i> .....	107
8.	<i>Offices sociaux</i> .....	116
8.1.	<i>Caractéristiques de la population des offices sociaux</i> .....	116
8.2.	<i>Secours financiers accordés</i> .....	117
8.3.	<i>Avances remboursables et récupérables (compte provisoire)</i> .....	118
8.4.	<i>Formation continue</i> .....	119
8.5.	<i>Dépenses selon les aides accordées (compte provisoire)</i> .....	119
8.6.	<i>Dépenses des 30 offices sociaux par habitant en euros</i> .....	121
<b>IV.</b>	<b><i>Personnes âgées</i></b> .....	<b>123</b>

1.	La politique gouvernementale pour les personnes âgées .....	123
2.	Le Conseil supérieur des personnes âgées (CSPA).....	123
3.	Les activités .....	124
3.1.	<i>Les activités dans le cadre de l'hébergement pour personnes âgées</i> .....	125
3.2.	<i>Les activités dans le cadre du vieillissement actif</i> .....	126
3.3.	<i>Les activités dans le cadre du maintien à domicile</i> .....	126
3.4.	<i>Conventions et Accords de collaboration</i> .....	128
4.	La politique du « vieillissement actif ».....	129
4.1.	<i>Clubs Seniors - Centres régionaux d'animation et de guidance pour personnes âgées</i> ....	129
4.2.	<i>Appel à projets « Seniorenfreundliche Gemeinden »</i> .....	130
4.3.	<i>Projets contribuant à la participation, l'intégration et la citoyenneté des personnes âgées .</i> .....	131
4.4.	<i>Sensibilisation du passage de la vie professionnelle à la retraite</i> .....	133
4.5.	<i>Associations œuvrant dans le domaine du vieillissement actif</i> .....	133
5.	La politique en matière de maintien à domicile .....	139
5.1.	<i>Les activités assurées par le Ministère</i> .....	139
5.2.	<i>Les services nationaux de formation, de consultation et d'assistance</i> .....	142
5.3.	<i>La tarification sociale</i> .....	149
5.4.	<i>Soins palliatifs en milieu extrahospitalier</i> .....	150
6.	Les projets d'action nationale.....	152
6.1.	<i>La stratégie « active ageing »</i> .....	152
6.2.	<i>Le plan gérontologique</i> .....	152
6.3.	<i>Le plan d'action national « maladies démentielles »</i> .....	153
6.4.	<i>Le 1<sup>er</sup> octobre 2021 : Journée internationale des personnes âgées</i> .....	157
6.5.	<i>Le site internet « luxsenior.lu »</i> .....	157
6.6.	<i>Participation au Plan National « Gesond lessen, Méi Bewegen »</i> .....	158
7.	Les procédures d'agrément .....	158
7.1.	<i>Contrôles institutionnels</i> .....	158
7.2.	<i>Demandes d'accords de principe, demandes d'agrément et émissions d'avis</i> .....	160
7.3.	<i>Gestion des réclamations</i> .....	160
8.	Annexes.....	162
<b>V.</b>	<b>Infrastructures socio-familiales</b> .....	167
1.	Généralités .....	167

2.	Projets de constructions, transformations, rénovations et 1 <sup>er</sup> équipement .....	167
2.1.	Secteur « personnes âgées » .....	167
2.2.	Secteur «adultes / solidarité » .....	172
2.3.	Secteur « handicap » .....	174
2.4.	Secteur « égalité des hommes et des femmes » .....	179
2.5.	Secteur « Intégration » .....	181
2.6.	Services de consultation .....	181
3.	Contrôle des conditions d'agrément .....	181
<b>VI.</b>	<b>Administration publique - Office national d'inclusion sociale (ONIS) .....</b>	<b>182</b>
1.	Missions et organisation .....	182
2.	Exécution des dispositions de la loi REVIS .....	182
3.	Collaboration avec les services de l'Etat .....	187
4.	Acteurs impliqués dans la mise en œuvre des mesures d'activation du type « travail d'utilité collective » .....	189
5.	Mesures d'activation dites de stabilisation ou de préparation .....	191
6.	Fonds social européen (FSE) .....	193
7.	Relations internationales .....	194
8.	Statistiques administratives .....	194
<b>VII.</b>	<b>Établissements publics .....</b>	<b>202</b>
1.	La Caisse pour l'avenir des enfants .....	202
1.1.	Le Conseil d'administration de la CAE .....	202
1.2.	L'effectif de la CAE .....	202
1.3.	Le travail dans les différentes directions et départements de la CAE .....	203
1.4.	La CAE en chiffres .....	207
2.	Fonds national de solidarité (FNS) .....	213
2.1.	Administration et personnel .....	213
2.2.	Aperçu synoptique .....	218
2.3.	Revenu d'inclusion sociale .....	223
2.4.	Revenu pour personnes gravement handicapées (RPGH) .....	234
2.5.	Forfait d'Education .....	238
2.6.	Accueil gérontologique .....	242
2.7.	Avance et recouvrement de pensions alimentaires .....	244
2.8.	Allocation de vie chère .....	247

2.9.	<i>Allocation compensatoire</i> .....	250
2.10.	<i>Allocation spéciale en faveur de personnes gravement handicapées</i> .....	250
2.11.	<i>Service Recouvrement</i> .....	251
2.12.	<i>Service Restitutions</i> .....	252
2.13.	<i>Répression des fraudes</i> .....	258
2.14.	<i>Enquêtes à domicile</i> .....	258
2.15.	<i>Médecins-conseil</i> .....	259
2.16.	<i>Contrôle annuel et convocations</i> .....	259
2.17.	<i>Contentieux et médiateur</i> .....	261
3.	<b>SERVIOR</b> .....	262
3.1.	<i>La gouvernance</i> .....	262
3.2.	<i>L'effectif de SERVIOR</i> .....	262
3.3.	<i>Les activités de SERVIOR</i> .....	263
<b>B.</b>	<b>Département de l'intégration</b> .....	265
1.	Introduction .....	265
2.	Le comité interministériel à l'intégration .....	265
3.	Unité des projets d'intégration .....	266
3.1.	<i>Plan d'action national d'intégration (PAN intégration)</i> .....	266
3.2.	<i>Le Fonds européen « Asile, Migration et Intégration »</i> .....	268
3.3.	<i>Conventions et accords de collaboration</i> .....	268
3.4.	<i>Subsides aux associations</i> .....	269
4.	Unité Intégration communale et régionale .....	270
4.1.	<i>Le « Pakt vum Zesummeliwien »</i> .....	270
4.2.	<i>Le GRESIL</i> .....	271
4.3.	<i>L'accompagnement des commissions consultatives communales d'intégration (CCCI)</i> ...	271
4.4.	<i>Les subsides</i> .....	272
5.	Unité des programmes d'intégration.....	272
5.1.	<i>Séances d'information sur la vie au Luxembourg (SIV-PIA)</i> .....	272
5.2.	<i>Le Contrat d'accueil et d'intégration (CAI)</i> .....	273
5.3.	<i>Les prestations</i> .....	274
5.4.	<i>Digitalisation</i> .....	275
6.	Etudes et consultations.....	275
6.1.	<i>L'étude OCDE</i> .....	275

6.2.	<i>L'étude Racisme et discrimination ethno-raciale</i> .....	275
7.	Le service communication .....	276
<b>C.</b>	<b>Département à la Grande Région</b> .....	<b>277</b>
1.	Gestion de la pandémie - Taskforce Corona de la Grande Région / Vidéoconférences conjointes Grande Région et Rhin supérieur .....	277
2.	Activités courantes du Département .....	278
2.1.	<i>Comités interministériels</i> .....	278
2.2.	<i>Réunions bilatérales et grand-régionales</i> .....	278
2.3.	<i>Autres réunions</i> .....	278
3.	Activités avec la participation de Madame le Ministre à la Grande Région .....	279

## Introduction

La pandémie liée au Covid-19 a continué à avoir une forte influence sur les activités de l'Etat pendant l'année 2021, et forcément également sur celles du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région. Les mesures qui ont été prises en vue de faire face aux effets de la pandémie n'ont toutefois pas empêché le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, de poursuivre avec un engagement prononcé les nombreuses missions liées aux différents domaines de sa compétence. Dans ce contexte, les travaux législatifs au niveau du Département ont été poursuivis et ils ont été accompagnés de toute une série d'autres mesures liées à la lutte contre la pauvreté, de soutien aux ménages défavorisés et d'augmentation du pouvoir d'achat des familles. Dans le cadre des mesures mises en place pour faire face à la pandémie liée au virus du Covid-19, une première priorité a évidemment été accordée à la protection des personnes vulnérables et parmi ces mesures doivent être citées celles qui ont été prises pour protéger les personnes âgées qui sont résidentes dans une structure d'hébergement.

Il est rappelé à ce titre que le Gouvernement avait chargé un Groupe de travail afin d'analyser les sources des clusters qui se sont produits dans les structures d'hébergement pour personnes âgées (maisons de soins, centres intégrés pour personnes âgées, logements encadrés) ainsi que leur cheminement, et d'en déterminer les causes en suivant à ce titre une motion de la Chambre des Députés du 1<sup>er</sup> avril 2021. Compte tenu du rapport et des recommandations émises par le Groupe de travail en charge de la réalisation de cette étude, le Gouvernement a mis en place *ad hoc* une Commission permanente pour le secteur des personnes âgées dont la mission principale était d'émettre des recommandations à l'adresse du secteur pour personnes âgées concernant la gestion de la crise sanitaire dans ses structures et services. Par ailleurs, les enseignements tirés de la pandémie et du rapport précité, ont été prises en compte au niveau des amendements au projet de loi No 7524 portant sur la qualité des services pour personnes âgées et portant modification de 1° la loi modifiée du 16 mai 1975 portant statut de la copropriété des immeubles bâtis ; 2° la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique.

À cet effet, il y a lieu de rappeler que le projet de loi précité, procède à une refonte du volet des personnes âgées de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique (« loi ASFT »). Les amendements apportés au projet de loi tiennent compte d'un certain nombre de remarques formulées dans les avis des chambres professionnelles et des autres entités saisies, et apportent une série d'adaptations et de précisions au projet de loi en question et visent entre autres à désigner des référents ayant comme mission de mettre en place des règles d'hygiène et sanitaires à respecter ainsi qu'un système de prévention et de lutte contre les infections, à créer des comités d'éthique devant traiter des questions d'éthique et des questions touchant au respect des droits fondamentaux, à déterminer les éléments à évaluer par le système de gestion de qualité qui pourront être précisés par voie de règlement grand-ducal, à mettre en place un Service national d'information et de médiation pour personnes âgées et à instaurer une Commission permanente pour le secteur des personnes âgées.

Les mesures qui ont été prise au niveau législatif pour les personnes vulnérables ont été accompagnées d'autres mesures qui visent spécialement les personnes vulnérables.

Ainsi, l'Action hiver (« Wanteraktioun »), a été prolongée jusqu'au 30 juin 2021. Alors que celle-ci commence en général le 1<sup>er</sup> décembre et se termine le 31 mars, il y lieu de relever que cette prolongation jusqu'au 30 juin 2021 est en ligne avec la prolongation décidée lors de l'édition 2019/2020 de l'Action hiver.

Toujours dans le but de protéger une partie de la population vulnérable, des actions promouvant la possibilité pour les personnes sans-abris de se faire vacciner ont été lancées en date des 1<sup>er</sup> et 2 juin 2021 et des 16, 19 et 20 juillet au sein des locaux de l'Action hiver. Une mesure analogue a encore été initiée fin 2021 pour les vaccinations de rappel (« Booster ») ou les primo-vaccinations.

Comme il l'a été indiqué plus haut, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a continué à promouvoir les activités qui relèvent traditionnellement de ses attributions. Le présent rapport s'y consacrera en détail par la suite de sorte que la mention des projets qui suivront est loin d'être exhaustive.

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, le Gouvernement a adopté le 19 novembre 2021, un règlement ayant pour objectif principal de reconduire pour l'année 2022, l'attribution d'une allocation de vie chère (AVC) aux ménages à revenu modeste, tout en augmentant d'un montant d'au moins 200 euros par année et par ménage les montants maxima de l'AVC. Compte tenu du fait que l'AVC varie en fonction du nombre de personnes composant le ménage et que la croissance pour chaque personne supplémentaire est de 25% de la prestation qui est payée pour un ménage composé d'une personne, la même progression est respectée au niveau des nouveaux taux. Par cette initiative, qui se greffe sur une augmentation de l'ordre de 10% de cette allocation accordée pour l'année 2021, le Gouvernement a souligné encore une fois sa volonté de continuer à soutenir les ménages les plus vulnérables et ceci par des mesures qui ont un impact direct et qui produisent des effets immédiats.

En vue de soutenir le pouvoir d'achat des familles, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a réintroduit, par le biais de la loi du 17 décembre 2021 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2022, l'indexation de l'allocation familiale à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021, date à laquelle une nouvelle tranche indiciaire est également échue.

D'autres mesures à caractère social ont été lancées, continuées ou soutenues au courant de l'année 2021 par la Division Solidarité du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région. À cet égard, il importe de relever les aides financières octroyées par la Division Solidarité suite aux intempéries du 14 et 15 juillet 2021, considérées par le Gouvernement comme catastrophe et calamité naturelles. Ces aides ont pour objectif de soutenir les personnes sinistrées afin de leur permettre de faire face aux dépenses de première nécessité.

Dans le domaine des personnes handicapées, en plus de la mise en œuvre du plan d'action handicap 2019-2023 et des études qui ont débutées en 2021, il y a lieu de faire mention de la loi du 7 janvier 2022 portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs qui a été votée le 2 décembre 2021 et qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Cette loi prévoit l'accessibilité à tous dont l'idée repose sur le principe de la « conception pour tous », défini à l'article 2 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Par conception pour tous, il y a lieu d'entendre « la conception de produits, d'équipements, de programmes et de services qui puissent être utilisés par tous, dans toute la mesure possible, sans nécessiter ni adaptation ni conception spéciale ». Le texte a comme but l'élimination de la barrière constituée par la

non-accessibilité, aussi nommée « mur social », qui est toujours une des premières causes de discrimination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Une autre mesure de soutien liée à la pandémie a été prolongée et ceci notamment dans le domaine des personnes handicapées et des personnes âgées.

En raison de la pandémie, de nombreuses structures pour personnes handicapées ou pour personnes âgées, autres que les structures d'hébergement, ont dû fermer leurs portes. Dans la mesure où les personnes concernées souffrent souvent d'une perte d'autonomie considérable qui leur rend impossible d'assurer seuls certains actes de la vie courante et qu'elles habitent souvent chez un proche, le Gouvernement avait déjà créé le congé pour soutien familial pendant l'état de crise afin de venir en aide aux salariés et indépendants qui étaient amenés à s'occuper de leurs proches le temps de la fermeture des structures en question. D'abord institué pendant l'état de crise par voie de règlement grand-ducal, le dispositif a été prolongé par la loi du 20 juin 2020 portant introduction d'un congé pour soutien familial pour une nouvelle durée de 6 mois elle-même encore une fois prolongé pour la même durée jusqu'au 24 mai 2021 inclus. Compte tenu de la demande croissante en faveur de la continuation du congé pour soutien familial après le 24 mai 2021 et avec en toile de fond, la hausse des infections due aux différentes variantes du virus et pour venir en aide à ces personnes pour lesquels il n'existe pas d'autre solution que de s'occuper de leurs proches à leur domicile, la loi du 20 mai 2021 portant modification de la loi du 20 juin 2020 portant introduction d'un congé pour soutien familial dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19, a prolongé le délai de l'octroi du congé de 6 mois.

Dans le domaine de l'Intégration, il y a lieu de souligner que le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a revisité le « Plan communal intégration » (PCI) afin d'initier un projet pilote visant un processus d'intégration plus dynamique et pluriannuel. Ce nouveau PCI se distingue du précédent par sa dynamique, qui peut être résumée comme suit : l'engagement politique par la signature du « Pakt vum Zesummeliwwen », l'état des lieux identifiant les besoins de la commune, les ateliers citoyens élaborant des actions favorisant l'intégration, la mise en place des actions favorisant l'intégration et l'évaluation du travail effectué et la planification des prochains actes.

Enfin, le lecteur est renvoyé pour le détail des activités, travaux, projets, manifestations ainsi que pour toutes les autres informations relatives aux différents services, administrations et établissements du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région aux pages qui suivront du présent rapport d'activité.

## A. Département de la Famille

### I. Administration générale

#### 1. Travaux en matière législative et réglementaire

Au courant de l'année 2021, la division Administration générale a participé aux travaux en matière législative et réglementaire suivants :

##### 1.1. Lois et règlements grand-ducaux

###### a. Congé pour soutien familial

Loi du 20 mai 2021 portant modification de la loi du 20 juin 2020 portant introduction d'un congé pour soutien familial dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19

Doc. parl. : 7803

Mémorial A N° 392 du 21 mai 2021

Objectif : La mesure du congé pour soutien familial a été instaurée pour venir en aide à des salariés et travailleurs indépendants qui sont forcés d'arrêter de travailler pour soutenir une personne majeure en situation de handicap ou une personne âgée faisant l'objet d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité, le temps de la non disponibilité d'une place dans un service agréé en raison de la crise du Covid-19.

Les services agréés visés par la présente loi sont, d'une part, les services agréés au Luxembourg, à savoir les services de formation, d'emploi, d'activités de jour ainsi que les Centres psycho-gériatriques. D'autre part, il s'agit des services agréés en dehors du Luxembourg, comparables, au niveau de leurs missions, aux services agréés au Luxembourg.

La loi du 20 juin 2020 portant introduction d'un congé pour soutien familial dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 prévoyait l'octroi du congé jusqu'au 24 novembre 2020 inclus. Depuis cette loi, les agents publics profitent de la même procédure de demande de congé pour soutien familial que les salariés et les travailleurs indépendants.

La loi du 23 novembre 2020 portant modification de la loi du 20 juin 2020 portant introduction d'un congé pour soutien familial dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 prolonge l'octroi du congé jusqu'au 24 mai 2021 inclus.

Depuis son instauration en avril 2020, quelques 65 personnes ont bénéficié du congé pour soutien familial.

Si la plupart des services agréés situés au Luxembourg ont déjà repris leurs activités depuis le 25 mai 2020, il existe néanmoins encore certains services agréés qui font toujours face au manque de places en raison de la crise du Covid-19. Ceci, d'une part, en raison de locaux trop petits pour pouvoir accueillir le même nombre d'usagers qu'avant la crise tout en respectant les mesures sanitaires recommandées pour éviter la propagation du Covid-19. D'autre part, en raison de la particulière vulnérabilité et de l'incapacité de certains usagers de respecter les gestes barrière, en raison de leur handicap et de leur âge.

En effet, certaines personnes se sont d'ores et déjà adressées au Ministère de la Famille et de l'Intégration pour demander la continuation du congé pour soutien familial après le 24 mai 2021. Avec en toile de fond, la hausse des infections due aux différentes variantes de la Covid-19 et pour venir en aide à ces personnes pour lesquels il n'existe pas d'autre solution que de s'occuper de leurs proches à leur domicile, la loi a donc prévu de prolonger le délai de l'octroi du congé de 6 mois.

#### **b. Réintroduction de l'indexation de l'allocation familiale**

Loi du 17 décembre 2021 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2022

Doc. parl. : 7878

Mémorial A N° 906 du 21 décembre 2021

Objectif : Le texte réintroduit l'indexation de l'allocation familiale à partir du 1er octobre 2021, date à laquelle une nouvelle tranche indiciaire est également échue. Dans le même ordre d'idées et dans la mesure où la réforme intervenue en 2016 avait introduit des montants uniques par enfant, mais avait également maintenu un statu quo en ce qui concerne les anciens montants payés pour les enfants faisant partie d'un groupe familial de plusieurs enfants avant l'entrée en vigueur de la loi de 2016, les montants contenus dans le tableau prévu à l'article VI de la loi en question (à savoir la loi du 23 juillet 2016 portant modification 1. du Code de la sécurité sociale ; 2. de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu, et abrogeant la loi modifiée du 21 décembre 2007 concernant le boni pour enfants) ont également été adaptés et exprimés comme correspondant au nombre centre de l'indice pondéré au coût de la vie et qu'ils seront ainsi indexés à partir du 1er octobre 2021 au même titre que les montants prévus à l'article 272 du Code de la sécurité sociale. Cette réindexation permet donc de soutenir de manière ciblée le pouvoir d'achat des familles.

#### **c. Règlement grand-ducal concernant la Caisse pour l'avenir des enfants**

Règlement grand-ducal du 16 avril 2021 modifiant le règlement grand-ducal du 6 octobre 2018 concernant le statut du personnel de la Caisse pour l'avenir des enfants

Mémorial A N° 301 du 21 mai 2021

Objectif : Par le biais de ce règlement grand-ducal les effectifs de la CAE ainsi que les matières à apprendre pour les examens de fin de stage, de carrière et de promotion pour les différentes catégories de personne ont été adaptés.

#### **d. Règlement grand-ducal au sujet de la lutte contre la pauvreté**

Règlement du Gouvernement en Conseil du 19 novembre 2021 relatif à l'octroi d'une allocation de vie chère au titre de l'année 2022

Mémorial A N° 828 du 26 novembre 2021

Objectif : Le texte a reconduit, pour 2022, l'attribution d'une allocation de vie chère aux ménages à revenu modeste.

Il convient de préciser que les montants maxima de l'AVC ont été augmentés d'un montant d'au moins 200 euros par année et par ménage. Dans la mesure où l'AVC varie en fonction du nombre de personnes composant le ménage et que la croissance pour chaque personne supplémentaire est de 25% de la prestation qui est payée pour un ménage composé d'une personne, la même progression est respectée au niveau des nouveaux taux, le montant total n'augmentant toutefois plus à partir d'un ménage composé de cinq personnes.

Par cette initiative, qui se greffe sur une augmentation de l'ordre de 10% de cette allocation accordée pour l'année 2021, le Gouvernement a souligné encore une fois sa volonté de continuer à soutenir les ménages les plus vulnérables et ceci par des mesures qui ont un impact direct et qui produisent des effets immédiats.

Il a été profité de l'occasion pour apporter deux changements mineurs au règlement, une fois pour faire une précision quant à la période de référence à prendre en compte lorsqu'un demandeur a obtenu des aides financières de l'État pour études supérieures et une autre fois pour prévoir que le retour des dossiers incomplets n'ait plus lieu par voie de courrier simple mais par voie de courrier recommandé, ce qui revient non en dernier lieu à tenir compte de deux propositions du Médiateur.

## 1.2. Projets de loi et projets de règlements grand-ducaux

### a. Personnes âgées

- Amendements gouvernementaux au projet de loi portant sur la qualité des services pour personnes âgées et portant modification de :
  - 1° la loi modifiée du 16 mai 1975 portant statut de la copropriété des immeubles bâtis ;
  - 2° la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique

Doc. parl. : 7524

Objectif : Les amendements apportés au projet de loi tiennent compte d'un certain nombre de remarques formulées dans les avis des chambres professionnelles et des autres entités saisies, et apportent une série d'adaptations et de précisions au projet de loi en question.

Les amendements visent à :

- désigner des référents ayant comme mission de mettre en place des règles d'hygiène et sanitaires à respecter ainsi qu'un système de prévention et de lutte contre les infections,
- créer des comités d'éthique devant traiter des questions d'éthique et des questions touchant au respect des droits fondamentaux,
- déterminer les éléments à évaluer par le système de gestion de qualité qui pourront être précisés par voie de règlement grand-ducal,
- mettre en place un Service national d'information et de médiation pour personnes âgées,
- instaurer une Commission permanente pour le secteur des personnes âgées.

Tel que prévu au programme gouvernemental 2018-2023, le texte procède à une refonte du volet des personnes âgées de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique (« loi ASFT »).

- Projet de loi portant dissolution et liquidation de l'hospice civil de la Ville de Remich, dénommé « Jousefshaus »

Doc. parl. : 7906

Objectif : Le texte a pour objectif de dissoudre l'hospice civil de la Ville de Remich, dénommé « Jousefshaus ».

De plus, et alors qu'il n'est pas question d'abandonner l'activité du « Jousefshaus », le présent texte vise également à placer l'activité du « Jousefshaus » dans un nouveau cadre juridique et opérationnel qui permettront la gestion d'un centre intégré pour personnes âgées par une structure spécialisée dans ce domaine, à savoir l'établissement public Centres, Foyers, et Services pour personnes âgées, dénommé SERVIOR, afin que l'activité d'intérêt général puisse être conservée et poursuivie.

- Projet de loi modifiant la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création de deux établissements publics dénommés
  - 1) Centres, foyers et services pour personnes âgées;
  - 2) Centres de gériatrie

Doc. parl. : 7753

Objectif : Le texte entend principalement adapter l'objet et en second lieu la gouvernance de l'établissement public « Centres, Foyers et Services pour personnes âgées » dénommé SERVIOR aux réalités et besoins d'aujourd'hui, ceci devant la toile de fond du programme gouvernemental qui prévoit qu'il sera procédé à une révision de la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création de deux établissements publics dénommés 1) Centres, Foyers et Services pour personnes âgées; 2) Centres de gériatrie (« SERVIOR ») qui portera notamment sur l'objet et les missions de SERVIOR ainsi que sur l'adéquation de ses moyens par rapport à la réalisation de la mission d'intérêt général lui confiée. Enfin, il sera procédé à une adaptation de la gouvernance reprise dans la loi initiale à la réalité.

Le projet de loi prévoit la création et la fourniture de prestations dans les domaines administratif, technique, logistique et de restauration offertes dans le cadre des activités en faveur de toutes les catégories de personnes qui tombent sous l'application de l'article 1er de la loi modifiée du 8 septembre

1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique et de la loi modifiée du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière.

Le nouvel objet prévu par le projet de loi devrait ainsi permettre à SERVIOR de créer des sociétés et de prendre des participations, même minoritaires, dans d'autres sociétés, permettant de pouvoir concentrer certains domaines d'activité dans des sociétés dédiées à ces activités.

#### **b. Caisse pour l'avenir des enfants**

- Projet de loi portant modification
  - 1° du Code de la sécurité sociale ;
  - 2° du Code du travail ;
  - 3° de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat ;
  - 4° de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux

Doc. parl. : 7753

Objectif : Le texte repose principalement sur l'adaptation des articles 269 et 270 du Code de la sécurité sociale qui déterminent les conditions d'octroi de l'allocation familiale et qui, dans leur teneur actuelle, ont été jugés contraires au droit européen, suite à un arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne du 2 avril 2020 (Arrêt C-802/18).

Par ailleurs, un arrêt encore plus récent de la Cour de justice de l'Union européenne du 27 février 2021 (Arrêt C-129/20) exige également une modification au niveau des conditions d'octroi du congé parental. Le présent projet de loi opère aussi les modifications à la loi nécessaires pour tenir compte de cette décision.

Enfin, il est profité de l'occasion pour réintroduire l'indexation de l'allocation familiale telle que prévue par l'accord de coalition 2018-2023 et il est procédé en même temps à un léger toilettage de texte là où des imprécisions ou des incohérences ont été constatées.

## 2. Commission d'harmonisation

L'exercice, contre rémunération, de certaines activités dans les domaines social, familial et thérapeutique est soumis à un agrément gouvernemental. Les activités concernées sont énumérées dans la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans le domaine social, familial et thérapeutique dite loi ASFT.

A noter que l'Etat est autorisé à accorder un soutien financier pour l'exercice des activités relevant de la loi ASFT, ainsi que pour les investissements y relatifs. Le bénéficiaire doit néanmoins accepter de conclure avec l'Etat une convention qui détermine certaines obligations, dont notamment les prestations à fournir et les modalités de gestion financière à observer par le bénéficiaire. Dans ce cadre, une commission d'harmonisation a été créée par la loi ASFT.

Elle a notamment pour mission d'émettre un avis sur la convention type, ainsi que sur toute proposition de modification y relative. En outre, elle est chargée de faire des propositions de mise en œuvre et de surveiller l'application des conventions.

La commission est composée de représentants de l'Etat, mais aussi des personnes physiques et morales ayant signé une convention avec l'Etat.

En 2021 la Commission d'Harmonisation s'est réunie à 4 reprises.

## 3. Commission paritaire

La Commission paritaire prévue par l'article 12 de la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique ne s'est pas réunie en 2021 alors qu'elle n'a pas dû émettre son avis tel que prévu par la loi.

## 4. Agence du Bénévolat

### 4.1. Présentation

L'Agence du Bénévolat est conventionnée par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région depuis 2003. Elle compte 17 membres dont 7 siègent au Conseil d'Administration. Une nouvelle association a été admise à l'issue de la dernière Assemblée générale, Rosa Lëtzebuerg.

L'Agence dispose de 3 ETP, d'un juriste externe et de formateurs/intervenants ponctuels. Un poste C4 est vacant et va être pourvu en 2022 préalablement défini dans un plan d'action.

Assemblée Générale 16.06.2021	1
Conseils d'Administration	4
Réunions de direction avec le personnel	2
Réunions de service (en moyenne 2 par mois)	26

### 4.2. Réunions avec le Ministère

Réunions MIFA :	
- Plateforme	2
- Décompte pour l'exercice 2020 et contrôle financier MIFA	1

### 4.3. Activités rentrant dans le travail journalier de l'Agence du Bénévolat

Au cours de l'année 2021 ont eu lieu :

- 74 entretiens d'orientation pour futurs bénévoles
- Une bonne vingtaine de réunions de concertation avec d'autres associations (Ligue luxembourgeoise d'hygiène mentale, Zentrum fir Politesch Bildung, Caritas, Escher Bibss, Croix-Rouge Service LISKO, Esch 2022, VDL, ...)
- 4 réunions de communication pour adapter les produits de l'Agence (Editus, dessinatrice,...)
- Une dizaine de réunions en lien avec la gestion et l'entretien des bâtiments (intérieur/extérieur), la mise en conformité du bâtiment et du parking, les travaux d'évacuation d'arbres, etc.
- 4 réunions en lien avec la promotion du bénévolat Esch 2022
- 20 réunions en lien avec la comptabilité de l'Agence (FEDAS, trésorerie, reviseurs, banque, budget, salaires, décompte,...)
- 1 à 2 demi-journées par semaine de tâches administratives (courrier, mailings, les formations, gestion du site agence-benevolat.lu, traitement des demandes clients, appels téléphoniques...)
- Une vingtaine de sollicitations fournisseurs (RCS, téléphonie, service informatique, imprimeur, contrôle agrément MIFA, fournitures et matériel de bureau, etc.)

#### 4.4. Consultations bénévoles adaptées aux circonstances

- 74 consultations individuelles pour bénévoles

Le mode des consultations est passé de l'entretien physique, à l'entretien téléphonique ou l'entretien par visioconférence « Jitsi » en 2020.

Les bénévoles qui s'adressent à l'Agence souhaitent souvent avoir une vue globale des possibles en matière d'engagement au Luxembourg.

D'après les collaborateurs du Cercle de Coopération, nombreuses seraient cependant les ONG'S qui souhaiteraient mobiliser davantage de bénévoles pour les soutenir dans leurs projets internationaux. Les missions de bénévolat sont plutôt d'ordre administratif ou de gestion de projets. Or, dans les demandes que l'Agence traite, les bénévoles souhaitent majoritairement s'investir concrètement sur le terrain au Luxembourg tout en ayant du lien social ou des contacts privilégiés pour aider des personnes malades, des personnes en situation de handicap, des personnes réfugiés, des enfants, des seniors, etc. La protection de l'environnement, la nature et l'aide aux animaux sont des champs très prisés.

#### 4.5. Consultations d'informations juridiques adaptées aux circonstances

180 consultations d'informations juridiques en 2021 (+ 56 consultations par rapport à 2020) :

- 96 consultations par téléphone
- 4 consultations par visioconférence
- 4 consultations par email
- 4 consultations en présentiel

Les demandes d'ordre juridique ont notamment trait à la création d'une a.s.b.l (démarches à suivre, rédaction des statuts, domiciliation du siège social, responsabilités de l'association et des membres dirigeants), au fonctionnement d'une a.s.b.l (modalités d'organisation d'une AG, modification des statuts), aux démarches spécifiques liées au Covid-19 (tenue des assemblées générales et vote à distance, procédure de mise en règle suite à une AG non tenue dû au contexte sanitaire, réglementation relative à l'organisation d'événements dans le cadre de la pandémie, respect du CovidCheck pour les bénévoles), à la gestion des ressources bénévoles (plafond maximum pour les remboursements de frais, rémunération (reconnaissance) des bénévoles, charte et convention de bénévolat, partenariats entreprises).

#### 4.6. Réunions, meetings, conférences et stands pour accroître la visibilité de l'Agence et promouvoir le bénévolat auprès des associations

Les sollicitations étaient moins nombreuses, alors que la vie associative continue à être impactée par les restrictions liées au COVID-19.

- 25.01, 01.02, 31.03 : VDL (Ville de Luxembourg) - tournage d'un film de 20 minutes au Cercle City par la VDL, film portant sur l'information pour seniors par rapport à un engagement bénévole.  
<https://www.vdl.lu/fr/lectures-et-conferences-en-ligne>

- 27.01 : Gresil - (Participation pour bénéficier des échanges concernant l'engagement au niveau local et communal).
- 15.03 : ONA (Office National de l'Accueil) - conseil concernant le bénévolat en faveur des réfugiés.
- 17.03 : Escher Bibss - (Séance d'information pour l'engagement bénévole pour seniors).
- 31.03 : CNE (Conseil National des Etrangers) - Le CNE a été saisi par Mme le Ministre Corinne Cahen pour émettre, entre autres et dans le cadre du débat de la nouvelle loi de l'intégration, un avis sur les asbl et le bénévolat. Le CNE contacte les acteurs concernés pour comprendre la réalité de terrain à ce sujet.
- 17.05 : Participation à l'Assemblée Générale du CEV (Centre Européen du Volontariat) par visioconférence et par rapport aux enjeux du bénévolat à l'heure actuelle.
- 19.05 : Fondation de Recherche Cancer et Sang - coaching associatif autour du bénévolat.
- 16-17.07 : RBS Activ Deeg - Foire en faveur d'un bénévolat pour personnes âgées à la Belle-Etoile à Bertrange.
- 03.08 : FEDAS - présentation et collaboration des outils de gestion de la formation continue.
- 20.09 : European Business University - Sensibilisation autour du bénévolat au Luxembourg pour des élèves européen intéressés par le bénévolat.
- 28.0 : Ligue luxembourgeoise d'hygiène mentale – Demande de collaboration pour favoriser l'engagement bénévole de leur public cible.
- 04.10 : Elisabeth - Réunion avec la responsable des ressources humaines pour un coaching associatif pour tous leurs départements.
- 04.10 : Lisko - Présentation de leur projet dans la mise en place des mesures destinées à augmenter leur degré d'autonomie et d'intégration.
- 17.11 : OMEGA 90 - Concertation avec la coordinatrice du bénévolat autour de la valorisation des bénévoles, des formations pour les bénévoles,...
- 19.11 : RBS Activ Deeg - Stand en collaboration avec le RBS au Centre Commercial à Massen en faveur du bénévolat pour seniors.
- 13.12 : Cercle des Coopérations - Réunion sur la promotion du bénévolat en faveur des ONG.

#### 4.7. Formations

##### **Formations relatives à la création et à la gestion d'association**

Afin de drainer les appels entrants autour de la vie associative, l'Agence a mise en place deux modules de formations juridiques complémentaires pour informer les personnes intéressées par la création et la gestion d'a.s.b.l. Lors des séances d'information en petits groupes d'environ 10 personnes, un juriste externe apporte son expertise aux participants.

- 5 formations de 3 heures « **Création de votre a.s.b.l.** » avec 47 participants
- 2 formations de 3 heures « **Gestion de votre a.s.b.l.** » avec 29 participants

En tout, 76 participants aux sessions d'information sur la création et la gestion d'une asbl en 2021 (+ 12 participants par rapport à 2020).

En raison de la situation du Covid-19, les formations ont été tenues par visioconférence « Zoom », par un juriste externe. Un « kit » de documents et d'informations complémentaires a été envoyé aux participants par email avec une enquête de satisfaction en ligne via « SurveyMonkey ».

**Suite à cette enquête, il s'est avéré que** les participants ont globalement été satisfaits de ces deux sessions d'information, tant sur le contenu, le partage d'expérience et d'idées ainsi que les réponses personnalisées d'un juriste aux questions spécifiques relatives aux projets des participants.

Ils souhaiteraient développer davantage certains points, dont notamment : la gérance de l'asbl, les modalités pratiques de création d'une asbl (recherche de locaux, prise de contact avec les différentes administrations et l'Etat...), les aides et subventions, la gestion du bénévolat, la dissolution d'une asbl, la comptabilité d'une asbl, les réponses à des appels à projets, le GDPR, etc.

#### 4.8. Quotidien de l'Agence

##### a. **Appels téléphoniques**

Les thèmes des demandes sont variés :

- L'orientation de bénévoles
- Le recrutement des bénévoles, la publication d'une annonce sur le portail
- L'organisation d'assemblées générales en période Covid-19
- La fidélisation des bénévoles
- Les formations disponibles pour bénévoles/associations
- La création d'a.s.b.l., SIS, fondation, ONG
- La nouvelle loi sur les asbl
- La modification statutaire
- Le RCS/enregistrement
- La rédaction et la modification de statuts
- La mise en conformité RBE
- Les cas de médiation et/ou de résolution de conflits
- La nouvelle RGPD
- La couverture des assurances
- L'intervention de l'Agence en tant qu'expert dans les écoles ou dans des organisations sociales, lors de conférences, séminaires,...
- L'organisation de formations tout public
- Les événements ponctuels (stands, foires...)
- Le label de qualité « BÉNÉVOLAT »
- Le Prix du Mérite du Bénévolat
- L'organisation de journées solidaires auprès de partenaires pour des opportunités de team building pour entreprises
- La demande de coaching pour les associations pour accompagner les bénévoles dans une démarche qualité

## **b. Communication**

- **Site internet actuel de l'Agence benevolat.lu**
- ✓ **Animation du site :**
  - Publication des actualités de l'Agence et des prochaines formations juridiques.
- ✓ **Statistiques :**
  - 32 242 visiteurs uniques
  - Langues : 41 % Français - 23 % Anglais - 23 % Allemand (13 % Autres langues)
  - Pages les plus vues :
    - Espace bénévole
    - Actualités
    - Formations
- ✓ **Mise en ligne d'une nouvelle fonctionnalité de mise en relation des bénévoles et des associations sur agence-benevolat.lu**

En 2021, l'Agence du Bénévolat a mis en ligne une nouvelle fonctionnalité de mise en relation des bénévoles et des associations sur agence-benevolat.lu et accessible depuis son site actuel benevolat.lu afin d'assurer une continuité des services dans l'attente du lancement officiel de son nouveau site internet prévu au printemps 2022.

Cette nouvelle fonctionnalité permet aux bénévoles de :

- Découvrir les associations mobilisant des bénévoles et les activités régulièrement proposées
- Proposer leur aide via une demande spontanée ou une réponse à une mission de bénévolat
- S'informer sur les services de l'Agence

Pour les associations, la fonctionnalité permet de :

- Développer leur visibilité auprès du grand public
- Faciliter la mise en relation avec les bénévoles
- S'inscrire aux prochaines formations proposées par l'Agence

- ✓ **Statistiques :**
  - 2 938 visiteurs uniques
  - 54 associations inscrites (qui seront reprises sur notre nouveau site dès son lancement)
  - L'annuaire des missions est le plus consulté.

- **Page Facebook de l'Agence**

- ✓ **Animation de la page :**
  - Partage des offres de missions bénévoles
  - Valorisation des bénévoles et des associations
  - Informations sur les actualités en lien avec la vie associative
  - Partage de la campagne bénévolat du Ministère des Sports

- Publication des formations et des événements de l'Agence
- Diffusion des missions urgentes relatives aux inondations de 2021
- ✓ **Statistiques :**
  - 2399 abonnés au 31/12/2021 (+ 185 abonnés à la page en 1 an)
  - 2 355 mentions « J'aime la page » au 31/12/2021 (+ 162 mentions « J'aime » en 1 an)
  - Profil des fans similaire à l'année 2020 : la majorité des fans a entre 25 et 54 ans (actifs) et 65 % sont des femmes.
- **Autres actions de communication réalisées en 2021 en vue du lancement du nouveau site en 2022**
- ✓ Refonte du logo de l'Agence du Bénévolat et nouvelle charte graphique web
- ✓ Création du logo du Label de Qualité « BÉNÉVOLAT » (en cours de validation)

#### 4.9. Refonte du site internet de l'Agence, benevolat.lu

Les objectifs du nouveau site :

- Assoir la visibilité et la notoriété de l'Agence en tant que référence du bénévolat au Luxembourg
- Développer le sens de l'engagement auprès du grand public (information et sensibilisation)
- Augmenter la visibilité des associations et améliorer leur image auprès des bénévoles
- Faciliter et optimiser la mise en relation des bénévoles et des associations
- Accompagner les associations dans la recherche et la gestion de leurs ressources bénévoles
- Collecter des données pour mieux suivre les tendances du bénévolat et adapter la stratégie de l'Agence
- Renforcer la reconnaissance et la valorisation des bénévoles au sein des associations
- Répondre aux besoins des acteurs du terrain en termes de formations, d'outils et de contenus en ligne

#### **Présentation des contenus et fonctionnalités :**

- Annuaire des missions et des associations
- Actualités et informations autour du bénévolat et de la vie associative (articles, formations, événements)
- Présentation de l'Agence et de ses services
- Fonctionnalités développant la visibilité des associations et facilitant leur mise en relation avec les bénévoles
- Compte utilisateur et gestion autonome

#### **Actions réalisées par l'Agence :**

- Demande de financement argumentée au Fonds du Ministère
- Analyse des plateformes de bénévolat à l'étranger et définition des besoins

- Rédaction du cahier des charges (stratégie, contenus et fonctionnalités) incluant une version simplifiée pour le MIFA
- Synthèse des fonctionnalités souhaitées
- Arborescence du site
- Élaboration de l'appel d'offre et choix du prestataire final
- Suivi gestion de projet, rétro planning et budget
- Réflexions autour des logos de l'Agence et du Label de Qualité « BÉNÉVOLAT »
- Réalisation et suivi des maquettes graphiques
- Rédaction de contenus
- Workflow compte utilisateur (back office)
- Adaptation du contrat Plug and Com (aspects techniques et RDGP notamment)
- Recherche du serveur et contact avec l'hébergeur pour la cession du domaine benevolat.lu par le MIFA en faveur de notre asbl (à finaliser en janvier 2022)
- Liste d'axes pour mieux valoriser les associations et leurs missions de bénévolat (constats site pilote agence-benevolat.lu) (à continuer en 2022)

Le lancement du nouveau site internet de l'Agence, benevolat.lu, est prévu au printemps 2022.

#### **Réunions d'échange avec l'Agence :**

##### ✓ **Appels d'offre aux agences de communication**

- 2 étapes pour l'appel d'offre ont été respectées :
  - 26 février 2021 (synthèse des besoins)
  - 10 juin 2021 (cahier des charges détaillé)
- 6 agences de communication démarchées (E-connect, Ike (CTIE), Dotcom, Tam Tam, Nvision, Plug and Com), une vingtaine d'heures ont été consacrées à la présentation du projet du nouveau site et aux questions/réponses des agences de communication. Prestataire retenu Plug and Com.

##### ✓ **Réunions avec des centres de bénévolat à l'étranger**

2 réunions avec les centres de bénévolat en France (France Bénévolat) et en Suisse (Benevol-jobs.ch) en vue d'obtenir des recommandations et des bonnes pratiques pour la création et la gestion du site.

##### ✓ **Révision et optimisation des contenus juridiques**

Plusieurs réunions avec notre juriste externe en vue de simplifier l'information juridique sur le nouveau site en lien avec la création et la gestion d'asbl.

##### ✓ **Conformité RGPD**

- Réalisation de devis : Felten & Associés, LG Avocats, DSM Legal, GRC Luxembourg – M. Petitgenet.  
Prestataire retenue : GRC Luxembourg.

- 11.10 réunion pour préciser les points de vigilance par rapport aux données personnelles et permettre à Plug & Com de mettre en place ce dispositif pour le nouveau site.
- Rédaction des mentions légales, de la politique de confidentialité et des conditions générales d'utilisation du site (CGU) ainsi que la vérification des formulaires à prévoir en 2022.
- ✓ **Réunions de suivi avec le MIFA pour valider la démarche**
  - 26.02 – Présentation du projet
  - 05.03 – Étude des offres
  - 19.03, 30.04 et 30.09 - Suivi projet
- ✓ **Réunions Plug and Com pour élaborer le front et le back office du site**
  - 26.07 – avec le C.A et la direction – Présentation de l'équipe projet
  - 03.08 , 05.08 , 27.08 , 22.09 Relecture et échanges sur le cahier des charges
  - 12.08 – Présentation du rétro planning
  - 01.10 – Premiers livrables (questions / réponses)
  - 11.10 – 20.12 - Suivi du projet – 11 réunions
  - 12.10 – Présentation des maquettes graphiques
  - 14.10 – Moteurs de recherche (API Google)
  - 18.11 – Moteurs de recherche associations / missions / contenus
  - 02.12 – 09.12 – Retours ou livraisons (maquettes, contenus, fonctionnalités)
- ✓ **Réunions d'entretien avec les traducteurs bénévoles**

Le budget accordé pour le nouveau portail du bénévolat n'inclut pas les frais de traduction en plusieurs langues. Le coordinateur du bénévolat du MIFA demande de faire appel à des traducteurs bénévoles pour proposer le nouveau portail en plusieurs langues.

Dans ce cadre, l'Agence a procédé à la rédaction d'une offre de mission bénévole et publication sur le son internet et page Facebook, à la sollicitation auprès du Parlement Européen pour une prise de contacts, à la sélection des propositions d'aide, à la réalisation d'entretiens avec les traducteurs bénévoles et suivi de dossier.

#### 4.10. L'étude nationale sur le bénévolat

L'Agence s'est entendue avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et de la Grande Région, sur la réalisation d'une étude en 2021, actée dans [l'accord de coalition du gouvernement](#).

L'Agence du Bénévolat avait le plaisir que cette étude soit réalisée pour avoir des statistiques et pouvoir évaluer les besoins des associations et des bénévoles. En effet, il est vital pour l'Agence de connaître les besoins des associations en vue de développer une stratégie harmonieuse et orientée vers un dialogue structuré concernant les enjeux du bénévolat.

#### 4.11. Coaching de l'Agence

L'Agence était en demande de faire un coaching avec un expert externe pour réfléchir sur ses pratiques et son environnement de travail en place depuis de nombreuses années. Voici des axes de développement qui ont été à la base des discussions :

- Le bénévolat devrait disposer d'une définition univoque au Luxembourg et à l'international afin de rendre les rôles et compétences plus claires pour les parties prenantes.
- Mise en place d'une approche plus innovante pour répondre aux différentes formes d'engagement : plus-value pour le bénévole et l'organisation, actions pour mieux valoriser et faire reconnaître l'expérience bénévole.
- Développement de la communication externe et augmentation de la visibilité.  
Une plus grande sensibilisation du grand public pour soutenir les associations est prévue.  
Le Covid-19 est un facteur contraignant dans la tenue d'événements. Le nouveau site devrait par contre en partie répondre à ce point. Il permettra de faire l'inventaire des bénévoles et des associations, développer davantage le réseau avec les nouvelles fonctionnalités du site et procurer plus de visibilité. Cela va contribuer au recensement des besoins des acteurs de terrain.

#### 4.12. Engagement socialement responsable des entreprises

Différentes sollicitations par des entreprises pour organiser une journée de solidarité, projets centrés autour d'une bonne action citoyenne sont parvenus à l'Agence et ce même en période COVID-19. Aucune demande n'a pu aboutir.

#### 4.13. Constats 2021

L'année 2021 continue à être impactée par les mesures visant à endiguer le virus. Les événements grand public ne peuvent toujours pas être organisés. Le paysage de travail de l'Agence du Bénévolat reste considérablement modifié. Voici quelques difficultés :

- ✓ 1 événement de très grande envergure comptant 1000 invités n'a toujours pas pu être tenu. Reporté à deux reprises, les conférences pour sensibiliser les bénévoles, associations et pouvoirs publics sur les enjeux du bénévolat (offre et demande pour l'engagement bénévole, intégration, assurances, imposition, gouvernance et responsabilité,...) est fortement attendu.
- ✓ La célébration de la Journée Internationale du Bénévolat en date du 05.12.2021 n'a pas pu avoir lieu par précaution.
- ✓ La création de Masterclass, autour de formations fédératrices pour les associations et particuliers reste en attente.
- ✓ Procédures administratives amplifiées en raison du COVID-19. Délais d'attente augmentés (Luxtrust, Post, associations, ...)

## 5. Les services de consultation

Les services de consultation, tels que prévus par le règlement grand-ducal modifié du 10 novembre 2006 portant exécution des articles 1<sup>er</sup> et 2 de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique pour ce qui concerne l'agrément à accorder aux personnes physiques ou aux personnes morales entreprenant ou exerçant une activité de consultation, de formation, de conseil, de médiation, d'accueil et d'animation pour familles, proposent les activités suivantes (Art.2 de la loi du 08.09.1998) :

- Formation socio-éducative
- Médiation socio-familiale
- Consultation thérapeutique
- Conseil socio-familial

Les services de consultation qui disposent d'un agrément et qui ont signé une convention avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région sont les suivants :

<b>Services</b>	<b>Gestionnaires</b>	<b>Activités agréées et conventionnées</b>
Erzéionsgs- a Familljeberodung	AFP Solidarité Familles asbl	consultation thérapeutique, formation socio-éducative, conseil socio-familial
Familljencenter	Consultation et Préparation Familiale asbl	consultation thérapeutique, formation socio-éducative, conseil socio-familial, médiation socio-familiale
Erwuessebildung	Erwuessebildung asbl	formations et conseils socio-éducative,
Eltereschool Janusz Korczac	Fondation Kannerschlass	formation socio-éducative, conseil socio-familial
Centre de Consultation et de Médiation Familiale	Fondation Pro Familia	consultation thérapeutique, formation socio-éducative, conseil socio-familial, médiation socio-familiale
Centre de Consultation Initiativ Liewensufank	Initiativ Liewensufank asbl	formation socio-éducative, conseil socio-familial, consultation thérapeutique
Haus 89	Liewens, Partner, Familljeberodung asbl	consultation thérapeutique,
CIGALE	Centre LGBTIQ+ CIGALE asbl	formation socio-éducative, conseil socio-familial
SOS Détresse	SOS Détresse Hellef iwwer Telefon asbl	formation socio-éducative, conseil socio-familial
Aide aux Victimes de la Route	Aide aux Victimes de la Route	consultations, rencontres et service d'information
SOS Radicalisation	Centre contre la radicalisation – respect.lu	consultation thérapeutique, formation socio-éducative, conseil socio-familial

Le budget global (frais de personnel et frais de fonctionnement) inscrit au budget de 2021 pour l'ensemble de ces services s'élève à 8.255.730 euros.

### 5.1. Erzéiongs a Familljeberodung

Le service « Erzéiongs-a Familljeberodung » offre des consultations pédagogiques, psychologiques et thérapeutiques aux familles vivant des situations difficiles ou qui sont confrontées à des défis importants en raison des étapes de développement au niveau des relations parents/enfants, des problèmes de couples et des questions relatives à la vie en famille en général. Erzéiongs-a Familljeberodung s'adresse aux familles, parents, couples, enfants, jeunes et aux institutions qui travaillent en contact de ces publics-cibles. Le service « Erzéiongs- a Familljeberodung » offre des consultations individuelles et familiales, des consultations juridiques ainsi que des ateliers et activités familiaux.

Les consultations sont proposées au sein des sites de Luxembourg-Ville, Ettelbruck et Remich.

L'année 2021 en chiffres : 576 nouvelles demandes sont rentrées.

Dans le contexte de la consultation 749 personnes ont été accueillies et accompagnées, dont 538 adultes et 207 enfants et adolescents. Ces derniers ont été accompagnés pédagogiquement et psychologiquement, avec un total de 3243 heures de consultations.

### 5.2. Familljencenter

L'A.s.b.l. « Consultation et Préparation Familiale », appelée « Familljen-Center », propose une panoplie d'activités ciblées qui regroupent les compétences des 4 agréments accordés par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région (dans le cadre de la loi du 8 septembre 1998, dite ASFT) **totalisant 1.170 participations avec 4.860 heures prestées en 2021.**

En raison de la pandémie Covid-19, une grande partie des activités de groupe prévues en 2021 ont dû être annulées ou reportées à l'année 2022.

#### **1. Service de consultation thérapeutique (et de conseil socio-familial) :**

##### a) Consultation thérapeutique :

447 client\*es ont été accueilli\*s et accompagné\*s totalisant 3.758 heures de consultations thérapeutiques.

##### b) Conseil socio-familial :

S'y ajoutent 210 heures de prises en charge psychologiques (entretiens d'accueil et d'orientation) pour 287 personnes dans le cadre de la permanence téléphonique et 33 heures d'entretiens de guidance et de travail au réseau d'aides.

#### **2. Service de médiation socio-familiale:**

Au total 126 médié\*es avec un total de 230 heures prestées (rdv. préalables, séances de médiation, rapports, accords de médiation) ont été enregistrées en 2021.

### **3. Services de conseil socio-familial et de formation socio-éducative :**

#### a) Service Accompagnement socio-éducatif :

408 heures d'accompagnement de situations familiales précaires et de soutien socio-éducatif/sensibilisation pour 39 personnes.

86 rendez-vous au vestiaire (« Kleederstuff ») et livraisons « Banque alimentaire » pour 24 personnes.

#### b) Activités de groupe :

##### - Focus famille:

17 heures d'activités familiales ponctuelles avec 10 participant\*es, visant à un approfondissement des compétences parentales et relationnelles.

1 activité en groupe spécifique « La prévention du burnout parental » (4 séances à 2 h = 8 h) avec 8 participant\*es a été réalisée visant la promotion de la vie familiale, la gestion du stress et les ressources psychiques.

##### - Focus séparation et divorce:

35 heures d'accompagnement d'hommes vivant avant et après une séparation ou un divorce (Männergrupp « Ier mir de Plafong op de Kapp fällt »).

##### - Focus ressourcement personnel pour adultes, parents et couples:

6 activités visant la promotion de l'affirmation, l'estime de soi vis-à-vis de la vie familiale et sociale, le soutien psychologique, la gestion du stress et les ressources psychiques pour 53 participant\*es ont été réalisées en 2021 (p.e. « Stress bewältigen – Herausforderungen meistern », « Achtsamkeitsmeditation », « Däerf et mir gutt goen, wann et him/hier schlecht geet ? »).

#### c) Informations juridiques :

15 unités d'informations juridiques ont été organisées pour 29 participant\*es visant l'orientation juridique face à la séparation ou le divorce.

#### d) Supervision de multiplicateurs :

Les spécialistes ont offert plusieurs groupes de supervision pour les professionnel\*les du secteur psycho-social luxembourgeois (p.ex. les médiateurs\*trices de l'ALMA).

#### e) Formation de multiplicateurs, conférences & workshops interdisciplinaires:

Conception, co-organisation et coréalisation des « Sécherheets a Gesondheetswochen » en coopération avec la Ville de Luxembourg avec 86 participant\*es.

Conception, co-organisation et coréalisation de la « journée nationale de prévention de suicide » pour les professionnels du secteur psycho-social luxembourgeois en coopération avec le centre d'Information et de Prévention de la Ligue.

- LGBTI\* :

Conception, organisation et réalisation de plusieurs conférences/formations/tables-rondes/événements en coopération e.a. avec Intersex & Transgender Luxembourg A.s.b.l. (p.e. « Hypospadien », « Jill ist anders », « Erfahrungen einer Mutter », « journée des droits de l'enfant », Family equality day). Co-organisation (en coopération avec « Intersex & Transgender Luxembourg A.s.b.l.») et coréalisation de 2 groupes de rencontres (« parents Inter\* », « Transgrupp Jeunes »).

f) Publications & médias :

Publication de plusieurs articles (spécialisés) dans la presse écrite.

Plusieurs interviews/conférences de presse sur différents thèmes spécifiques à la télévision, la radio ou la presse écrite.

### 5.3. Erwuessebildung

ErwuesseBildung est un service de formation, de conseil et de sensibilisation dans le domaine de la pédagogie des médias, qui s'adresse notamment aux parents, aux professionnels de l'éducation sociale, aux enfants, aux jeunes et à d'autres cercles intéressés. ErwuesseBildung gère une médiathèque en ligne, anime des groupes de travail avec des bénévoles et organise des événements entre autres dans le domaine des médias. Il s'agit notamment de manifestations parents-enfants et d'offres pour les enfants et les adolescents sur des thèmes liés à la pédagogie des médias, de manifestations cinématographiques pour les parents sur des thèmes pédagogiques, de formations continues pour les enseignants et les éducateurs sur des contenus liés à la pédagogie des médias.

L'année 2021 en chiffres : La médiathèque dispose de 93 films en ligne qui peuvent être visionnés en streaming ou téléchargés et qui ont été sélectionnés de manière ciblée pour les thématiques des activités pédagogiques. La version papier du programme d'ErwuesseBildung a été publiée quatre fois en 2021. Il s'agissait de 3865 exemplaires au total. Le programme a en outre été envoyé quatre fois à 201 abonnés à la newsletter. Le département a organisé 44 événements dans le domaine des médias, pour un total de 124 heures et 1071 participants.

### 5.4. Ecole des Parents Janusz Korczak

L'Ecole des Parents est un service de la Fondation Kannerschlass avec une mission préventive qui s'adresse à tous les parents ayant envie de se rencontrer, d'échanger et de s'informer sur des sujets liés à l'éducation.

Le concept prévoit une étroite collaboration avec les institutions et services du social et de l'éducation afin de pouvoir rencontrer les parents là où ils sont. L'offre s'est diversifiée au cours des années : à la soirée pour parents classique se sont ajoutés des cours pour parents, des groupes de paroles, des permanences, des projets sur mesure ainsi que plus récemment des activités à distance, des lettres aux parents et un podcast thématique.

L'année 2021 a été marquée par la pandémie et travailler avec des groupes de parents dans les institutions et services restait difficile tout au long de l'année.

- Eltereschool-Online

Cet outil, développé en 2020, permis de garder le contact avec les parents et de les soutenir dans leur quotidien avec les enfants. Le contenu s'est diversifié et il a été proposé en 2021 deux programmes semestriels aux parents qui se sont orientés aux différentes étapes du développement des enfants.

Toutes activités confondues, en présentiel et à distance, et en tenant compte de toutes les conventions, l'École des Parents a planifié 418 activités en 2021, dont 50 ont été annulées à cause des restrictions sanitaires, permettant d'atteindre environ 3400 parents en 2021.

En 2021, 127 activités à distance avec un total de 1130 participant-(e)s ont été organisées.

- Eltereschool op der Spillplaz

Ce projet pilote, débuté en automne 2020, a connu un beau développement en 2021. Avec l'aide de collaboratrices externes 65, interventions ont été assurées.

- Elterebréiwer « Eltereschool Doheem »

La rédaction des lettres aux parents « Eltereschool-Doheem » s'est poursuivie en 2021. 5 nouvelles lettres ont été éditées et un livret rassemblant les 17 lettres parues depuis mars 2020 a été imprimé en juillet 2021. Cette brochure bilingue a été distribuée aux parents et professionnels lors des activités de sensibilisation en automne 2021.

- Podcast « Elteren an hir Kanner – ee staarkt Team »

Le Podcast est un nouvel outil pour atteindre les parents qui pour une raison ou une autre ne peuvent pas participer aux activités. Les épisodes d'environ 30 minutes introduisent différents sujets qui sont complétés par des activités à distance. 4 unités ont été enregistrées en 2021.

### 5.5. Centre de Consultation et de Médiation familiale (Fondation Pro Familia)

Le centre s'adresse aux adultes, adolescents et enfants qui vivent une situation familiale difficile et qui souhaitent un soutien professionnel autour des sujets : séparation/divorce, parentalité, difficultés relationnelles, vécu personnel difficile, conflit familial ou conjugal... L'offre de service comprend des consultations psychologiques et thérapeutiques, la médiation familiale et des groupes de parole pour enfants et adultes.

L'année 2021 en chiffres : 754 personnes ont été accueillies dans le cadre des activités de consultation (335 adultes et 419 enfants et adolescents), avec un total de 4496 entretiens.

### 5.6. Centre de Consultation Initiativ Liewensufank

Initiativ Liewensufank est un centre de consultation, qui s'adresse aux futurs et jeunes parents et qui organise une multitude de cours pré- et postnataux, ainsi que des groupes parents-bébés et qui assure l'information et la consultation de la population cible.

Initiativ Liewensufank offre une consultance téléphonique gratuite et anonyme, la « Babyhotline », ainsi que des visites à domicile dans le cadre du service « Doula ». Les autres services proposés sont, le service « FabyPlus » qui assure, comme prestataire reconnu de l'ONE, le soutien, des femmes enceintes et/ou des familles, ayant à charge des enfants jusqu'à l'âge de 3 ans, par une assistance éducative et psychique, le service « Babyplus », en collaboration avec certaines communes et le service « Babywelcome », qui a pour mission d'accompagner des femmes enceintes ou accouchées, qui sont demanderesse de protection internationale ou qui ont le statut de réfugiées.

En outre, l'association organise des activités d'information en faveur de l'allaitement maternel, ainsi que des formations pour professionnels de la petite enfance et gère un dépôt de vêtements et d'articles de puériculture.

L'année 2021 en chiffres : 364 personnes ont participé à 34 cours prénataux, 1681 personnes ont pris part aux 133 cours postnataux et conférences et 329 familles ont profité des offres Babyplus et Babywelcome. Quelques 450 pères ont participé aux activités. 110 familles ont profité du dépôt de vêtements et du journal pour parents « baby info », tiré à 4.200 exemplaires, est paru 2 fois par an.

### 5.7. Haus 89

Haus 89 est un service de consultation thérapeutique dans les domaines affectif, conjugal et familial. Le service s'adresse aux personnes en souffrance ou en détresse psychique et/ou relationnelle.

L'année 2021 en chiffres : 202 personnes au total ont été accueillies dans le cadre des consultations thérapeutiques (157 personnes individuelles, 17 couples et 4 familles) ce qui équivaut à 2575 heures d'encadrement.

### 5.8. Centre LGBTIQ+ CIGALE

Le CIGALE est un centre pour la visibilité, la non-discrimination et la représentativité des personnes LGBTIQ+ au Luxembourg.

Les principaux services proposés par le CIGALE sont : l'information, le conseil et le suivi socio-pédagogique pour les particuliers, groupes de travail, de support et de loisirs, le dépistage VIH-IST hebdomadaire, des activités de sensibilisation en milieu scolaire, maisons de jeunes et le secteur jeunesse en général, des formations pour professionnel-le-s du domaine social, éducatif et de l'enseignement et la bibliothèque spécialisée dans les sujets LGBTIQ+.

L'année 2021 en chiffres : (11.05.2021 – 12.12.2021) 66 personnes ont sollicité les offres du CIGALE dont 30 femmes, 32 hommes et 4 personnes s'identifiant elles-mêmes comme extérieures à une

compréhension binaire des genres. Parmi ces 66 personnes, 30 personnes s'identifient comme transgenre et 10 personnes étaient des demandeurs de protection internationale.

De juin à décembre 2021 : 511 personnes ont participé à 22 formations et animations de sensibilisation organisées sur un total de plus de 133,30 heures. 270 jeunes ont pu être sensibilisés à travers 4 interventions en milieu scolaire, des maisons de jeunes et dans le secteur jeunesse en général sur un total de plus de 24.30 heures et 17 formations professionnelles ont également été données. Ainsi, 87 femmes ont participé à 7 rencontres PINK LADIES, 19 nouvelles personnes ont rejoint le groupe de femmes, parmi 5 femmes s'identifient comme transgenre.

9 autres activités grand public organisées par le CIGALE ou ayant eu lieu en collaboration avec d'autres structures au cours de l'année, ont été fréquentées par 145 participant-e-s. Ainsi le CIGALE a organisé 3 conférences ayant 50 participant.e.s sur un total de 8h et 53 personnes ont pu être sensibilisées aux stands d'informations CIGALE sur 4 occasions.

En conséquence à la situation générale liée au COVID-19 seulement 15 séances de dépistage VIH-IST ont été réalisées au cours de l'année.

Les employé-e-s ont participé à 2 conférences et formations sur un total de 7 heures.

En novembre et décembre, un total de 98 personnes se sont rendues sur le site internet du Centre Cigale ([www.cigale.lu](http://www.cigale.lu)) et 930 personnes ont recherché le terme **CIGALE** sur Google.

### 5.9. SOS Détresse

SOS Détresse est un service d'écoute et d'aide par téléphone et en ligne, anonyme et confidentiel. Le but est de proposer une aide facilement accessible et discrète à des personnes adultes en détresse ou en crise aigüe.

L'écoute téléphonique est accessible 7/7 jours de 11.00 heures à 23.00 heures, les vendredis et samedis de 11.00 heures à 3.00 heures du matin. Elle est assurée par 44 collaborateurs bénévoles, 14 nouveaux bénévoles sont en cours de formation et 10 collaborateurs bénévoles assurent le service d'aide en ligne «SOS OnlineHelp».

Une écoute téléphonique en anglais est en projet et la formation de base des bénévoles a commencé en septembre. 16 nouveaux bénévoles sont en cours de formation.

L'année 2021 en chiffres : 4105 appels téléphoniques ont été réceptionnés ; parmi les nombreux thèmes évoqués lors des appels, les trois les plus fréquents furent : des difficultés relationnelles et sociales (1012), des problèmes et troubles psychiques (897) et des troubles d'ordre physiques ou de santé (617). 92 appels concernaient des personnes à pensées, voire en crise suicidaire. 253 appels ont été transférés à des services spécialisés appropriés. Le service « SOS OnlineHelp » a réceptionné 694 courriels, écrits par 308 usagers, dont 297 nouvelles inscriptions en 2021.

#### 5.10. Association nationale des Victimes de la Route (AVR)

L'Association nationale des Victimes de la Route (AVR) défend les intérêts des personnes ayant subi un accident de la circulation ainsi que de leurs proches. L'équipe professionnelle offre de l'aide et du soutien à toute personne souffrante d'un traumatisme physique ou psychique, liée à la circulation, indépendamment qu'elle soit victime, proche de celle-ci, témoin, responsable ou non. L'association s'engage activement à responsabiliser et sensibiliser la population et soutenir les différentes instances compétentes dans ce sens.

L'année 2021 en chiffres : le service a ouvert 117 nouveaux dossiers pour des personnes ayant sollicité un ou plusieurs services offerts par l'AVR. 73 personnes ont eu un accompagnement social/administratif et 63 un suivi psychologique. L'AVR a pu observer que des 117 nouvelles prises en charge 66 sont reliés à un accident de voiture, 20 à des accidents de piétons, 7 à des accidents en motocyclette et 24 à d'autres moyens de transport. L'AVR s'est adaptée au nouveau fonctionnement avec les restrictions sanitaires actuelles et a organisé 5 groupes de parole, 8 réunions avec des associations et services professionnels et 11 interviews destinées à sensibiliser la population par la presse.

#### 5.11. Centre contre la Radicalisation – Respect.lu

Respect.lu est un service proposé par l'association SOS Radicalisation ; la phase de préfiguration du service a commencé en janvier 2017 et le service a officiellement été lancé le 3 juillet 2017. Le service propose une écoute et un accompagnement aux personnes qui sont confrontées, de quelque manière que ce soit, à des extrémismes et à des radicalisations violentes. En plus des consultations le service organise des formations ainsi que des activités de sensibilisation.

L'année 2021 en chiffres : 93 mises en réseaux ont été organisées. 39 personnes ont contacté ou ont été en relation avec le service. Le service a organisé 2 tables-ronde et 18 formations continues, un total de 277 personnes a ainsi pu bénéficier de ces informations de prévention il a organisé ou co-organisé 2 manifestations de grande envergure par lesquelles un grand nombre de personnes a pu être atteint (colloque intitulé « DU NEGATIF AU POSITIF – RECRUITING FOR DEMOCRACY : renforcer la société et surtout les jeunes ainsi que le « Mois du Respect » à Dudelange avec l'asbl « Ensemble Quartiers Dudelange »); les collaborateurs ont participé à 34 formations continues. Un programme au sujet du « Hate Speech » a été mis en œuvre afin de proposer aux auteurs une alternative à une peine. Un premier groupe a participé au programme d'une durée d'environ 30 heures.

## II. Personnes handicapées

### 1. Politique gouvernementale

#### 1.1. Suivi et mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH)

- **Enquête portant sur la situation des personnes handicapées**

Le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a décidé de réaliser, en coopération avec le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER), une enquête auprès des personnes en situation de handicap au Luxembourg.

L'objectif est, d'une part, la collecte de statistiques sur les personnes handicapées vivant au Luxembourg et, d'autre part, de permettre au gouvernement de dresser un inventaire des aides et des mesures dont les personnes en situation de handicap bénéficient et connaissent déjà. Par ailleurs, il s'agit d'évaluer ce qui devrait être mis en place au Luxembourg d'un point de vue de compensation du handicap.

Le fil rouge de ce projet, qui a débuté en 2020, est le respect des exigences posées par la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH) concernant l'autonomie de vie et l'inclusion dans la société des personnes en situation de handicap.

Les questionnaires en vue de l'enquête ont été finalisés et la procédure de l'enquête établie. Il est prévu que l'enquête soit lancée au cours de l'année 2022.

- **Mise en œuvre du plan d'action handicap 2019-2023**

La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH) définit les droits des personnes en situation de handicap et vise à combattre la discrimination, c'est-à-dire les obstacles et les conceptions qui empêchent les personnes handicapées de jouir de leurs droits. Avec la ratification de la CRDPH en 2011, le Luxembourg s'est engagé à appliquer les dispositions de la Convention progressivement.

Le nouveau plan d'action national de mise en œuvre de la CRDPH 2019 – 2024, prévu dans l'accord de coalition 2018 – 2023 du gouvernement luxembourgeois, comprend 29 priorités, 55 objectifs et 97 actions concrètes que les ministères concernés se sont engagés à réaliser. Il fut approuvé le 21 décembre 2019 par le Conseil de gouvernement.

La mise en œuvre des actions du plan d'action national qui relèvent de la compétence du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région s'est traduite en 2021 par :

- la publication d'une version en langage facile à lire et à comprendre du plan d'action ainsi que d'une animation vidéo avec le thème : « l'inclusion nous concerne tous ! » pour sensibiliser le grand public aux enjeux du plan d'action ;

- la création d'un comité interministériel pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap auprès du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région qui a été approuvé par le Conseil de gouvernement en date du 8 octobre 2021 ;
- la création d'un « Centre de la Communication Accessible à Tous - GIE » sous forme d'un groupement d'intérêt économique (GIE) qui a été approuvé par le Conseil de gouvernement en date du 8 octobre 2021. L'ouverture de ce centre est prévue pour 2022. Il a comme finalité d'offrir, entre autres, des formations, de conseils et des informations sur le sujet de la communication accessible à tous et d'organiser des actions et campagnes de sensibilisation pour attirer l'attention et informer sur les besoins en moyens alternatifs de communication des personnes handicapées, illettrées, malentendantes, muettes et autres personnes ayant des troubles de la communication ;
- le lancement d'un appel aux personnes en situation de handicap le 7 décembre 2021 pour participer au casting pour la campagne de sensibilisation au handicap. Dans le cadre de cette campagne, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région fera réaliser 6 clips vidéo sur le thème « Wat ass normal ? » (Qu'est-ce qui est normal ?). Le but de cette campagne est d'informer le grand public sur les besoins et compétences des personnes en situation de handicap ainsi que de l'encourager à s'engager davantage dans le bénévolat ;
- la réalisation de la première phase du projet d' « accompagnement socio pédagogique » (ASP) ou d' « assistance personnelle » (AP) qui consistait à faire, en 2021, une étude préliminaire de l'ASP existant. Ainsi, des entretiens ont été réalisés avec les usagers de l'ASP et d'autres entretiens ont eu lieu avec les gestionnaires de structures (d'hébergement et d'activités de jour) offrant les services ASP. Le but du projet est d'aboutir à l'avenir à la définition d'un modèle d'assistance personnelle pour le Luxembourg.

- **Etude ASP**

En 2019, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a commandité une étude auprès du LISER sur l'accompagnement socio pédagogique (dit « forfait ASP ») ayant pour objet d'établir un bilan du système ASP actuel et de proposer une approche commune d'évaluation du handicap selon le principe d'un « one stop shop ». Il s'agit également de proposer un nouveau système de financement et d'encadrement favorisant l'autonomie des personnes handicapées (budget d'assistance personnelle) tout en tenant compte de leurs besoins spécifiques.

En 2021, le LISER a procédé aux interviews restantes portant sur le point de vue des responsables des structures d'hébergement et d'activités de jour sur la pratique ASP. Dans une prochaine étape, environ 150 résidents des structures d'hébergement pour personnes handicapées ont participé en tant qu'auto-représentants à une enquête, validée par le Ministère, portant sur le système d'accompagnement actuel. Parallèlement, le LISER a finalisé sa revue littéraire portant sur le sujet du budget d'assistance personnelle. Les résultats de ces travaux seront présentés au Ministère début 2022.

Finalement, la première réunion du groupe de travail interministériel a été organisée en novembre 2021. Lors de cette première session, le groupe de travail a lancé la discussion sur la détermination des prestations à inclure dans le projet et la manière de procéder quant à l'évaluation des besoins fondamentaux des personnes en situation de handicap au Luxembourg.

- **Activité d'assistance à l'inclusion dans l'emploi**

La Chambre des députés a voté le 10 juillet 2019 la loi portant création d'une activité d'assistance à l'inclusion dans l'emploi. La loi vise à faciliter l'intégration, et surtout le maintien dans l'emploi, des personnes ayant le statut de salarié handicapé ou étant en reclassement externe, par la création d'une activité appelée « assistance à l'inclusion dans l'emploi ». Dans ce cadre, le texte prévoit en outre les conditions de la prise en charge de l'assistance par le Fonds pour l'Emploi, ainsi que les conditions de l'obtention de l'agrément en tant que service ou assistant à l'inclusion dans l'emploi.

Concrètement, la loi prévoit que le salarié handicapé ou en reclassement externe, ensemble avec son patron, puissent demander une assistance auprès de l'ADEM. Cet assistant aura comme mission de soutenir l'inclusion du salarié au sein de l'entreprise. L'assistance est calquée sur les besoins du salarié, mais également de son patron et des autres collègues de l'entreprise. La durée de l'assistance est de maximum 300 heures. Elle dépend de la durée du contrat de travail ou de la mesure en faveur du travail. Les frais d'assistance sont entièrement pris en charge par le Fonds pour l'Emploi.

Les demandes en obtention de l'agrément pour pouvoir exercer l'activité d'assistance en tant que salarié, indépendant ou en tant que service d'assistance doivent être réalisées auprès du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

La loi du 1<sup>er</sup> août 2019 complétant le code du travail en portant création d'une activité d'assistance à l'inclusion dans l'emploi pour les salariés handicapés et les salariés en reclassement externe est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2020.

3 agréments ont été délivrés au cours de l'année 2021 pour exercer l'activité d'assistance à l'inclusion dans l'emploi.

- **« Design for All » et accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs**

La loi du 7 janvier 2022 portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs a été votée le 2 décembre 2021 et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Cette loi prévoit l'accessibilité à tous et cette idée repose sur le principe de la « conception pour tous », défini à l'article 2 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

Par conception pour tous, on entend « la conception de produits, d'équipements, de programmes et de services qui puissent être utilisés par tous, dans toute la mesure possible, sans nécessiter ni adaptation ni conception spéciale ». Ce principe « n'exclut pas les appareils et accessoires fonctionnels pour des catégories particulières de personnes handicapées là où ils sont nécessaires ».

Ce texte est beaucoup plus en phase avec les textes internationaux et nationaux actuels relatifs aux droits et libertés des personnes handicapées. Il a comme but l'élimination de la barrière constituée par la non-accessibilité, aussi nommée « mur social ». Il s'agit toujours d'une des premières causes de discrimination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Au Luxembourg, les priorités de la politique sociale sont l'inclusion des personnes handicapées à la vie sociale dans des conditions d'égalité et la garantie d'une vie aussi indépendante que possible. L'exercice

du droit de circuler librement, tel qu'inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, est une condition essentielle d'une vie indépendante et présuppose l'accès à l'environnement physique. Cependant, force est de constater que, malgré les obligations d'accessibilité inscrites dans la loi du 29 mars 2001 portant sur l'accessibilité des lieux ouverts au public, il existe toujours une divergence entre l'intention et la réalité. Il est donc nécessaire de donner plus d'effectivité à la législation relative à l'accessibilité des lieux ouverts au public.

Au vu des objectifs énumérés ci-dessus, la loi du 7 janvier 2022 précitée prévoit plusieurs leviers pour remédier à ces difficultés :

1. L'extension du champ d'application matériel de la loi du 7 janvier 2022 par rapport à la loi du 29 mars 2001 portant sur l'accessibilité des lieux ouverts au public en vigueur, qui est abrogée.
2. Il s'agit plus particulièrement de l'extension du champ d'application aux lieux ouverts au public existants et aux projets de transformation importante des voies publiques. En outre, les exigences d'accessibilité ne sont plus limitées aux lieux ouverts au public relevant du domaine public mais elles devront s'appliquer dorénavant à tout lieu à usage collectif, public et privé.
3. Un autre élément important est l'extension du champ d'application aux parties communes des bâtiments d'habitation collectifs. S'y ajoutent quelques exigences minimales de base qui sont à appliquer à l'intérieur de tous les logements d'un bâtiment. 10 % des logements devront remplir des exigences supplémentaires en matières d'accessibilité afin d'aboutir à une augmentation progressive de logements adaptables aux besoins des personnes handicapées.
4. L'introduction de subventions étatiques limitées dans le temps pour accélérer le processus de mise en accessibilité des lieux ouverts au public existants.
5. L'introduction du concept de solutions d'effet équivalent pour apporter de la souplesse dans la réglementation relative à l'accessibilité et permettre des solutions techniques innovantes et créatives au niveau des lieux ouverts au public, si les dispositions légales ou réglementaires ne sont que difficilement ou pas réalisables.
6. Un contrôle a priori plus strict des exigences d'accessibilité moyennant la production obligatoire de certificats attestant la conformité des plans de construction aux exigences d'accessibilité en amont de toute autorisation de travaux et l'introduction d'un agrément en tant que contrôleur technique en accessibilité.
7. La création d'un conseil consultatif de l'accessibilité qui a, notamment, comme mission d'émettre des avis sur les demandes de dérogation et de solution d'effet équivalent ainsi que d'assister et de conseiller, dans le domaine de l'accessibilité, le ministre ayant la Politique pour personnes handicapées dans ses attributions. La création de ce nouveau Conseil permet aussi d'impliquer activement les personnes directement concernées par la législation relative à l'accessibilité, et de permettre à l'autorité administrative compétente de prendre une décision éclairée en ce qui concerne le bien-fondé de la dérogation ou, le cas échéant, de la solution d'effet équivalent.
8. L'instauration de sanctions pénales en cas de réalisation des travaux non conformes aux exigences d'accessibilité ou en cas de refus de mise en conformité d'un bien existant.
9. L'introduction du concept d'aménagement raisonnable et la consécration du refus d'aménagement raisonnable en tant que discrimination fondée sur le handicap.

- **GIMB « Gesond lessen, Méi Bewegen »**

Au cours de l'année 2021, le Plan cadre national « Gesond lessen, Méi Bewegen » (GIMB) a été mis en contexte de manières diverses. Afin d'aborder les sujets de l'alimentation saine ainsi que la pratique d'une activité sportive adaptée, la collaboration entre les différents ministères a été maintenue. Celle-ci consistait à apporter une notion de savoir, de sensibilisation et d'engagement à l'ensemble de la population.

Concrètement, le projet « l'm possible – engaging young people with the Paralympic Movement » a d'ores et déjà vu le jour. En octobre 2021, le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le Ministère des Sports (co-promoteur) et l'asbl Luxembourg Paralympic Committee, ont décidé de poursuivre et de développer le projet.

Le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région s'est engagé dans cette thématique grâce à l'instauration d'une équipe focale (Focal Point), qui a pour mission de coordonner les objectifs du Plan cadre national GIMB. Ces principes assurent par une action commune, de lutter contre les inégalités liées à l'âge ou le handicap en favorisant l'accessibilité aux actions du programme.

En 2021, les départements « Personnes Âgées » et « Personnes Handicapées » du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région ont mis l'accent sur l'axe 5 du plan cadre national. Il s'agit d'accroître l'accessibilité du programme aux adultes, aux personnes âgées et aux populations vulnérables.

Ce projet promeut les notions clés de GIMB en se basant sur un moyen de communication postal qui incite une population ayant des besoins spécifiques à développer un contact social et favorise finalement une inclusion sociale grâce à des activités ludiques, qu'elles soient sportives ou culinaires.

## 2. Politique internationale

### 2.1. Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH)

Pour rappel, le Luxembourg a signé et ratifié la CRDPH respectivement en 2007 et 2011. Dans ce cadre, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a été désigné comme point de contact par rapport au comité des droits des personnes handicapées de l'ONU à Genève.

Le deuxième plan d'action national de mise en œuvre de la CRDPH a été approuvé en décembre 2019 par le Conseil de gouvernement. Ce plan d'action comporte 97 mesures concrètes que le Gouvernement s'engage à réaliser afin de mettre en œuvre les dispositions de la CRDPH, ceci dans des délais précis, fixés par les ministères concernés.

Le Conseil de gouvernement a approuvé en sa séance du 8 octobre 2021 la création d'un comité interministériel pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap auprès du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région. Ce comité est placé sous l'autorité du ministre ayant la Politique pour personnes handicapées dans ses attributions et est constitué de représentants de 18 ministères différents, tous impliqués dans la mise en œuvre de la CRDPH et responsables pour les domaines qui relèvent de leur compétence.

Ce comité a notamment pour missions :

- de préparer les rapports et examens prévus aux articles 35 et 36 de la CRDPH, ainsi que toutes demandes d'information complémentaires relatives à l'application de la CRDPH formulées par le comité des droits des personnes handicapées à l'égard du Grand-Duché de Luxembourg ;
- d'assurer le suivi de l'implémentation du plan d'action « handicap » et de participer à la rédaction de nouvelles priorités, objectifs et actions ;
- de préparer les évaluations des mesures, objectifs et actions prises, entre autres, dans le cadre de la mise en œuvre de la CRDPH et des plans d'action.

Une de ses missions consistera donc à participer activement à l'évaluation à mi-parcours du plan d'action 2019-2024 qui sera effectuée dans le courant du premier semestre de 2022.

## 2.2. European Accessibility Act (EAA)

Le Parlement européen et le Conseil ont adopté le 17 avril 2019 la directive (UE) 2019/882 relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services, dite la directive « European Accessibility Act » (EAA). Elle a été publiée le 7 juin 2019 au Journal officiel de l'Union européenne et est entrée en vigueur vingt jours après sa publication.

Les Etats membres ont depuis lors un délai de trois ans jusqu'au 28 juin 2022 pour transposer la directive dans leur droit national et un délai de six ans jusqu'au 28 juin 2025 pour appliquer ces mesures aux produits et services mis et fournis sur le marché à compter de cette date.

L'objectif de cette directive est d'harmoniser les exigences en matière d'accessibilité pour une liste définie de produits et de services, en éliminant les obstacles à l'achat et à la vente de certains produits et services clés au sein de l'UE, et d'accroître l'offre de ces produits et services accessibles aux personnes handicapées et aux personnes ayant des limitations fonctionnelles, telles que les personnes âgées et les femmes enceintes.

Au Luxembourg, la division « Personnes handicapées » du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région est chargée de la coordination de la transposition de cette directive, en collaboration avec les différents ministères concernés dans leurs domaines d'attribution par celle-ci.

Des représentants du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région ont assisté au cours de l'année 2020 à quatre réunions et au cours de l'année 2021 à cinq réunions des points de contacts nationaux, organisées par la Commission européenne, afin de soutenir les Etats membres dans la transposition de la directive.

Afin de coordonner au mieux cette transposition et suite à l'élaboration d'une première ébauche d'un avant-projet de loi portant transposition de la directive, un groupe de travail composé d'agents de chaque ministère concerné par cette transposition a été créé et s'est réuni pour la première fois au mois de janvier 2021. De nombreuses réunions interministérielles ont eu lieu depuis et l'avant-projet de loi est en voie d'être finalisé.

### 3. Mesures prises dans le cadre de la crise Covid-19

#### 3.1. Volet économique – Compensation des frais supplémentaires des gestionnaires de services pour personnes handicapées et personnes âgées

Le gouvernement a mis en place une procédure de compensation financière des frais supplémentaires que les prestataires du secteur des aides et soins ont subis indépendamment de leur volonté dans le cadre des dispositions réglementaires prises pendant la crise sanitaire due à la pandémie Covid-19.

Les frais supplémentaires encourus pendant l'année 2021 seront pris en charge par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région dans le cadre du décompte relatif à l'année 2021.

#### 3.2. Instauration d'une mesure spéciale pour venir en aide à des salariés, des travailleurs indépendants et agents de l'Etat qui sont forcés d'arrêter de travailler pour soutenir une personne majeure en situation de handicap ou d'une personne âgée faisant l'objet d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité, le temps de la non-disponibilité d'une place dans un service agréé en raison de la crise Covid-19

Dans le cadre des mesures prises par le gouvernement visant à limiter la propagation du Covid-19, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a introduit depuis avril 2020 un « congé pour soutien familial » afin de permettre aux salariés, travailleurs indépendants et agents de l'Etat d'assurer l'encadrement d'une personne majeure en situation de handicap ou âgée, suite à la fermeture d'une structure d'accueil de jour, d'une structure de formation ou de travail.

Sachant que certaines structures n'ont pas pu reprendre toutes leurs activités aussitôt après la fin de l'état de crise et que toutes les places n'étaient pas disponibles, le gouvernement a estimé qu'il est indispensable que le congé pour soutien familial soit maintenu pendant un certain temps au-delà de la déclaration de la fin de l'état de crise.

Ainsi, la loi du 20 juin 2020 portant introduction d'un congé pour soutien familial dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 prévoyait l'octroi du congé jusqu'au 24 novembre 2020 inclus. Depuis cette loi, les agents publics profitent de la même procédure de demande de congé pour soutien familial que les salariés et les travailleurs indépendants.

La loi du 23 novembre 2020 portant modification de la loi du 20 juin 2020 portant introduction d'un congé pour soutien familial dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 a prolongé l'octroi du congé jusqu'au 24 mai 2021 inclus. La loi du 20 mai 2021 portant modification de la loi modifiée du 20 juin 2020 portant introduction d'un congé pour soutien familial dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 a de nouveau prolongé l'octroi du congé jusqu'au 24 novembre 2021 inclus.

Depuis son instauration en avril 2020 jusqu'au 15 septembre 2021, date de fin du dernier congé accordé dans le cadre de la loi modifiée du 20 juin 2020, quelque soixante personnes ont bénéficié du congé pour soutien familial.

À ce jour, le délai de demande du congé pour soutien familial n'a pas été prolongé, vu qu'il n'y a plus de dossiers actifs, étant donné que les services agréés ont tous entretemps pu reprendre leurs activités.

Un avant-projet de loi est actuellement en cours d'élaboration en vue d'une éventuelle pérennisation du congé pour soutien familial après la pandémie Covid-19.

### 3.3. Monitoring Covid-19 – Suivi des établissements d'aides et de soins à séjour intermittent (ESI)

Dans le cadre du monitoring Covid-19 organisé par le Ministère de la Santé, deux agents du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région ont assuré un suivi régulier des cas d'infections à la Covid-19 dans 44 établissements d'aides et de soins à séjour intermittent pour personnes handicapées.

Ces 44 structures hébergent des personnes qui sont considérées à risque ou vulnérables face à la Covid-19 par le Ministère de la Santé.

Pour ce faire, les gestionnaires des structures d'hébergement pour personnes handicapées ont dû leur faire parvenir des fichiers recensant les cas actifs et guéris ainsi que les décès dus à la Covid-19 parmi les résidents et déclarer les membres de leur personnel ayant une infection Covid-19 confirmée.

Les agents du Ministère ont effectué ce suivi du 14 avril 2020 au 22 mars 2021.

## 4. Interprétations en langue des signes

Un interprète en langue des signes allemande intervient, sans frais pour la personne malentendante ou sourde, dans les situations où une administration de l'État accueille une personne dans une réunion ou un entretien et où la personne en question a préalablement averti l'administration de ses besoins particuliers au niveau de l'interprétation.

En outre, lors de grandes conférences et séances d'informations organisées par un ministère ou une administration relevant de l'État, une interprétation en langue des signes est garantie si les personnes malentendantes ou sourdes manifestent leur besoin préalablement.

De plus, les débats politiques importants sont régulièrement interprétés en langue des signes.

Depuis le 31 mars 2018, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région ne dispose plus d'interprète en langue des signes allemande et recourt aux interprètes en langue des signes allemande du Centre de Logopédie ou de l'association Solidarität mit Hörgeschädigten, ou bien à des interprètes en langue des signes externes.

- **Tableau des rendez-vous pris en charge par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région au cours de l'année 2021 :**

<b>Domaine d'intervention</b>	<b>Nombre de rendez-vous interprétés (01/01/2021 - 31/12/2021)</b>
Séance d'information/conférence publique	3
RDV auprès d'une administration de l'État	1
Formation d'une personne sourde	6
Conseil supérieur des personnes handicapées	5
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>

## 5. Conventions de collaboration

- **COSP-HR**

Le projet COSP-HR a été initialisé en 2016 par l'ADEM, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire et par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région. Il a démarré le 1<sup>er</sup> janvier 2017 en tant que projet pilote sur le site de Lintgen pour une durée de deux ans (2017-2018) avec le soutien du Fond social européen. Suite aux conclusions, les ministères ont décidé de poursuivre ce projet en mode programme définitif.

Le projet se caractérise par une collaboration interministérielle étroite entre le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région et le Ministère de la Santé, ainsi que par une collaboration avec l'ADEM, le Rehazenter et le Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique (Rehaklinik).

Ce projet débute avec une phase de sélection parmi des personnes ayant le statut de salarié handicapé et/ou en reclassement externe étant inscrites à l'ADEM en tant que demandeurs d'emploi. Le COSP-HR vise à évaluer les capacités résiduelles des participants au projet et ainsi à faciliter l'orientation et/ou la réorientation professionnelle de la personne. En temps normal, ces évaluations concernent près de 240 demandeurs d'emploi ayant le statut de salarié handicapé et/ou en reclassement externe pour les 12 mois du projet. Toutefois, en temps de pandémie, ces évaluations concernent près de 160 demandeurs.

155 personnes ont participé à ce projet en 2021. Durant le parcours d'évaluation, seulement 25 personnes ont cessé leur participation au projet avant le terme prévu, dont 2 personnes qui ont intégré le marché de travail et 1 personne qui a reçu une orientation vers un atelier protégé avant la fin du projet. 84 % des personnes ont participé jusqu'à la fin du parcours. 29 participants ont été orientés vers le premier marché du travail et 9 personnes vers une initiative sociale. 6 personnes ont effectué une expérience professionnelle de 4 semaines (stage EP) chez un patron et 6 personnes sont encore activement à la recherche d'un stage EP. Le taux d'orientation vers le marché de travail correspond à 25 % par rapport au

total de ceux qui ont complété le parcours COSP-HR. 9 personnes ont été orientées vers des formations adaptées comme un apprentissage adulte, une formation continue et/ou des cours de langues.

- **IMS – Inspiring More Sustainability**

IMS – Inspiring More Sustainability - est depuis près de 15 ans, le réseau leader des entreprises luxembourgeoises engagées en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) au Luxembourg.

L'association indépendante et apolitique, reconnue d'utilité publique, explore de nouvelles solutions et teste concrètement des alternatives durables, via des groupes de travail et des projets pilotes aux impacts positifs. À travers ses projets, IMS facilite les initiatives innovantes en mobilisant l'ensemble des acteurs privés, publics et associatifs.

Les projets d'IMS abordent les trois piliers du développement durable : People, Planet, Prosperity.

Grâce à l'aide et aux financements du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, le projet (Handi)Inclusive a été poursuivi sur la période 2020-2021. Suite au résultat du premier groupe de travail réuni en 2020, IMS a publié en décembre 2021 un troisième guide avec pour objectif de présenter les possibilités de passerelles entre les ateliers protégés, qui emploient des personnes en situation de handicap, et les entreprises au Luxembourg. Lors de l'évènement de présentation, les participants ont bénéficié d'une présentation par l'ADEM sur l'assistance à l'inclusion dans l'emploi. Une vidéo d'animation présentant et résumant ce guide est également disponible en 4 langues (français, anglais, luxembourgeois, allemand) sur la chaîne YouTube de la Charte de la Diversité Lëtzebuerg.

Un nouveau groupe de travail, également composé de plusieurs Ateliers protégés ainsi que d'organisations publiques et privées, s'est rencontré à quatre reprises à partir de juillet 2021 afin de réfléchir à un outil « check-list handi-accueillante ». Ces rencontres ont permis de réaliser une première version d'un outil accessible et utilisable par tous. Il comporte plusieurs questions et permet à l'employeur qui le complète d'avoir une liste de pistes d'actions et de se situer dans l'avancée de sa démarche.

## 6. Conseil supérieur des personnes handicapées (CSPH)

Au vu de la situation de pandémie Covid-19, les cinq assemblées plénières ont été tenues en 2021 uniquement par visioconférence. Un contact permanent entre le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, les membres du bureau exécutif ainsi que les membres du CSPH a été assuré par son secrétariat, qui a effectué l'échange d'informations et de documents entre les membres.

En outre, cinq groupes de travail ont été créés en 2021 portant sur les sujets suivants :

- le projet de loi n°7524 portant sur la qualité des services pour personnes âgées ;
- le projet de loi n°7654 modifiant la loi du 21 mars 2017 relative aux emballages et aux déchets d'emballages ;
- la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux quotas d'embauche liés aux personnes handicapées ;

- le projet de loi n°7805 portant création d'une carte de stationnement pour personnes handicapées ;
- la réalisation d'une campagne de sensibilisation.

Par ailleurs, les sujets suivants furent abordés lors des assemblées :

- la loi portant transposition de la directive européenne « European Accessibility Act » ;
- le renouvellement de la Commission spéciale de réexamen des décisions prises par le directeur de l'Agence pour le développement de l'emploi en matière de chômage complet et de travailleurs handicapés (CSR) ;
- les problèmes rencontrés et les solutions à envisager dans le cadre du service de transport spécifique « Adapto » ;
- des réflexions du groupe de travail « Pandémie » ;
- le sixième rapport à l'attention de la Chambre des députés (2019 – 2020) de la Commission Nationale de Contrôle et d'Evaluation de l'application de la loi du 16 mars 2009 sur l'euthanasie et l'assistance au suicide ;
- l'étude LISER concernant la création d'une « assistance personnelle » pour personnes handicapées ;
- l'adaptation du Plan d'action national de mise en œuvre de la CRDPH 2019 – 2024 en « Leichte Sprache » (langage simplifié) ;
- l'initiative de la Commission européenne de créer une carte européenne du handicap ;
- l'évaluation de l'implémentation du Plan d'action national de mise en œuvre de la CRDPH 2019 – 2024.

## 7. Procédures d'agrément

La loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique et le règlement grand-ducal modifié du 23 avril 2004 concernant l'agrément gouvernemental à accorder aux gestionnaires de services pour personnes handicapées fixent les modalités du contrôle d'agrément.

**Tableau des visites effectuées en 2021 au niveau des différentes activités :**

Dénomination des activités	Nombre de structures existantes	Nombre de visites effectuées
Services d'assistance à domicile	24	6
Services d'hébergement	45	9
Services de formation	14	8
Services d'emploi ou atelier protégé	32	17
Services d'activités de jour	21	9
Services d'information, de consultation et de rencontre	26	11
<b>TOTAL</b>	<b>162</b>	<b>60</b>

## 8. Services conventionnés

Les services qui relèvent directement de la compétence du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région sont gérés par des associations ou établissements de droit privé ou public qui offrent en principe plusieurs types d'activités à une population bien déterminée.

En ce qui concerne les structures d'accueil pour personnes handicapées, l'extension de l'offre en la matière se fait selon les besoins constatés.

Le soutien financier de l'Etat pour l'exercice des activités agréées est déterminé par 14 conventions de type participation financière forfaitaire dans les domaines ci-après :

- Services d'hébergement
- Services d'activités de jour

Le soutien financier de l'Etat pour l'exercice des activités agréées est déterminé par 27 conventions de type participation financière par la couverture du déficit dans les domaines ci-après :

- Logements semi-autonomes
- Services d'information, de consultation et de rencontre
- Services d'assistance à domicile
- Services de formation

Les ateliers protégés sont agréés par le Ministère, mais conventionnés par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire.

### 8.1. Services d'hébergement

- Accompagnement socio-pédagogique (ASP)
- Participation financière forfaitaire

12 organismes gestionnaires (45 services d'hébergement) ont signé en 2021 une convention avec le Ministère pour un service d'hébergement :

Organismes gestionnaires conventionnés		Activités agréées
①	<b>APEMH - Hébergement et Services</b> <i>Handicap mental léger, moyen, profond ou polyhandicap</i>	Foyer Beetebuerger Haus Clärwer Villa Foyer Déifferdenger Haus Escher Wunneng Foyer Fermette Foyer de l'Amitié Foyer Roude Fiels 1 et 2 Foyer Senior 1 et 2 Foyer de la Solidarité Haus am Weier Housener WG Housener WG 2 Klierfer Haus Foyer Nidderkuerer Haus Uewerkuerer Haus et WG Wuelessen Haus Haus beim Bësch
②	<b>Association pour la création de foyers pour jeunes</b> <i>Handicap mental léger à moyen</i>	Foyer Bamerdall
③	<b>Autisme Luxembourg asbl</b> <i>Troubles envahissants du développement (TED)</i>	Centre d'intégration et de récréation pour personnes atteintes d'autisme - CIRPA Foyer à Boxhorn
④	<b>CHNP - De Park</b> <i>Handicap mental léger à sévère / troubles du comportement</i>	De Park - Villa Sonneblumm, Kléiblat, Kiischtebléi, Rousegaart, Schlüsselblumm Foyer Atert
⑤	<b>Coopérations</b> <i>Handicap mental</i>	Weeltzer Haus

⑥	<b>Fondation Autisme Luxembourg</b> <i>Troubles du spectre autistique (TSA)</i>	Foyer à Munshausen Foyer à Rambrouch
⑦	<b>Fondation Kräizbiërg</b> <i>Handicap physique et polyhandicap</i>	Foyer Brill Foyer Lankhelzerweiher Foyer Pietert Foyer La Cerisaie Domaine Schoumansbongert
⑧	<b>Foyer Eisleker Heem</b> <i>Handicap mental</i>	Foyer Eisleker Heem
⑨	<b>Ligue HMC</b> <i>Handicap mental</i>	Millebaacher Haus Baastenduerfer Haus Ettelbrécker Haus
⑩	<b>Op der Schock</b> <i>Handicap mental</i>	Foyer à Mertzig
⑪	<b>Tricentenaire</b> <i>Handicap physique et mental</i>	Foyer Emile Künsch Pavillon Heisdorf Résidence Nico Kremer Résidence « A Pultz » Walferschlass
⑫	<b>Yolande</b> <i>Handicap mental et polyhandicap</i>	Centre pour Personnes Handicapées « Am Klouschter » Foyer « Op de Wolleken » Institut St. Joseph I Institut St. Joseph II Haus Um Bowéngsbiërg

Organisme gestionnaire	Type de handicap	Classe d'âge	Total des lits		Total des lits conventionnés		Lits occupés au 31/12/2021		Population				Journées de présences 2021	
			fixes	temporaires	fixes	temporaires	fixes	temporaires	♀		♂		fixes	temporaires
									fixes	temporaires	fixes	temporaires		
APEMH	mental	tous âges	199	23	199	23	196	2	86	20	109	21	70363	523
Association pour la création de foyers pour jeunes	léger à moyen	27-72	10	0	10	0	10	0	3	0	7	0	3323	0
Autisme Luxembourg	TED	28-58	16	0	16	0	16	0	9	0	7	0	5278	64
CHNP	lég.-sév. / troub. de comport.	>12	123	0	134	0	123	0	54	0	69	0	43009	0
Coopérations	mental	18-99	8	1	8	1	9	0	5	0	4	0	2703	8
Fondation Autisme Luxembourg	TSA	tous âges	39	7	39	7	39	15	11	1	28	14	13153	361
Fondation Kräizberg	physique et polyhandicap	tous âges	118	0	118	0	117	0	45	0	72	0	40670	0
Foyer Eiskeker Heem	mental	>18	18	2	18	2	18	2	8	2	10	0	6206	127
Ligue HMC	mental	<18	26	3	26	3	26	3	14	1	12	2	9169	943
Op der Schock	mental	25-64	23	2	23	2	20	2	12	2	8	1	6583	44
Tricentenaire	physique et mental	1-55 à l'admission	90	8	90	8	87	8	40	4	47	4	29812	715
Yolande	mental et polyhandicap	tous âges	188	4	188	4	185	1	97	0	88	1	65235	221
SOUS-TOTAL			858	50	869	50	846	33	384	30	461	43	295503	3005
TOTAL			908		919		879		414		504		298507	

La capacité d'accueil dans les services d'hébergement est de 908 lits, dont 858 lits fixes et 50 lits temporaires. Au 31 décembre 2021, 879 places ont été occupées dans les différentes structures d'hébergement.

Organisme gestionnaire	0-17 ans		18-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		70-79 ans		≥ 80 ans		Total des usagers
	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	
APEMH	0	0	11	13	13	18	5	15	24	23	23	30	6	8	5	2	196
Association pour la création de foyers pour jeunes	0	0	0	1	1	1	0	1	0	3	0	1	1	0	0	0	9
Autisme Luxembourg	0	0	1	0	6	2	1	3	1	2	0	0	0	0	0	0	16
CHNP	3	3	7	10	4	8	10	7	15	22	11	15	3	4	0	0	122
Coopérations	0	0	1	0	2	0	1	2	1	2	0	0	0	0	0	0	9
Fondation Autisme Luxembourg	1	2	2	12	3	5	2	2	3	2	0	4	0	1	0	0	39
Fondation Kräzbiërg	0	0	4	9	5	7	11	13	11	19	12	21	2	3	0	0	117
Foyer Eisleker Heem	0	0	0	1	1	2	1	2	2	1	3	4	1	0	0	0	18
Ligue HMC	0	0	0	0	4	1	0	2	6	5	5	5	0	1	0	0	29
Op der Schock	0	0	3	0	3	4	2	3	3	1	1	0	0	0	0	0	20
Tricentenaire	2	5	4	7	5	9	10	6	8	9	10	9	1	2	0	0	87
Yolande	1	10	10	25	10	16	9	8	21	21	11	20	16	3	5	0	186
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>20</b>	<b>43</b>	<b>78</b>	<b>57</b>	<b>73</b>	<b>52</b>	<b>64</b>	<b>95</b>	<b>110</b>	<b>76</b>	<b>109</b>	<b>30</b>	<b>22</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>848</b>

#### a. APEMH - Hébergement et Services

Les résidents des structures de logements de l'APEMH ont tous un handicap intellectuel avec ou sans troubles psychiques associés et/ou un polyhandicap. Ils sont adolescents, adultes ou personnes âgées. Le degré de leur handicap ou plutôt de leur besoin en accompagnement varie très fortement.

La prise en charge dans les groupes se base sur les besoins en accompagnement individuels. Ainsi, les groupes de vie ou les maisons adaptent leur encadrement et l'intensité de leur présence aux profils des résidents.

Au 31 décembre 2021, l'APEMH - Hébergement et Services dispose de 21 groupes de vie à encadrement permanent.

Au cours de l'année 2021, il y a eu 17 admissions, 1 sortie et 6 décès.

L'APEMH accueille au total 196 résidents fixes dans ses structures d'hébergement. 5 admissions sont planifiées pour le début de l'année 2022.

#### **b. Association pour la création de foyers pour jeunes (ACFJ)**

L'Association pour la création de foyers pour jeunes gère le Foyer Bamerdall (FB), un service d'hébergement pour personnes ayant un handicap mental. La structure comprend un Foyer proprement dit (10 lits) et un service « suivi social » (7 places).

Le FB encadre des personnes majeures des deux sexes ayant un handicap mental léger à moyen. L'objectif est d'apporter une autonomie correspondant au potentiel, au niveau d'aptitudes, aux compétences et aux facultés de chacun.

Au cours de l'année 2021, le FB a pris en charge 10 personnes, dont 3 femmes et 7 hommes (27 à 72 ans), au niveau « Foyer », et 1 femme et 6 hommes (30 à 60 ans) au niveau « suivi social ». 1 personne a été admise au FB et aucun départ n'a eu lieu.

Parmi les 10 personnes qui résident au FB, 6 travaillent dans des ateliers protégés avec le statut de salarié handicapé, 3 fréquentent des centres de jour spécialisés et 1 personne fréquente un foyer de jour pour personnes âgées.

Tous les usagers des structures de l'ACFJ ont un haut degré d'autonomie physique.

#### **c. Autisme Luxembourg**

En 2021, le service d'hébergement d'Autisme Luxembourg accueille au total 16 personnes, dont 5 au Foyer Hollerich et 11 au Foyer Boxhorn.

Tous les résidents du Foyer Hollerich travaillent dans les ateliers d'inclusion professionnelle d'Autisme Luxembourg à Beckerich.

Un plan d'accompagnement socio pédagogique (PASP) est établi individuellement en concertation avec le résident et en tenant compte de ses compétences, attentes et besoins. La famille est étroitement associée, dans la mesure du possible, à l'élaboration du PASP.

Outre l'élaboration d'un plan d'accompagnement socio-pédagogique, l'équipe professionnelle évalue les possibilités de chacun, définit les objectifs globaux et spécifiques et réévalue régulièrement la situation pour prendre en compte les progrès accomplis afin de réajuster des actions en cours ou définir de nouveaux objectifs.

#### **d. CHNP « De Park »**

Le centre « De Park » est spécialisé dans l'accompagnement, l'encadrement, les soins et le soutien d'adolescents et d'adultes en situation de handicap mental avec troubles du comportement, troubles d'adaptation ou troubles psychiques associés.

Depuis le début de la pandémie Covid-19, l'accès aux structures d'hébergement pour les visiteurs, les prestataires de services ou commerçants externes a été réglementé. Souvent, les résidents ont été soumis à des restrictions de sortie.

Suite aux inondations du mois de juillet 2021, le bâtiment 3 « Villa Kléiblat » n'est plus habitable. Les travaux de rénovation se poursuivront probablement jusqu'en février 2022. Les résidents concernés ont été déplacés vers d'autres structures.

Au 31 décembre 2021, un total de 123 personnes vivent au centre « De Park », dont 54 femmes et 69 hommes. L'âge moyen des résidents est de 57 ans au Foyer Atert et de 45 sur le site à Ettelbruck. 33 personnes ont déménagé au Foyer Atert au cours de l'année. Une évaluation a eu lieu concernant la prise en charge des résidents. En raison de la pandémie, la cérémonie d'inauguration du Foyer n'a pas pu avoir lieu.

#### **e. Coopérations**

Le « Weeltzer Haus » de Coopérations asbl a été créé dans le but de donner la possibilité à 8 personnes en situation de handicap de vivre au nord du pays. La maison permet aux résidents de vivre à proximité de leur lieu de travail.

Une chambre temporaire permet à des personnes en situation de handicap, qui vivent encore chez leurs parents, de pouvoir passer quelques jours au « Weeltzer Haus ». L'idée est de leur permettre de faire des expériences dans une cohabitation similaire à une vie en famille. Cette chambre peut également accueillir en urgence une personne en situation de handicap, qui doit quitter son lieu de vie habituel.

La majorité des résidents travaillent dans les ateliers protégés de Coopérations asbl à Wiltz.

#### **f. Fondation Autisme Luxembourg (FAL)**

Le service d'hébergement de la Fondation Autisme Luxembourg (FAL) accueille des personnes présentant un trouble du spectre autistique (TSA). Il leur assure une vie digne et de qualité, dans un cadre spécifique organisé en fonction de leurs besoins particuliers. Une priorité est donnée aux personnes ayant un handicap sévère.

Le service a été créé en 2002 pour 6 résidents et n'a cessé de se développer. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la FAL accueille 19 personnes en hébergement à Munshausen. Ces personnes fréquentent également le service d'activités de jour de la FAL.

En avril 2017, la FAL a ouvert le premier des 3 nouveaux foyers du Centre Gilbert Huyberechts, situé à Rambrouch. Ce premier foyer de plain-pied, est spécialement conçu pour l'accueil de 7 personnes avec TSA et vieillissantes ou à mobilité réduite.

En juin 2018, le deuxième foyer du Centre Gilbert Huyberechts a ouvert ses portes et accueille 6 personnes présentant un TSA.

En octobre 2020, le troisième foyer du Centre Gilbert Huyberechts a ouvert ses portes et accueille 7 personnes présentant un TSA. 3 des usagers fréquentent encore un établissement scolaire. Tous les autres usagers participent à des activités de jour dans des locaux distincts sur le site de Rambrouch.

En plus d'un service d'hébergement de longue ou de moyenne durée, la Fondation dispose en permanence de 7 lits de répit destinés à des séjours de courte durée, qui sont répartis sur les sites de Munshausen et Rambrouch.

Ce sont donc au total 39 résidents permanents qui profitent du service hébergement de la FAL et 361 nuitées en lit de répit qui ont pu être proposées en 2021.

#### **g. Fondation Kräizbiereg**

Actuellement, la Fondation Kräizbiereg gère les services d'hébergement suivants :

- Le Foyer Brill à Dudelange est un foyer d'hébergement pour jeunes adultes et salariés handicapés. Il peut accueillir jusqu'à 13 personnes.
- Le Foyer Lankhelzerweiher à Esch/Alzette est un foyer d'hébergement pour salariés handicapés. Il peut accueillir jusqu'à 9 personnes. Une grande rénovation du foyer était prévue en collaboration avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région en 2021, mais cette rénovation a dû être reportée.
- Le Foyer Pietert à Grevenmacher est un foyer d'hébergement pour personnes lourdement handicapées et polyhandicapées. Il peut accueillir jusqu'à 18 personnes.
- Le Foyer La Cerisaie à Dalheim propose des logements pour 25 personnes. Pour des raisons de sécurité, le dernier étage du foyer n'a pas pu être occupé et de ce fait, uniquement 22 usagers ont pu résider au foyer en 2021.
- Le Domaine Schoumansbongert propose un lieu de vie adapté à 56 résidents. Il héberge des personnes handicapées et polyhandicapées vieillissantes. Le Domaine Schoumansbongert dispose notamment de 8 places destinées aux personnes nécessitant, en raison de l'évolution de leur handicap, une assistance respiratoire. Pendant l'année 2021, la salle polyvalente du Foyer a été entièrement rénovée et a été approvisionnée en matériel de soins pour faire face à la situation de la pandémie Covid-19 (chariots d'isolement, appareils à oxygène, chariots de soins).

#### **h. Foyer Eisleker Heem**

Le Foyer Eisleker Heem propose un accueil, un encadrement et un accompagnement socio pédagogique de jour et de nuit à des personnes présentant un handicap mental léger à moyen.

En 2021, 18 pensionnaires sont accueillis au sein du Foyer d'hébergement. Au vu de la forte demande d'accueil, le Foyer a créé un lit fixe supplémentaire. À ce jour, le Foyer est complet.

Les pensionnaires sont répartis en deux groupes :

- le groupe « An der Sang » avec 8 personnes ;
- le groupe « op der Tomm » avec 10 personnes.

Le Foyer dispose également de 2 lits temporaires pour un placement en situation d'urgence, pour une expérience en dehors du cadre familial ou encore pour permettre aux parents d'avoir un temps de répit.

Des encadrants sont présents afin d'offrir un accompagnement dans la vie quotidienne, proposer une écoute active et organiser des activités, tout en maintenant ou améliorant l'autonomie de chacun.

Certains pensionnaires fréquentent des ateliers protégés en journée alors que d'autres sont intégrés au service d'activités de jour de l'institution.

En 2021, les activités ont été fortement réduites en raison de mesures de lutte contre la pandémie Covid-19.

### **i. Ligue HMC**

Actuellement, la Ligue HMC gère trois services d'hébergement :

- Millebaacher Haus
- Baastenduerfer Haus
- Ettelbrécker Haus

Ces 3 maisons disposent de 26 places fixes et de 3 chambres temporaires.

Vu le nombre croissant des résidents en retraite, la Ligue HMC a créé pour ces personnes le service «Dagestreff» à Burden. Celui-ci est ouvert 3 jours par semaine.

### **j. Op der Schock**

En 2021, suite à l'allègement des mesures sanitaires, l'association a commencé à travailler avec un chien d'assistance au sein de sa structure d'hébergement. Cette activité a apporté une grande plus-value aux résidents.

Puis, avec le déménagement du service d'activités du jour à Kuborn, les résidents qui n'ont pas un emploi salarié en atelier protégé, ont pu participer de nouveau aux activités du service d'activités du jour, ensemble avec les usagers externes, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Tout comme l'année précédente, une grande importance a été accordée aux formations internes et à la supervision des équipes afin de soutenir le travail biographique, déceler les ressources, les besoins et les compétences individuelles des résidents et d'adapter les plans d'accompagnement individualisés davantage aux résidents respectifs.

En 2021, l'association a accentué le travail sur l'évaluation des résidents suivant leur évolution socio-émotionnelle, ainsi que divers outils visant à soutenir les résidents dans leur autodétermination, comme par exemple en cas de maladie grave ou d'une phase de deuil.

Enfin, l'association a avancé en 2021 dans son travail sur le concept d'accompagnement des résidents dans leur vie affective et sexuelle.

### **k. Tricentenaire**

L'association « Tricentenaire » reconnue d'utilité publique offre actuellement les services suivants :

- Le Réseau Tricentenaire « Hëllef Handicap » (392 usagers) est un réseau national d'aide et de soins spécialisé dans le domaine du handicap ;
- Le Foyer d'Aide aux Familles Emile Künsch à Walferdange offre, au niveau national, des courts et moyens séjours planifiés ou d'urgence. Il a une capacité d'accueil de 22 personnes ;
- Le Pavillon de Heisdorf est une résidence accueillant 16 adultes en situation de handicap physique ;
- La Résidence Nico Kremer à Heisdorf est un service d'hébergement dans un bâtiment bénéficiant d'une accessibilité optimale pour les personnes à mobilité réduite. Il accueille 38 adultes en situation de handicap physique ;
- La Résidence A Pultz à Prettingen-Lintgen accueille 12 adultes en situation de handicap intellectuel ;

La Résidence Walferschlass à Walferdange accueille 10 personnes en situation de handicap physique.

## I. Yolande

Les services d'hébergement sont organisés dans des groupes de vie à caractère familial :

- L'Institut St Joseph à Betzdorf offre un lieu de vie pour 114 personnes. Ces personnes vivent dans 14 groupes (dont un à caractère semi-autonome). En outre, 2 lits sont réservés à l'accueil temporaire ;
- Le Foyer « Op de Wolleken » à Niederaanven offre un lieu de vie à 9 personnes, dont 1 lit semi-autonome ;
- Le Foyer « Haus Um Bowéngsbierg » à Roodt/Syre offre un lieu de vie à 8 personnes ;
- Le « Centre pour personnes handicapées Am Klouschter » à Mondorf-les-Bains accueille 64 personnes au sein de 8 groupes d'hébergement. Par ailleurs, il dispose de 2 lits pour un accueil temporaire.

Dans le cadre de la prise en charge des personnes en situation de handicap mental avec troubles du comportement graves, le projet dénommé « projet HPI » est toujours en phase de planification.

### 8.2. Services d'activités de jour

- Accompagnement socio-pédagogique (ASP)
- Participation financière forfaitaire

L'objectif des services d'activités de jour est d'assurer la protection, l'épanouissement et l'indépendance des personnes gravement handicapées ou polyhandicapées. Ils ont également une importante mission de dépannage pour les familles concernées.

12 organismes gestionnaires (21 services agréés) ont signé en 2021 une convention avec le Ministère pour un service d'activités de jour :

Organismes gestionnaires conventionnés		Activités agréées
①	<b>ALIVE plus</b> <i>Handicap physique et mental</i>	Centre de jour F.A.M.I.L.
②	<b>APEMH - Hébergement et Services</b> <i>Handicap mental léger, moyen, profond ou polyhandicap</i>	Service régional thérapeutique - Centre Nossbiert Centre de jour « Sonnenhaus » Centre de jour à Mondorf
③	<b>Autisme Luxembourg</b> <i>Troubles envahissants du développement (TED)</i>	Centre de Jour à Sandweiler
④	<b>CHNP - De Park</b> <i>Handicap mental léger à sévère / troubles du comportement</i>	Centres de jour - Sonneblumm, Treff, Gënzebléi Centre de jour - Villa Karblumm
⑤	<b>Fondation Autisme Luxembourg</b> <i>Troubles du spectre autistique (TSA)</i>	Centre de jour à Munshausen Centre de jour à Rambrouch Centre de jour à Dudelange
⑥	<b>Fondation Kräizbiert</b> <i>Handicap physique et polyhandicap</i>	Centre de jour Kräizbiert
⑦	<b>Fondation Sclérose en Plaques</b> <i>Sclérose en plaques et similaire</i>	Day Center « Um Bill »
⑧	<b>Foyer Eisleker Heem</b> <i>Handicap mental</i>	Service d'activités de jour « Um Juck »
⑨	<b>Ligue HMC</b> <i>Handicap mental</i>	Dagestreff à Burden Service d'activité de jour à Capellen
⑩	<b>Op der Schock</b> <i>Handicap mental</i>	Service d'activités de jour à Kuborn
⑪	<b>Tricentenaire</b> <i>Handicap physique et mental</i>	Service d'activités de jour - Foyer Emile Künsch Centre Jean Heinisch Service d'activités de jour - Résidence Nico Kremer
⑫	<b>Yolande</b> <i>Handicap mental et polyhandicap</i>	Institut St Joseph Betzdorf Service d'activités de jour « Am Klouschter »

Organisme gestionnaire	Type de handicap	Classe d'âge	Journées d'ouverture 2021	Chaises conventionnées	Chaises existantes		Chaises occupées au 31/12/2021		Population				Journées de présences 2021	
					externes	internes	externes	internes	♀		♂		externes	internes
									externes	internes	externes	internes		
ALIVE plus	physique et mental	0-20	304	25	0	25	0	25	0	9	0	26	0	0
APEMH	mental	>16	247	78	63	24	59	19	29	8	30	11	13015	3543
Autisme Luxembourg	TED	22-33	246	7	7	0	6	0	3	0	4	0	784	0
CHNP - De Park	léger - sévère / troubles du comportement	>18	249	10	9	70	9	52	3	17	6	35	1722	10591
Fondation Autisme Luxembourg	TSA	tous âges	255	13	13	0	19	0	3	0	16	0	1569	0
Fondation Kränzberg	polyhandicap	20-62	246	23	15	11	12	10	6	2	8	9	1524	1208
Fondation Sclérose en Plaques	sclérose en plaques	adultes	190	16	12	0	12	0	17	0	8	0	1928	0
Foyer Eisleker Heem	mental	>18	250	7	7	10	4	12	3	6	1	6	987	2212
Ligue HMC	mental	<18 <55	232	20	20	12	14	12	7	5	5	7	0	2526
Op der Schock	mental	24-45	242	15	0	0	6	7	4	4	2	3	1105	682
Tricentenaire	physique et mental	1-55	354	62	53	9	39	6	17	1	22	5	5375	1042
Yolande	mental et polyhandicap	tous âges	254	32	25	70	22	70	8	84	18	68	3828	2360
<b>SOUS-TOTAL</b>				/	<b>224</b>	<b>231</b>	<b>202</b>	<b>213</b>	<b>100</b>	<b>136</b>	<b>120</b>	<b>170</b>	<b>31836</b>	<b>24162</b>
<b>TOTAL</b>				<b>308</b>	<b>455</b>		<b>415</b>		<b>236</b>		<b>290</b>		<b>55998</b>	

La capacité d'accueil dans les 21 services d'activités de jour est de 455 chaises, dont 224 chaises externes et 231 chaises internes.

Organisme gestionnaire	0-17 ans		18-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		70-79 ans		≥ 80 ans		Total des usagers
	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	
ALIVE plus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
APEMH	0	0	16	19	6	6	5	3	2	2	0	0	0	0	0	0	59
Autisme Luxembourg	0	0	3	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
CHNP - De Park	1	1	5	9	2	6	4	4	2	11	5	8	1	2	0	0	61
Fondation Autisme Luxembourg	2	9	1	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19
Fondation Kränzberg	0	0	2	2	1	3	2	1	1	2	0	0	0	0	0	0	14
Fondation Sclérose en Plaques	0	0	0	0	0	1	2	1	3	2	6	2	4	2	2	0	25
Foyer Eisleker Heem	0	0	0	1	1	0	0	0	1	1	3	4	1	0	0	0	12
Ligue HMC	0	0	2	2	1	1	5	1	0	0	0	0	0	0	0	0	12
Op der Schock	0	0	1	2	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
Tricentenaire	3	2	5	9	4	2	1	1	1	4	3	3	0	1	0	0	39
Yolande	1	1	5	13	1	4	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	26
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>40</b>	<b>66</b>	<b>18</b>	<b>24</b>	<b>20</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>22</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>279</b>

Organisme gestionnaire	0-17 ans		18-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		70-79 ans		≥ 80 ans		Total des usagers
	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	
ALIVE plus	8	25	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35
APEMH	0	0	2	3	3	5	1	0	1	3	1	0	0	0	0	0	19
Autisme Luxembourg	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CHNP - De Park	1	1	5	9	2	6	4	4	2	11	5	8	1	2	0	0	61
Fondation Autisme Luxembourg	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fondation Kräzberg	0	0	1	2	1	1	0	2	0	2	0	2	0	0	0	0	11
Fondation Sclérose en Plaques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Foyer Eisleker Heem	0	0	1	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Ligue HMC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	6	0	1	0	0	12
Op der Schock	0	0	2	0	1	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	7
Tricentenaire	0	1	0	1	1	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	6
Yolande	0	8	5	16	8	11	7	9	18	20	23	3	16	3	5	0	152
TOTAL	9	35	17	32	17	27	14	18	21	36	34	19	17	6	5	0	307

#### a. ALIVE plus – F.A.M.I.L.

Le Foyer d'activités de jour F.A.M.I.L. est un service d'accompagnement pour enfants en situation de handicap mental et physique.

L'année 2021 a été marquée par des améliorations et avancées sur différents plans :

- **en termes d'accompagnement :**

- la participation à des formations par l'équipe de professionnels de l'encadrement du Foyer tout au long de l'année dans le but d'améliorer ses compétences en lien avec les besoins des enfants et du service. Les principaux thèmes retenus cette année ont été en lien avec les troubles du spectre autistique, les comportements défiés, les gestes de premiers secours et la langue luxembourgeoise ;
- le développement de collaborations externes mises en place, comme la venue de l'association « Arti'chok » au sein du Foyer, le projet « découverte de la nature » avec le CIGL d'Esch-sur-Alzette ou encore le projet de Radio intergénérationnel et transfrontalier avec l'association « intemporelle » ;
- le mobilier du Foyer a été renouvelé avec des éléments qualitatifs et adaptés aux besoins des enfants accueillis, grâce à des subsides accordés par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région ;
- l'achat d'un nouveau Babyfoot afin de mettre en avant le jeu collaboratif au sein du Foyer par le biais d'un appel aux dons via une cagnotte en ligne réalisée par l'équipe d'encadrement et certains enfants ;
- l'opportunité de prendre un bol d'air frais au travers de la crise Covid-19 durant l'été en essayant de retrouver des habitudes de vie plus « normales » tout en restant vigilants et en respectant les consignes de sécurité ;

- la participation à une enquête sur les besoins et la situation des personnes en situation de handicap au Luxembourg, organisée par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région en collaboration avec le LISER. Le Foyer a eu l'opportunité de participer à cette enquête par le biais de l'aimable participation de 8 parents dont les enfants sont accueillis au Foyer.
- **en termes d'organisation :**
  - l'investissement dans des solutions informatiques permettant de garantir une meilleure traçabilité, une meilleure sécurisation des données et une meilleure communication des informations aux parents ;
  - l'accroissement de la collaboration entre les différents services de ALIVE plus, à l'instar de « Alive Kids » qui concerne la prise en charge individuelle d'enfants à besoins spécifiques à domicile. Le service de soins et aide intervient au Foyer pour la gestion et l'administration des médicaments des enfants par l'équipe d'infirmier(e)s. Le pôle de thérapeutes prend en charge les enfants en thérapies selon leurs besoins (kinésithérapie, orthophonie, ergothérapie, psychomotricité ou psychologie) et représente un véritable levier facilitateur pour les enfants comme pour les parents ;
  - des séances d'analyses, de pratiques professionnelles et de supervisions pour les équipes de professionnels depuis le second trimestre 2021, dans le cadre du nouveau pôle formation/qualité, un axe de développement majeur au sein de ALIVE plus en 2021 ;
  - le développement d'un service de transport afin de soutenir davantage les parents au quotidien (aller/retour domicile – Foyer) ;
  - la continuation de la planification du devenir du Foyer en 2023, notamment la construction d'un foyer inclusif permettant d'offrir aux enfants une situation d'accueil idéale, au cœur de la cité et des parcs arborés.

#### **b. APEMH - Hébergement et Services**

Les structures d'accueil de jour de l'APEMH sont destinées à des adolescents ou adultes en situation de handicap mental avec ou sans handicap physique associé. Il s'agit de personnes qui ne sont plus soumises à l'obligation scolaire et qui ne peuvent pas suivre le rythme de travail soutenu dans les ateliers protégés.

Ces structures proposent des activités variées :

- de type occupationnel, telles que des travaux de sous-traitances, de jardinage ou de cuisine ;
- de type créatif, comme la peinture ou la céramique ;
- de type thérapeutique, à savoir la relaxation, la musique, la stimulation basale, la kinésithérapie et l'ergothérapie ;
- de type sportif, comme le « baskin » et le « handiski » ;
- ainsi que des loisirs, des excursions et achats.

Un accent particulier est posé sur les activités inclusives organisées en collaboration avec des acteurs :

- du milieu des jeunes tels que le Service National de la Jeunesse, le Point Info Jeunes a.s.b.l ou les Maisons des jeunes ;
- du milieu culturel tels que la Kulturfabrik ;
- des communes telles que le Parc Gaalgebierg ou la commune de Clervaux.

Ci-dessous est représentée la capacité d'accueil des structures d'accueil de jour de l'APEMH (chaises externes) :

- Centre de jour à Esch-sur-Alzette : 20 places
- Service d'activités de jour à Esch-sur-Alzette : 20 places
- Centre de jour à Mondorf : 18 places
- Centre de jour « Sonnenhaus » à Clervaux : 20 places

### **c. Autisme Luxembourg**

Le Centre de jour (CDJ) est un service d'activités de jour pour personnes atteintes d'autisme qui ne sont pas en mesure d'exercer une activité professionnelle, c.-à-d. qui n'ont pas pu obtenir le statut de salarié handicapé.

Le Centre propose différentes activités de jour de type occupationnel, socio pédagogique et thérapeutique et a été mis en place pour assurer la phase de transition entre la vie de travail et l'âge de retraite des salariés handicapés âgés. Or, aujourd'hui, il est de plus en plus confronté à des demandes de jeunes personnes qui ne sont pas aptes à travailler, ceci même en milieu protégé.

Depuis la rentrée, après le confinement en 2020, le CDJ se trouve à Sandweiler.

En 2021, 7 personnes ont pu profiter du service CDJ. 1 personne a quitté le service au cours de l'année 2021 sur demande de la famille.

### **d. CHNP - « De Park »**

Les locaux du Centre d'accueil de jour Atert à Useldange ayant été achevés, des activités de cuisine, de pâtisserie, de peinture et de bricolage ont pu être proposées aux résidents. Cette offre a été élargie par le travail des musicothérapeutes, de la psychomotricienne et de l'art-thérapeute. L'offre des activités dans les nouveaux locaux a été très bien accueillie par les résidents.

Les activités de jour du centre « Botterblumm » ont été transférées provisoirement à la villa « Karblumm ». Les offres d'activités dans les centres de jour ont été réalisées dans le respect des mesures de protection de l'hygiène.

En moyenne, 38 clients ou résidents et 7 clients externes ont été pris en charge quotidiennement au centre de jour Treff. Le centre du jour Treff a un nouveau responsable depuis 2021.

Le centre de jour Sonneblumm a été ouvert malgré la pandémie. En moyenne, 14 clients/résidents et 2 clients externes ont été pris en charge par jour. L'analyse des mesures de sécurité pour le centre de jour est en cours.

Le bâtiment « Feierblumm », a servi comme lieu de stockage du CHNP. En effet, la cave a été inondée en juillet 2021. À cet égard, le bâtiment n'a pas pu être mis en service par De Park.

La collaboration avec le Lycée classique de Diekirch concernant un projet artistique a été poursuivie en ligne.

Dans le cadre du concept socio-pédagogique et des offres d'activités associées, un musicothérapeute a été engagé en octobre 2021.

#### **e. Fondation Autisme Luxembourg (FAL)**

Le service d'activités de jour à Munshausen prend en charge des personnes présentant un trouble du spectre autistique (TSA) qui habitent avec leur famille. Il leur propose un éventail d'activités du lundi au vendredi. Il s'agit par exemple d'activités de jardinage, de ménage ou de cuisine, ainsi que des activités sportives ou créatives.

En 2021, 5 personnes présentant un TSA ont fréquenté les activités de jour de la fondation Autisme Luxembourg FAL à Munshausen.

Le service d'activités de jour enfant (SAJE) à Rambrouch prend en charge des enfants et jeunes présentant un TSA les mardis et jeudis après-midi ainsi que les samedis durant la période scolaire. Pendant les vacances scolaires, le SAJE est ouvert du lundi au vendredi avec fermeture les samedis avant et après les vacances scolaires. Le SAJE est également fermé les jours fériés légaux ainsi que la première semaine des vacances d'hiver.

Le service offre des activités variées à l'intérieur, telles que le bricolage, la cuisine, des apprentissages individuels à table, des loisirs ou des activités sportives, comme à l'extérieur, à savoir des jeux relationnels, des promenades, aller à la piscine, le parc animalier, le parc d'attraction, du bateau ou du spectacle, tout en favorisant leur développement, leur autonomie et leur qualité de vie.

Sur l'année 2021, 12 personnes présentant un TSA ont participé aux activités de jour de la FAL à Rambrouch.

Le service d'activités de jour temporaire (SAJ) à Dudelange a ouvert ses portes en décembre 2021 afin d'offrir une solution à de jeunes adultes en attendant l'ouverture du SAJ définitif à Sanem, qui est prévue pour fin 2022. Il prend en charge des personnes présentant un trouble du spectre autistique et qui habitent avec leur famille. Il leur propose du lundi au vendredi, un programme alternant des activités créatives, sportives ou récréatives.

En 2021, 3 personnes présentant un TSA ont fréquenté les activités de jour de la fondation Autisme Luxembourg à Dudelange.

#### **f. Fondation Kräizbiert**

Le Centre d'accueil de jour prend en charge 26 personnes polyhandicapées, bénéficiaires de l'Assurance-Dépendance, qui ne peuvent pas suivre une activité professionnelle à 100% ou qui n'ont pas le statut de salarié handicapé.

Le service dispose de 23 chaises, dont certaines sont occupées par deux usagers à mi-temps. Il offre aux usagers une place d'accueil et de bien-être.

Le Centre d'accueil de jour permet d'établir un quotidien familial et rassurant, tout en respectant le bien-être psychique et le confort physique des usagers. Les activités individuelles et collectives sont adaptées aux capacités et aptitudes de chaque usager et facilitées par des outils spécifiques élaborés à leur mesure. Un projet socio-pédagogique individualisé est élaboré pour chaque usager et évalué annuellement. Ces activités motrices, cognitives, ludiques et sociales stimulent l'éveil ainsi que les capacités et les aptitudes des usagers. De même, les activités d'hygiène y ont une grande importance.

**g. Fondation Sclérose en plaques**

Le MS Day-Center « Um Bill » est un service d'activités de jour spécialisé pour personnes atteintes de sclérose en plaques ou d'autres maladies dégénératives neuromusculaires. Le centre propose des activités thérapeutiques en groupe, des soins et des activités de loisirs et de bien-être répondant aux besoins spécifiques des usagers. Il est ouvert aux usagers du lundi au jeudi de 10h00 à 17h00.

**h. Foyer Eisleker Heem**

Le Foyer Eisleker Heem dispose d'un service d'activités de jour (SAJ) qui accueille des personnes présentant un handicap mental léger à moyen, qu'elles soient pensionnaires dans un autre Foyer ou viennent de leur domicile ou de celui des parents.

Ce service a accueilli, en 2021, 4 usagers réguliers et 1 usager de manière irrégulière.

Les activités proposées en groupe ou en individuel, sont adaptées aux capacités de chacun en essayant de conserver, voire même d'augmenter, l'autonomie dans la vie de tous les jours. Elles permettent également aux usagers de trouver des occupations.

Le SAJ permet également aux usagers de sortir régulièrement de leur domicile ou de la structure hébergement et de faire des rencontres.

En 2021, le SAJ a été fortement impacté par la pandémie Covid-19 et a dû réduire les activités qui n'étaient pas compatibles avec les mesures prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie, telles que la natation, faire les courses, aller au restaurant ou en terrasse, la gymnastique, etc...

**i. Ligue HMC**

Le service d'activités de jour de la Ligue HMC dispose de 16 places pour personnes en situation de déficience intellectuelle qui ne peuvent pas travailler dans un atelier protégé.

Le service offre un accompagnement socio-pédagogique et thérapeutique adapté aux besoins spécifiques des usagers. La participation et l'épanouissement personnel sont mis en avant lors de la prise en charge des usagers. Le service offre notamment des activités pédagogiques et occupationnelles afin de promouvoir et préserver l'autonomie des personnes.

**j. Op der Schock**

Le service d'activité de jour de Op der Schock dispose de 15 places externes, qui sont actuellement toutes occupées.

Les objectifs du service sont la stabilisation d'un environnement stimulant, l'exécution d'une structure journalière et hebdomadaire, mais aussi le développement de la personnalité. Par ailleurs, il vise la mise

en place d'un encadrement permettant de développer les capacités motrices, sensibles, cognitives et sociales de l'utilisateur, en prenant en compte ses besoins individuels.

En complément aux activités et du programme pédagogique en place, l'équipe pédagogique a approfondi le travail visant à élaborer l'âge socio-émotionnel de chaque usager, afin d'adapter encore davantage les activités pédagogiques aux besoins de la personne.

Un travail intensif a été fait dans l'accompagnement des usagers à découvrir et à développer leur personnalité et leur autodétermination.

Le travail avec des outils comme le Multisign et des pictogrammes a été intensifié afin de soutenir les usagers dans l'expression de leurs besoins et sentiments.

Fin juin 2021, le service a déménagé dans des nouveaux locaux à Kuborn dans la commune de Wahl. Il s'agit d'une ancienne école appartenant à la commune. L'équipe pédagogique a préparé ce transfert avec les usagers et les a accompagnés dans la phase d'acclimatation. Le fonctionnement du service a été adapté aux nouvelles infrastructures et à l'augmentation progressive du nombre d'utilisateurs dans les années à venir.

#### **k. Tricentenaire**

Le Foyer Emile Künsch à Walferdange accueille 6 enfants et adolescents.

Au Centre Jean Heinisch à Bissen sont accueillis des adolescents et adultes en situation de handicap physique et troubles associés (60 places).

Les services d'accueil de jour offrent aux usagers un accompagnement thérapeutique et socio-pédagogique de qualité, tant individuel que collectif, selon une approche holistique et interdisciplinaire basée sur leurs projets personnalisés et ce, dans le respect des valeurs du Tricentenaire (auto-détermination et inter-responsabilité).

#### **l. Yolande**

Yolande offre des services d'activités de jour sur les deux sites ci-après :

- Institut St Joseph (Betzdorf) ;
- Centre pour personnes handicapées Am Klouschter (Mondorf-les-Bains).

L'accueil de jour dispose d'un large éventail d'offres occupationnelles, thérapeutiques et de loisirs. L'objectif est de répondre, de façon la mieux adaptée, aux besoins individuels des usagers, ceci indépendamment du degré du handicap.

Les ateliers occupationnels et lieux de thérapie à Betzdorf et à Mondorf-les-Bains constituent un second cadre de vie où chaque pensionnaire ou personne externe peut exercer une occupation motivante dans un rythme quotidien structuré.

Le Centre de jour spécialisé à Betzdorf accueille 25 usagers externes répartis en 3 groupes.

Outre les 25 usagers externes, 96 usagers internes ont fréquenté les services d'activités de jour à Betzdorf.

Sur le site de Mondorf-les-Bains, 57 personnes, dont 56 usagers des services d'hébergement et 1 usager externe, ont été prises en charge dans les services d'activités de jour.

L'année 2021 ayant été également marquée par la pandémie Covid-19, le Centre de jour pour usagers externes était fermé pendant 3 semaines en février et plusieurs fermetures temporaires partielles ont dû être décidées. Les activités de jour pour usagers internes ont dû être réduites. Une reprise progressive des activités a eu lieu seulement en fin d'année 2021, mais le niveau habituel des activités était loin d'être atteint.

### 8.3. Services de formation

- Participation financière par couverture du déficit

9 organismes gestionnaires (14 services agréés) ont signé une convention avec le Ministère pour un service de formation:

Organisme gestionnaire	Type de handicap	Journées d'ouverture 2021	Total des places au 31/12/2021	Dont nouvelles places 2021	Nombre de places maximum	Places occupées au 31/12/2021	Population		Admissions 2021	Sorties 2021
							♀	♂		
APEMH	mental	203	120	0	120	92	34	58	34	40
Autisme Luxembourg	TED	218	8	1	20	8	2	6	1	6
Coopérations	mental	307	12	4	12	11	2	9	4	0
Fondation Kräizbiereg	physique	197	25	0	25	20	8	12	7	6
Foyer Eisleker Heem	mental	235	15	3	15	14	6	8	6	2
Ligue HMC	mental	232	30	0	30	15	6	9	9	13
Op der Schock	mental	245	17	2	17	12	6	6	4	5
Tricentenaire	physique et troubles associés	235	11	2	11	11	5	6	19	17
Yolande	mental et polyhandicap	247	9	0	12	9	4	5	4	7
<b>TOTAL</b>			<b>247</b>	<b>12</b>	<b>262</b>	<b>192</b>	<b>73</b>	<b>119</b>	<b>88</b>	<b>96</b>

#### a. APEMH - Formation et Travail

L'APEMH possède au total 5 sites de formation et de travail, qui se trouvent à Bettange-sur-Mess, Esch-sur-Alzette, Bettembourg, Hosingen et Limpach.

Au 31 décembre 2021, 92 jeunes stagiaires à besoins spécifiques ont été formés dans un centre de propédeutique professionnelle après leur scolarité obligatoire. La formation consiste en un apprentissage de compétences professionnelles dans différents métiers et un renforcement des aptitudes scolaires et sociales. Les apprentissages pratiques y sont privilégiés.

Le but est l'acquisition des compétences nécessaires pour trouver un emploi dans un atelier protégé ou de préférence sur le marché du travail ordinaire.

#### **b. Autisme Luxembourg**

Le Service de Formation Professionnelle (SFP) accueille des personnes atteintes d'autisme dès l'âge de 16 ans et leur propose une formation professionnelle afin qu'elles puissent être orientées vers un atelier d'inclusion professionnelle de l'association Autisme Luxembourg, vers le premier marché du travail ou encore vers un service d'activités de jour.

Après avoir fait un bilan de compétences de chaque candidat, un programme individualisé est mis en place pour permettre à travers l'acquisition et le développement des compétences, une préparation adéquate à la vie professionnelle.

En général, la formation d'un stagiaire au SFP s'achève au bout de deux ans.

Au 31 décembre 2021, 8 places étaient occupées au SFP par des étudiants atteints des troubles du spectre de l'autisme.

#### **c. Coopérations**

Le centre de formation (CPP) accueille des jeunes adultes en situation de handicap mental et a pour objectif principal d'assurer leur insertion professionnelle sur le marché de travail ordinaire ou dans des ateliers protégés, ceci dans les domaines du jardinage, de la gastronomie, du service technique (travaux polyvalents), de l'art et du design.

Le CPP fait le lien entre les études et la vie professionnelle. Les participants ont la possibilité d'essayer différents métiers. Le rôle de l'éducateur est de promouvoir les compétences et talents de chaque participant en élaborant des plans individuels. À l'aide de structures clairement définies et de la proximité des travaux pratiques, le CPP encourage et favorise le processus de l'orientation professionnelle, l'accès au marché de travail, l'entrée dans la vie professionnelle et le développement personnel.

#### **d. Fondation Kräizbiert**

Le service de formation Kräizbiert (CPP) propose une formation professionnelle élargie à des adolescents et jeunes adultes en situation de handicap, qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire et/ou qui se remettent d'un traumatisme/accident (Rehazenter).

La formation est surtout d'ordre éducative et de (ré-) apprentissage. Après leur admission, les apprenants passent par une année de préparation et d'orientation avant d'entamer une formation pouvant aller jusqu'à trois ans dans le département choisi avec l'option de demander une année de prolongation selon le potentiel d'apprentissage et/ou selon l'état de santé de l'apprenant.

La formation vise à faciliter l'intégration future de l'utilisateur dans un atelier protégé ou dans le monde du travail ordinaire selon ses capacités, et surtout à le préparer autant que possible à la vie active et autonome.

Les enseignements se basent sur un plan individuel de formation. Ils sont adaptés aux capacités et aptitudes de chaque usager. Le service prévoit des formations techniques et professionnelles initiales

comme des actions de formations spécifiques en adéquation au type de handicap et le degré de dépendance tout en intervenant face aux besoins affectifs, émotionnels, sociaux et professionnels.

Des outils spécifiques sont élaborés à leur mesure, comme le dispositif pédagogique qui est ajusté selon le besoin afin de s'adapter à la situation.

De plus, des activités socio-pédagogiques, facultatives, sont planifiées pendant les vacances scolaires, favorisant ainsi l'inclusion sociale de la personne en situation de handicap. Elles sont un moment important d'enrichissement, de découverte et d'apprentissage, soutenant ainsi les principes d'autonomie et d'autodétermination.

#### **e. Foyer Eisleker Heem**

Le CPP de Lullange encadre des personnes en situation de handicap mental et sert de transition entre la scolarité et le monde du travail.

En 2021, le service a offert une formation professionnelle à 14 personnes en situation de handicap mental.

Cette formation est principalement axée sur les différentes tâches de travail effectuées dans les ateliers proposés au Lëlljer Gaart s.c.. Les usagers ont également un aperçu des tâches pour la vie quotidienne.

La formation permet de se prononcer sur l'employabilité et le profil de compétence du futur demandeur d'emploi. Elle permet également d'élaborer un avis détaillé sur la procédure d'obtention du statut de salarié handicapé.

Les stagiaires parcourent les différents ateliers du Lëlljer Gaart s.c. et travaillent sur les différents processus de travail dans chaque atelier.

L'association tente d'augmenter le niveau d'autonomie des stagiaires par une formation individuelle toujours dans le cadre réel de leurs ateliers, tout en respectant les compétences, les talents ainsi que le rythme de chaque stagiaire.

Le service est fonctionnel du lundi au vendredi entre 8h40 et 17h20.

Au cours de l'année 2021, les jeunes du CPP ont pu participer à diverses manifestations organisées par l'atelier « Park Sënnersräich » et ont pu exercer dans divers domaines tels que :

- le théâtre ;
- l'animation d'ateliers ludiques ;
- la décoration pour diverses manifestations ;
- le montage et le démontage de différentes scènes ou plateformes ;
- le contact avec les clients.

Malgré que l'année n'ait pas été facile en raison de la pandémie, l'association a essayé de faire avancer les jeunes dans leur désir de savoir, de savoir-vivre et de savoir-faire.

#### **f. Ligue HMC**

Le service de formation de la Ligue HMC, intitulé « Service d'Admission, de Formation et d'Evaluation » (SAFE), vise des jeunes gens présentant une déficience intellectuelle et ayant terminé leur obligation

scolaire. Le but principal est d'évaluer les compétences des jeunes et de leur donner une formation, en vue d'une orientation sur le marché ordinaire du travail ou dans un atelier d'inclusion professionnelle.

#### **g. Op der Schock**

En 2021, 5 personnes en situation de handicap encadrées dans le service de formation ont été embauchées dans l'atelier protégé de Redange. En raison de la pandémie, mais également de l'exigüité des locaux sur le site de Redange, le nombre de stages au sein CPP a réduit.

5 jeunes ont fait un stage prolongé dans le CPP, dont 4 ont été admis définitivement en formation à partir du mois de septembre 2021.

Ainsi, au 31 décembre 2021, 15 personnes en situation de handicap ont été inscrites en formation dans le CPP et 3 d'entre elles ont ensuite été embauchées au 1<sup>er</sup> janvier 2022 au sein de l'atelier.

En 2021, l'équipe a élargi les formations dans le domaine créatif et renforcé le travail sur l'établissement des procédures de formation en langage facile, avec notamment des pictogrammes, et dans le domaine de la cuisine et des travaux de repassage.

#### **h. Tricentenaire**

Le centre de propédeutique professionnelle (CPP) cible des adolescents en situation de handicap ayant terminé leur scolarité et toute personne en situation de handicap souhaitant se former au Centre Jean Heinisch. Le CPP offre une formation basée sur des projets professionnels personnalisés, valorisant et développant les compétences requises en vue d'un emploi sur le marché du travail ordinaire ou en ateliers d'inclusion. Le CPP dispose actuellement de 11 places.

#### **i. Yolande**

Le centre de propédeutique professionnelle (CPP) de Betzdorf encadre des personnes en situation de handicap ayant terminé leur scolarité. Il leur offre un programme de formation qui les prépare au monde du travail. L'apprentissage, dont la durée est de 3 ans en général, doit permettre au candidat d'obtenir un contrat de travail.

À la fin de l'année 2021, 9 candidats étaient inscrits au CPP.

#### 8.4. Services d'information, de consultation et de rencontre

- Participation financière par couverture du déficit

14 organismes gestionnaires ont signé une convention avec le Ministère pour un service d'information, de consultation et de rencontre :

Organismes gestionnaires conventionnés		Activités agréées
①	<b>ADAPTH</b> <i>Centre de compétence nationale pour l'accessibilité des bâtiments</i>	Expertise et conseil en accessibilité
②	<b>APEMH - Hébergement et Services</b> <i>Handicap mental léger, moyen, profond et polyhandicap</i>	Centre d'Activités, de Réadaptation et de Rencontre - CARR Sud Centre d'Activités, de Réadaptation et de Rencontre - CARR Nord Centre de loisirs à Esch/Alzette Centre de Ressources Parentalité Klaro, Centre de compétence pour le langage facile Unité de Formation et d'Education Permanente - UFEP
③	<b>Autisme Luxembourg</b> <i>Troubles envahissants du développement (TED)</i>	Centre de loisirs
④	<b>Coopérations</b> <i>Handicap mental</i>	Kreative Werkstatt
⑤	<b>Fondation Autisme Luxembourg</b> <i>Troubles du spectre autistique (TSA)</i>	Evaluation Diagnostique, Consultation et Rencontre à Capellen Evaluation Diagnostique, Consultation et Rencontre à Munshausen
⑥	<b>Fondation Kräizbiërg</b> <i>Handicap physique et polyhandicap</i>	Services Ambulatoire de Suivi et de Rééducation Fonctionnelle
⑦	<b>Fondation Sclérose en Plaques</b> <i>Sclérose en plaques et similaire</i>	Service d'information, de consultation et de rencontre
⑧	<b>Info-Handicap - Conseil National des Personnes Handicapées</b>	Centre National d'Information et de Rencontre du Handicap
⑨	<b>Ligue HMC</b> <i>Handicap mental</i>	Day Center à Luxembourg Day Center à Burden Espace-Famille Life Academy
⑩	<b>Op der Schock</b> <i>Handicap mental</i>	Fräizäit a Berodung Doheem

⑪	<b>Parkinson Luxembourg</b> <i>Maladie de Parkinson</i>	Centre Parkinson « La Tulipe »
⑫	<b>Solidarität mit Hörgeschädigten</b> <i>Handicap auditif</i>	HörgeschädigtenBeratung SmH
⑬	<b>Tricentenaire</b> <i>Handicap physique et mental</i>	3, 2, 1 Vakanz
⑭	<b>Trisomie 21 Lëtzebuerg</b> <i>Syndrome de Down</i>	Service d'information, de consultation et de rencontre Stuff 21

Tableau 1 : Les services d'information, de consultation et de rencontre - situation au 31/12/2021							
Organisme gestionnaire	Type de handicap	Journées d'ouverture 2021	Nombre de clients 2021	Population		Institutions, associations	Unités à spécifier 2021
				♀	♂		
ADAPTH	tous	245	692	381	311	81	108 dossiers d'aménagement pour des sociétés ou administrations ; plus de 300 dossiers d'aménagement pour l'Assurance Dépendance
APEMH	intellectuel/mental	269	884	675	209	55	CARR Sud : 6866 heures CARR Nord : 1866 heures KLARO : 110 demandes, 50 réalisées Aktiff : 154 activités Centre Ressources Parentalité : 471 interventions UFEP : 70 formations
Autisme Luxembourg	TED	41	17	2	15	53	8384
Coopérations	mental	134	424	230	194	0	0
Fondation Autisme Luxembourg	TSA	255	981	289	692	221	2626 services prestés
Fondation Kränzbiereg	physique	255	261	108	153	65	6759
Fondation Sclérose en Plaques	sclérose en plaques	146	323	204	111	75	Fridays in Esch : 13 séances Consultations médicales : 45 Consultations sociales : 182 h Consultations "MS Nurse" : 17 Groupes d'entraide : 10 séances Consultations psychologique : 278 Massage sonore : 26 séances
Info-Handicap	tous	250	1218	326	283	56	Formations données : 21 x 8 = 168 h
Ligue HMC	mental	255	635	338	297	0	Daycenter Lux : 223 activités Daycenter Norden : 17 activités Life Academy : 262 heures Espace Famille : 454
Op der Schock	mental	0	66	40	26	0	387 activités de loisir 306 consultations psychologiques 278 interventions du service social
Parkinson Luxembourg	Parkinson	255	39	20	19	0	Ateliers à but thérapeutique : 252 séances au Centre + 347 séance via Zoom Workshops : 8 au Centre + 7 via Zoom Activités régulières : 21 au Centre + 12 via Zoom Événements : 3 au Centre + 2 via Zoom
Solidarität mit Hörgeschädigten	déficience auditive	251	96	51	45	119	Service social : 468 Interprétations : 179
Tricentenaire	tous	0	133	72	61	0	3 accompagnements individuel de voyage (27 j) 2 demandes de recherches d'accompagnateur de voyage annulées par le client 188 accompagnements individuels de loisirs (728 h) 3 demandes de recherche pour des hôtels accessibles ou autres 1 demande de recherche pour un service de soins
Trisomie 21 Lëtzebuerg	Trisomie 21	251	157	85	72	0	39 sorties mensuelles (demi-journées) 18 soirées "Stuff21" 56 cours de danse 36 activités en ligne 13 cours de Zumba à Roodt/Syre 2 matinées pour le Groupe Parent-Bébé 4 activités de vacances/ateliers créatifs à Diekirch 10 activités de vacances/ateliers créatifs à Mensdorf & Roodt/Syre 86 h de téléphonats 639 clients pour information et consultation
TOTAL			5926	2821	2488	725	

### **a. ADAPTH**

L'ADAPTH est un bureau de conseil en « conception universelle » et le Centre de compétence national pour l'accessibilité des bâtiments (CCNAB).

L'association offre une expertise unique aux professionnels du bâtiment. Elle les assiste lors de la réalisation de projets de construction ou de rénovation en vue de réaliser des bâtiments accessibles à tous. C'est ainsi qu'en 2021, l'ADAPTH a presté des services pour 17 bureaux d'architectes ou d'ingénieurs, ainsi que pour 7 ministères, administrations et Fonds, pour des projets variés tels que :

- le développement urbain à Lankels ;
- le projet immobilier « Howald City » ;
- des logements sociaux à Peppange ;
- des cabanons et gîtes du « Minett Trail » ;
- une École Européenne à Junglinster ;
- une liaison cyclable « Esch-Belval PC8 » ;
- et le projet « Sinterbecken » à Esch-Belval.

L'ADAPTH effectue également le suivi des projets de modernisation d'arrêts, de gares et de P&R des CFL ainsi que des travaux d'insertion urbaine du tram dans la ville de Luxembourg.

29 communes ont fait appel à l'ADAPTH pour la mise en conformité de bâtiments existants ou pour l'aménagement de la voirie, notamment lors de la création de zones de rencontre ou pour l'aménagement des passages pour piétons ou des arrêts de bus.

En outre, L'ADAPTH a collaboré à la rédaction de la loi sur l'accessibilité qui a été votée le 2 décembre 2021. Un site géré par l'association est disponible pour suivre l'évolution de la loi à l'adresse [www.adapth.lu/ccnab](http://www.adapth.lu/ccnab).

L'association a traité plus de 300 nouveaux dossiers d'aménagement de logement pour le compte de l'Assurance-Dépendance. Par ailleurs, les services d'adressent également aux particuliers.

En 2021, l'ADAPTH a presté des services pour 773 clients dont 692 sont des personnes privées et 81 des sociétés ou administrations.

### **b. APEMH - Hébergement et Services**

#### **• Centre d'activités, de réadaptation et de rencontre (CARR)**

Le CARR est un lieu éducatif de découverte et de détente, offrant aux enfants et jeunes un relais entre école et famille. Il s'adresse particulièrement aux enfants et jeunes adolescents scolarisés, âgés de 4 à 16 ans, qui sont en situation de handicap associé ou non à des comportements défis ou autres types de déficiences.

Ses missions consistent à :

- offrir un accueil complémentaire aux enfants et jeunes, en dehors des temps d'école et des moments familiaux ;
- favoriser l'interaction sociale et l'apprentissage dans un environnement collectif ;

- répondre aux besoins de répit des familles en dehors des horaires scolaires, leur permettant de conjuguer leurs responsabilités éducatives et leur insertion dans la vie sociale et professionnelle;
- permettre aux familles de faire des rencontres et des échanges.

Les activités peuvent s'articuler autour des offres d'éveil, des ateliers d'expression, de la musicothérapie, de la psychomotricité, de la thérapie équestre, des activités promenades ou piscine, des visites d'expositions et musées, des spectacles pour enfants, etc.

Il existe deux antennes CARR : le CARR-Sud, créé en 1998, est implanté au Centre Nossbiert à Esch-sur-Alzette. Le CARR-Nord, quant à lui, a ouvert ses portes le 2 juillet 2013 dans l'enceinte du Sonnenhaus à Clervaux. Durant les périodes scolaires, les deux antennes accueillent les enfants et jeunes tous les mardis et les jeudis après-midi, de 12h00 à 18h00. Pendant les vacances scolaires, elles sont ouvertes tous les après-midis de 12h00 à 18h00.

- **Centre Ressource Parentalité (CRP)**

Faisant suite à de nombreuses demandes de soutien et d'accompagnement, l'APEMH crée en août 2014 un Centre Ressource Parentalité (CRP), dédié à l'accompagnement de parents en situation de handicap et de leurs enfants.

Ce Centre ressources à vocation nationale offre information, sensibilisation, conseil et soutien à la fonction parentale chez les personnes en situation de handicap.

Plus particulièrement, il aura pour missions :

- d'informer et de former, afin de renforcer le rôle de parents et répondre aux sollicitations des professionnels du réseau ;
- d'accompagner, afin d'assurer les besoins de l'enfant, des parents et de la famille dans les différents moments de la vie ;
- de mobiliser les ressources existantes et soutenir dans la vie quotidienne ;
- d'outiller et de rendre accessible les dispositifs de droit commun ;
- de favoriser le partage d'expérience et le soutien entre pairs.

Il s'adresse aux :

- personnes en situation de handicap avec désir d'enfant ou en situation de parentalité (que l'enfant soit au domicile des parents ou accueilli dans un foyer ou autre) ;
- professionnels, structures et services travaillant directement ou indirectement avec des personnes en situation de handicap.

Le Centre Ressource Parentalité propose différentes offres individuelles et de groupe pour les personnes en situation de handicap et les professionnels.

En 2021, le Centre Ressource Parentalité a accompagné 29 situations familiales. Les familles accompagnées comprennent aussi bien l'enfant, le père, la mère, les grands-parents et la famille proche.

Le CRP travaille en réseau avec 15 services intervenant dans le champ de la protection de l'enfance, du handicap et du médical. Une nouvelle collaboration du « Elterentreff » avec un service proposant la formation des parents est en cours.

Pendant l'année 2021, un partenariat a été officialisé avec la pédiatrie sociale de « Kanner Stëmm ».

Les rencontres du « Elterentreff » n'ont pas pu avoir lieu jusqu'en juin 2021 en raison de la pandémie Covid-19. Par conséquent, les rencontres du groupe de parole parents/enfants ont eu lieu à seulement 9 reprises en 2021. Parallèlement, des activités ludiques ont été organisées, telles qu'une promenade au parc, un atelier pâtisserie ainsi que des jeux et du bricolage pour les enfants.

471 interventions individuelles ont eu lieu en 2021.

- **Unité de Formation et d'Éducation Permanente (UFEP)**

L'UFEP est un organisme de formation continue qui favorise la transmission et l'acquisition de savoir-être et de savoir-faire afin de soutenir, tout au long de la vie, une meilleure adéquation des compétences avec les pratiques professionnelles en constante évolution.

À travers ses actions de formation, l'UFEP s'engage à promouvoir des valeurs telles que l'inclusion et la diversité, la participation et le respect de la personne. L'action de l'UFEP s'inscrit dans un cadre partenarial permettant l'échange et le transfert d'expertise entre disciplines et secteurs, tant au niveau national qu'international.

Depuis sa création, l'UFEP contribue, année après année, à spécialiser et à affiner son offre dans le secteur social ainsi que dans le secteur de l'aide et des soins afin :

- d'offrir des formations qui répondent de façon pragmatique aux questions rencontrées quotidiennement sur le terrain ;
- d'expérimenter et de soutenir de nouvelles formes d'apprentissage tout au long de la vie.

En 2021, l'UFEP a contribué directement à la préparation, à l'organisation et à la mise en œuvre de 70 formations externes (issues du grand catalogue), sans considération des formations internes et des conférences/journées d'études. Ces formations externes ont réuni 701 personnes, dont 578 femmes et 123 hommes, issues d'horizons professionnels divers et vivant majoritairement au Luxembourg.

- **Aktiff – Centre de Loisirs**

Le Centre de Loisirs Aktiff est un lieu de rencontre pour toute personne en situation de handicap intellectuel pendant ses heures de loisirs.

Le Centre vise, à travers une offre de loisirs adaptés, tant au renforcement de la socialisation qu'au développement des apprentissages des personnes en situation de handicap, favorisant ainsi autonomie et inclusion au sein de la société.

Le Centre propose des activités culturelles, sportives, informatives et sociales.

Un programme mensuel reprenant toutes les activités est élaboré à partir des propositions des participants et avec divers partenaires culturels et associatifs.

Le service s'adresse à toute personne en situation de handicap intellectuel léger :

- ayant atteint l'âge de 16 ans ;
- autonome, n'ayant pas besoin d'aide directe ;
- voulant participer à des activités en groupe ;

- intéressée et active ;
- inscrite préalablement aux activités ;
- ayant la possibilité de se rendre au Centre par ses propres moyens de transport (en bus/train/voiture, Adapto, à pied, etc...);
- accompagnée ou non par un service.

En cas de demande élevée, la priorité est donnée aux personnes vivant seules ou ne bénéficiant pas d'accompagnement régulier. La plupart des activités sont payantes.

En 2021, le Centre de Loisirs Aktiff dispose d'un poste d'éducateur diplômé 40 heures par semaine pour l'organisation et l'exécution des activités. Ce poste est actuellement occupé par 2 éducateurs diplômés de 20 heures par semaine.

La liste d'inscription est limitée à un maximum de 50 clients afin de garantir une bonne organisation du service.

Au cours de l'année 2021 :

- 154 activités ont pu être proposés ;
- 52 clients se sont inscrits sur la liste de l'Aktiff ;
- 11 nouvelles admissions et 3 sorties ont eu lieu.

- **Centre de compétences pour le langage facile – KLARO**

Depuis 2021, Klaro s'occupe de la coordination et de la dissémination du langage facile au Luxembourg.

Ses missions principales sont le conseil, la formation, le coaching des professionnels, la coordination de projets en vue de réaliser des produits accessibles ainsi que la co-production ou la co-construction avec les experts-usagers.

À noter que Klaro connaît une hausse importante de demandes. Sur les 110 demandes introduites en 2021, malheureusement 60 n'ont pas pu être réalisées.

Le besoin en coordination de projets augmente étant donné que les demandes introduites révèlent une diversification des demandeurs, qui proviennent actuellement de tous bords, à savoir des domaines culturels, administratifs et politiques, des ministères et des communes. Ceci montre que le besoin et la nécessité de supports et informations en langage accessible sont de plus en plus reconnus dans beaucoup de contextes différents.

La demande de conseil en accessibilité pour les sites web est également en hausse et va de pair avec l'obligation légale de présenter des sites accessibles.

En outre, le service connaît avant tout une nette hausse de demandes de traduction vers le facile à lire, aussi bien en allemand qu'en français. Pour l'instant, ces projets nécessitent encore d'une externalisation vers des traducteurs et graphistes libéraux.

À court terme, il serait important de développer davantage la co-construction systématique de formats faciles et la traduction avec les usagers-experts dès le début des projets. Ceci nécessite bien évidemment d'une formation adaptée aux personnes en situation de handicap et d'un encadrement pédagogique.

Avec plus de ressources, Klaro pourrait :

- offrir un service complet en communication accessible qui réaliserait les formats utiles pour les professionnels, un service qui serait adapté à la situation linguistique au Luxembourg et travaillerait en co-construction avec le groupe cible ;
- développer davantage la formation (e-learning du facile à lire pour les professionnels) ;
- développer la participation et co-construction des experts-usagers en situation de handicap.

### **c. Autisme Luxembourg**

L'objectif du service d'information, de consultation et de rencontre (SICR) est de favoriser les rencontres, la participation à la vie sociale et le développement des compétences sociales par le biais d'activités culturelles, récréatives, pédagogiques et thérapeutiques.

Ce service est assuré par une équipe multidisciplinaire composée d'un psychologue, d'un pédagogue, d'un ergothérapeute, d'un orthophoniste, d'un sophrologue, d'une musicothérapeute et d'un éducateur gradué.

Les unités de service prestées dans le cadre du SICR en 2021 :

- visite de musées, d'expositions et de manifestations culturelles ;
- activités sportives et excursions ;
- atelier de cuisine ;
- entretiens de famille/conseil parental ;
- observations du comportement de l'utilisateur dans sa vie quotidienne ou dans une situation particulière ;
- passation de tests ;
- bilans psychologiques et pédagogiques ;
- conseil pour les équipes encadrantes dans les différents services ;
- participation aux réunions d'atelier et des autres services ;
- collaboration avec le psychiatre et des intervenants spécialisés externes ;
- élaboration d'hypothèses sur les comportements problématiques afin de mettre en place le PASP ;
- participation aux réunions multidisciplinaires dans le cadre du PASP ;
- préparation, accompagnement, entretiens, observations et rapports lors de la phase d'observation (stage) ;
- rapports pour la demande de soutien psycho-social dans le cadre de l'assurance dépendance et assurer les prestations accordées ;
- rapports pour la demande du statut du salarié ;
- rapports et/ou avis pour la Commission d'Orientation et de Reclassement professionnel ;
- intervention lors de situations de crise et de détresse ;
- participation à la commission d'admission ;
- formations pour étudiants et/ou professionnels externes ;
- entretiens individuels (entraînement social, communication, émotionnel, etc...) ;
- soutien des équipes pour mettre en place les mesures décidées ;
- rédaction des bilans pour la commission d'admission ;
- assistance à la commission d'admission (un membre du service de consultation) ;
- traitement des dossiers d'admission ;

- formations externes relatives à l'autisme ;
- entretien et soutien dans l'orientation pour les personnes atteintes d'autisme et leurs parents ;
- personne de contact pour personnes atteintes d'autisme en milieu ouvert et assistance ponctuelle au travail ;
- participation régulière au groupe de travail « troubles du comportement » (échange interdisciplinaire et discussions des cas avec des institutions partenaires) ;
- collaboration avec des intervenants spécialisés externes (psychiatres, psychologues, pédagogues, etc...).

#### **d. Coopérations**

Le « Service d'Information, de Consultation et de Rencontre » est composé de :

- **« Kreative Werkstatt »**

« Kreative Werkstatt » est un programme d'ateliers créatifs dirigés par des artistes professionnels destinés aux personnes en situation de handicap mental, qui met l'accent sur la créativité et l'art.

- **Classes créatives**

Les classes créatives sont des ateliers créatifs dirigés par des artistes et destinés aux écoles maternelles, élémentaires et aux centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisées dans l'inclusion scolaire.

- **Centre Loisirs**

Le Centre Loisirs est un service qui propose des activités de loisirs pour personnes en situation de handicap mental, en particulier pour les personnes qui vivent seules. En moyenne, 2 à 3 activités sont organisées par semaine.

#### **e. Fondation Autisme Luxembourg (FAL)**

- **SICR à Capellen**

Dans le cadre de la convention « services d'information, de consultation et de rencontre » (SICR), la FAL offre depuis 2004 un soutien diversifié et individualisé aux personnes de tous âges présentant un trouble du spectre autistique (TSA), à leurs familles et aux professionnels.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour des raisons d'évolution du service et de clarté de présentation, la FAL a scindé en deux services distincts son ancien service « Evaluation diagnostique, Soutien et Formation », conventionné depuis 2004, qui devient dès lors les services « Evaluation diagnostique » d'une part et « Soutien » d'autre part. Au sein de ces deux services, les interventions se font, selon les besoins, dans les milieux de vie et/ou dans les locaux de la Fondation à Capellen ou à Munshausen.

Le service « Evaluation diagnostique » offre des évaluations diagnostiques dont l'objectif est d'établir si une personne présente ou non un TSA à l'aide de testings spécifiques recommandés par la communauté scientifique internationale pour la pose du diagnostic, en collaboration avec un psychiatre externe.

En 2021, 475 familles et 9 professionnels ont fait appel à ce service.

Le service « Soutien » offre des accompagnements dans 3 grands domaines :

- la réévaluation systématique et régulière des compétences et du projet pédagogique ;
- le service aux familles et à la personne atteinte d'autisme, à savoir une formation en autisme, des informations sur les services existants au Grand-Duché de Luxembourg, un soutien à domicile et un appui ponctuel ;
- le service aux professionnels, tel qu'une formation en autisme, du matériel didactique spécifique, du conseil, du support et de l'information.

Pendant l'année 2021, 407 familles et 174 professionnels ont pu bénéficier de ce service.

- **Service Loisirs**

Le service Loisirs de la FAL propose des séjours de vacances au Luxembourg et à l'étranger adressés spécifiquement aux personnes présentant un trouble du spectre autistique (TSA). Ils sont ouverts aux personnes présentant un TSA de tous âges, encadrées par du personnel formé à l'autisme soutenu par de nombreux bénévoles, permettant d'assurer un encadrement individuel pendant les séjours.

D'une part, des « city trips » sur différents thèmes (parc d'attraction, marché de Noël, randonnée, etc...) destinés aux adultes Asperger sont également proposés. En 2021, 41 personnes ont pu profiter de ces séjours.

D'autre part, une offre de sport est également proposée aux enfants, adolescents et adultes avec autisme, ainsi qu'aux adultes Asperger. Des séances multisports ont lieu tous les lundis en fin de journée au hall de sport à Bridel et des marches « santé » sont également organisées régulièrement.

En 2021, 58 bénéficiaires ont pu participer à ces activités sportives.

- f. **Fondation Kräizbiërg**

- **Service de rééducation fonctionnelle**

Ce service veille au maintien et à l'amélioration du bien-être physique et de l'indépendance motrice des usagers. A cet effet sont utilisés la kinésithérapie traditionnelle et des techniques spécifiques, ainsi que des techniques de relaxation, d'hydrothérapie et de thérapie sportive. Les ergothérapeutes veillent particulièrement à l'adaptation du lieu de vie et de travail, ainsi qu'aux difficultés motrices rencontrées. Les orthophonistes se chargent des problèmes d'élocution et de déglutition.

- **Service ambulatoire de suivi**

Ce service se compose d'une équipe multidisciplinaire (psychologues, éducateurs diplômés et gradués) qui assure un suivi de la personne handicapée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Fondation Kräizbiërg. Le service assiste la personne en situation de handicap dans sa vie quotidienne tant sur le plan administratif, psychologique que socio-professionnel.

- g. **Fondation Sclérose en plaques**

Ce service s'adresse à toute personne atteinte de sclérose en plaques (SEP) vivant et/ou travaillant au Luxembourg, ainsi qu'à ses proches. Il propose une information sur la maladie, son traitement et sa prise en charge, des activités de rencontre et d'échange ainsi qu'une formation à des stratégies de « coping ».

Parmi les activités sont comprises :

- des consultations multidisciplinaires (infirmière, assistante sociale, psychologue, ergothérapeute, médecins spécialistes en rééducation fonctionnelle) ;
- un cycle de conférences (école de la SEP) à l'intention de personnes nouvellement diagnostiquées. Les conférences sont tenues par un groupe multidisciplinaire de spécialistes tels que des médecins et infirmiers, un ergothérapeute, un kinésithérapeute, une diététicienne, des représentants de l'ADEM, un (neuro)psychologue, etc... ;
- des conférences par rapport à des aspects spécifiques en relation avec la maladie ;
- des éditions de dépliants et d'un trimestriel, le « MS Kontakt » ;
- des groupes de paroles pour personnes avec sclérose en plaques et leurs proches ;
- une formation à la gestion de l'énergie ;
- des ateliers d'apprentissage de techniques de relaxation ;
- des activités de rencontre sous forme de visites culturelles ou d'activités de loisirs pour des personnes vivant au sud du pays (Fridays in Esch).

Enfin, le service s'adresse au grand public et se propose de sensibiliser l'opinion publique aux défis de la vie avec cette maladie aux 1000 visages.

#### **h. Info-Handicap**

Le « centre national d'information et de rencontre du handicap » est à l'écoute des personnes en situation de handicap, de leurs familles, des professionnels, des employeurs, des techniciens, des décideurs et d'une façon générale, de toute personne recherchant des renseignements sur le handicap et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Les activités du centre s'inspirent des mesures préconisées dans la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées et du plan d'action afférent du gouvernement luxembourgeois.

L'élément-clé du travail d'Info-Handicap est la concertation et la collaboration avec ses divers partenaires aux niveaux national et international.

En 2021, l'accent a été mis sur la publication de la brochure « Tourisme et culture accessible » pour sensibiliser l'opinion publique lors de la journée internationale des personnes handicapées et relancer ses secteurs très touchés par la pandémie Covid-19.

Info-Handicap a également ajouté une nouvelle rubrique dans son « bulletin » afin de présenter les articles de son groupe de travail sur la vie affective et la sexualité des personnes ayant un handicap.

Suite à plusieurs entrevues avec le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics concernant la réforme du transport spécifique « Adapto », Info-Handicap a intégré la Commission de réévaluation des transports Adapto.

L'association a également publié des flyers d'information concernant les curatelles et tutelles.

Info-Handicap possède une page Facebook et une page LinkedIn et gère les sites internet suivants :

- <https://info-handicap.lu/> ;
- <http://agenda.info-handicap.lu> ;

- <http://www.modesdemploi.lu> ;
- <http://www.unokonventioun.lu> ;
- <http://www.eurewelcome.lu> ;
- <http://www.resolux.lu>.

**i. Ligue HMC**

- **Day Center Bonnevoie**

Il s'agit d'un lieu de formation, de loisirs, de rencontre, de communication et d'information pour personnes en situation de handicap mental.

Objectifs du service :

- offrir des projets et des activités dans le domaine de la formation et des loisirs ;
- être un point de rencontre et de communication pour tous ;
- soutenir la participation des personnes en situation de handicap à la vie sociale et culturelle.

- **Day Center Norden**

Le Day Center Norden est situé à Burden, dans les locaux du centre culturel « A Maesch ».

Les activités sont organisées par l'équipe du Day Center de Bonnevoie avec la participation d'intervenants externes.

- **Life-Academy**

- Life-Long Learning ;
- Inclusion ;
- Formation ;
- Empowerment.

Ce service d'information, de consultation et de rencontre vise à promouvoir les droits des personnes en situation de handicap à une autonomie de vie et à l'inclusion dans la société.

Il s'inscrit également dans le cadre de l'article 21 de la Convention de l'ONU portant sur le droit des personnes handicapées à la liberté d'expression et d'opinion et à l'accès à l'information.

- **Espace-Famille**

Ce service d'information, de consultation et de rencontre s'adresse aux personnes en situation de handicap et à leurs familles. Le service offre :

- Un conseil psychologique ;
- Des relations et vie de couple, sexualité, parentalité ;
- Des groupes de paroles ;
- Des informations ;
- Une formation continue.

## **j. Op der Schock**

Le « Fräizäitservice » organise des activités de loisirs durant la semaine et le weekend pour des personnes en situation de handicap mental. Les usagers vivent chez leurs parents ou familles et suivent un travail ou une occupation non salariée pendant la journée. Le service a organisé 387 activités de loisirs en 2021, dont 33 visites de concerts et sorties. En raison de la pandémie, le service n'a pas organisé de colonies de vacances en 2021.

Le volet « Berodung doheem » est à la disposition de toute personne en situation de handicap mental et des membres de sa famille. Il leur offre un accompagnement dans leurs projets de vie, les aide à résoudre des problèmes quotidiens ou à gérer des démarches administratives. Il leur offre soutien et accompagnement lors d'un suivi médical et thérapeutique, ainsi que lors du transfert vers un autre environnement de vie, et leur offre également un soutien psychologique.

En 2021, le service psychologique a suivi 12 personnes en consultation individuelle respectivement en couple, pour une durée totale de 306 heures. Les thèmes récurrents étaient notamment la vie affective et sexuelle, les relations familiales, l'estime de soi, la gestion des émotions, l'accompagnement du jeune dans son projet de vie, l'adaptation aux mesures engendrées par la crise sanitaire, l'exploration des aspects cognitifs et socio-émotionnels en développement.

En outre, le service psychologique fait partie du groupe de travail visant la mise en place d'un concept d'accompagnement de la vie affective, relationnelle et sexuelle. Un deuxième groupe de travail a conceptualisé l'implémentation de différents outils de diagnostic servant à améliorer l'accompagnement de nos clients en estimant, en respectant et en guidant leurs compétences individuelles.

Le service social a accompagné 20 personnes dans des démarches administratives (tutelle, statut salarié handicapé, carte Adapto, etc...) ainsi que 4 personnes dans des situations précaires liées au logement respectivement dans leur suivi médical.

Fin juin 2021, le service a déménagé dans les nouveaux locaux à Kuborn dans la commune de Wahl.

## **k. Parkinson Luxembourg**

Le Centre Parkinson « La Tulipe » a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> mars 2013. Ses objectifs consistent à :

- offrir des prestations pour des personnes de tout âge qui sont atteintes de la maladie de Parkinson et d'autres syndromes parkinsoniens, leurs aidants informels et leur entourage. Il s'agit de leur permettre d'accéder à l'autonomie, à l'indépendance, au bien-être et à l'intégration et de permettre la participation active des personnes concernées (cours d'exercices physiques adaptés à la maladie de Parkinson tenus par des experts) ;
- mettre à disposition des informations fiables permettant aux concerné/es de mieux gérer la maladie ;
- promouvoir des attitudes responsables, en encourageant les usagers à s'investir eux-mêmes dans l'exploitation et le développement de leurs ressources et de leurs compétences, ainsi que la préservation de leur santé physique et psychique ;
- mettre à disposition un lieu de rencontre pour les personnes atteintes de la maladie de Parkinson et leur entourage ;

- mettre à disposition un environnement adéquat aux intéressés. Les usagers eux-mêmes, à travers leurs idées et leurs initiatives, créent la diversité, les spécificités et l’ambiance ;
- collaborer étroitement avec « Luxembourg Center for Systems Biomedicine » (LCSB) et « Parkinson Research Clinic » ;
- participer à différents groupes de travail.

En 2021, 28 personnes (concernées et aidants informels) se sont rendues au centre pour la première fois afin d’obtenir des informations sur la maladie de Parkinson.

Le centre est fréquenté par 39 usagers réguliers, dont 16 détenteurs d’une « Activity Card ». 7 usagers réguliers du centre sont décédés au cours de l’année 2021 et 18 usagers ne peuvent plus participer aux activités suite à des problèmes de santé.

En outre, 3 consultations psychologiques ont été demandées et aucune consultation individuelle en orthophonie n’a été demandée.

32 entretiens d’information, de consultation et d’orientation ont été réalisés ainsi que 81,5 heures d’échange psycho-sociaux, ce qui représente 511 présences d’usagers.

Tenant compte des workshops thématiques, un total de 1247 présences a été réalisé en 2021 au centre « La Tulipe ». Ce chiffre représente 395.55 heures de présence.

En vertu de la pandémie, le centre « La Tulipe » a dû réagir et adapter son programme. Presque toutes les activités ont été réalisées sur internet et la prise en charge des usagers s’est faite par téléphone.

Au total, Parkinson Luxembourg compte 118 participations à l’orthophonie en groupe, 1324 participations aux ateliers via internet, ce qui représente 347 heures d’activité, ainsi que 275 entretiens téléphoniques réalisés pendant les périodes de confinement, ce qui représente 94,55 heures.

Plusieurs catégories d’activités sont proposées aux usagers du Centre Parkinson :

- les ateliers à but thérapeutique : Parkinson boxing, boxing et rencontre, entraînement actif, gymnastique douce, musculation et autonomie, rythme & mouvement, exercices d’orthophonie en groupe, workshop Parkinson, nordic walking, chants, exercices de mémoires, souvenir & souvenir, Yoga, Qi-Gong, Taiji, etc... ;
- les groupes d’entraide (aidants informels, Parkinsoniens, jeunes Parkinsoniens) ;
- les entretiens individuels (information, consultation et orientation) ;
- des thérapies individuelles (psychologue) ;
- les ateliers créatifs (décorations, bricolage, peinture méditative, etc...) ;
- les activités de loisirs et d’amusement ;
- des activités intergénérationnelles ;
- des excursions et des vacances organisées par l’association Parkinson Luxembourg.

## **I. Solidarität mit Hörgeschädigten (SmH)**

Il s'agit d'un service de consultation, d'information, de rencontre et d'accompagnement pour les personnes déficientes auditives.

En 2021, 78 clients, dont 10 nouveaux, ont pu profiter du service d'accompagnement dans les domaines « social » et « emploi ». Le service répond à des demandes d'informations ou de renseignements et assure la traduction d'informations importantes en langue allemande simplifiée. Les deux interprètes du service ont effectué 179 interventions pour 18 personnes privées et 20 institutions.

### **m. Tricentenaire**

321 Vakanz est un service de voyages et loisirs pour tous.

En 2021, le service a permis de réaliser 6 voyages et 14 excursions de groupe.

Les bénévoles étaient actifs toute l'année, notamment en accompagnant les clients du service lors de leurs différentes activités de loisirs et en les soutenant à distance.

3 accompagnements individuels de voyage ont également eu lieu.

### **n. Trisomie21 Lëtzebuerg**

L'association Trisomie21 Lëtzebuerg a pour vocation d'aider les personnes porteuses d'une Trisomie21 à mener une vie aussi indépendante et comblée que possible.

L'association a également pour objectifs de garantir un avenir professionnel et des structures d'hébergement pour les adultes et les séniors porteurs de Trisomie21.

L'association offre des services de rencontre (ateliers de cuisine, des activités de vacances, des colonies, des « weekends d'autonomie », des activités « Disco », des cours de danse). De par des activités grand-public (représentations de danse démontrant le potentiel de ses membres, une Journée Mondiale T21 ou bien le « Trisomie21-Maart Menster »), un impact positif sur la perception de la Trisomie21 au Luxembourg est espéré.

En outre, des services d'information (des séances de sensibilisation à l'école, des stands d'information, des centres de documentation et des articles de presse) ainsi que des services de consultation (une présence maternité, des consultations médicales spécialisées, un groupe de parole, un accompagnement des familles, un groupe parent-bébé, etc.) sont offerts.

Afin du bien être au courant, Trisomie21 Lëtzebuerg collabore pendant toute l'année avec d'autres associations nationales (Info-Handicap, Nëmme mat Eis, Daaflox, Parkinson Luxembourg ou ALAN) et internationales (EDSA - European Down Syndrome Association ou DSI – Down Syndrome International).

Actuellement, Trisomie 21 Lëtzebuerg prépare son nouveau projet « ConcepT21 ». Il s'agit d'un restaurant inclusif sous forme d'atelier protégé. La mise en place du restaurant est prévue pour 2022.

## 8.5. Logements semi-autonomes

- Participation financière par couverture du déficit

5 organismes gestionnaires ont signé une convention avec le Ministère pour un service d'assistance à domicile :

Organisme gestionnaire	Type de handicap	Classe d'âge	Places conventionnées	Total des places au 31/12/2021	Places occupées au 31/12/2021	Population		Journées de présences 2021
						♀	♂	
APEMH	mental léger	adulte	4	4	2	1	1	365
Foyer Eisleker Heem	mental	>18	3	3	3	2	1	894
Fondation Kräizberg	physique	tous âges	12	12	10	4	6	3650
Ligue HMC	mental	<18	18	18	13	9	4	4452
Yolande	mental léger	sans limite	7	7	7	1	6	1977
<b>TOTAL</b>			<b>44</b>	<b>44</b>	<b>35</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>11338</b>

Organisme gestionnaire	0-17 ans		18-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		70-79 ans		≥ 80 ans		Total des usagers
	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	
APEMH	0	0	1	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Foyer Eisleker Heem	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3
Fondation Kräizberg	0	0	0	0	0	2	0	1	2	3	2	0	0	0	0	0	10
Ligue HMC	0	0	3	1	2	2	2	0	2	0	0	1	0	0	0	0	13
Yolande	0	0	0	6	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	7
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>37</b>

### a. APEMH - Hébergement et Services

Le service « ETAP » s'adresse à des jeunes adultes en situation de déficience intellectuelle légère qui souhaitent vivre de façon autonome, mais qui n'ont pas encore de projet de vie élaboré. Au 31 décembre 2021, 4 personnes sont suivies par le service.

Le service met à disposition une maison communautaire dite « Haus Woier » à Oberkorn, accueillant 4 personnes. L'encadrement dans cette maison n'est pas quotidien.

### b. Foyer Eisleker Heem

Le Foyer Eisleker Heem dispose d'un logement de type communautaire (LSA), qui, en 2021, a offert la possibilité à 3 personnes de vivre de façon plus autonome.

Le soutien régulier, mais non-permanent, d'une éducatrice offre une surveillance partielle et une aide bienvenue aux usagers.

En fonction de leurs capacités individuelles, ils gèrent ensemble les tâches administratives et ménagères ainsi que l'organisation de sorties et d'activités.

En 2021, un jeune homme est passé de l'hébergement, avec une surveillance 24h/24, au LSA.

Selon les capacités d'apprentissage, certains usagers peuvent espérer habiter un jour seuls à l'extérieur du Foyer.

#### **c. Fondation Kräizbiert**

Le service « Betreit Wunnen Gasperich » (BWG) à Gasperich concerne des personnes avec un handicap physique, âgées entre 18 et 60 ans. Le service propose des appartements en location adaptés, ainsi que des services destinés à permettre à ces personnes de jouir d'un logement autonome.

Les habitations BWG sont réparties dans le quartier « Sauerwiss » qui comprend 10 logements avec 12 places et un centre d'assistance pour les actes essentiels de la vie.

#### **d. Ligue HMC**

La Ligue HMC gère 3 communautés de vie semi-autonomes :

- Beggener Haus 1, au 54, rue Cyprien Merjai L-2145 Luxembourg (5 places) ;
- Beggener Haus 2, au 16, rue Nothomb L-2232 Luxembourg (6 places) ;
- SAEMO, au 80, rue du Cimetière L-1338 Luxembourg (7 places).

#### **e. Yolande**

L'asbl Yolande dispose de 6 lits semi-autonomes sur son lieu « Um Juck » à l'Institut St. Joseph et d'un lit semi-autonome au Foyer Op de Wolleken.

Les usagers des lits semi-autonomes sont des adultes en situation de handicap mental avec un degré d'autonomie élevé. Ils bénéficient d'un accompagnement socio pédagogique afin de les assister dans la réalisation de leur projet de vie.

L'objectif est principalement le développement de l'autonomie, de l'inclusion dans la vie sociale et professionnelle ainsi que de l'autodétermination des usagers.

8.6. Services d'assistance à domicile et de suivi (logements autonomes)

- Participation financière par couverture du déficit

9 organismes gestionnaires ont signé une convention avec le Ministère pour un service d'assistance à domicile :

Organisme gestionnaire	Type de handicap	Journées d'ouverture 2021	Nombre de bénéficiaires	Population		Unités de service prestées en 2021
				♀	♂	
<b>APEMH</b>	mental léger à modéré	287	68	43	25	567
<b>Association pour la création de foyers pour jeunes</b>	léger à moyen	365	7	1	6	+/- 400 visites à domicile, accompagnement pour courses, visites médicales, loisirs
<b>Autisme Luxembourg</b>	TED	306	14	1	13	1694
<b>Coopérations</b>	mental	246	40	26	14	670
<b>Fondation Autisme Luxembourg</b>	TSA	250	2	0	2	38 h de soutien (conseil entourage, activités d'appui à l'indépendance individuel à domicile)
<b>Fondation Lëtzeburger Blannenvereenegung</b>	déficiences visuelles/ cécité	289	208	125	83	1450 unités d'interventions à domicile d'une durée de 60 minutes, 289 unités d'interventions thérapeutiques "Orientation & Mobilité" d'une durée de 120 minutes, 14 journées de formation, 3 activités hebdomadaires, 11 activités irrégulières, 112 clients de la Bibliothèque sonore
<b>Fondation Sclérose en Plaques</b>	sclérose en plaques	228	16	8	8	117
<b>Foyer Eisleker Heem</b>	mental	365	11	5	6	567
<b>Ligue HMC</b>	mental	365	37	16	21	13393
<b>TOTAL</b>			<b>403</b>	<b>225</b>	<b>178</b>	

Organisme gestionnaire	0-17 ans		18-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		70-79 ans		≥ 80 ans		Total des usagers
	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	
APEMH	0	0	6	4	17	8	7	5	6	3	6	4	1	1	0	0	68
Association pour la création de foyers pour jeunes	0	0	0	0	1	1	0	0	0	4	0	1	0	0	0	0	7
Autisme Luxembourg	0	0	1	4	0	3	0	2	0	4	0	0	0	0	0	0	14
Coopérations	0	0	13	3	4	6	6	5	3	0	0	0	0	0	0	0	40
Fondation Autisme Luxembourg	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Fondation Lëtzeburger Blannenvereenegung	0	0	2	5	7	6	9	10	16	15	16	12	28	19	47	16	208
Fondation Sclérose en Plaques	0	0	0	0	0	2	1	1	4	2	3	3	0	0	0	0	16
Foyer Eisleker Heem	0	0	2	2	0	2	3	2	0	0	0	0	0	0	0	0	11
Ligue HMC	0	0	0	1	0	3	0	1	8	8	4	3	0	1	0	0	29
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>24</b>	<b>20</b>	<b>29</b>	<b>31</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>37</b>	<b>36</b>	<b>29</b>	<b>23</b>	<b>29</b>	<b>21</b>	<b>47</b>	<b>16</b>	<b>395</b>

Organisme gestionnaire	Activité agréée	Convention	Type de handicap	Classe d'âge	Total des places disponibles en location au 31/12/2021	Locataires au 31/12/2021	Population		Unités de service prestées en 2021
							♀	♂	
APEMH Hébergement et services asbl	Service d'aide à domicile - Résidence Bieles	✓	handicap mental	tous âges	11	10	7	3	365 jours
	Service d'aide à domicile - Haus Georges Mayer	✓			5	3	1	2	
	Service d'aide à domicile - Maison d'accueil mère/enfants	✓			6	6	5	1	
<b>TOTAL</b>					<b>22</b>	<b>19</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	

Organisme gestionnaire	Activité agréée	0-17 ans		18-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		70-79 ans		80 ans »		Total des usagers
		♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	
APEMH Hébergement et services asbl	Service d'aide à domicile - Résidence Bieles	0	0	3	0	3	1	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	10
	Service d'aide à domicile - Haus Georges Mayer	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	0	0	0	3
	Service d'aide à domicile - Maison d'accueil mère/enfants	2	1	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

#### **a. APEMH - Hébergement et Services**

Le service d'accompagnement et de suivi (SAS) offre un accompagnement individualisé à des personnes qui vivent en appartement dans le sud et le nord du pays ou encore dans deux logements communautaires au Sud.

Au 31 décembre 2021, 68 personnes étaient suivies par le service au sein de logements autonomes.

Les deux logements communautaires ont la particularité de pouvoir accueillir 4 personnes désireuses de vivre en colocation. L'accompagnement proposé par le service est individuel. Le service propose en plus de cette prestation, une offre supplémentaire portant sur le soutien à l'organisation de la vie en communauté :

- Haus Think, Esch/Alzette (4 places)
- Haus Lalléng, Esch/Lallange (4 places)

#### **• Habitat autonome sécurisé**

Tous les locataires de la résidence Bieles et du Haus Georges Mayer bénéficient d'un accompagnement du service d'aide à domicile qui possède son bureau dans la même résidence. Il offre une présence et une permanence 24h/24.

Ce service est destiné aux personnes majeures en situation de handicap intellectuel afin qu'elles puissent mener une vie autonome dans leur propre logement, soit individuel soit en colocation. Chacune des personnes bénéficie d'un accompagnement personnalisé dont l'intensité est adaptée à ses besoins.

Au total, 11 locataires peuvent habiter dans la résidence Bieles. Au 31 décembre 2021, 10 locataires bénéficient du service d'aide à domicile - Résidence Bieles et une admission est planifiée pour début 2022.

Au 31 décembre 2021, 3 résidents habitent au Haus Georges Mayer. 2 admissions sont planifiées après les rénovations en 2022.

#### **• Maison d'accueil mère-enfant (MaME)**

La MaME est une infrastructure établie à Dudelange qui a ouvert ses portes en mars 2021.

Elle propose un accueil à trois dyade mère/enfant avec un encadrement 24h/24 et 7jr/7 assuré par une équipe pluridisciplinaire.

Elle permet aux mères en situation de handicap mental de vivre au quotidien avec leur enfant tout en travaillant le lien d'attachement, les habilités parentales, l'autonomie et en garantissant un bon développement de l'enfant et sa sécurité.

Trois mères et leurs enfants ont fait leur entrée en mars 2021.

Les mois de janvier et février ont permis à l'équipe nouvellement engagée de travailler activement sur le concept de la maison d'accueil, de faire les analyses de demandes des mères intéressées par le projet, de rencontrer les mères et leurs enfants, leurs familles et les professionnels déjà impliqués dans les situations.

**b. Association pour la création de foyers pour jeunes**

Au cours de l'année 2021, le SAD « suivi social » a accompagné 6 personnes, dont 5 hommes et 1 femme. 4 personnes habitent dans trois appartements loués à la ville de Diekirch par l'ACFJ (un couple et deux personnes seules).

Une autre personne prise en charge par l'association réside seule et les deux autres personnes se partagent un appartement.

L'intensité de la prise en charge des personnes respectives dépend des compétences et de l'autonomie de chacune. Elles bénéficient d'un accompagnement régulier dans leurs appartements et sont également invitées à participer à des activités du groupe résidentiel du Foyer Bamerdall.

Le personnel encadrant leur rend régulièrement visite pour les assister, selon leurs besoins ou sur demande, dans la gestion de leur argent et du ménage (courses, hygiène, contact avec administrations, tuteurs, banques, employeurs, etc...) ainsi que lors de visites médicales, de l'organisation des transports et de la participation aux activités de loisirs.

Le personnel du Foyer Bamerdall peut intervenir à tout moment auprès de ses usagers en cas de besoin, au cas où les personnes de référence ne sont pas en service.

**c. Autisme Luxembourg**

Le service d'aide à domicile propose un accompagnement personnalisé dans le cadre de la vie familiale des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme.

La plupart de ces personnes sont atteintes du syndrome d'Asperger et vivent en autonomie dans leur propre domicile. Elles risquent de faire l'objet d'isolement, mais aussi d'abus de la part d'individus malveillants.

De ce fait, le service vise à maintenir la personne atteinte d'autisme en contact avec d'autres personnes, réseaux et groupes sociaux, tout en favorisant activement son intégration et son autonomie maximale en fonction de son potentiel et son bien-être. À noter qu'une augmentation de l'autonomie provoque une exposition plus grande aux risques de la vie en société et donc aussi une diminution de la protection des personnes atteintes d'autisme.

C'est pour cette raison que le SAD intervient activement dans la lutte contre les abus voire le harcèlement de la part de personnes malveillantes. En vue d'une intervention urgente, il aide à construire un réseau de personnes de référence vigilantes et intéressées au bien-être des personnes atteintes d'autisme.

Ce réseau, qui collabore avec les éducateurs de référence, est constitué de diverses personnes, dont des voisins, des collègues de travail, des membres de la famille ou d'un club que la personne atteinte d'autisme fréquente. En outre, le service encourage la participation régulière aux activités offertes dans le cadre du centre de loisirs d'Autisme Luxembourg et d'autres centres de proximité.

Le plus grand défi dans l'encadrement des personnes atteintes d'autisme vivant de façon autonome est le maintien des compétences et des acquis de l'expérience. Le plus souvent, des interventions régulières sont nécessaires dans les domaines tels que les tâches domestiques, les soins personnels, les déplacements, l'organisation des loisirs, la gestion financière, les démarches administratives, les visites

médicales, la collaboration avec d'autres services d'aides et/ou de soins, la promotion et le soutien dans la gestion des relations sociales, l'organisation d'activités personnalisées et de groupe, ainsi que la planification et l'organisation de voyages en groupe ou individuels.

En 2021, le SAD a pris en charge 16 personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme, dont 2 personnes qui ont résilié leur contrat de prise en charge au cours de l'année 2021 sur leur demande.

#### **d. Coopérations**

Depuis novembre 2018, le service « Mäi Liewen » fournit une assistance aux personnes en situation de handicap mental qui habitent de façon autonome ou projettent de vivre dans un logement autonome.

Cette assistance peut être l'accompagnement à une visite médicale, aider à trouver un logement, des informations sur des aides (offices sociaux, allocation de vie chère, etc...), des conseils en matière de gestion financière, des aides lors de démarches administratives ou bien des visites à domicile.

#### **e. Fondation Autisme Luxembourg (FAL)**

Une équipe spécifique de professionnels de la FAL offre des activités d'appui à l'indépendance à des personnes présentant un trouble du spectre autistique (TSA) par le biais de l'Assurance Dépendance.

Ces « activités d'appui à l'indépendance » (AAI) consistent à apprendre aux personnes présentant un TSA à participer activement, à persévérer dans ou à mener à son terme la réalisation des actes essentiels de la vie, soit :

- en prévenant une diminution des capacités motrices, cognitives, psychiques ;
- en entretenant ces capacités ;
- en les améliorant.

Ces activités, qui peuvent être prestées en individuel ou en groupe, sont planifiées et structurées et répondent à l'état et aux besoins spécifiques de la personne présentant un TSA.

Au total en 2021, 2 personnes ont bénéficié de ce service via des prestations individuelles à leur domicile.

#### **f. Fondation Lëtzebuenger Blannevereenegung (FLB)**

Le service Berodung, Betreiong a Fräizäit (BBF) de la Fondation Lëtzebuenger Blannevereenegung a pour objectif d'accompagner les personnes en situation de handicap visuel (déficiences visuelles ou cécité) dans leurs habitudes de vie pour favoriser leur maintien à domicile, leur autonomie et leur autodétermination, en attachant une importance capitale à ce que chacun des bénéficiaires puisse être valorisé dans tous les rôles sociaux qu'il est amené à revêtir.

À travers une approche sociale, écosystémique et transdisciplinaire, elle ne place pas la responsabilité du handicap sur la personne, alors qu'elle considère davantage le handicap comme la conséquence de l'interaction entre un individu présentant une incapacité et un environnement non adapté qui entrave sa participation à la vie dans la société. Pour répondre à cette interaction problématique, elle propose un encadrement thérapeutique spécialisé.

Le service d'assistance à domicile pour personnes aveugles ou malvoyantes accompagne les bénéficiaires à réaliser des actes de la vie journalière dans les domaines suivants : communication, déplacements,

condition physique et bien-être psychologique, soins personnels et santé, habitation, prises de responsabilités, relations interpersonnelles, vie associative, éducation/travail et loisirs.

L'encadrement comprend un entraînement thérapeutique en orientation et en mobilité, un entraînement spécialisé aux actes de la vie journalière permettant aux bénéficiaires d'apprendre ou de réapprendre les gestes du quotidien en tenant compte de leur handicap visuel. Ils apprennent à se familiariser avec les appareils et moyens techniques, technologiques et informatiques adaptés.

Le service d'information, de consultation et de rencontre propose aux bénéficiaires différentes activités de loisirs, inclusives ou aménagées. Aussi, le BBF possède une Bibliothèque sonore riche de plusieurs audiobooks mis à disposition des usagers.

Le service de formation dispense différents modules de sensibilisations aux écoles, organismes, entreprises ou particuliers qui s'intéressent à la déficience visuelle, à l'accessibilité ou encore aux technologies adaptées.

Le « Betreit Wunnen » est un service d'hébergement semi-autonome adapté aux besoins spécifiques des personnes adultes, aveugles ou malvoyantes ayant pour objectif de promouvoir leur autonomie personnelle et leur indépendance. Il offre un encadrement professionnel multidisciplinaire et un accompagnement socio-pédagogique. Actuellement, le « Betreit Wunnen » est encadré par des professionnels du service d'assistance à domicile.

L'équipe du BBF est composée d'éducateurs, d'un psychopédagogue, d'une kinésithérapeute et d'une instructrice en orientation et mobilité. Tous sont spécialisés dans l'accompagnement de la personne déficiente visuelle. Chaque année, l'équipe suit des formations pour se maintenir informée des évolutions pédagogiques et éducatives du métier, ainsi que de l'évolution du matériel de compensation.

#### **g. Fondation Sclérose en plaques**

Le service est situé dans la Résidence « Al Esch », à 45, rue du Commerce L-4067 Esch/Alzette. Il s'agit de 16 appartements et studios de différentes tailles accessibles aux personnes à mobilité réduite accompagnées ou non de leurs proches.

L'objectif de ce service est de promouvoir le maintien à domicile des personnes atteintes de SEP ou d'autres handicaps moteurs d'origine neurologique, en assurant un accompagnement psycho social et éducatif, ainsi que des aides au niveau de la tenue du ménage et des courses. L'offre est complétée par des activités communes.

#### **h. Foyer Eisleker Heem**

En 2021, 14 personnes ont bénéficié d'un suivi à l'extérieur du Foyer Eisleker Heem et du service « suivi » dit « SAMO » (service d'accompagnement en milieu ouvert). 3 personnes ont demandé un arrêt du suivi en cours d'année.

Les usagers louent des studios ou appartements qui appartiennent à des personnes privées et qui se situent dans un rayon ne dépassant pas la demi-heure de route depuis le Foyer.

Étant donné que ces personnes ont toutes un travail, ce service fonctionne essentiellement après leurs journées de travail.

Ce service propose une aide à domicile adaptée à chacun et ce dans tout domaine jugé nécessaire. Il peut s'agir d'une aide pour les tâches administratives et ménagères ainsi que l'organisation de sorties et d'activités.

La présence de l'éducateur peut aller de 2 fois par semaine à 1 fois par mois selon les besoins.

**i. Ligue HMC**

Le Service d'Accompagnement et de Suivi (SAS) est situé au 4, rue M.S. Beving L-1234 Luxembourg.

Le SAS offre un accompagnement et une assistance à des personnes en situation de déficience intellectuelle qui vivent seules.

### III. Solidarité

#### 1. Politique nationale

##### 1.1. Exclusion sociale liée au logement et stratégie nationale contre le sans-abrisme

En 2013, le gouvernement luxembourgeois a adopté la stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement 2013-2020 qui a fourni le cadre aux actions menées par le gouvernement pour lutter contre toutes les formes de sans-abrisme et d'exclusion liée au logement.

La stratégie étant venue à échéance, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a chargé le LISER, institut de recherche public, de l'évaluation finale externe de la stratégie. Cette évaluation, qui se fait en collaboration avec les acteurs de terrain, vérifiera la mise en œuvre des actions préconisées dans la stratégie ainsi que l'atteinte des objectifs définis, elle analysera les effets de cette mise en œuvre, en tirera des conclusions et formulera des recommandations permettant au ministère de continuer sa lutte contre le phénomène.

Les travaux du LISER vont être achevés au premier semestre 2022.

##### 1.2. Participation au programme national « Promotion de la santé affective et sexuelle »

Depuis la signature de la déclaration d'intention du 17 juillet 2013 relative à la politique commune de promotion de la santé affective et sexuelle, le ministère participe à la mise en œuvre d'une politique nationale en la matière. Ainsi, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région est membre du comité interministériel pour la promotion de la santé affective et sexuelle et membre du comité d'accompagnement du Centre national de référence pour la promotion de la santé affective et sexuelle ([www.cesas.lu](http://www.cesas.lu)). L'actuel plan d'action national « promotion de la santé affective et sexuelle » est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ce plan est mis en œuvre par quatre ministères : le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes et le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région. Dans ce cadre, le Ministère a participé en 2021 à un groupe de travail pour élaborer des formations pour des professionnels multiplicateurs. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la publication du guide « Let's talk about sex » fin 2020. Les premières formations ont eu lieu en 2021 et d'autres formations suivront en 2022.

## 2. Politique internationale

### 2.1. Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD)

#### **a. Le Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD) au Luxembourg**

Au Luxembourg, le Fonds européen d'aide aux plus démunis permet de répondre à une situation de détresse au niveau alimentaire et au niveau des biens matériels de base.

Les produits alimentaires distribués sont l'huile d'olive, l'huile de tournesol, le lait, les pâtes, le riz long grain, le sucre et le thon. Les produits de l'assistance matérielle de base distribués sont le papier hygiénique, le shampooing, le dentifrice et le gel douche.

La plateforme de collaboration du FEAD est composée de représentants du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, de la Spëndchen asbl, de la Croix-Rouge luxembourgeoise, de la Fondation Caritas Luxembourg, de la Banque Alimentaire, du « den Cent Buttek asbl » de l'épicerie solidaire « Eis Epicerie Zolwer » ainsi que de représentants de l'autorité de gestion du FSE.

En 2021, la plateforme de collaboration a notamment eu des échanges de vue sur les thèmes suivants: le bilan régulier concernant la distribution des produits FEAD au Luxembourg, les produits à adjudiquer y compris les moyens de protection individuelle face au Covid-19, le réaménagement des points de distribution, les restrictions imposées par la pandémie au niveau du fonctionnement des organisations partenaires et en particulier celles qui concernent la réalisation d'éventuelles mesures d'accompagnement, les évolutions des prix des produits alimentaires et des biens matériels de base et le rapport annuel de mise en œuvre.

Il ressort du rapport annuel de mise en œuvre de l'année 2020, envoyé en juin 2021 à la Commission européenne, que le montant total des dépenses publiques éligibles s'élève à 408.135,49 € pour l'acquisition de l'aide alimentaire et à 109.851,72 € pour l'acquisition des biens matériels de base.

Face à la recrudescence des infections liées au Covid-19, la plateforme a décidé de maintenir la distribution de masques chirurgicaux sur toute l'année 2021.

Au Luxembourg, 12.579 personnes (5.331 ménages), dont 6.396 femmes et 6.182 hommes, ont bénéficié de l'aide alimentaire et de l'aide matérielle de base.

Selon la dernière enquête effectuée par TNS-ILRES auprès des bénéficiaires finaux, le dispositif mis en place au Luxembourg fonctionne bien.

En 2021, les représentants du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région ont tenu une réunion d'échanges avec les représentants de la Commission européenne. Les discussions ont porté notamment sur les sujets suivants: l'audit réalisé par PWC, les adaptations réalisées pour faire face à la pandémie au niveau des différents points de distribution, l'enquête à réaliser en fin de parcours du programme auprès des bénéficiaires finaux et la mise en œuvre physique et financière du FEAD au Luxembourg.

**b. Comités d'experts du FEAD à Bruxelles (FEAD- ad hoc EXPERT-GROUP ET FEAD- EVALUATION-PARTNERSHIP-MEETINGS)**

En 2021, le Ministère a participé à plusieurs réunions en ligne dans le cadre du FEAD.

Les thèmes abordés ont été les travaux de finalisation des projets de Règlement européen pour les différents Fonds structurels et d'investissement dont le Fonds social européen plus (FSE +), l'intégration du FEAD dans le FSE +, les nouveaux indicateurs communs, les enquêtes finales et/ou structurées réalisées dans les Etats membres, les nouveaux centres de compétences pour l'innovation sociale, les études réalisées pour le compte de la Commission européenne et en priorité celles sur les « social outcome contracts » et sur les « systèmes de collecte de données des Etats membres dans le cadre du FEAD » .

**c. Audit par la société PWC**

En 2021, l'Inspection générale des finances, autorité d'audit du FEAD, a mandaté la société PWC pour effectuer une revue des systèmes de gestion et de contrôle sur base des procédures définies et une vérification des changements par rapport à l'audit de la période précédente. L'audit a constaté un bon fonctionnement du système dans sa globalité.

*2.2. Comité de la protection sociale (CPS)*

La division Solidarité est représentée au sein du Comité de la protection sociale. Le Comité de la protection sociale (CPS), institué par l'article 160 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (UE), est un comité consultatif de l'Union européenne, dont les travaux sont destinés aux ministres réunis au sein du Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs" (EPSCO).

Dans le cadre de la Méthode Ouverte de Coordination, ce Comité a pour mission :

- de suivre la situation sociale et l'évolution des politiques de protection sociale dans les Etats membres et dans l'Union ;
- de faciliter les échanges d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques entre les Etats membres et avec la Commission ;
- de formuler des rapports/avis dans le domaine social.

En 2021, les principaux thèmes abordés par le CPS étaient :

- le suivi de la mise en œuvre des recommandations spécifiques adressées aux Etats membres, ainsi que la recommandation concernant la politique économique de la zone euro, dans le cadre du « Semestre européen »;
- le rapport annuel de l'année 2021 intitulé « Annual Review of the Social Protection Performance Monitor and developments in social protection policies ». Ce rapport suit l'évolution de la situation sociale dans l'Union européenne et identifie les réformes des politiques sociales dans les Etats membres. Il donne également un aperçu des résultats des évaluations thématiques et des revues par les pairs menées par le Comité au cours de l'année écoulée ;
- l'échange de vue avec les partenaires sociaux, la « plateforme sociale » et l'EAPN (European Anti Poverty Network) dans le cadre de l'examen annuel de la croissance ;
- l'organisation du Programme par les pairs (Peer Reviews).

Dans le contexte de la pandémie liée au Covid-19, les discussions du CPS ont également été marquées par l'impact social de la crise sanitaire. Le Luxembourg poursuivra la voie du renforcement de la dimension sociale de l'UE et de la zone euro dans le cadre de la coordination des politiques économiques de l'UE. Le Luxembourg s'engage à ce que la croissance économique soit au service des citoyens, en cohérence avec les objectifs de développement durable des Nations Unies et la mise en œuvre des principes du socle européen des droits sociaux.

La Division Solidarité a collaboré étroitement avec les responsables du ministère de la Sécurité sociale et de l'Inspection générale de la Sécurité Sociale (IGSS) pour la réalisation des contributions à remettre au secrétariat du Comité de la protection sociale.

### *2.3. Programme national de réforme dans le cadre du Semestre européen*

La Division Solidarité a contribué au Programme national de réforme dans le cadre du Semestre européen, notamment par la rédaction d'une section dédiée au suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'objectif de développement durable numéro 1 qui vise à « éliminer la pauvreté sous toutes ses formes ».

Pour de plus amples informations, la contribution peut être consultée sous l'adresse suivante : [https://gouvernement.lu/de/publications.gouv\\_odc%2Bde%2Bpublications%2Brapport-etude-analyse%2Bprogramme-national-de-reforme%2B2021-pnr-luxembourg.html](https://gouvernement.lu/de/publications.gouv_odc%2Bde%2Bpublications%2Brapport-etude-analyse%2Bprogramme-national-de-reforme%2B2021-pnr-luxembourg.html)

### *2.4. Observatoire des politiques sociales*

La loi modifiée du 28 juillet 2018 relative au revenu d'inclusion sociale (REVIS) a instauré un Observatoire des politiques sociales placé sous l'autorité du ministre ayant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans ses attributions.

Les missions de l'Observatoire, prévues à l'art. 38 de la loi précitée, sont :

- la proposition d'études et d'analyses quantitatives et qualitatives en matière de politiques sociales ;
- la conception et la mise en œuvre d'actions pour évaluer des politiques sociales ;
- la réalisation de bilans intermédiaires et de travaux de synthèse ;
- l'établissement de comparaisons internationales.

L'Observatoire est composé d'un représentant d'un organisme spécialisé en matière de recherches socio-économiques ainsi que de représentants des ministères œuvrant dans le domaine des politiques sociales.

En 2021, l'Observatoire des politiques sociales s'est réuni à deux reprises. Il a finalisé les travaux de rédaction d'un avis sur la manière dont les dispositifs socio-fiscaux abordent les ménages monoparentaux. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux et plus spécifiquement de l'objectif européen de réduire le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale d'au moins 15 millions à l'horizon 2030, l'Observatoire a élaboré une proposition sur la contribution du Luxembourg à l'objectif européen.

## 2.5. Plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme

La division Solidarité est membre de la Plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme. La nouvelle plateforme a été lancée lors d'une conférence de haut niveau à Lisbonne en juin 2021, coorganisée par la présidence portugaise du Conseil de l'UE, la Commission européenne et la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abris (FEANTSA). A cette occasion, le Luxembourg a signé la « Déclaration de Lisbonne sur la plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme » lançant la plateforme.

Dans cette déclaration, les partenaires se sont mis d'accord sur les objectifs suivants :

- personne ne devrait dormir dans la rue par manque d'un logement d'urgence accessible, sûr et approprié ;
- personne ne devrait vivre dans un logement d'urgence ou de transition plus longtemps que nécessaire pour une transition réussie vers une solution de logement permanente ;
- personne ne devrait pouvoir sortir d'une institution (par exemple, une prison, un hôpital, un établissement de soins) sans avoir reçu une offre de logement appropriée ;
- les expulsions doivent être évitées dans la mesure du possible et personne ne devrait être expulsée sans aide pour trouver une solution de logement appropriée, en cas de besoin ;
- personne ne devrait être victime de discrimination en raison de son statut de sans-abri.

L'initiative de la plateforme constitue également un résultat concret du plan d'action sur le socle européen des droits sociaux et contribue à concrétiser l'engagement renouvelé des institutions de l'UE, des États membres, de la société civile et des partenaires sociaux, pris lors du sommet social de Porto en mai 2021, en faveur d'une Europe sociale forte.

En soutenant l'apprentissage mutuel des décideurs politiques et des praticiens, la plateforme contribuera à exploiter les possibilités de financement de l'UE, à renforcer les preuves et le suivi de l'exclusion liée au logement, à diffuser et à promouvoir les bonnes pratiques et à examiner les progrès réalisés en vue de mettre fin à l'exclusion liée au logement d'ici 2030 tel que retenu par le principe 19 du socle européen des droits sociaux.

## 2.6. Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI)

Le Luxembourg s'engage également au niveau européen et international à faire progresser les droits des personnes LGBTI. Dans le cadre de la Journée internationale contre l'homophobie, la biphobie, l'interphobie et la transphobie 2021, le ministre de la Famille et de l'Intégration, Corinne Cahen a signé le 17 mai une tribune LGBTIQ des États membres de l'Union européenne. Les ministres de quatorze États membres ont ainsi affirmé le droit des citoyens de pouvoir vivre en sécurité et de jouir de leurs droits et de leurs libertés fondamentales. Les ministres ont également souligné l'importance de mettre en œuvre la première stratégie de l'Union européenne en faveur de l'égalité des personnes LGBTIQ publiée par la Commission européenne. Le 14 juin, le Ministre de la Famille et de l'Intégration a également participé à un échange sur cette stratégie dans le cadre du Conseil de l'Union européenne "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs - EPSCO".

### 2.7. Représentation auprès du Conseil de l'Europe et auprès de la Commission Européenne

La division Solidarité représente le Luxembourg au sein du Réseau européen des points focaux gouvernementaux LGBTI (European Focal Points Network - EFPN) auprès du Conseil de l'Europe. A côté des échanges bi-annuels sur des thématiques actuelles, le réseau a travaillé en 2021 sur la mise en place d'examens thématiques.

La division Solidarité représente le Luxembourg également auprès de la Commission européenne. Faisant suite à la publication fin 2020 de la première stratégie de l'Union européenne pour l'égalité LGBTIQ 2020-2025, un sous-groupe sur l'égalité LGBTIQ a été instauré auprès du Groupe de haut niveau sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité. En 2021, le sous-groupe a travaillé sur les moyens susceptibles de faciliter la mise en œuvre de la stratégie, dont notamment l'élaboration de lignes directrices pour les stratégies et plans d'action visant à renforcer l'égalité des personnes LGBTIQ.

### 3. Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI)

Les personnes LGBTI rencontrent encore souvent des discriminations liées à l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou à la variation des caractéristiques sexuées.

#### 3.1. Coordination des politiques nationales promouvant les droits des personnes LGBTI

Le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région assure depuis 2015 la coordination des politiques nationales promouvant les droits des personnes LGBTI.

En 2021, les efforts continus du Luxembourg ont de nouveau été reconnus par ILGA Europe – une organisation internationale regroupant plus de 600 associations défendant les droits des personnes LGBTI en Europe et en Asie centrale. ILGA Europe a publié en mai la douzième édition du « ILGA Rainbow Map ». Cet instrument évalue les lois et politiques en matière d'égalité des personnes LGBTI dans quarante-neuf pays européens. Les nombreux critères d'évaluation se répartissent en six catégories : égalité et non-discrimination, famille, crimes et discours de haine, reconnaissance juridique du genre et intégrité physique, espace de la société civile, asile. Le classement des pays se fait sur une échelle allant de 0% (violations flagrantes des droits de l'homme, discriminations) à 100% (respect des droits humains, pleine égalité). En 2021, le Luxembourg a obtenu un score de 72% et s'est placé, pour la troisième fois de suite, en troisième position, après Malte (94%) et la Belgique (74%).

### 3.2. Plan d'action national pour la promotion des droits des personnes LGBTI

Depuis 2018, le Luxembourg dispose de son premier (PAN LGBTI). Ce plan est le résultat d'une concertation entre dix ministères et d'une collaboration avec la société civile. Il s'agit d'un plan pluriannuel qui est structuré en huit chapitres thématiques :

1. Proposer une éducation inclusive et équitable pour tous les apprenants ;
2. Garantir l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail ;
3. Assurer pour tous la jouissance effective du plus haut niveau de santé réalisable ;
4. Protéger la diversité des formes familiales ;
5. Accueil et intégration ;
6. Lutter contre les discriminations, les crimes de haine et les discours de haine ;
7. Assurer l'égalité des droits des personnes transgenres ;
8. Assurer l'égalité des droits des personnes intersexes.

Le plan d'action prévoit 36 objectifs et 93 actions concrètes. Afin de garantir la bonne mise en œuvre du plan d'action, le gouvernement a créé un comité interministériel LGBTI sous la présidence du ministère ayant la famille dans ses attributions. A côté de deux réunions plénières, plusieurs réunions de travail bilatérales ont eu lieu en 2021 avec les ministères partenaires participant à la mise en œuvre du PAN LGBTI et/ou avec des représentants de la société civile.

Dans le cadre de la journée internationale de l'égalité des familles (International Family Equality Day - IFED) qui est célébrée tous les ans au mois de mai, le Ministère a lancé en collaboration avec le service de consultation Familjen-Center une action d'art digitale pour enfants et jeunes issus de familles arc-en-ciel.

Le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a soutenu l'association Rosa Lëtzebuerg pour organiser au mois de juillet la « Luxembourg Pride 2021 » et le ministre a participé dans ce cadre à la cérémonie nationale de commémoration des victimes des actes LGBTIQ+phobes et à la Pride Show.

En 2021, le Ministère a également soutenu l'association Intersex & Transgender Luxembourg pour organiser une série de conférences, de formations et de tables rondes sur la thématique de l'intersexuation et de la variation des caractéristiques sexuées.

A la demande du Ministère, IMS Luxembourg a élaboré un guide pour accompagner les personnes transgenres et leurs employeurs dans le monde professionnel. Le guide [« Inclusion des personnes transgenres en entreprise »](#) a pour objectif de présenter les notions de base liées à la transidentité, le cadre légal luxembourgeois, les stéréotypes à déconstruire, ainsi que des conseils pratiques à mettre en place en entreprise.

En collaboration avec la société civile, le Ministère a commencé les travaux d'élaboration d'un site internet sur la thématique de la transidentité et de la non-binarité. L'objectif est de sensibiliser le grand public à la thématique et d'informer les personnes transgenres et les personnes non-binaires et leur entourage sur la situation au Luxembourg.

Finalement, le Ministère a coordonné les travaux de traduction du PAN LGBTI du français vers les langues allemande et anglaise et d'un film sur l'intersexuation de l'allemand vers les langues luxembourgeoise, française et anglaise.

## 4. Aides financières octroyées par la division Solidarité

### 4.1. Catastrophes naturelles

L'année 2021 a été fortement marquée par les inondations des 14 et 15 juillet. Le Conseil de Gouvernement a décidé de déclarer l'état de catastrophe naturelle et d'organiser une action de solidarité en vue de parer aux dépenses de première nécessité des personnes sinistrées.

Au 31 décembre 2021, 514 demandes d'aide ont été introduites. Parmi ces demandes, 300 dossiers ont été complets et ont ainsi pu être traités lors de 7 réunions de la commission des secours sociaux demandés à la suite de catastrophes naturelles. 214 demandes n'ont pas pu être clôturées au 31 décembre 2021 car des documents indispensables au calcul de l'aide faisaient défaut.

Au total, 226 ménages privés se sont vus accorder des aides financières par le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région pour un montant total de 3.906.576 €.

Pour 74 dossiers, aucun secours n'a pu être alloué, pour différentes raisons : dégâts non-éligibles pour recevoir une aide sociale (28), prise en charge de la totalité des dégâts par l'assurance (19), la franchise dépasse le montant des dégâts (18), résidence secondaire (7) ou retrait de la demande (2).

Par ailleurs, la commission des secours sociaux demandés à la suite de catastrophes naturelles a continué à traiter 17 demandes subsistantes d'aide financière par rapport à la tornade qui a frappé les communes de Bascharage et de Pétange en date du 9 août 2019. Au 31 décembre 2021, deux demandes se trouvent encore en suspens en attendant le décompte final des indemnisations versées par l'assurance.

### 4.2. Secours urgents et cotisations de la sécurité sociale

Dans des situations urgentes et afin de débloquer rapidement une situation, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande est parfois amené à mettre à disposition des aides financières ponctuelles permettant aux personnes concernées d'être hébergées en urgence ou s'acheter de la nourriture.

Pendant l'exercice 2021, une personne a bénéficié d'une prise en charge de ses cotisations d'assurance maladie facultative ou continuée pour un montant de 1.489 €.

### 4.3. Placement à l'étranger

Quant à la participation financière du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région aux placements à l'étranger, 3 adultes ont été placés à l'étranger du fait qu'il n'existe pas d'institution adaptée à leurs besoins spécifiques au Grand-Duché de Luxembourg. La participation du Ministère aux frais de placement de ces adultes est de 82.916 € en 2021.

#### 4.4. Rapatriements

La division Solidarité a été sollicitée pour la prise en charge de 5 rapatriements en faveur de citoyens luxembourgeois se trouvant dans une situation de détresse à l'étranger.

Aucun rapatriement n'a nécessité une prise en charge financière de la part du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

### 5. Surendettement

Au Grand-Duché de Luxembourg, le surendettement est défini comme l'impossibilité manifeste de « faire face à l'ensemble des dettes non professionnelles exigibles ou à échoir ». Afin de permettre aux personnes concernées de redresser leur situation financière et de pouvoir mener « une vie conforme à la dignité humaine », la loi du 8 janvier 2013 sur le surendettement met en place une procédure de règlement collectif des dettes.

La procédure de règlement collectif des dettes comporte trois phases :

1. phase du règlement conventionnel des dettes (devant la Commission de Médiation en matière de surendettement),
2. phase du redressement judiciaire (devant le juge de paix),
3. phase du rétablissement personnel (devant le juge de paix).

La première phase, devant la Commission de Médiation en matière de surendettement, est appelée « phase du règlement conventionnel des dettes ». Les efforts de règlement à l'amiable du débiteur envers ses créanciers sont censés permettre au débiteur de rembourser ses dettes aux créanciers à l'aide d'un plan de règlement conventionnel d'une durée maximale de 7 ans proposé par la Commission de Médiation en matière de surendettement.

En date du 31 décembre 2021, 611 dossiers sont enregistrés au répertoire électronique qui a été créé par la loi du 8 janvier 2013 sur le surendettement. Ce répertoire centralise les avis et informations établis dans le cadre de la procédure de surendettement et informe sur l'état d'avancement de la procédure. A noter que les dossiers de surendettement qui ont été ouverts avant l'entrée en vigueur de la loi sur le surendettement et qui n'ont pas subi de modification majeure ne sont pas inscrits dans ce répertoire.

Les 611 dossiers inscrits au répertoire depuis 2014 ont nécessité l'intervention de l'un des deux

Services d'information et de conseil en matière de surendettement (SICS). Les SICS interviennent non seulement dans le cadre de la procédure de surendettement au niveau de la Commission de Médiation, mais également au niveau de la justice de paix.

Les 611 dossiers inscrits au répertoire électronique au 31 décembre 2021 se rapportent aux trois phases de la procédure de règlement collectif des dettes :

- phase de règlement conventionnel : 502 dossiers (82%)
- phase de redressement judiciaire : 70 dossiers (12%)

- phase de rétablissement personnel : 36 dossiers (6%).

Le juge de paix a prononcé la clôture du rétablissement personnel dans 27 des 36 dossiers se trouvant dans la phase de rétablissement personnel.

Quant au 502 dossiers se trouvant dans la phase de règlement conventionnel, 302 dossiers (60%) sont inactifs pour différentes raisons :

- refus d'admission par la Commission de médiation (115)
- remboursement total pour solde de tout compte du plan de règlement conventionnel (65)
- échec de la phase de règlement conventionnel sans que le débiteur ait fait une demande au juge de paix pour entrer dans la phase de redressement judiciaire (52)
- abandon de la procédure par le(s) débiteur(s) (43)
- création d'un nouveau numéro de dossier suite à la séparation d'un couple (13)
- révocation de l'admission ou du plan de règlement conventionnel car le débiteur ne s'est pas tenu à ses engagements pris dans le cadre de la procédure de règlement collectif des dettes
- (9)
- création d'un numéro de dossier par erreur ou suite à un problème informatique (5)

Parmi les 200 dossiers actifs de la phase de règlement conventionnel, 25 dossiers sont en cours d'admission au 31 décembre 2021. 31 dossiers ont été admis et sont en attente d'une proposition de plan. Pour 16 dossiers, un moratoire des paiements est en cours. Un plan de redressement conventionnel a été mis en place pour 128 dossiers.

### 5.1. Commission de Médiation en matière de surendettement

En 2021, la Commission de Médiation en matière de surendettement a siégé 9 fois. Elle a pris 211 décisions concernant les dossiers de surendettement, donc 23 décisions en moyenne par réunion.

51 demandes d'admission à la procédure du règlement conventionnel des dettes ont été déposées en 2021:

- Au 31 décembre 2021, 21 dossiers se trouvaient en phase d'instruction en vue de leur admissibilité.
- Pour 2 dossiers, la demande a été retirée par les débiteurs avant que la Commission n'ait pu statuer sur l'admissibilité.
- La Commission de Médiation a statué sur l'admission de 28 dossiers en 2021. Parmi ceux-ci, 27 dossiers ont été admis à la procédure du règlement conventionnel des dettes et 1 dossier n'a pas été admis.

En considérant uniquement les dossiers admis en 2021, 1 dossier a fait l'objet d'un plan de règlement conventionnel. Pour 1 dossier, la mise en place d'un moratoire de paiement a été décidée. Au 31 décembre 2021, 25 dossiers sont en cours en vue de la préparation d'un plan de règlement conventionnel.

### 5.2. Fonds d'assainissement en matière de surendettement

Le Fonds d'assainissement a pour objet l'octroi de prêts de consolidation de dettes dans le cadre du règlement conventionnel ou d'un redressement judiciaire.

En 2021, aucune nouvelle convention a été signée. En 2021, le Fonds a récupéré la somme de 20.846 € en remboursement de prêts accordés antérieurement.

### 5.3. Service d'information et de conseil en matière de surendettement (SICS)

Les missions premières du Service d'information et de conseil en matière de surendettement (SICS) sont d'informer les particuliers en matière d'endettement et de surendettement, d'élaborer des projets de plan de règlement conventionnel, de participer aux procédures de règlement des dettes et de contrôler l'exécution des engagements pris par les personnes surendettées. Ce service est assuré par Inter-Actions Asbl et par la Ligue Médico-Sociale.

En matière de prévention du surendettement, les SICS ont donné des cours et des séances de sensibilisation sur la problématique du surendettement. Ils participent également à différents groupes de travail nationaux et internationaux sur le thème de la prévention du surendettement. Les deux services ont sensibilisé le public à la problématique du surendettement par le biais d'émissions radio- et/ou télédiffusées et ont régulièrement fourni des informations à la presse écrite.

En 2021, les SICS ont enregistré 3.723 demandes d'informations sans prise de rendez-vous. Au total, 240 clients ont demandé un premier rendez-vous au SICS en 2021. Parmi ces clients, environ un tiers ne s'est pas présenté à ce rendez-vous.

La Commission de Médiation a enregistré 51 demandes d'admission en 2021, dont 2 ont été retirées avant qu'elle puisse statuer sur l'admissibilité. Les 49 demandes d'admission pouvant être prises en compte pour 2021 correspondent à 55 débiteurs. Le SICS de la Ligue Médico-Sociale a enregistré 28 demandes d'admission pour 31 débiteurs en 2021, tandis que le SICS d'Inter-Actions a noté 21 demandes d'admission pour 24 débiteurs en 2021.

En analysant le profil des 55 débiteurs, on peut constater que la répartition des sexes est quasiment égalitaire. Peu de débiteurs sont âgés de moins de 30 ans (7%). La majorité d'entre eux a entre 31 et 50 ans (67%). Les personnes âgées de 51 ans ou plus représentent 26% du public cible.

49% des débiteurs ont la nationalité luxembourgeoise. Les ressortissants de l'UE représentent 42% des débiteurs, tandis que 9% des débiteurs sont originaires d'un pays tiers.

Quant au statut professionnel, 31% des personnes surendettées ont le statut de salarié, 23% sont pensionnées ou invalides et 15% n'ont pas de statut professionnel. 13% des débiteurs bénéficient du revenu d'inclusion sociale (REVIS). Les chômeurs indemnisés représentent 11 % des débiteurs, tandis que 3% sont employés au sein de la fonction publique. 2% des personnes surendettées sont employées dans le cadre d'une mesure d'insertion professionnelle et 2% d'entre elles travaillent de manière indépendante.

Concernant la composition de ménage, 58% des personnes concernées habitent seules. 14% des débiteurs vivent en famille monoparentale et 14% vivent en couple et ont des enfants. 4% sont en couple, mais n'ont pas d'enfants. 10 % des débiteurs vivent dans une composition de ménage tombant sous la catégorie « autre ».

59% des ménages ayant déposé une demande d'admission à la loi sur le surendettement n'ont pas d'enfants. 21% des ménages ont un enfant à charge, 12% ont deux enfants à charge et 6% ont trois enfants à charge. 2 % des ménages ont quatre enfants à charge. Au total, 35 enfants vivent dans les ménages des personnes ayant introduit une demande d'admission en 2021.

Quant à l'état civil, 42% des débiteurs sont divorcés ou séparés, 22% sont mariés, 29% sont célibataires, 5% sont veufs et 2% sont pacsés.

## 6. Formation

### 6.1. Formation aux fonctions d'aide socio-familiale

La formation aux fonctions d'aide socio-familiale est définie par le règlement grand-ducal du 21 mai 1999. Elle est organisée conjointement avec le service de la formation professionnelle du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

Au cours de l'année 2021, 3 nouvelles formations ont débuté au Centre National de Formation Professionnelle Continue (CNFPC) à Ettelbruck et à Esch. De plus une 4<sup>ème</sup> formation a été lancée par Servior, en collaboration avec le Ministère et le CNFPC.

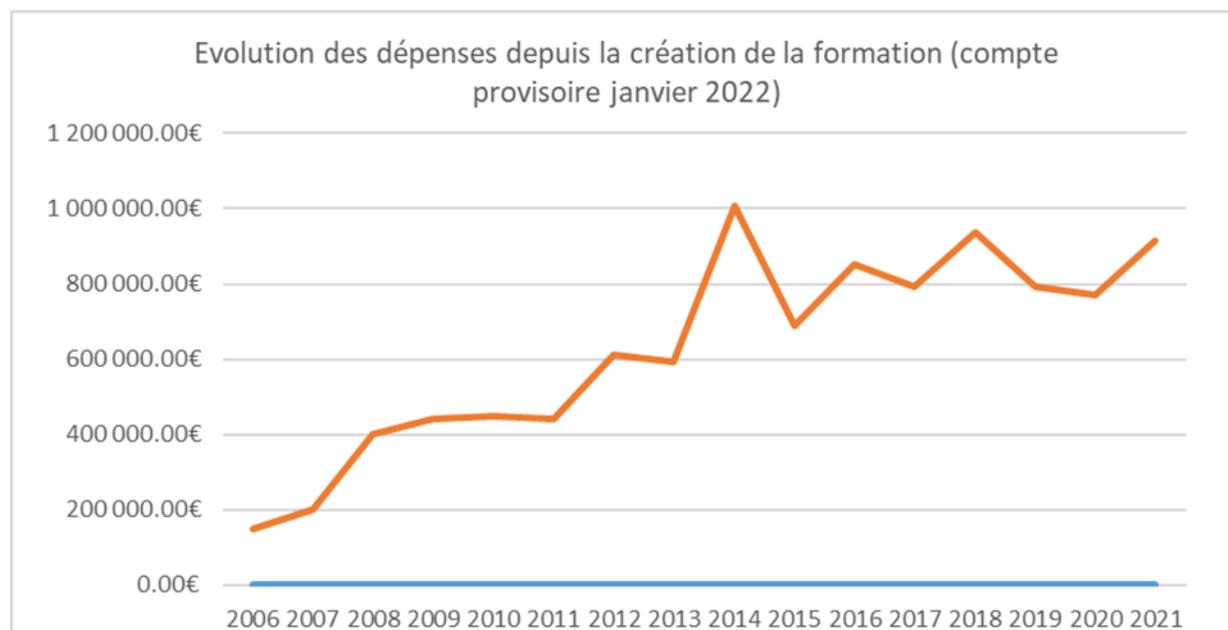
Le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a enregistré 56 nouvelles demandes (9 hommes et 47 femmes) en 2021. Au total 82 personnes étaient inscrites à la formation aide-socio-familiale fin décembre 2021.

En outre 4 sessions d'examens et 2 sessions d'examens de rattrapage ont été organisées. 73 personnes se sont présentées aux examens. Il y a eu 54 réussites (73%), 12 ajournements (16%) et 7 refus (10%).

### 6.2. Auxiliaire de vie

La formation d'auxiliaire de vie prévoit le travail au sein d'une institution formatrice et parallèlement la fréquentation de l'école. Le paiement de l'indemnité est à assurer par l'employeur. Afin de soutenir les jeunes à la recherche d'un lieu d'apprentissage, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région prévoit un remboursement des indemnités pour la 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> année d'apprentissage aux associations concernées. Pour l'année 2021, les indemnités d'apprentissage de 75 élèves se trouvant en classe de 11<sup>ème</sup> (3<sup>ème</sup>) et de 30 élèves en classe de 12<sup>ème</sup> (2<sup>ème</sup>) ont été prises en charge par le Ministère.

De 2006 à 2014, le budget affecté à la prise en charge des indemnités d'apprentissage a fortement augmenté avec un pic en 2014. Les dépenses se stabilisent actuellement à un haut niveau pour attendre un budget de 915.503,44 € en 2021.



## 7. Services conventionnés pour adultes

La contribution financière prévue par l'Etat pour les services conventionnés pour adultes pour l'année budgétaire 2021 s'élève à 30.380.343 €, déduction faite des recettes ordinaires qui sont estimées à 688.890 €. Elle englobe 268.5 postes de personnel pour un coût de 24.931.681 €. Le nombre de postes de personnel a augmenté de 15 postes.

### 7.1. Structures d'hébergement

#### **7.1.1. Structure d'urgence multifonctionnelle au Findel**

##### **a. Action Hiver**

L'Action Hiver (« Wanteraktioun »), qui se déroule dans la structure d'urgence multifonctionnelle au Findel, est une action humanitaire, mise en place par le Gouvernement depuis l'hiver 2001 afin d'éviter que des personnes sans-abri ne soient victimes d'hypothermie par période de grand froid. Elle commence en général le 1er décembre et se termine le 31 mars.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'Action Hiver est gérée par la « Dräieck Asbl », partenariat associatif entre Caritas Luxembourg, la Croix-Rouge luxembourgeoise et Inter-Actions.

Du fait de sa nature humanitaire, cette action limite son intervention à une prise en charge, dans la dignité, des besoins primaires des personnes sans-abri : accueil de jour, hébergement de nuit, repas, hygiène corporelle et soutien social.

- Chiffres

L'édition 2020/2021 de l'Action Hiver a démarré de façon anticipée le 16 novembre 2020 en raison de la crise sanitaire. Elle comprend deux périodes distinctes : la période traditionnelle de l'Action Hiver du 16 novembre 2020 au 31 mars 2021 et la période de prolongation Covid-19 du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2021.

Sur une période de 227 jours durant laquelle l'Action Hiver était ouverte, la structure a accueilli 1.413 personnes qui ont utilisé au moins 1 des 2 services, à savoir accueil de jour et hébergement de nuit.

Parmi les bénéficiaires il y avait 1.291 hommes et 17 garçons mineurs, ainsi que 105 femmes dont 8 filles mineures.

- Durée de séjour

- 1180 bénéficiaires différents ayant dormi au moins 1 fois sur le site de la WAK
- 26,82 jours est la durée moyenne de séjour par bénéficiaire

- Nationalité de la population cible

Nationalité	Accueil de jour	Hébergement de nuit
Luxembourgeoise	115	118
Ressortissants UE	563	684
Ressortissants non UE	364	378
<b>Total</b>	<b>1042</b>	<b>1180</b>

**b. Accueil en situation d'urgence**

Outre la gestion de l'Action Hiver, l'Asbl Dräieck a également pour objectif l'accueil en situation d'urgence de structures, de personnes individuelles ou de familles, touchées par un incident imprévisible et d'une gravité telle que la structure d'accueil habituelle des personnes a été rendue soudainement inhabitable ou inutilisable, ou par un incident déclaré catastrophe ou calamité naturelle par le Gouvernement (catastrophes naturelles, humaines ou environnementales).

**c. Inondations du 14 juillet 2021**

La structure d'hébergement multifonctionnelle a permis de gérer une situation d'urgence du 14 juillet 2021 au 23 août 2021. Ainsi, 13 bénéficiaires du Foyer de l'Oseraie de Caritas Luxembourg ont été hébergés pendant 40 jours dans le cadre des inondations exceptionnelles qui ont frappé le pays le 14 juillet 2021.

En parallèle 3 personnes privées ont été hébergées le soir du 14 juillet 2021 dans la structure d'urgence multifonctionnelle.

#### **d. Centre d'accueil covid-19 de personnes avec symptômes en attente de résultat de tests**

Du 13 novembre 2020 au 15 juillet 2021, dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus du Covid-19, un dispositif spécifique pour la prise en charge des personnes sans-abri en attente d'un résultat de test Covid-19 a été ouvert dans le bâtiment B de la structure d'urgence, sous gestion de la Croix-Rouge luxembourgeoise. En cas de suspicion d'infection, les services œuvrant dans le domaine du sans-abrisme ont pu recourir au premier étage du bâtiment B pour y isoler les personnes jusqu'à la réception du résultat. Le cas échéant, les personnes testées positives Covid-19 ont ensuite été transférées vers d'autres structures spécifiquement instaurées pour leur prise en charge.

Ainsi, 62 admissions ont été enregistrées dans le Bâtiment B dont 5 personnes ont été testées positives.

#### **7.1.2. Haltes de nuit**

Les Haltes de nuit permettent aux personnes de se reposer pendant la nuit, de se réchauffer, de se laver, de laver leur linge et de prendre une collation et un petit-déjeuner. L'accompagnement par un chien y est toléré.

L'objectif de ce projet innovant est de créer des conditions favorables permettant de renouer le contact avec les personnes les plus exclues. Le public est constitué de personnes majeures qui sont à la rue, de personnes désocialisées et fragilisées qui ont vécu des années d'errance, de personnes vivant dans des squats et de personnes qui présentent des problèmes psychiques, des troubles psychiatriques ou des problèmes d'addiction. De cette manière, les personnes les plus vulnérables qui ne trouvent pas de place ou un encadrement adapté à leur situation dans une des autres structures existantes, pourront être mises à l'abri.

##### **a. Espoir (Nuetswaach)**

La Halte de nuit « L'Espoir » (Nuetswaach) de Caritas Accueil et Solidarité a ouvert ses portes en avril 2017 dans le quartier de la Gare de la Ville de Luxembourg. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, ce point d'accueil d'urgence a déménagé à Bonnevoie et peut accueillir jusqu'à 18 personnes. Cependant, durant la crise sanitaire, seules 12 personnes au total y ont eu accès, afin de pouvoir respecter les distances et les mesures sanitaires en vigueur. Cette structure de bas seuil est ouverte tous les jours aux personnes sans-abri les plus fragiles et les plus vulnérables, avec ou sans chien. Une collation et un petit-déjeuner sont proposés. Les personnes fréquentant la Nuetswaach ont la possibilité de laver leur linge et de prendre une douche dans les locaux du « Bistrot courage ». L'accès pour la population cible est réglé par le streetwork. Le personnel éducatif soutient et encadre les clients de la Nuetswaach pendant les heures de nuit.

##### **b. Halte de Nuit pour femmes**

Depuis le 3 mai 2021, la Caritas a ouvert une Halte de Nuit Femmes qui est un lieu d'accueil d'urgence à bas seuil accessible aux femmes sans domicile fixe. Ce lieu doté de 10 places est situé non loin de la gare de Luxembourg.

L'accueil de nuit est accessible tous les jours aux femmes sans abri, avec ou sans chien. Une collation et un petit-déjeuner sont proposés. Via le service du streetwork rattaché, les résidentes de la Halte de Nuit Femmes peuvent également laver leur linge si nécessaire. L'accès pour la population cible est régi par le streetwork.

L'un des 10 lits de la Halte de nuit Femmes sert de lit d'urgence pour le service « Premier Appel » d'Inter-Actions Asbl. Celui-ci est réservé aux personnes difficilement accessibles comme par exemple des personnes souffrant de troubles psychiatriques. Celles-ci évitent très souvent les services d'aide existants. Elles peuvent venir à toute heure de la nuit, sans réservation préalable.

Le personnel éducatif soutient et encadre les clients de la Halte de nuit les matins de 6h30 à 10h00 et les soirs de 19h à 23h00. Les heures de nuit sont prestées par un agent de sécurité. De plus, le personnel accompagne les personnes dans les démarches quotidiennes nécessaires à une stabilisation de leur situation et une analyse de leurs droits sociaux.

### c. Nightshelter

La Croix-Rouge luxembourgeoise a ouvert en mai 2017 la Halte de nuit Nightshelter conventionnée avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région. La structure en question est ouverte, tous les jours de l'année, de 19h00 à 9h00 et se compose de 11 lits au total.

Concernant les 11 lits, la division est faite de la manière suivante :

- 9 lits sont destinés aux bénéficiaires se présentant lors des permanences sociales organisées par le personnel du Nightshelter,
- 1 lit est destiné à l'équipe du Streetwork/Bistrot Social qui rencontre des sans-abris dans des situations d'extrême vulnérabilité,
- 1 lit est destiné à l'équipe de Premier Appel d'Inter-actions Asbl vu que ce sont ceux qui travaillent le plus tard sur le terrain et sont donc le plus susceptibles de rencontrer des sans-abris dans des situations extrêmes.

### d. Statistiques relatives aux trois haltes de nuit

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nombre de clients différents	Nombre de clients différents	
		Hommes	Femmes
Halte de Nuit « L'Espoir » - Caritas Accueil et Solidarité	101	93	8
Halte de Nuit Femmes	41		41
Halte de Nuit « Nightshelter » - Croix-Rouge luxembourgeoise	134	112	22
TOTAL	Nombre	276	71
	%	100%	26%

En 2021, 276 personnes ont été accueillies, dont 205 hommes (74%) et 71 femmes (26%).

Âge								
Nom du service/Organisme	16 – 17	18 – 25	26 – 30	31 – 40	41 – 50	51 – 60	> 61	TOTAL
Halte de Nuit « L'Espoir » - Caritas Accueil et Solidarité	0	13	14	27	19	16	12	101
Halte de Nuit Femmes	2	4	2	8	9	6	10	41
Halte de Nuit « Nightshelter » - Croix-Rouge luxembourgeoise	0	10	11	47	31	23	6	134*
TOTAL	Nombre	2	27	27	82	59	45	276*
	%	1%	10%	10%	30%	21%	16%	100%

\* Y inclus 6 personnes dont l'âge est inconnu (2%)

La majorité des personnes ont entre 31 et 60 ans (67%). 21% des personnes accueillies ont moins de 30 ans. 10% des personnes ont plus de 61 ans.

Nationalité				
Nom du service/Organisme	Luxembourgeoise	Ressortissants UE (hors Luxembourg)	Ressortissants non UE	TOTAL
Halte de Nuit « L'Espoir » - Caritas Accueil et Solidarité	21	58	14	101*
Halte de Nuit Femmes	16	16	9	41
Halte de Nuit « Nightshelter » - Croix-Rouge luxembourgeoise	32	59	43	134
TOTAL	Nombre	69	133	276
	%	25%	48%	100%

\* Y inclus 8 personnes dont la nationalité est inconnue (3%)

25% des personnes accueillies dans les Haltes de nuit sont de nationalité luxembourgeoise. 48% des personnes sont issues des autres pays de l'Union Européenne. Le nombre de ressortissants de pays tiers représente 24% de la population.

### **7.1.3. Foyers d'urgence de nuit**

Les foyers d'urgence de nuit sont ouverts toutes les nuits de l'année. Il existe actuellement deux foyers d'urgence de nuit : le Centre Ulysse à Luxembourg-Ville et le Foyer Abrisud à Esch/Alzette. Ces foyers mettent temporairement à disposition une possibilité d'hébergement à des adultes sans-abri ou menacés de sans-abrisme. Dans la majorité des cas, les usagers présentent de multiples problématiques : précarité du logement, problèmes de santé, conduites addictives, problèmes psychologiques, difficultés financières, difficultés judiciaires, etc.

Le Centre Ulysse dispose d'une capacité de 63 lits (18 personnes dans des petits chalets à Bourscheid (Michelau) et 45 personnes dans des chambres individuelles ou des dortoirs à Bonnevoie). Le foyer Abrisud dispose de 18 lits (14 lits hommes et 4 lits femmes).

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nombre de clients différents	Nombre de nuitées	Nombre de clients différents		Nombre de nuitées	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Centre Ulysse – Caritas Accueil et Solidarité	182	19.224	142	40	15.183	4.041
Foyer de nuit Abrisud – Ville d'Esch/Alzette	89	5.170	66	23	4.225	945
<b>TOTAL</b>	<b>271</b>	<b>24.394</b>	<b>208</b>	<b>63</b>	<b>19.408</b>	<b>4.986</b>

En 2021, les foyers d'urgence de nuit ont connu un total de 24.394 nuitées pour 271 personnes, dont 74% d'hommes et 26% de femmes. Le taux moyen d'occupation se situe pour le Centre Ulysse à 84% et pour le foyer Abrisud à 79%.

Evolution				
Année	Nombre de clients différents	Nombre de nuitées	Taux moyen d'occupation	Durée moyenne de séjour
2017	377 personnes	28.967 nuitées	96,78%	76,8 jours
2018	347 personnes	28.685 nuitées	95,84%	82,7 jours
2019	319 personnes	27.313 nuitées	91,25%	86,6 jours
2020	226 personnes	24.539 nuitées	81,76%	108,8 jours
2021	271 personnes	24.394 nuitées	81.50%	90,0 jours

Depuis 2017, le nombre de clients différents a sensiblement diminué tout comme le nombre de nuitées. Le taux moyen d'occupation a baissé progressivement pour connaître une chute en 2020 due à la pandémie ramenant le taux moyen d'occupation à 81,76%. Le plus marquant est la prolongation de la durée moyenne de séjour qui est passée de 2,5 mois en 2017 à 3,5 mois en 2020. En 2021 la durée moyenne de séjour est légèrement en baisse pour atteindre une moyenne de 3 mois.

Séjour de la population aux foyers de nuit						
Durée du séjour	1 – 3 jours	4 – 7 jours	1 semaine à < 1mois	1 mois à 3 mois	3 mois à 6 mois	>6 mois
Nombre de clients différents	42	8	44	71	64	42
%	15.5%	3%	16%	26%	24%	15.5%

Parmi les 271 personnes hébergées dans les foyers d'urgence, 18.5% des personnes ne font qu'un séjour de très courte durée de moins d'une semaine (11% en 2020). 15.5% des personnes séjournent au-delà de six mois dans ces foyers par rapport à 29% en 2020.

Souvent ces personnes présentent plusieurs problématiques associées (p.ex. âge avancé ou troubles psychiques et problème de dépendance, troubles psychiques et/ou cas limite d'handicap). Au Centre Ulysse, une grande majorité de la population totale présente des troubles psychiatriques et/ou de dépendance. La solution de l'hébergement, en principe temporaire, semble ainsi devenir une situation qui se prolonge vu que l'orientation vers des institutions spécialisées ou le marché du logement se veut difficile en raison des problématiques multiples que présentent ces personnes.

Âge	18 - 25	26 - 30	31-40	41-50	51-60	61-70	71-80
Nombre de clients	23	30	71	81	50	10	6
%	8.5%	11%	26%	30%	18.5%	4%	2%

La moyenne d'âge dans les foyers d'urgence se situe à 42 ans en 2021. Les usagers âgés de moins de 30 ans représentent 19.5% des personnes hébergées en foyer d'urgence. 56% des clients sont âgés entre 31 et 50 ans, tandis que les personnes de 51 ans ou plus représentent 24.5% de la population.

Nationalité	Luxembourgeoise	Ressortissants UE (hors Luxembourg)	Ressortissants non UE	Inconnue/Apatride
Nombre de personnes	146	99	23	3
%	54%	36.5%	8.5%	1%

Les personnes accueillies dans les foyers d'urgence représentent une trentaine de nationalités différentes. 54% des personnes sont de nationalité luxembourgeoise, 36.5% sont issues de l'Union européenne et 9.5% des personnes sont originaires d'un pays tiers.

#### **7.1.4. Housing First**

Lancé en octobre 2014, le service Housing First du Comité National de Défense Sociale (CNDS) offre des logements à long terme exclusivement à des personnes seules sans-abri, sans logement ou mal-logé de longue durée associé à une psychopathologie sévère et/ou à une dépendance (stabilisée ou non).

Le projet Housing First cible un public particulièrement marginalisé pour lesquels les moyens de prise en charge traditionnels ne sont pas adaptés. Le concept se base sur le fait que la personne sans-abri a besoin avant tout d'un logement, ses autres problèmes pouvant être abordés par la suite.

Le CNDS-Wunnen distingue entre deux modèles de Housing first (HF) :

- Congregate – HF ; studios ou appartements regroupés dans un même bâtiment avec du personnel sur place. (24 logements) ;
- Scattered – HF ; studios dispersés à travers le Luxembourg, Le projet « scattered housing » a été lancé fin 2016. (3 logements dont un où le bénéficiaire est signataire du bail)

31 personnes adultes ont été accueillies dans le cadre du Housing First en 2021, dont 20 hommes (65%) et 11 femmes (35%).

Durée du séjour	< 1 mois	1 mois à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 12 mois	12 mois à 24 mois	Plus de 24 mois
Nombre de personnes	0	2	1	2	4	22
%	0%	6.5%	3%	6.5%	13%	71%

Quant à la durée de séjour, 16% des bénéficiaires sont logés depuis moins d'un an dans le cadre du Housing First. 13% sont hébergés depuis 1 à 2 ans. 71% des personnes sont accueillies depuis plus de 2 ans. Cette longue durée de séjour s'explique par l'objectif du Housing First de fournir un logement stable à des personnes sans-abri de longue durée.

Âge	18 – 25	26 – 30	31 – 40	41 - 50	51 – 60	61 - 70
Nombre de clients	0	0	5	11	13	2
%	0%	0%	16%	35.5%	42%	6.5%

Quant à l'âge de la population, 5 personnes ont moins de 40 ans. 11 personnes ont entre 41 et 50 ans, 13 personnes ont entre 51 et 60 ans et 2 personnes ont plus de 60 ans. La moyenne d'âge de 49,5 ans est assez élevée, mais le fait s'explique par le concept qui s'adresse à une population ayant vécu à la rue pendant une longue durée.

En ce qui concerne les nationalités, 19 bénéficiaires possèdent la nationalité luxembourgeoise, 8 personnes sont ressortissantes de l'Union Européenne et 4 personnes sont originaires d'un pays tiers.

#### **7.1.5. Structures d'hébergement pour adultes**

Les structures d'hébergement proposent diverses formes de logements tels que des foyers, des chambres individuelles, communauté de vie ou studio/appartement à des personnes fragilisées qui ont besoin de soutien avant de vivre de manière autonome. Cette diversité de l'offre permet de répondre de façon appropriée aux besoins des différents usagers.

Ces structures fonctionnent jour et nuit et accueillent aussi bien des célibataires que des familles. Ils œuvrent en faveur des personnes sans-abri ou menacées d'exclusion sociale par le biais du logement, en raison de problèmes financiers ou de surendettement, de la perte du travail, de difficultés relationnelles/violence, d'ennuis de santé ou encore en raison de l'insalubrité des logements.

L'intensité du suivi est variable selon les structures et selon la/les problématique(s) présentée(s) par les personnes, allant d'une présence permanente en journée jusqu'à un accompagnement sporadique en cas de besoin. Le suivi social des résidents peut également être réalisé par des associations partenaires.

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nombre de clients	Adultes		Enfants	
		Hommes	Femmes	Garçons	Filles
CNDS (CAC, LEA et Foyer Nei Aarbecht)	148	89	35	10	14
Caritas Accueil et Solidarité (CAS)	170	82	50	19	19
Wunnéngshëllef	421	99	146	88	88
Ënnerdaach Asbl	150	27	50	29	44
Agence Immobilière Sociale (AIS)	2.475*	575	757	599	535
Co-labor2	23	9	5	4	5
Jongenheem LSE-Adultes	27	6	10	5	6
Maison Michels (Ville d'Esch/Alzette)	11	10	1	0	0
AIS Kordall	376	57	103	103	113
LogIS (Fondation Caritas)	667	222	174	133	138
Coup de Pouce (IA)	77	10	35	22	10
TOTAL	4.545*	1186	1366	1012	972

\*Pour 2 adultes et 6 mineurs, le sexe est inconnu. Pour 1 personne le sexe et l'âge sont inconnus.

Le parc locatif des structures d'hébergement a permis de loger 4.545 personnes en 2021. Près de 1.984 enfants et 2.552 adultes différents, dont 48,5% de sexe masculin et 51,5% de sexe féminin ont été hébergés.

Séjour de la population							
Nom du service/ Organisme gestionnaire	< 1 mois	1 mois à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 12 mois	12 mois à 24 mois	Plus de 24 mois	TOTAL
CNDS	4	11	14	20	39	60	148
CAS	3	2	7	29	48	81	170
Wunnéngshëllef	6	20	5	45	106	239	421
Ënnerdaach Asbl	0	17	9	9	53	62	131
AIS	23	54	86	303	454	1.555	2.475
Co-labor2	0	0	0	8	0	15	23
JH LSE-Adultes	0	0	0	0	0	27	26
Maison Michels	0	2	0	9	0	0	11
AIS Kordall	0	0	0	0	0	376	376
LogIS	0	5	1	41	51	569	667
Coup de Pouce	0	0	0	0	0	77	77
TOTAL	Nombre	36	111	122	464	751	4.545
	%	1%	2%	3%	10%	17%	67%

\*Y inclus 9 personnes dont la tranche d'âge est inconnue

84% des usagers restent au-delà d'un an dans les structures d'hébergement. Le laps de temps pendant lequel les personnes sont hébergées devrait leur permettre d'accéder à un niveau d'autonomie suffisant pour se réinsérer dans la société avec ou sans suivi social. Les structures de logement en milieu ouvert

observent des durées de séjour plus longues pouvant aller au-delà de deux ans. Un bon nombre d'utilisateurs rencontrent d'importantes difficultés à trouver des logements à des prix accessibles sur le marché locatif privé.

		Nationalité				
Nom du service/ Organisme gestionnaire		Luxembourgeoise	Ressortissants UE (hors Luxembourg)	Ressortissants non UE	Inconnue	TOTAL
CNDS		75	44	29	0	148
CAS		108	41	21	0	170
Wunnéngshëllef		100	140	181	0	421
Ënnerdaach Asbl		18	74	58	0	150
AIS		312	878	1.260	25	2.475
Co-labor		8	12	3	0	23
LSE-Adultes		6	11	10	0	27
Maison Michels		8	3	0	0	11
AIS Kordall		123	165	87	1	376
LogIS		62	6	590	9	667
Coup de Pouce		14	29	34	0	77
TOTAL	Nombre	834	1.403	2.273	35	4.545
	%	19%	30%	50%	1%	100%

Quant à la nationalité, on constate que 19% des personnes sont de nationalité luxembourgeoise, alors que les autres ressortissants UE représentent 30%. Les ressortissants non UE représentent 50% de la population des structures d'hébergement. Leur proportion a augmenté constamment au cours des dernières années.

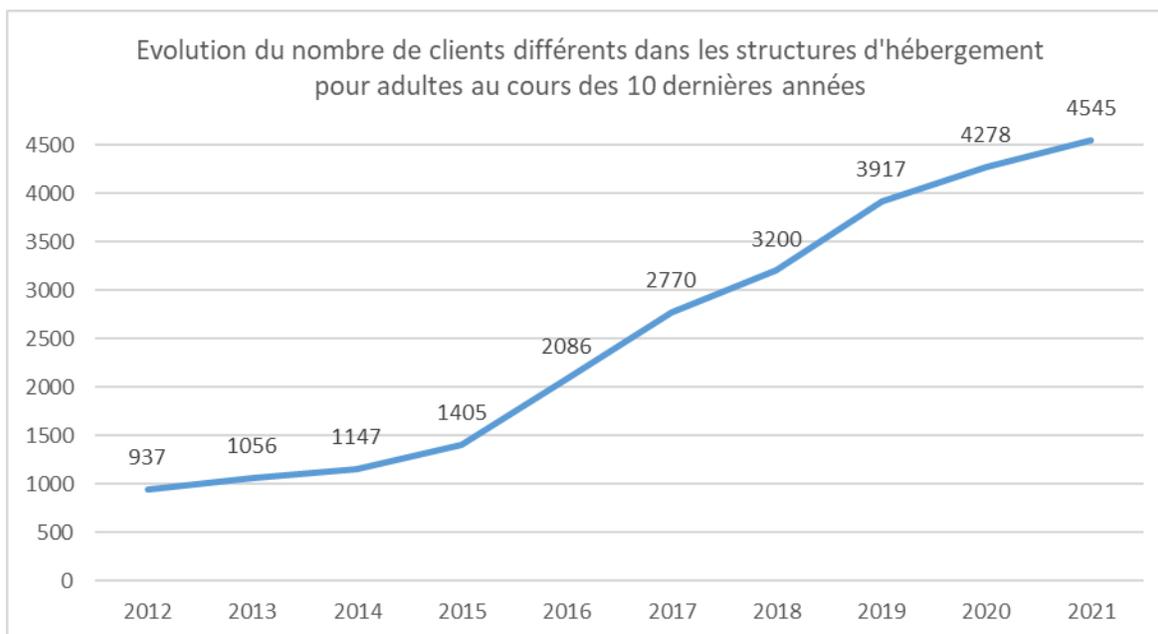
		Âge								
Nom du service/ Organisme gestionnaire		< 18	18-25	26- 30	31- 40	41- 50	51- 60	61- 70	> 71	TOTAL
CNDS		24	15	14	32	28	30	4	1	148
CAS		38	8	11	24	24	32	26	7	170
Wunnéngshëllef		176	46	48	65	55	26	5	0	421
Ënnerdaach Asbl		73	16	9	30	15	7	0	0	150
AIS		1.140	320	140	336	332	151	39	8	2.475*
Co-labor		7	2	0	4	4	4	2	0	23
LSE-Adultes		11	4	3	1	6	2	0	0	27
Maison Michels		0	0	0	1	2	5	3	0	11
AIS Kordall		162	56	15	59	56	25	3	0	376
LogIS		271	84	72	121	58	37	21	3	667
Coup de Pouce		32	13	10	10	10	2	0	0	77
TOTAL	Nombre	1.934	564	322	683	590	321	103	19	4.545*
	%	43%	12.5%	7%	15%	13%	7%	2%	0.5%	100%

Au niveau de la répartition en fonction de l'âge, on peut relever que la grande majorité des usagers, soit 62.5%, ont moins de 30 ans. 28% des personnes ont entre 31 et 50 ans. Les personnes ayant plus de 50 ans représentent 9.5% des bénéficiaires. La moyenne d'âge est de 25.5 ans.

Evolution dans les structures d'hébergement pour adultes au cours des 10 dernières années*					
Année	Nombre de clients différents	Adultes		Enfants	
		Hommes	Femmes	Garçons	Filles
2012	937	231	303	210	193
2013	1.056	265	343	233	215
2014	1.147	319	363	249	216
2015	1.405	370	448	292	291
2016	2.086	532	663	444	440
2017	2.770	666	882	612	610
2018	3.200	829	959	710	689
2019	3.917	1.085	1.197	855	775
2020	4.278	1.089	1.273	968	916
2021	4.545*	1186	1366	1012	972

\*Le total « Nombre de clients différents » peut légèrement différer de la somme des adultes et des mineurs car le sexe ou l'âge des personnes est parfois inconnu au moment recensé.

Le nombre de personnes accueillies dans les structures d'hébergement pour adultes a connu une forte augmentation au cours des 10 dernières années. En effet, ce nombre a plus que quadruplé entre 2012 et 2021. Cette hausse s'explique par l'extension de l'offre au niveau des structures d'accueil, la signature de nouvelles conventions et l'augmentation des capacités d'accueil. La proportion d'adultes varie entre 56 et 59 % au cours des années, alors que celle des enfants varie entre 41 et 44 %. La proportion d'hommes parmi les adultes varie entre 44 et 48 %, tandis que celle des femmes varie entre 52 et 56 %.



## 7.2. Services

### a. **Services d'encadrement par le travail**

Les services d'encadrement par le travail offrent des mesures d'insertion professionnelle à des personnes qui ne trouvent pas d'emploi dans l'immédiat sur le premier marché du travail.

Les différents services d'encadrement par le travail qui ont une convention avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région sont les suivants :

- **Co-labor**

Au total, 119 personnes étaient engagées auprès de Co-labor à travers différentes mesures d'insertion en 2021 (177 en 2020, 185 en 2019, 206 en 2018). La moyenne d'âge de la population se situe à 42 ans. Parmi les personnes encadrées en 2021, 44% des personnes ont trouvé une perspective concrète en termes d'emploi ou de formation.

- **Schläifmillen (Inter-Actions)**

En 2021, 41 hommes et 1 femme ont travaillé dans une mesure d'emploi pour jeunes à la Schläifmillen. Les différentes mesures proposées à la Schläifmillen s'adressent exclusivement à des jeunes de moins de 30 ans (moyenne d'âge : 22,7 ans). Le but est de préparer les jeunes au marché de l'emploi.

- **Service ACT ! – Accompagnement et Coaching pour le Travail (Inter-Actions)**

La mission du service ACT ! consiste dans l'aide à la réinsertion sociale et professionnelle. Le service assure l'encadrement psycho-social des jeunes de l'atelier Schläifmillen, des salariés sous contrats CDD de la société Polygone et des bénéficiaires du REVIS. Le public cible sont des demandeurs d'emploi avec peu de qualifications présentant des problèmes psycho-sociaux. En 2021, le service ACT ! a pris en charge l'encadrement de 380 usagers. La majorité des personnes encadrées est de sexe masculin (64%). Depuis 2019, une tendance vers un « vieillissement » du public cible est à constater. 70% des bénéficiaires accueillis avait plus de 30 ans au moment de leur entrée en contact avec le service. 32% des personnes ont moins de 30 ans, 50% ont entre 31 et 50 ans et 18% ont plus de 50 ans. La moyenne d'âge se situe à 38 ans. 13% des personnes encadrées ont la nationalité luxembourgeoise, 46% sont des ressortissants de l'Union Européenne et 37% sont originaires de pays tiers et 4% sont de nationalité inconnue.

- **Nei Aarbecht (Comité National de Défense Sociale)**

Nei Aarbecht offre des mesures d'activation dans le cadre de la loi REVIS. A côté du travail, Nei Aarbecht offre également un accompagnement social, un logement, dans la mesure du possible et de la disponibilité, un repas sain et équilibré dans la cantine ainsi que des relations humaines stabilisantes et constructives.

Nei Aarbecht organise dans tout le pays la collecte d'objets dont les gens n'ont plus besoin et souhaitent céder. Si ces objets sont réutilisables, ils sont rénovés, nettoyés et réparés dans les ateliers de Nei Aarbecht. Finalement ils sont vendus dans le magasin de seconde main à un prix modeste accessible à tout le monde. Les articles non vendables sont recyclés et triés dans l'atelier de démontage. Les activités de Nei Aarbecht sont donc d'une grande diversité.

Durant l'année 2021, Nei Aarbecht a encadré au total 89 personnes. La moyenne d'âge est de 40 ans. 6 personnes ont pu faire un stage bénévole.

- **Services de l'Entraide (Comité National de Défense Sociale)**

Les Services de l'Entraide visent à offrir à des personnes marginalisées socialement et très éloignées du marché du travail, une structure de réinsertion sociale et professionnelle avec pour but une intégration professionnelle dans le milieu normal du travail.

La structure de travail fonctionne en respectant certaines valeurs et les intérêts économiques (rythme de travail, ponctualité, concurrence, productivité) afin d'habituer les bénéficiaires au mieux à la réalité du premier marché de l'emploi.

En 2021, 120 personnes (90 hommes et 30 femmes) ont été suivies par les Services de l'Entraide. La moyenne d'âge des personnes encadrées est de 44 ans. Les Services de l'Entraide effectuent différents travaux, entre autres dans les domaines du jardinage, de la collecte de vêtements et d'outils de cuisine et dans le domaine du tourisme.

- **Naturaarbechten (Comité National de Défense Sociale)**

Naturaarbechten s'adresse à des personnes socialement défavorisées et très éloignées du marché de l'emploi. Ces personnes, qui ne trouvent généralement pas leur place sur le premier marché du travail, peuvent acquérir une certaine autonomie par le biais de travaux assistés dans le domaine de la nature. Une petite structure décentralisée dans le nord du Luxembourg permet aux ouvriers de travailler dans un entourage sans pression excessive et adapté à leurs capacités. Ainsi les personnes prises en charge par Naturaarbechten ont la possibilité de travailler dans un cadre protégé au service de la collectivité.

En 2021, Naturaarbechten a encadré 17 hommes et 1 femme. La moyenne d'âge est de 44 ans.

- **Vollekkichen (Comité National de Défense Sociale)**

La Vollekkichen a encadré 18 personnes en 2021 dans le cadre d'une mesure de réinsertion professionnelle ou d'un bénévolat, dont 8 hommes et 10 femmes. La moyenne d'âge se situe à 47 ans.

Les objectifs de la Vollekkichen sont de proposer des remises au travail à des bénéficiaires REVIS, difficiles et/ou impossibles à placer sur le 1<sup>er</sup> marché du travail et leur garantir un encadrement psychosocial.

### **Statistiques relatives à l'ensemble des services d'encadrement par le travail**

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nombre de clients différents	Adultes	
		Hommes	Femmes
Co-labor	119	87	32
Schläifmillen (Inter-Actions)	42	41	1
Nei Aarbecht (CNDS)	89	71	18
Services de l'Entraide (CNDS)	120	90	30
Naturaarbechten (CNDS)	18	17	1
Vollekkichen (CNDS)	18	8	10
TOTAL	406	314 (77%)	92 (23%)

Les services d'encadrement par le travail ont encadré au total 406 personnes en 2021. La population est essentiellement masculine (77%).

Nom du service/Organisme gestionnaire	Âge							TOTAL
	<18	18 – 25	26 – 30	31 – 40	41 – 50	51 – 60	> 61	
Co-labor	0	0	20	37	31	26	5	119
Schläifmillen (Inter-Actions)	0	34	8	0	0	0	0	42
Nei Aarbecht (CNDS)	0	10	18	21	15	21	4	89
Services de l'Entraide (CNDS)	0	3	13	28	38	35	3	120
Naturaarbechten (CNDS)	0	0	3	4	5	5	1	18
Vollekskichen (CNDS)	0	1	1	3	6	5	2	18
TOTAL	0	48	63	93	95	92	15	406
%	0%	12%	16%	23%	23%	22%	4%	100%

La population des services d'encadrement par le travail est en moyenne âgée de 41 ans. La population de moins de 30 ans représente plus d'un quart des personnes encadrées. 46% de la population est âgée entre 31 et 50 ans, tandis que les personnes âgées de plus de 50 ans représentent 26% des bénéficiaires.

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nationalité			TOTAL
	Luxembourgeoise	Ressortissants UE (hors Luxembourg)	Ressortissants non UE	
Co-labor	31	54	34	119
Schläifmillen (Inter-Actions)	18	15	9	42
Nei Aarbecht (CNDS)	20	22	47	89
Services de l'Entraide (CNDS)	42	41	35	120*
Naturaarbechten (CNDS)	9	2	7	18
Vollekskichen (CNDS)	5	9	4	18
TOTAL	125	143	136	406*
%	31%	35%	34%	100%

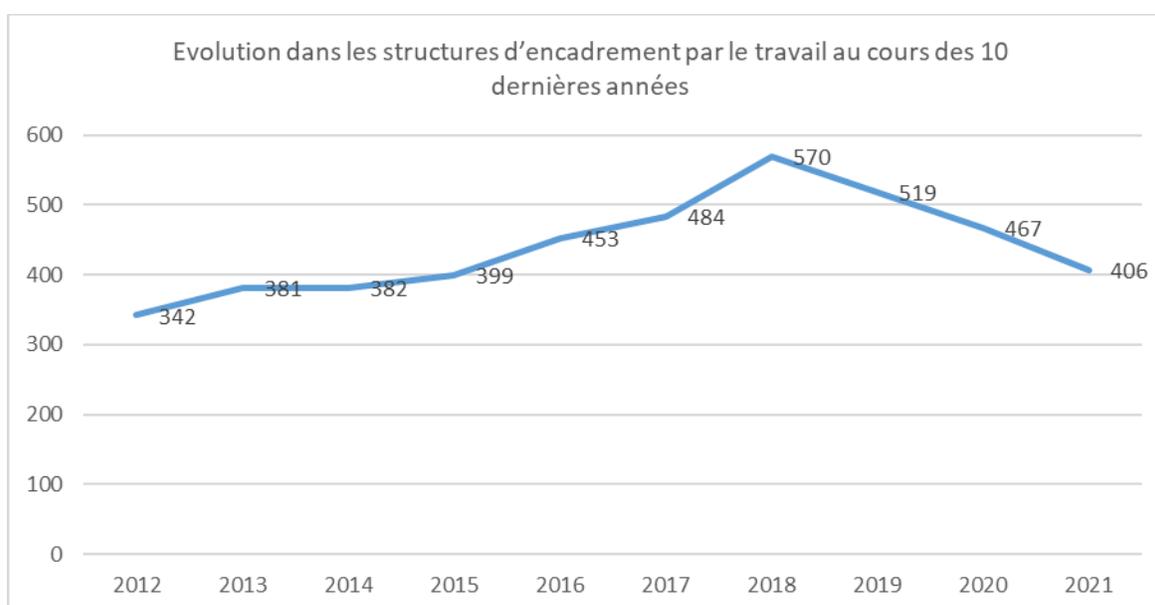
\*Dont 2 personnes apatrides

Une petite minorité des personnes suivies par les services d'encadrement par le travail est de nationalité luxembourgeoise : 31%. Les ressortissants des autres pays de l'Union Européenne représentent la majorité avec 35% de la population, tandis que le pourcentage de personnes issues de pays tiers s'élève à 34%.

Evolution dans les structures d'encadrement par le travail au cours des 10 dernières années			
Année	Nombre de clients différents	Adultes	
		Hommes	Femmes
2012	342	298 (87%)	44 (13%)
2013	381	325 (85%)	56 (15%)
2014	382	320 (84%)	63 (16%)
2015	399	330 (83%)	69 (17%)

2016	453	363 (80%)	90 (20%)
2017	484	380 (79%)	104 (21%)
2018	570	464 (81%)	106 (19%)
2019	519	403 (78%)	116 (22%)
2020	467	361 (77%)	106 (23%)
2021	406	314 (77 %)	92 (23%)

Le nombre de clients différents dans les structures d'encadrement par le travail a constamment augmenté jusqu'en 2018 (+67 % entre 2012 et 2018). Cette hausse s'explique par les investissements qui ont été effectués dans les structures d'encadrement par le travail. Depuis 2018 la tendance est à la baisse, en 2021, le nombre de personnes encadrées a encore baissé par rapport à 2020, 2019 et 2018. Au cours des années, la proportion des femmes bénéficiant des mesures de travail proposées a augmenté et est passée de 13% en 2012 à 23% en 2020 et s'est stabilisé à 23 % en 2021.



#### **b. Services de suivi social**

- **Le Centre luxembourgeois pour l'intégration et la cohésion sociale LISKO (Lëtzebuenger Integratiouns- a Sozialkohäsiounscenter) de la Croix-Rouge luxembourgeoise**

Le service LISKO de la Croix-Rouge luxembourgeoise, lancé au 1er avril 2016, vise à garantir l'intégration des personnes bénéficiaires de protection internationale (BPI). L'intégration proposée par le service passe par l'« empowerment », l'accompagnement social spécialisé ainsi que par le soutien à l'ancrage local et à la construction d'un réseau.

En 2021, le LISKO n'a plus été en mesure de prendre en charge de nouveaux dossiers à la suite d'un dépassement de sa capacité de prise en charge. Le service a, de ce fait, intensifié le suivi des dossiers en cours afin d'en clôturer certains, mais notamment dans l'objectif que les bénéficiaires puissent atteindre un niveau d'autonomie suffisant et que le LISKO puisse rouvrir ses portes aux BPI ayant reçu le statut

récemment. Dans ce contexte, le LISKO s'est concerté de façon régulière avec le Ministère afin de redéfinir le contenu et le volume de ses missions.

- **Service Aide Familiale (Arcus)**

Le service « Aide Familiale » offre aux familles et aux personnes en dessous de 65 ans une aide aux tâches ménagères à court terme ou sur une période donnée comme par exemple en cas de maladie, grossesse, maladie psychiatrique, etc. Le service intervient sur base d'un certificat médical ou sur demande de l'Office National de l'Enfance. Il propose une aide essentiellement d'ordre pratique (ménage, repas, courses, ...). Une participation aux frais est calculée sur base des revenus du ménage et du nombre de personnes vivant au sein de celui-ci. En 2020, 116 personnes dont 44 familles (familles monoparentales incluses) ont bénéficié du service d'aide familiale.

Quant aux nationalités, 46% des usagers sont de nationalité luxembourgeoise. Les ressortissants de l'Union Européenne représentent 38% des personnes encadrées, tandis que les personnes provenant d'un pays tiers représentent 16% de la population.

Quant aux motifs d'intervention du service « Aide Familiale », les cas de maladie représentent la majorité des raisons d'intervention avec 67%. 13% des interventions du service sont dues à une grossesse, tandis que 12% des interventions ont pour motif le dépannage. 8% des interventions sont occasionnées suite à des maladies psychiatriques.

- **Service d'accompagnement social - SAS (Ligue médico-sociale)**

Le service d'accompagnement social (SAS) offre un accompagnement social à long terme et en milieu ouvert sur tout le territoire du Luxembourg à des personnes fragilisées présentant des problèmes sociaux. Il s'agit d'un service de deuxième ligne, c'est-à-dire que la demande d'accompagnement est introduite par l'intermédiaire d'un service social de première ligne ou par un tribunal. Le but de l'accompagnement social est la restauration de l'autonomie du client et une stabilisation de sa situation pour éviter une déchéance sociale.

En 2021, 608 ménages ont été accompagnés par le SAS. 320 dossiers étaient couplés à une gestion financière, dont 104 gestions financières volontaires. 73 dossiers ont été suivis dans le cadre d'une mesure de protection de personnes majeures incapables. Le nombre de dossiers pris en charge dans le cadre de la loi sur le surendettement s'élève à 143.

Le nombre de dossiers ouverts dans le cadre d'une mesure de protection de la jeunesse s'élève à 6 dossiers. 63 dossiers relèvent de la convention avec l'agence immobilière sociale (AIS). 18 personnes ont été accompagnées dans le cadre de l'ancien article 16 de la loi sur le Revenu Minimum Garanti.

- **Service Orientation et Consultations psychologiques – OC (Caritas Accueil et Solidarité)**

Le champ d'action du Service Orientation et Consultations psychologiques (OC) se base sur la demande et les besoins des clients dans le but de les valoriser et de les soutenir dans leurs projets personnels.

Malgré la pandémie, le service a pu mener 1.117 entretiens psychologiques individuels dans les différentes structures de Caritas Accueil et Solidarité (CAS). Mais malheureusement l'équipe n'a pu mener que très peu de groupes thérapeutiques, comme les séances « cinéma-psy » avec débats psycho-éducatifs, etc. L'équipe psy a essayé de maintenir dans le respect des règles sanitaires le « café psy », une

démarche hebdomadaire très bas seuil, où elle propose un lieu de rencontre et d'échange pour les plus vulnérables dans le département « urgence ». De même, l'équipe a lancé un « projet de rencontre psy » bas seuil à la halte de nuit ensemble avec l'équipe streetwork.

- **Service Para-Chute (Caritas Accueil et Solidarité)**

Depuis 2018, le service Para-Chute est conventionné avec la division Solidarité du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région (convention entre la Ville de Luxembourg, les CFL et Caritas Accueil et Solidarité a.s.b.l. – le Ministère conventionne un poste auprès de Caritas). Le service Para-Chute est une structure de jour à bas seuil qui s'adresse à des personnes errantes autour de la Gare de Luxembourg. Il constitue un milieu protégé où les usagers peuvent être soutenus et orientés par un travailleur social.

En 2021, le service Para-chute a accueilli 24.359 personnes.

- **Service Premier Appel (Inter-Actions Asbl)**

Le service Premier Appel d'Inter-Actions asbl va à la rencontre de personnes en détresse dans la rue en dehors des heures d'ouverture normale de la majorité des autres structures. Il soutient les personnes en couvrant leurs besoins de base (p.ex. froid, alimentation, abri, ...) et, le cas échéant, en les accompagnant vers des services spécialisés. Le service s'adresse prioritairement aux sans-abris et professionnels qui sont en contact avec cette population cible.

Le service Premier Appel a encadré 203 personnes en 2021, dont 164 hommes (81%) et 39 femmes (19%). 93 personnes (46%) ont entre 26 et 40 ans. Alors que 25 personnes (12%) ont moins de 25 ans, 13 personnes (6.5%) ont plus de 60 ans. 52 personnes (26%) sont de nationalité luxembourgeoise. 151 personnes (74%) sont ressortissants d'un autre pays de l'Union européenne.

- **Service du Suivi Financier et Social – SFS (Inter-Actions Asbl)**

Le service SFS a pour mission d'accompagner des personnes en situation de surendettement ou en difficultés financières et sociales. Il accompagne notamment les ménages dans la gestion de leur budget et exécute les plans de redressement signés dans le cadre de la loi sur le surendettement.

En 2021, 91 personnes ont été suivies par le service SFS, dont 47 hommes et 44 femmes.

Quant à l'âge des personnes suivies, 3 personnes (4%) avaient moins de 30 ans, 55 personnes (60%) étaient âgées entre 31 et 50 ans et 33 personnes (36%) avaient plus de 50 ans. En ce qui concerne les nationalités, 44 personnes (48%) ont la nationalité luxembourgeoise, 42 personnes (46%) sont des ressortissants de l'Union Européenne et 5 personnes (6%) sont originaires d'un pays tiers.

- c. **Services de distribution alimentaire**

- **Spëndchen Asbl**

La centrale d'approvisionnement Spëndchen asbl organise la collecte, l'achat et la distribution d'une centaine de produits aux épiceries sociales. Les membres fondateurs sont Caritas Luxembourg, Croix-Rouge luxembourgeoise et Aarbechtshëllef asbl. La Spëndchen est le partenaire logistique des épiceries sociales. L'année 2021 a été marquée par d'importants travaux de rénovation et d'aménagement du site à Livange.

Actuellement, la Spëndchen travaille avec une trentaine de fournisseurs fixes, fournisseurs qui proposent leurs marchandises gratuitement ou à des prix très bas. Elle garantit l'approvisionnement permanent d'une centaine d'articles qui sont distribués dans les épiceries sociales.

En 2021, 8 épiceries sociales ont été gérées par la Croix-Rouge (à Differdange, Echternach, Mersch, Weidingen/Wiltz, Clervaux, Steinfort, Remich et à Grevenmacher) et 4 épiceries sociales ont été gérées par Caritas (à Esch/Alzette, Luxembourg, Redange/Attert et à Diekirch). 3 Cent Butteker existent à Bettembourg, Lamadelaine et Beggen, de même que « Eis Epicerie Zolwer » à Soleuvre.

En 2021, les épiceries sociales ont comptabilisé 82.985 passages en caisse, quelques 2.037 en moins que l'année précédente. La valeur moyenne du panier par client par passage de caisse est de 23,38 Euros (23.03 € en 2020). La participation demandée au client reste de l'ordre d'un tiers du prix normal.

La plateforme home.butteker.lu permet aux personnes vulnérables de faire leur commande en ligne et de l'enlever par la suite dans leur épicerie sociale.

Depuis la mise en place du programme opérationnel du Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD) en 2015, onze produits sont distribués gratuitement aux ménages bénéficiaires. La distribution de masques chirurgicaux s'est poursuivie en 2021.

Depuis octobre 2015, le Centre National de Collecte et de Tri (CNCT) a ouvert ses portes pour les dons vestimentaires. Le projet a pour objet de regrouper les différentes structures œuvrant dans la collecte de vêtements et d'exploiter un centre commun de tri et de répartition des vêtements collectés. Il permet d'éviter le gaspillage, tout en assurant une redistribution équitable. En juin 2021, le CNCT a lui aussi déménagé à Livange. En 2021, 331 bénévoles ont presté 1472 heures au Centre de Collecte et de Tri. La quantité totale de vêtements triés s'élève à 172.443 kg. En 2021, 18 personnes ont réalisé des travaux d'utilité collective au CNCT.

- **Vollekkichen (Comité National de Défense Sociale)**

La Vollekkichen offre des repas à prix modérés à des personnes avec un revenu modeste. Elle constitue un lieu de rencontre pour personnes isolées et elle est ouverte tous les jours de l'année.

En raison de la crise sanitaire, la Vollekkichen a par ailleurs proposé des repas à emporter à ses bénéficiaires.

En 2021, la Vollekkichen a préparé un total de 21.154 repas.

Repas midi, jours ouvrables	15.860
Repas soir, jours ouvrables	803
Repas midi, week-end et jours de fête	3.974
Repas soir, week-end et jours de fête	517
Total repas 2021	21.154

En moyenne, la Vollekkichen a servi 58 repas par jour en 2021.

Evolution des repas vendus les 10 dernières années										
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total des repas vendus	33 533	33 547	23 040	24 477	24 034	26 573	26 155	25 907	20 998	21.1554

#### **d. Travail social communautaire**

Depuis plusieurs années, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région invite des organisations conventionnées ou non, à échanger leurs récentes expériences et compétences dans le cadre d'une plate-forme commune. L'idée centrale est de donner davantage de contours à cette forme de travail social, pierre d'angle du vivre en communauté sur un plan local et facteur important dans tout processus d'inclusion et d'intégration. La plateforme travaille ainsi aussi à une redéfinition du concept d'action du travail social communautaire sur base des expériences réalisées.

Les restrictions au niveau des contacts interpersonnels et les gestes barrières pour contenir la pandémie liée au Covid-19 ont eu un très grand impact sur les activités du travail social communautaire en général. Partout, des activités permanentes, rencontres, festivités ou autres manifestations ont dû être annulées, organisées en cadre restreint ou de façon virtuelle. Ainsi la plateforme instituée auprès du Ministère ne n'est plus réunie depuis 2019. Sur le terrain, tous les organismes ont cherché à mettre en place des activités alternatives pour rester proches des habitants de leurs quartiers.

Le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région conventionne les organismes suivants dans le domaine du travail social communautaire :

- **Travail social communautaire d'Inter-Actions : Ensemble Gare/Bonnevoie et Ensemble Quartiers à Dudelange (Italie et Schmelz)**

En raison de la pandémie, le nombre des personnes qui ont participé aux activités d'«Ensemble Gare/Bonnevoie» a diminué d'environ 30%. Des activités particulières ont été mises en place (permanence téléphonique, tournées dans le quartier) pour maintenir le contact avec les habitants des deux quartiers. Le service entend continuer les tournées hebdomadaires dans les deux quartiers en 2022. Les projets comme l'« Ecrivain Public » ou encore les cours de luxembourgeois avec garde pour enfants ont continué sur l'année. La pandémie n'a pas non plus su mettre des freins à la conception et la mise en place de nouveaux projets comme « Picasso et ses parents » qui débutera prochainement au centre culturel « Rotondes » ou le « Lies a Fléi » dont la finalité est de développer les compétences linguistiques, l'écoute et la compréhension du luxembourgeois des enfants du quartier. Les « Tables des langues » qui seront bientôt organisées à la CASA Fabiana, ont pour objectif d'aider les adultes à approfondir leurs connaissances de langues dans un cadre informel, de permettre des rencontres informelles entre les habitants et de favoriser la participation citoyenne à travers des contacts avec des professionnels du quartier.

A Dudelange, au-delà des quartiers Schmelz et Italie, Inter-Actions a étendu son champ d'action au quartier Brill. L'association met un accent particulier sur le soutien aux comités de quartier, les accompagne dans la réalisation de différentes activités et dans les contacts avec les services communaux.

En 2021, pour le quartier Brill, des liens ont pu se nouer avec le comité de quartier de sorte que des activités sont en planification pour 2022.

Les habitants commencent à intégrer les règles Covid-19 ; ainsi, les cours de langues ont pu reprendre et même être étendus sur la commune de Kayl. A côté des 19 activités permanentes, quelques activités ponctuelles ont été réalisées comme notamment le projet Caravane-Serre, la Bourse aux plantes ou encore la Charte du vivre-ensemble. Sur les mois de mai/juin, le « Mois du Respect » a été organisé ensemble avec des partenaires comme « le service Egalité des Chances » de la Ville de Dudelange, le «Zentrum fir politesch Bildung» et plusieurs organisations non gouvernementales.

- **Le travail social communautaire de Caritas Jeunes et Familles à l'Atelier Zeralda: Mateneen gimer eens !**

L'Atelier Zeralda organise de nombreuses activités avec comme objectif de favoriser la rencontre, l'échange et la solidarité entre les habitants du quartier Pfaffenthal. Les projets mis en place pour faire face à la pandémie (bon voisinage, Stroossekaffi) ont été continués sur toute l'année 2021.

Les fortes inondations de juillet 2021 ont causées des dégâts énormes dans les quartiers. Elles ont, une fois de plus, fait entrevoir l'énorme solidarité entre voisins, habitants et organisations locales. Ensemble avec le Syndicat d'Initiative une aide aux victimes a ainsi été initiée pour soutenir les victimes dans les démarches administratives et financières.

Les projets entrepris ensemble avec les asbl Canopé et EquiGaart ont connu un franc succès et attiré un nouveau public, plus jeune (« Art et Potager »).

A la fin de l'année, la Ville de Luxembourg (VDL) a présenté et discuté le projet d'aménagement finalisé pour la place centrale qui devra se réaliser dans les 3 années à venir. La VDL a proposé deux salles dans la nouvelle école centrale pour les besoins de la maison relais de sorte que les locaux rue Laurent Menager peuvent être réaménagés pour mieux servir les besoins des Services Streetwork et Travail social communautaire.

Avec « Fritten a Bicher » un projet surprise est en préparation pour le 40<sup>ème</sup> anniversaire de l'Atelier Zeralda au printemps 2022.

- **Mouvement ATD Quart Monde Luxembourg**

En automne 2021, la maison culturelle a ré-ouvert ses portes et des réunions ont pu être organisées sur place. En avril, Olivier DE SCHUTTER, rapporteur spécial des Nations Unies sur l'extrême pauvreté a rencontré des familles du Luxembourg pour discuter ensemble sur « la transmission intergénérationnelle de la pauvreté ». Le projet « GRANDE RAND'ODD – tous à vélo'ODD pour ne laisser personne de côté » est un projet d'ATD Quart Monde Europe qui cible les Objectifs du Développement Durable. Des politiciens et des citoyens du monde entier se sont retrouvés dans le cadre d'un Forum Politique qui s'est conclu avec une déclaration politique adoptée par les Nations Unies le 15 juillet 2021.

Le 40<sup>ème</sup> anniversaire du Mouvement a été célébré lors de la Journée mondiale du refus de la misère (17 octobre). Le film documentaire « Kee vergiessen, zesummen iwerleeën, decidieren an handelen géint d'Aarmut » y a été présenté.

Le projet « Contes » un des axes du projet « spectacle multidimensionnel » a continué sur l'année 2021. Régulièrement, des cours de théâtre ont été proposés aux militants et une conteuse professionnelle les a aidés à construire leur personnage respectif dans la future pièce.

Dans le cadre de sa démarche « croisement des savoirs », initiée en 2019, le Mouvement ATD Quart Monde a dû reporter la journée de formation dédiée aux professionnels du social à l'année 2022.

- **Travail social communautaire de l'ASTI (association de soutien aux travailleurs immigrés) : « J'aime mon quartier »**

Depuis 2018, le travail social communautaire de l'ASTI a pris de nouveaux élans : « J'aime mon quartier » recherche des synergies avec les organisations du quartier et lance des activités pour faire découvrir le quartier à ses habitants. En 2021, dans le contexte des possibilités données par les règles sanitaires de la pandémie, différentes activités ont été organisées.

Ainsi, en partenariat avec la Ville de Luxembourg et le Syndicat d'Initiative Eich-Dommeldange-Weimerskirch, le Café des Langues a ouvert ses portes huit fois sur l'année avec une participation moyenne de 20 personnes/rencontre. La Fête de la Musique a innové avec un minibus décapotable, scène du groupe « Afrobeethoven », se déplaçant dans les différents quartiers et faisant danser ceux et celles qu'il croisait.

La préparation du projet « expo photos » a continué sur 2021, et les protagonistes espèrent que l'exposition pourra finalement se faire au Parc Laval en 2022.

La plateforme sociale qui réunit les professionnels des institutions à vocation sociale du quartier Nord de la Ville s'est réunie deux fois sur l'année. Ces rencontres demeurent une plus-value pour le quartier dans la mesure où les contacts permettent de nouvelles synergies et l'organisation d'activités communes.

## 8. Offices sociaux

En 2021, la contribution financière prévue pour les 30 offices sociaux a été d'environ 24 millions d'euros. Aux termes de loi modifiée du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale, l'Etat et les communes prennent en charge à parts égales le déficit annuel de l'aide accordée. La contribution englobe 148,62 postes de personnel, dont 96,98 postes d'encadrement social et 49,49 postes administratifs.

### 8.1. Caractéristiques de la population des offices sociaux

Au cours de l'année 2021, les 30 offices sociaux ont été contactés par 18.500 personnes (17.127 en 2020).

La majorité des personnes qui s'adressent à l'office social ont entre 30 et 50 ans (46,8%), dont 22,38% dans la catégorie d'âge de 30 à 40 ans et 24,43% dans la catégorie d'âge de 40 et 50 ans. 20,57 % se trouvent dans la tranche d'âge des 50 - 60 ans et 13,60 % sont des jeunes âgés entre 20 et 30 ans.

Au niveau des nationalités, 32,57 % des demandeurs sont luxembourgeois, 26,39% portugais, 5,02% français, 4,56% syriens et 4,28% italiens. Les autres nationalités représentent 2% ou moins de 2% chacune.

52,62% des clients de l'office social sont de sexe féminin et 47,35 % de sexe masculin.

## 8.2. Secours financiers accordés

Au cours de l'année 2021, les 30 offices sociaux ont dispensé des secours financiers non remboursables pour un montant total de 3.816.260 €. Ceci représente une diminution d'un peu plus de 242.700 € par rapport à 2020. Les secours sont pris en charge à moitié par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région et à moitié par les communes.

Source: SIGI	Compte provisoire (janvier 2020)	Pourcentage
Aides exceptionnelles	- 18.556 €	- 0,49 %
Aides financières divers n/a	516.900 €	13,54 %
Aides besoins quotidiens	444.439 €	11,64 %
Frais administratifs	77.401 €	2,03 %
Aides ménages (électricité, mazout, gaz, eau, alimentation, taxes communales)	1.093.607 €	28,66 %
Secours humanitaire urgent	9.157 €	0,24 %
Santé	662.160 €	17,35 %
Logement	1.031.152 €	27,03 %
<b>TOTAL</b>	<b>3.816.260 €</b>	<b>100,00 %</b>

Les frais de ménage qui comportent entre autres les frais d'énergie et les frais de l'alimentation représentent presque 29 % des aides accordées. Dans cette catégorie, l'aide alimentaire domine avec un montant de 841.245 euros. Alors que différentes catégories des secours financiers ont légèrement augmentées (aides besoins quotidiens, sante, frais administratif) au total, les secours accordés restent en-dessous du montant global dépensé en 2020. En 2021, les remboursements non attendus de bénéficiaires font que le compte des aides exceptionnels affiche un solde de 18.556 euros.

Les besoins élémentaires de santé représentent un peu plus de 17% des frais. Les secours humanitaires urgents de 9.157 € sont entièrement pris en charge par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

8.3. *Avances remboursables et récupérables (compte provisoire)*

<b>Avances récupérables - Source SIGI</b>	<b>Dépenses</b>	<b>%</b>
Caisse Nationale d'Assurance Pension	3.370 €	0,03 %
Curateur	3.855 €	0,04 %
Agence pour le développement de l'emploi (ADEM)	32.216 €	0,32 %
<b>Total Avances récupérables</b>	<b>39.442 €</b>	<b>0.39 %</b>
<b>Avances remboursables - Source SIGI</b>		
Caisse nationale de Santé	1.127.917 €	11,09%
Bénéficiaires	2.145.545 €	21,08 %
Caisse nationale des prestations familiales	391.077 €	3,84 %
Fonds national de solidarité	255.591 €	2,52 %
Gestion	5.449.386 €	53,57 %
Tiers payant social	529.871 €	5,21 %
Tiers payant social déchargé (remb. Min. Santé)	250.819 €	2.47 %
Précarité énergétique (avances)	419 €	0.004 %
Précarité énergétique déchargé (remb. MDDI)	1.497€	0.01 %
Cautionnement	-17.183 €	-0.17 %
Autres	0 €	0 %
<b>Total Avances remboursables</b>	<b>10.133.939 €</b>	<b>99,61 %</b>
<b>Total Avances récupérables/remboursables</b>	<b>10.174.381 €</b>	<b>100%</b>

A côté des secours non-remboursables, les offices sociaux accordent des aides remboursables. Le montant total des avances accordées est d'environ 4.724.995 €. La majorité des personnes demandant de l'aide à un office social rembourse l'aide financière accordée par la suite.

Les offices sociaux ont presté des gestions financières d'un montant total de 5.449.386 € en 2021.

Le projet concernant l'assistance aux ménages en situation de précarité énergétique instauré en 2017 est jusqu'ici peu utilisé.

Les secours financiers constituent seulement une partie mineure des tâches des travailleurs sociaux. La majeure partie de leurs interventions se situe au niveau des prestations non-matérielles, comme notamment les conseils, les renseignements et les guidances socio-éducatives.

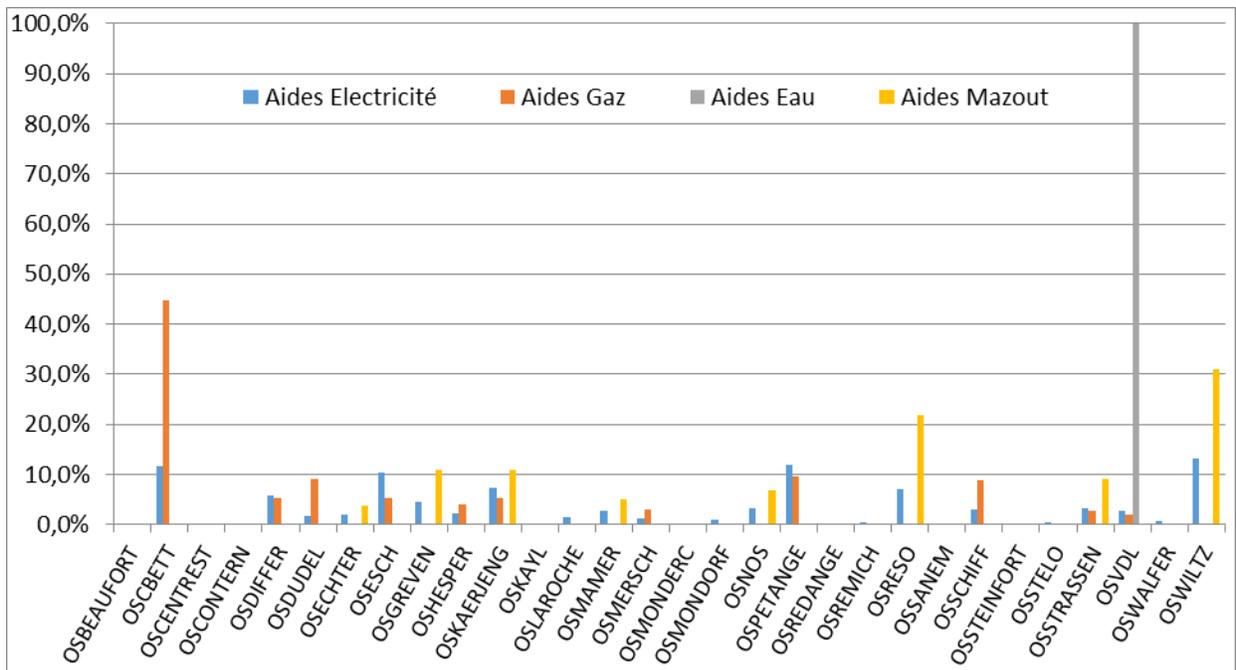
#### 8.4. Formation continue

Avec l'INAP (Institut National d'Administration Publique), le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, en concertation avec les offices sociaux, travaille sur les besoins en formation des professionnels.

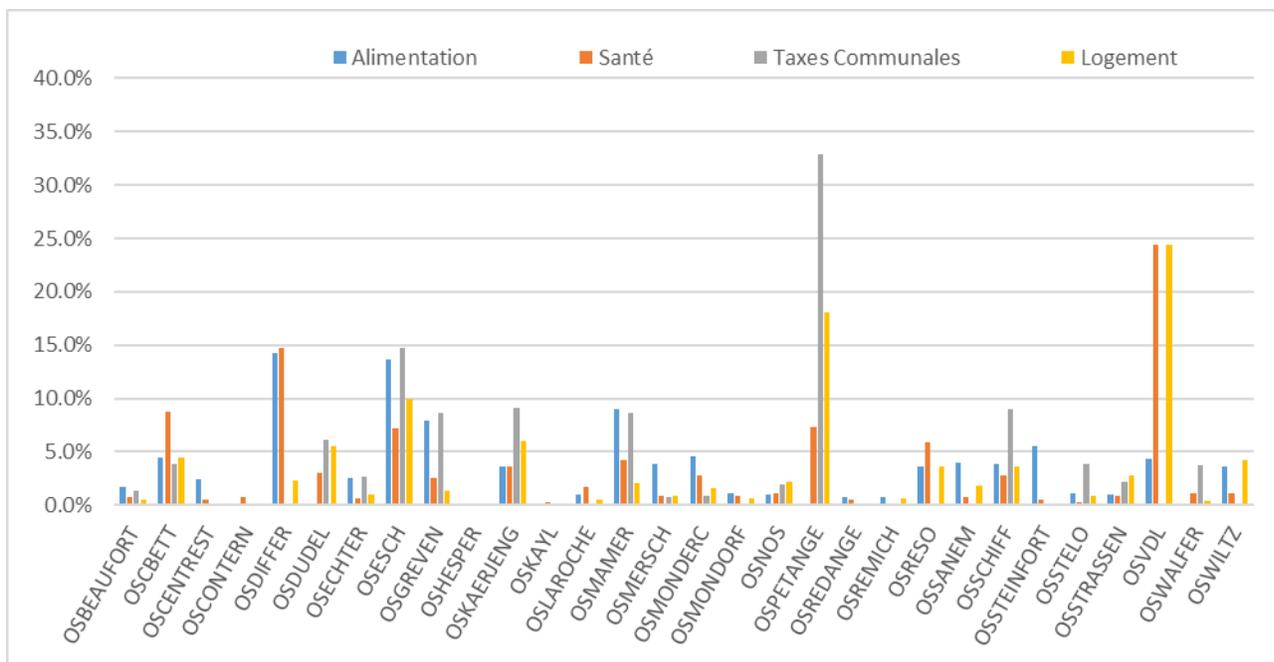
En raison de la pandémie liée au Covid-19, les formations ont été suspendues en 2021.

#### 8.5. Dépenses selon les aides accordées (compte provisoire)

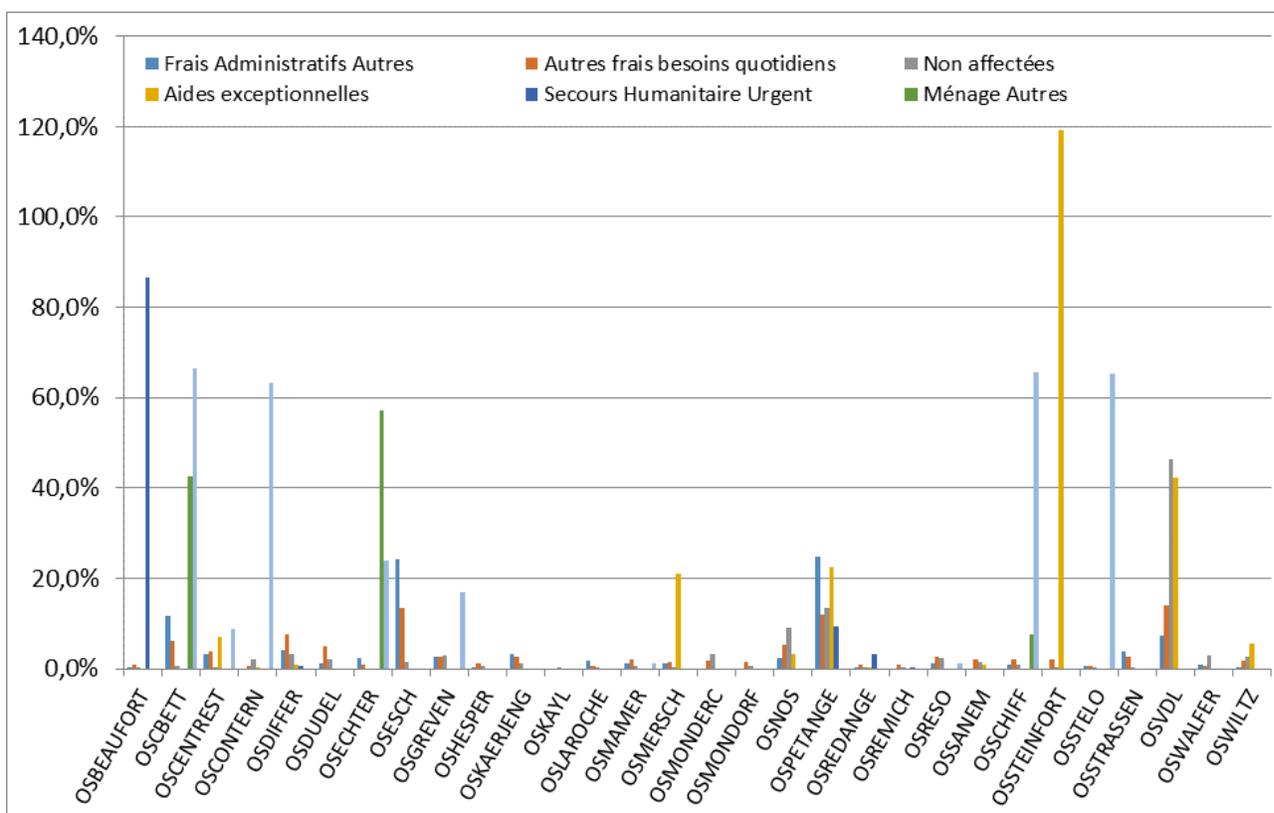
Le tableau ci-dessous montre les aides accordées pour frais d'électricité, de gaz, d'eau et de mazout. Ces frais constituent des dépenses importantes dans le budget des ménages.



Le tableau ci-dessous présente les aides pour bons alimentaires, frais de santé, taxes communales et logement par office social.

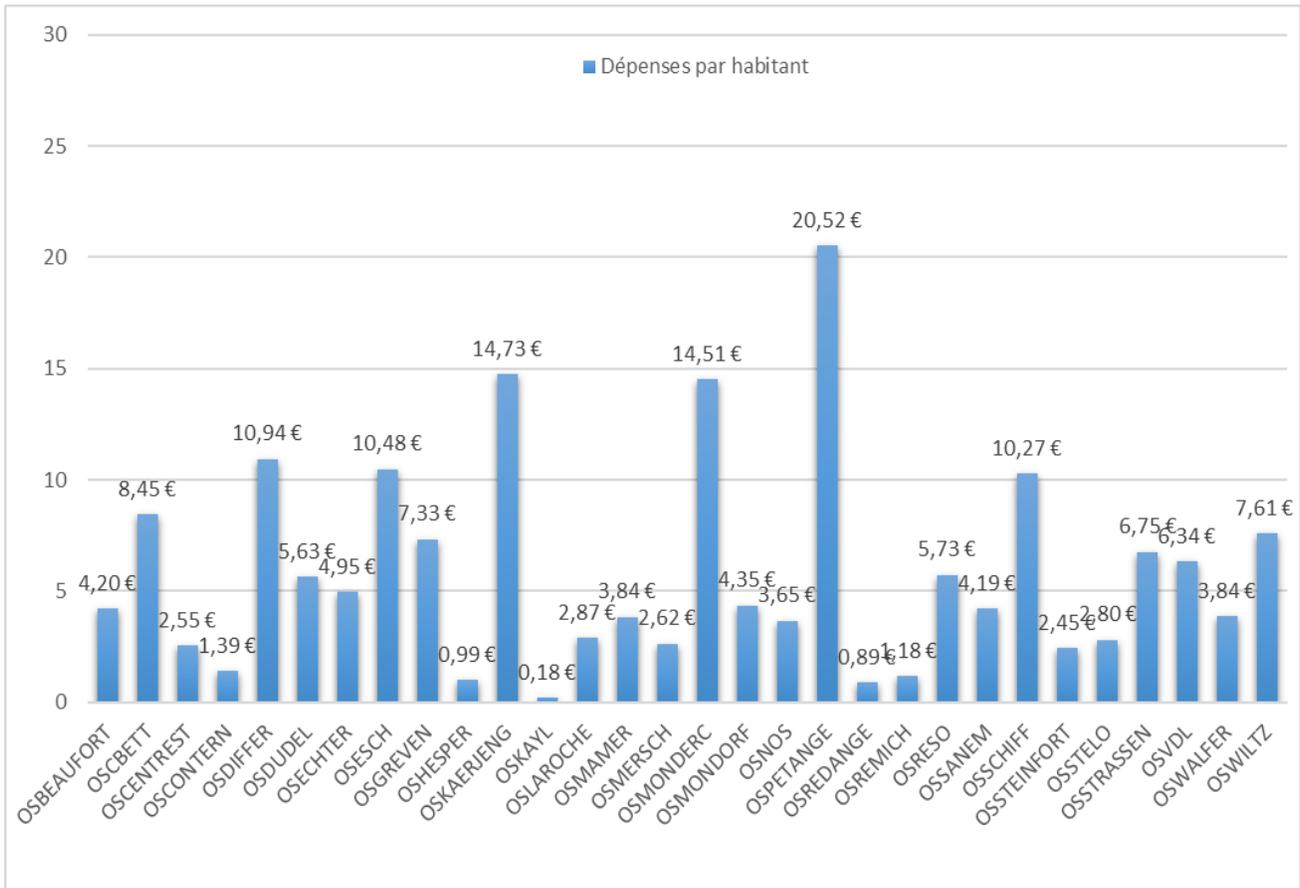


Le tableau ci-dessous montre les autres aides accordées par les offices sociaux.



Les chiffres négatifs s'expliquent par le fait que les offices sociaux ont reçu des remboursements de bénéficiaires, pour des aides financières remboursables, pour lesquelles le conseil d'administration avait déjà accordé une décharge.

8.6. Dépenses des 30 offices sociaux par habitant en euros



- **Annexe**

### Structures d'hébergements pour adultes

Nom de la Structure	Nombre de logements	Studios ou appartements	Studios	Appartements	Maison	Colocation
CNDS Wunnen	41	37			1	3
Nei Aarbescht Foyer	12		12			
Wunnengshëllef	149		36	104	9	
Ënnerdach commune de Differdange	34			34		
Agence immobilière sociale	603		41	309	253	
Co-labor2	7	7				
Maison Michels-Esch	10		10			
Logis-Fondation Caritas	168					
Coup de pouce	20					1
AIS Kordall	105		1	68	36	
Caritas	78					

Total : 1227 Logements

## IV. Personnes âgées

### 1. La politique gouvernementale pour les personnes âgées

La politique en faveur des personnes âgées, telle qu'elle est mise en œuvre par le Ministère de la Famille et de l'Intégration conformément au programme gouvernemental, se base sur une conception positive du 3<sup>e</sup> âge dont la promotion du dialogue intergénérationnel, la lutte contre l'isolement social, un contrôle de qualité des activités, services et structures pour les personnes âgées, le développement de nouveaux concepts de vie, l'intégration des personnes âgées non-luxembourgeoises, l'encadrement, le soutien et la formation des familles, de même que la formation des professionnels.

Au cours des dernières années, le secteur des personnes âgées a connu de grandes évolutions. La croissance de la population résidente et la transition démographique a fait en sorte que le nombre de personnes âgées n'a cessé d'augmenter. Ainsi, l'espérance de vie se situait en 2014 à 85,0 pour les femmes et à 80,5 pour les hommes<sup>1</sup>.

Elle est passée, en 2019 à 87,5 pour les femmes et 84,1 pour les hommes. L'espérance de vie va continuer à augmenter pour atteindre en 2050 les 90,4 pour les femmes et 87 pour les hommes<sup>2</sup>.

Alors qu'actuellement +/- 9.000 personnes atteintes d'une démence vivent au Luxembourg, ce chiffre va plus que se doubler pour atteindre > 19.000 individus touchés par une forme de démence en 2050<sup>3</sup>.

L'accord de coalition 2018-2023 réaffirme l'engagement du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région de mettre en œuvre une politique d'accompagnement et de prise en charge dans le plus grand respect de l'autonomie et de la dignité de la personne âgée.

### 2. Le Conseil supérieur des personnes âgées (CSPA)

Le Conseil supérieur des personnes âgées s'est réuni en 3 séances plénières au courant de l'année 2021.

Les groupes de travail ont été fixés comme suit :

- Dialogue interrégional avec comme priorité la participation au GT du projet INTERREG – Conseil des aînés en Grande Région
- Actions en faveur des communes avec comme priorité l'organisation du « Forum fir den 3ten Alter »

---

<sup>1</sup> Statec, Regards sur la mortalité, N° 23/2016

<sup>2</sup> IGSS 2019, Country Fiche for Luxembourg

<sup>3</sup> Alzheimer Europe Yearbook 2019

- Ethique dans le domaine des personnes âgées
- Digitalisation dans le domaine des personnes âgées
- Création d'un règlement d'ordre interne pour le CSPA

Dans le cadre du projet INTERREG Grande Région, les premières réunions ont rassemblé les représentants des différents conseils existants dans les pays partenaires du projet INTERREG « Senior activ' ». Dans un premier temps, un document définissant les missions, l'organisation, le fonctionnement, la composition et le financement d'un tel conseil des aînés en Grande Région a été rédigé et présenté au Collège des représentants permanents du Sommet des Exécutifs de la Grande Région.

Le « Forum fir den 3ten Alter » a été organisé par le Ministère en collaboration avec le CSPA et le SYVICOL. Cet événement est dédié à promouvoir les actions des communes au bénéfice des personnes âgées et vise les communes en leur offrant une plateforme d'échange de bonnes pratiques pour la participation sociale et l'inclusion des seniors au niveau communal.

La cinquième édition du « Forum » a eu lieu le 23 octobre 2021 au Centre Prince Henri à Walferdange et a été placée sous le thème « la digitalisation et l'intergénérationnel comme vecteurs de la participation sociale et de l'inclusion des seniors au niveau communal ».

Les intervenants Dr. Marie- Paule Theisen, Monsieur Ben Max et Madame Tania Draut ont illustré les divers aspects de la digitalisation.

De plus, les cinq projets lauréats de l'appel à projets « Communes amies des seniors » ont reçu leur certificat de la part du Ministre de la Famille et de l'Intégration, Madame Corinne Cahen, à savoir les communes de Kayl, Differdange, Schuttrange, Esch-sur-Alzette et Dudelange qui ont par la suite présenté leur projet en faveur des seniors.

### 3. Les activités

Les activités qui relèvent de la compétence du Ministère sont gérées par des associations ou établissements de droit privé ou public qui offrent en principe plusieurs types d'activités à une population bien déterminée. Parmi ces activités, il y a lieu de distinguer entre :

Les activités dans le cadre de l'hébergement pour personnes âgées :

- les centres intégrés pour personnes âgées ;
- les maisons de soins ;
- les logements encadrés pour personnes âgées.

Les activités dans le cadre du vieillissement actif :

- les Clubs Seniors (centres régionaux d'animation et de guidance pour personnes âgées).

Les activités dans le cadre du maintien à domicile :

- les centres psycho-gériatriques ;
- les services aide à domicile et soins à domicile ;

- les services repas sur roues ;
- l'appel assistance externe ;
- les activités seniors.

### 3.1. Les activités dans le cadre de l'hébergement pour personnes âgées

Les services suivants exercent leurs activités dans le cadre de l'hébergement :

- 30 centres intégrés pour personnes âgées
- 22 maisons de soins
- 13 logements encadrés pour personnes âgées

- **Les centres intégrés pour personnes âgées**

Un centre intégré pour personnes âgées est un service qui garantit une prise en charge globale d'aides et de soins et un accueil gérontologique 24 heures sur 24.

Les 30 centres intégrés pour personnes âgées sont gérés par 16 gestionnaires et disposent d'une capacité d'accueil totale de 3 930 lits.

Ces lits sont répartis sur 3 607 logements :

- 3 284 chambres individuelles à 1 lit
- 234 chambres doubles à 2 lits
- 89 appartements à 2 lits.

**cf. Annexe 1** : Tableau Centres intégrés pour personnes âgées

- **Les maisons de soins**

Les usagers d'une maison de soins nécessitent en principe plus de 12 heures de prestations hebdomadaires d'aides et de soins comprenant les actes essentiels de la vie pris en charge par l'assurance dépendance.

Les 22 maisons de soins sont gérées par 14 gestionnaires et disposent d'une capacité d'accueil totale de 2 473 lits.

Ces lits sont répartis sur 2 319 logements :

- 2 151 chambres individuelles à 1 lit
- 118 chambres doubles à 2 lits
- 24 appartements à 1 lit
- 24 appartements à 2 lits
- 2 chambres à lits multiples de type oase

**cf. Annexe 2** : Tableau Maisons de soins

- **Les logements encadrés pour personnes âgées**

Par logement encadré pour personnes âgées on comprend un ensemble d'habitations mises à disposition ensemble avec une proposition de prestations d'assistance et/ou de soins. Ce service, qui assure une permanence d'assistance et/ou de soins sur place pendant 5 jours par semaine et 8 heures par jour, ne peut pas accueillir des usagers nécessitant plus de 12 heures de prestations hebdomadaires d'aides et de soins au sens de l'Assurance dépendance.

Les 13 logements encadrés sont gérés par 9 gestionnaires et disposent d'une capacité d'accueil totale de 914 lits.

**cf. Annexe 3** : Tableau Logements encadrés pour personnes âgées

Au 31.12.2021, 617 personnes résidentes qui sont accueillies dans une structure d'hébergement, sont bénéficiaires du complément gérontologique pris en charge par le Fonds National de Solidarité.

Les gestionnaires exerçant les activités reprises dans cette rubrique ne sont pas bénéficiaires d'une participation financière aux frais de fonctionnement de la part de l'Etat.

### 3.2. Les activités dans le cadre du vieillissement actif

Les acteurs principaux dans le cadre du vieillissement actif :

- **Les Clubs Seniors**

Les Clubs Seniors (centres régionaux d'animation et de guidance pour personnes âgées) sont conventionnés dans le cadre de la loi dite ASFT. On entend par Club Senior une structure ouverte à vocation régionale qui s'adresse prioritairement aux personnes âgées de plus de 60 ans. En 2021, le Luxembourg disposait d'un réseau de 20 Clubs Seniors dont la gestion était assurée par 13 gestionnaires.

**cf. Annexes 4 et 9**: Tableaux Clubs Seniors

### 3.3. Les activités dans le cadre du maintien à domicile

Les structures énumérées ci-après exercent leurs activités dans le cadre du maintien à domicile :

- 41 centres psycho-gériatriques ;
- 16 services aide à domicile et soins à domicile ;
- les services repas sur roues ;
- les services appel assistance externe ;
- les activités seniors.

- **Les centres psycho-gériatriques pour personnes âgées**

Les centres psycho-gériatriques accueillent des personnes âgées et/ou affectées de troubles à caractère psycho-gériatrique et leur proposent des prestations d'assistance au niveau de la vie quotidienne, de

guidance socio-familiale, d'orientation institutionnelle, de consultation psycho-socio-gérontologique de validation et de réactivation, d'animation et de loisirs et d'aides et soins spécialisés comprenant les actes essentiels de la vie pris en charge par l'assurance dépendance.

En 2021, les 12 gestionnaires des 41 centres psycho-gériatriques gèrent quelque 679 chaises.

**cf. Annexe 5 :** Tableau Centres psycho-gériatriques

- **Les services Aide à domicile et Soins à domicile**

Les services aide à domicile offrent au domicile des usagers entre autres des prestations d'entretien, d'assistance au niveau des activités de la vie quotidienne, d'aide au niveau des tâches domestiques, de garde, de guidance et d'orientation socio-familiales, mais aussi d'accompagnement au niveau des démarches administratives et sociales, ainsi que d'aides et de soins.

Les services soins à domicile offrent au domicile de l'utilisateur des prestations de soins par des professionnels de santé, y compris les prises en charge de situations de fin de vie.

En 2021, 16 services Aide et Soins à domicile exerçaient au Luxembourg.

**cf. Annexe 6 :** Tableau services Aide et Soins à domicile

- **Les services repas sur roues**

Est à considérer comme repas-sur-roues toute activité ayant comme objectif principal, et ce pour des raisons socio-familiales attestées par un service social reconnu par le ministre, de fournir régulièrement à domicile au moins un repas principal par jour.

En 2021, quelque 53 services agréés offraient la livraison de repas sur roues à travers le pays.

- **Les services appel assistance externe**

Par appel-assistance externe on entend une activité qui garantit aux usagers un service de permanence d'appel et, le cas échéant, de communication d'aide et de secours d'urgence.

En 2021, 3 gestionnaires offraient un service agréé dans le cadre de l'appel assistance externe.

**cf. Annexe 7:** Tableau services Appel assistance externe

- **Les activités seniors**

Par activité senior on entend des prestations de formation, de supervision, de consultation, de médiation, d'animation et d'assistance. Elles sont proposées principalement soit aux personnes âgées, soit à leurs familles, soit aux personnes et aux services qui œuvrent au bénéfice de ces usagers et de leurs familles.

En 2021, 7 gestionnaires offraient 8 services agréés dans le cadre des activités seniors.

**cf. Annexe 8 :** Tableau services Activités seniors

### 3.4. Conventions et Accords de collaboration

En 2021, le Ministère a signé :

- 27 conventions dans le cadre de la loi dite ASFT, dont :
  - 20 avec les Clubs Seniors
  - 1 avec l'Amiperas a.s.b.l.
  - 1 avec l'Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l. pour le Info-Zenter Demenz
  - 1 avec HELP a.s.b.l. pour son service HELP24
  - 1 avec la Fondation Stëftung Hëllef Doheem pour son service Sécher Doheem
  - 1 avec Mäi Wëllen, Mäi Wee – Association pour le droit de mourir en dignité – Lëtzebuerg a.s.b.l. pour son service Information - Accompagnement
  - 1 avec Omega90 a.s.b.l. pour son service Consultation - Formation - Bénévolat
  - 1 avec le RBS - Center fir Altersfroen a.s.b.l.
  
- 4 conventions dans le cadre de la participation aux frais des activités, dont:
  - 1 avec Doheem versuergt a.s.b.l. pour son service Accompagnement soins palliatifs
  - 1 avec la Fondation Stëftung Hëllef Doheem pour son service « Nuetswaach »
  - 1 avec la Fondation Stëftung Hëllef Doheem pour son service Accompagnement soins palliatifs
  - 1 avec Omega90 a.s.b.l. pour la Formation soins palliatifs (approfondissement)
  
- 17 conventions dans le cadre de la tarification sociale, dont :
  - Aliveplus a.s.b.l.
  - Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.
  - Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique
  - Doheem versuergt a.s.b.l.
  - Etablissement public SERVIOR
  - Fondation Stëftung Hëllef Doheem
  - Gesondheets-Service Lëtzebuerg S.A. (du 01.01.2021-31.05.2021)
  - Home Care s.à.r.l.
  - Novelia Senior Services S.A.
  - Opis Aides et Soins s.à.r.l.
  - Päiperléck s.à.r.l.
  - Paramedicus S.A.
  - Syndicat de l'Hôpital Intercommunal de Steinfort
  - Syrdall Heem a.s.b.l.
  - Verbandskëscht s.à.r.l.
  - ZithaServices S.A.
  - Groupe Hëllef s.à.r.l. (à partir du 1<sup>er</sup> mai 2021)
  
- 4 accords de collaboration, dont :
  - 1 avec l'Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.
  - 1 avec la Croix-Rouge luxembourgeoise pour son service IRIS
  - 1 avec la Maison des Associations a.s.b.l. pour ses projets interculturels
  - 1 avec l'Amiperas a.s.b.l.

#### 4. La politique du « vieillissement actif »

Depuis les années 1990, la politique du vieillissement actif constitue un des deux grands axes en matière de politique pour personnes âgées.

Les objectifs principaux poursuivis par le Ministère dans ce domaine sont le maintien en bonne santé des personnes concernées, ainsi que leur participation sociale. Au fil du temps, des objectifs particuliers se sont rajoutés, comme notamment l'ouverture des offres de services aux personnes non luxembourgeoises et la promotion de l'échange intergénérationnel.

##### 4.1. Clubs Seniors - Centres régionaux d'animation et de guidance pour personnes âgées

Un Club Senior est une structure ouverte à vocation régionale qui s'adresse prioritairement aux personnes âgées de plus de 60 ans. Véritables centres de rencontre, les Clubs Seniors ont notamment pour vocation de prévenir l'isolement social, de favoriser le contact humain, de promouvoir l'intégration et la participation sociale des seniors, d'accompagner le passage de la vie active à la retraite et de prévenir les déficiences sur les plans physique, psychique et cognitif.

Pour atteindre ces objectifs, les Clubs Seniors offrent, dans un cadre décontracté et non-contraignant, une grande diversité d'activités sur les plans artistique, culturel, éducatif, sportif, intellectuel et de loisirs en veillant que ces activités tiennent compte des intérêts et des besoins des usagers ainsi que des particularités locales et régionales.

En 2021, le Luxembourg disposait d'un réseau de 20 Clubs Seniors répartis dans tout le pays.

Pour préparer et élaborer leurs programmes d'activités en fonction des besoins et souhaits de leurs clients et en fonction des spécificités de leur région, les Clubs Seniors se basent principalement sur un concept d'action générale (CAG). Les CAG actuels des différents Clubs Seniors s'étendent sur la période de 2019-2021 et visent notamment les priorités suivantes :

- la préparation et l'accompagnement lors du passage de la vie professionnelle vers la retraite,
- la prévention de l'isolement social,
- la promotion de l'alimentation saine et de l'activité physique (dans le cadre du plan GIMB).

En 2021, une évaluation externe a permis de mettre en avant les points forts des CAG ainsi que de donner des pistes intéressantes susceptibles d'alimenter les réflexions sur les futurs documents stratégiques des Clubs Seniors.

Après une année 2020 des plus difficiles en raison de la crise sanitaire, les Clubs Seniors ont pour la plupart retrouvé en 2021, une certaine vitesse de croisière, rythmée tout au long de l'année par les mesures sanitaires en vigueur. Les équipes des Clubs Seniors ont ainsi redoublé d'efforts pour maintenir le contact avec les personnes plus ou moins âgées de leur région. Ils leur ont proposé un programme d'activités très varié, constitué de rencontres conviviales, d'activités de loisirs, sportives et culturelles, mais aussi de formations ainsi que de conseil ou de guidance. Dans la mesure du possible, des projets sociaux,

intergénérationnels et multiculturels encourageant le bénévolat et la solidarité citoyenne ont également été proposés. Par ailleurs, des activités promouvant une alimentation saine et une activité physique régulière ont été proposées par les Clubs Seniors, qui se sont tous vu accorder le label GIMB (Gesond lessen, Méi Bewegen). Enfin, alors que le contexte de la pandémie a mis en avant l'importance de la digitalisation, des activités permettant de faciliter l'accès des seniors aux nouveaux moyens de communication (réseaux sociaux, etc.) ont également été proposées par la grande majorité des Clubs Seniors. De manière générale, les équipes des Clubs Seniors ont contribué par leur engagement sans faille et leur créativité à rendre cette crise sanitaire plus supportable.

**cf. Annexes 4 et 9:** Tableaux Clubs Seniors

#### 4.2. Appel à projets « Seniorenfrendliche Gemeinden »

Depuis 2012, le Ministère de la Famille, de l'intégration et à la Grande Région organise un appel à projets destinés aux communes luxembourgeoises et aux commissions communales traitant les questions du vieillissement. L'idée de cet appel à projets est d'inciter les autorités communales à entamer un processus de réflexion à long terme et à agir en faveur des personnes âgées vivant dans leurs communes.

Afin de pérenniser l'action des communes dans le domaine des personnes âgées, le Ministère organise tous les deux ans un appel à projets traitant d'un thème différent pour inciter les communes à réaliser des projets dans l'intérêt des seniors.

Le but de cet appel à projet est de soutenir les communes qui souhaitent promouvoir la participation active des seniors dans la vie communale ainsi que le dialogue intergénérationnel et interculturel. Pour l'appel à projets 2021, l'accent a été mis sur la digitalisation, l'interculturalité et l'intergénérationnel, sans toutefois exclure d'autres projets en faveur des seniors.

Cinq projets lauréats ont été récompensés :

- Administration communale de Kayl en collaboration avec le Jugendhaus : « DIANEC – Dynamiser l'inclusion des aînés dans notre commune »
- Administration communale de Differdange en collaboration avec le Club Senior Prënzebiërg : « Boma-Bopa-Service »
- Administration communale de Schuttrange en collaboration avec le Schëtter Treff: « Up-date 55+ »
- Administration communale d'Esch/Alzette en collaboration avec Golden Me et Escher BiBBS: « E-Senior 2.0 »
- Administration communale de Dudelange en collaboration avec Club Senior Schwaarze Wee, Maison des Jeunes, Lycée Nic Bieber et SNJ : « Handy-Computer-Dialog »

#### 4.3. Projets contribuant à la participation, l'intégration et la citoyenneté des personnes âgées

Depuis de nombreuses années, le Ministère soutient des projets novateurs qui favorisent la participation citoyenne des seniors en faveur d'autres seniors ou en faveur d'autres groupes sociaux. Ces projets peuvent se situer aux niveaux local, régional ou national.

Les thèmes prioritaires sont les suivants :

- le dialogue entre les générations ;
- la sécurité des personnes âgées ;
- le bénévolat, la solidarité et la participation active dans la société ;
- l'intégration et la participation de seniors non-luxembourgeois.

En 2021, le Ministère a soutenu financièrement le projet « Fotoshooting » du Club Senior Prënzeberg. L'initiative regroupe jeunes et seniors pour des séances photos afin d'exprimer les similitudes des générations à travers des images. Le projet intergénérationnel favorise ainsi l'échange et le rapprochement des générations.

- **Les conseillers de sécurité pour seniors (Senioresécherheetsberoder - SSB)**

Les conseillers de sécurité pour seniors « Senioresécherheetsberoder » sont des seniors bénévoles ayant suivi une formation spécifique du service national de prévention de la criminalité de la Police grand-ducale, avec le soutien du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, transmettent différents conseils de prévention lors de conférences tenues auprès de Clubs Seniors, d'associations ou de toute autre institution pour personnes âgées.

Selon le principe « Des seniors au service des seniors, actifs pour plus de sécurité ! », les Senioresécherheetsberoder s'engagent depuis 2006 pour donner régulièrement des conférences à d'autres seniors sur des thèmes comme la sécurité routière, le vol à la tire, le colportage, la manipulation de l'argent liquide et de cartes de crédit et la protection contre les cambriolages.

En 2021, comme en 2020, en raison de la crise sanitaire, les conférences des SSB ont dû être annulées. La réunion réunissant les conseillers de sécurité pour seniors de la Grande Région, déjà annulée en 2020, a une nouvelle fois dû être reportée de 2021 à 2022.

En revanche, l'appel visant à recruter de futurs SSB, dont la formation est prévue pour 2022, a rencontré un grand succès.

- **Silver Surfer**

L'objectif poursuivi par le projet Silver Surfer est de sensibiliser les personnes âgées sur une utilisation plus sécurisée de l'internet et des nouvelles technologies. Depuis 2014, le Ministère soutient ce projet en collaboration avec BEE SECURE, l'asbl Senioresécherheetsberoder et le service RBS-Center fir Altersfroen. Des multiplicateurs seniors ont été formés pour transmettre leurs connaissances et conseils à d'autres personnes âgées lors de conférences au sein des Clubs Seniors ou lors de manifestations pour seniors.

Des dépliants bilingues sur des thèmes spécifiques tels que l'achat ou les services bancaires en ligne connaissent un grand intérêt auprès du public cible.

Comme en 2020, la tenue de conférences par les Silver Surfer s'est avérée difficile en 2021 en raison de la crise sanitaire. Les seniors bénévoles des Silver Surfer, tout comme les Senioresécherheetsberoder, étant des personnes à risque, la protection et la préservation de leur santé était prioritaire.

Pour assurer la relève des bénévoles ne souhaitant plus reprendre les conférences, un appel à recruter de nouveaux Silver Surfer a été lancé en parallèle avec celui des SSB.

#### 4.4. Sensibilisation du passage de la vie professionnelle à la retraite

L'accompagnement du passage de la vie professionnelle à la retraite est une des priorités du département.

La brochure bilingue intitulée « Préparation à la retraite », publiée en 2019, a suscité l'intérêt du grand public et des professionnels. Le contenu de cette publication traite d'une part sur les droits et conditions et d'autre part sur les défis psycho-sociaux qu'entraîne le passage de la vie professionnelle à la retraite. La promotion et la distribution de la brochure à des endroits clés a continué en 2021.

Le Ministère a soutenu l'organisation d'un nouveau cycle de formation « Pensionscoach ». L'objectif est de former des bénévoles en vue de tenir des conférences sur la thématique et de favoriser ainsi une meilleure préparation à la retraite ou une amélioration de la qualité de vie en tant que retraité.

En 2021, une première formation en langue française a attiré un public francophone.

Pour donner plus de visibilité au projet, le Ministère a financé la création et l'impression de matériel de promotion (flyers, affiches et rollups).

#### 4.5. Associations œuvrant dans le domaine du vieillissement actif

##### **4.5.1. RBS - Center fir Altersfroen/GERO-Kompetenzzenter fir den Alter**

En 2021, il y a eu de grands changements pour le service RBS.

En effet, le service s'est donné une nouvelle identité et a changé de nom pour devenir « GERO-Kompetenzzenter fir den Alter ». La nouvelle répartition des départements en geroAKTIV, geroPRO et geroRESEARCH vise à permettre une meilleure visibilité et rendre les activités et offres de GERO plus accessibles tant aux personnes âgées qu'aux professionnels du secteur.

Ainsi, GERO a élaboré une nouvelle charte, le site internet a fait peau neuve et les médias imprimés ont été revus afin d'y faire figurer le nouveau logo. GERO est plus présent sur les médias sociaux et toutes les personnes intéressées peuvent s'abonner à deux newsletters spécifiques (geroAKTIV et geroPRO).

Le 17 septembre 2021 a eu lieu le lancement du rebranding. La procédure d'adaptation des statuts est en cours et sera finalisée en 2022.

En complément aux départements geroAKTIV, geroPRO et geroRESEARCH, la coordination des Clubs Seniors et le travail interculturel font partie des missions de GERO.

##### **4.5.1.1. L'académie senior / geroAKTIV**

GeroAKTIV (anciennement « académie senior ») s'adresse notamment à la génération 60+ et a comme objectifs de promouvoir une vie active et autonome pour chacun et chacune et d'informer et de sensibiliser par rapport aux différentes questions liées à l'âge. La promotion d'un vieillissement actif (« active ageing ») et d'un apprentissage tout au long de la vie (« lifelong learning ») font également parties de la mission du geroAKTIV dont les activités s'étendent au niveau national.

- **Cours et manifestations**

En 2021, 135 événements différents ont été organisés avec un total de 1786 participants ayant une moyenne d'âge de 69,5 ans.

- **Bénévolat**

GERO est en charge d'organiser des formations spécifiques pour bénévoles dans le cadre de la mise en œuvre des mesures politiques en faveur des personnes âgées. Depuis longtemps, il collabore avec de nombreux bénévoles seniors et certains cours sont assurés par leur engagement (p.ex. le Computerclub). L'encadrement des bénévoles « Pensionscoach » et l'implication du groupe biographique dans la création de matériel didactique fait partie de cette mission. Fin 2021, GERO a compté 60 bénévoles actifs.

Afin de remercier et valoriser les bénévoles, une conférence intitulée « Alter(n) anders denken » avec Dagmar Wagner, M.A., experte en gérontologie et réalisatrice de films documentaires sur le vieillissement, a eu lieu le 17 décembre 2021.

- **Partenariats avec d'autres projets**

GeroAKTIV participe activement et régulièrement à des groupes de travail ou projets nationaux et internationaux, p.ex. au projet européen ERASMUS « Sharing stories - Sharing life », au projet transfrontalier INTERREG « Senior Activ' » ou encore à l'organisation du congrès pour seniors en Grande Région.

#### **4.5.1.2. L'institut de formation / geroPRO**

L'institut de formation continue a changé de nom et s'appelle dorénavant geroPRO. La mission de geroPRO est de planifier, d'organiser et de réaliser des formations professionnelles continues, principalement pour les collaborateurs des différents domaines d'activité et des institutions d'aide aux personnes âgées.

En 2021, l'institut a organisé au total 45 formations continues avec 364 participants.

L'offre de geroPRO est classée en différentes catégories thématiques :

- management/Leadership
- santé et sécurité au travail
- soins, encadrement et thérapie
- économie domestique
- compétences personnelles
- divers (p.ex. sensibilisations auprès de jeunes)

GeroPro, ensemble avec l'Info Zenter Demenz et le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, est en train de préparer la version finale d'une formation psycho-gériatrique destinée aux professionnels du secteur d'aide et de soins.

#### **4.5.1.3. La Cellule de Recherche / geroRESEARCH**

La recherche, le développement et la conception d'interventions pour la seconde moitié de la vie constituent les points forts de geroRESEARCH. L'objectif du service est de faciliter le dialogue entre la

recherche et la pratique, c'est-à-dire d'étudier et de discuter les défis que pose le phénomène du vieillissement de la population.

- **Cours et manifestations**

En 2021, geroRESEARCH a organisé 7 manifestations différentes, entre autres :

- la conférence annuelle avec Pr. Dr. Knud Eike Buchmann le 30 juin à Hesperange,
- un cours certifié MHFA « premiers secours en santé mentale » pour personnes âgées, où les participants apprennent à identifier rapidement les situations problématiques, à aborder les personnes en difficulté et à leur offrir une aide,
- une formation pour bénévoles selon la méthode « Sharing Stories »,
- la conférence finale du projet PAN-VAL avec présentation des résultats le 27 avril 2021 à Hesperange.

- **Projets scientifiques**

Parmi les projets on peut citer :

- **Sharing Stories, sharing life :**  
Le projet Erasmus+ vise à renforcer l'inclusion sociale et à réduire la solitude des personnes âgées les plus vulnérables. Le projet a été conçu pour former des bénévoles à mieux comprendre ce qui motive les personnes âgées en racontant leurs histoires de vie.
- **Mental Health First Aid :**  
Il s'agit d'un cours d'Instructeur/rice en premiers secours en santé mentale organisé par le Centre d'Information et de Prévention de la Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale et qui détient une licence internationale MHFA (Mental Health First Aid).
- Implémentation dans le projet PAN VAL – « Vieillesse active au Luxembourg : Besoins des résidents luxembourgeois et non-luxembourgeois et leur participation et non-participation aux activités offertes par les différents services », dans le cadre du plan d'action national d'intégration (PAN) du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région en collaboration avec l'Uni.lu :  
Le projet a eu pour objectif de mieux cerner les facilitateurs et obstacles de participation aux différentes activités proposées dans les communes ainsi que les raisons de l'isolement social et a analysé le sentiment d'appartenance (social, culturel et local) au lieu de résidence, cela auprès des résidents luxembourgeois et non-luxembourgeois.

#### 4.5.1.4. Les publications

- **Magazine Aktiv am Liewen/geroAKTIV Magazine et carte Aktiv60+**

Le magazine « Aktiv am Liewen » aborde des sujets d'actualité liés à l'intégration sociale, le bien-être, la santé, la mobilité et les loisirs et informe sur les activités organisées par geroAKTIV. Dans le cadre du rebranding de GERO, le périodique « Aktiv am Liewen » a été adapté et s'appelle dorénavant « geroAKTIV Magazine ». Il a paru 4 fois en 2021 et est distribué gratuitement aux 7.556 abonnés de la carte Aktiv60+.

- **Catalogue de formations**

Le catalogue « Formation » de geroPRO est publié deux fois par an remplaçant le « BULLETIN ».

- **Newsletter**

Depuis le rebranding, GERO a lancé la publication de deux Newsletters différentes pour informer encore mieux les intéressés.

Trois éditions de la Newsletter geroAKTIV ont été réalisées en 2021 pour 3039 abonnés. Depuis octobre 2021, la Newsletter geroPRO est publiée au début de chaque mois et a été envoyée à 381 personnes.

- **Angewandte Forschung**

Aucun exemplaire du magazine « Angewandte Forschung » de geroRESEARCH a été publié en 2021, mais une partie spécialement dédiée au geroRESEARCH faisait partie intégrante de chaque publication des Newsletters geroAKTIV et geroPRO. Plusieurs articles scientifiques ont été insérés dans des publications scientifiques.

#### **4.5.1.5. Le travail interculturel**

Le travail de l'agent interculturel a pour objectif d'améliorer l'information et la sensibilisation de personnes âgées issues de l'immigration au niveau national et de mettre en place des projets pilotes favorisant la mixité. Pour chaque édition du geroAKTIV magazine, l'agent interculturel a écrit un article sur un projet interculturel d'actualité.

- **Création du jeu « Kultura »**

Ce jeu interculturel favorisant l'échange entre les cultures a été développé en impliquant différents acteurs du secteur des personnes âgées et de nombreux bénévoles. Il sera présenté au Festival des Migrations en 2022.

- **Cours et manifestations**

L'agent interculturel a organisé des formations de sensibilisation à l'approche de la diversité interculturelle pour des professionnels du secteur. 3 conférences sur l'Assurance Dépendance en langue portugaise, française et luxembourgeoise ont attiré un public interculturel.

- **Partenariats avec d'autres projets**

La mise en réseau de différents partenaires est un objectif important de l'agent interculturel. A côté de son soutien méthodologique aux Clubs Seniors, il a collaboré avec :

- la Maison des Associations pour la mise en œuvre de projets communs, notamment le projet « Raconte-moi une histoire »,
- l'ASTI pour le projet « eng Sprooch online praktizéieren »,
- l'asbl Mamie et moi pour leur projet « Collectif au carré » et le tricot de la mascotte pour le projet « Raconte-moi une histoire »,
- l'association Intemporelle pour le projet transfrontalière « Radio métissage » qui uni des seniors de différents pays (France et Luxembourg) autour d'émissions radiophoniques.

#### 4.5.1.6. La coordination des clubs seniors

La mission principale du coordinateur consiste à soutenir, à améliorer la mise en réseau et à coordonner les activités des Clubs Seniors dans la mise en œuvre du volet du vieillissement actif du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région. Il assure le lien entre le Ministère, le RBS et les Clubs Seniors.

Le coordinateur est en contact permanent avec les Clubs Seniors, des visites et échanges réguliers sont planifiés toute au long de l'année. Il est en charge :

- de mettre en réseau les Clubs Seniors et les acteurs du secteur des personnes âgées pour initier des projets en communs d'organiser des journées de réflexions et des formations continues à l'attention des équipes des Clubs Seniors,
- de réunir les chargés lors des plénières avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région avec lequel il prépare ces réunions en amont,
- de soutenir la promotion des Clubs Seniors auprès du grand public,
- d'organiser les actions communes des Clubs Seniors, par exemple dans le cadre de la journée internationale des personnes âgées (1<sup>er</sup> octobre).

En 2021, cinq plénières réunissant les chargés de direction des Clubs Seniors, la coordinatrice et les représentants du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région ont pu être organisées, les deux premières ayant lieu en visioconférence, les trois dernières en présentiel. Ces plénières permettent de traiter des questions d'ordre général intéressant les Clubs Seniors et leur fonctionnement, mais aussi d'inviter des intervenants externes à présenter des sujets relatifs au domaine du vieillissement actif et des questions liées aux personnes âgées. Elles permettent par ailleurs un échange de réflexions et de bonnes pratiques particulièrement bienvenu alors que les équipes des Clubs Seniors supportent depuis deux ans les contraintes de la pandémie.

Dans ce contexte, la coordinatrice, puis sa remplaçante, sont également restées en contact permanent avec les Clubs Seniors dans le cadre des mesures sanitaires imposées par la crise du Covid-19 et ont ainsi contribué à faire en sorte que les personnels des Clubs Seniors soient toujours au courant des dernières recommandations des autorités.

Par ailleurs, la coordinatrice et sa remplaçante ont lancé les travaux et coordonné les groupes de travail dans la cadre du projet de refonte de l'identité nationale des Clubs Seniors. Ainsi, les membres des groupes de travail ont préparé la création d'un nouveau logotype et d'une identité visuelle, posé les fondements d'un site Internet et d'une vidéo de présentation des clubs et préparé la refonte du périodique « Club pages ».

Parmi les actions communes des Clubs Seniors en 2021, il y a lieu de mentionner la participation à la journée internationale des personnes âgées, le 1<sup>er</sup> octobre 2021, et à la journée nationale GIMB, le 24 novembre 2021. Le Senior Drivers Day, un rendez-vous traditionnellement incontournable auquel les Clubs Seniors participent avec leurs clients, a dû être annulé en raison de la pandémie.

#### **4.5.2. Amiperas a.s.b.l**

L'Amiperas s'emploie à soutenir les personnes retraitées, âgées et solitaires, à rompre leur isolement et à leur prêter conseil et assistance dans leurs aspirations sociales. Elle est organisée en 42 sections locales qui offrent des activités très diverses à leurs membres pour favoriser la participation sociale. Un nombre considérable de membres bénévoles s'engage ainsi régulièrement au bénéfice des personnes âgées.

Le service « Generatiounstreff » organisé au siège à Bonnevoie propose aux personnes âgées du quartier, des activités mises sur pied par des bénévoles.

Vue la suspension temporaire des activités du « Generatiounstreff » en 2021 due à la pandémie, l'Amiperas a offert d'autres services dans le quartier pour répondre aux besoins de sa clientèle, notamment un service d'achats, de repassage ou encore le téléphone de contact étant à l'écoute en cas de sentiment de solitude. L'association continue de proposer d'organiser les déplacements vers les centres de dépistage et de vaccination.

Le magazine « ELAN » a paru 4 fois en 2021.

#### **4.5.3. Maison des Associations a.s.b.l**

La Maison des Associations s'engage à réaliser des projets interculturels ciblant les migrants âgés 60+ et à favoriser leur intégration dans la société.

En raison de la pandémie et des contraintes sanitaires en vigueur au cours de l'année 2021, certains partenaires ont préféré prévoir l'organisation de plusieurs activités à partir du dernier trimestre 2021.

En 2020, la Maison des Associations a commencé à proposer des activités visant la préparation à la retraite, la prévention de l'isolement social et la promotion de l'alimentation saine et de l'activité physique.

Parmi les projets réguliers, une soirée Millefeuilles avec présentation de textes littéraires a été organisée en juin 2021. Dans le cadre du Festival des Migrations en mars, une rencontre littéraire a eu lieu en ligne.

Le projet « Raconte-moi une histoire » a continué à se développer en 2021.

Des seniors bénévoles de toute nationalité suivent une formation pour apprendre à raconter des histoires de façon ludique et pédagogique. 12 conteurs sont actuellement actifs auprès d'enfants de classes du fondamental (cycle 1-3) et depuis l'année passée, ils sont en visite régulière dans des crèches. Des rencontres informelles sont régulièrement planifiées pour favoriser l'échange entre bénévoles. En début d'année, les conteurs ont présenté leur mascotte « Poly-Glotti » issue d'une collaboration avec l'asbl Mamie et moi lors d'un atelier tricot.

Le premier « Café des langues » en ligne a été mis sur pieds en mai 2021.

En général, les projets de la Maison des Associations sont organisés, entre autres, en collaboration étroite avec les Clubs Seniors et l'agent interculturel du service GERO/RBS-Center fir Altersfroen. Des réunions de concertation entre le Ministère, la Maison des Associations et l'agent interculturel ont lieu tous les deux mois.

## 5. La politique en matière de maintien à domicile

Parmi les activités qui relèvent du domaine du maintien à domicile, il y a lieu de distinguer entre :

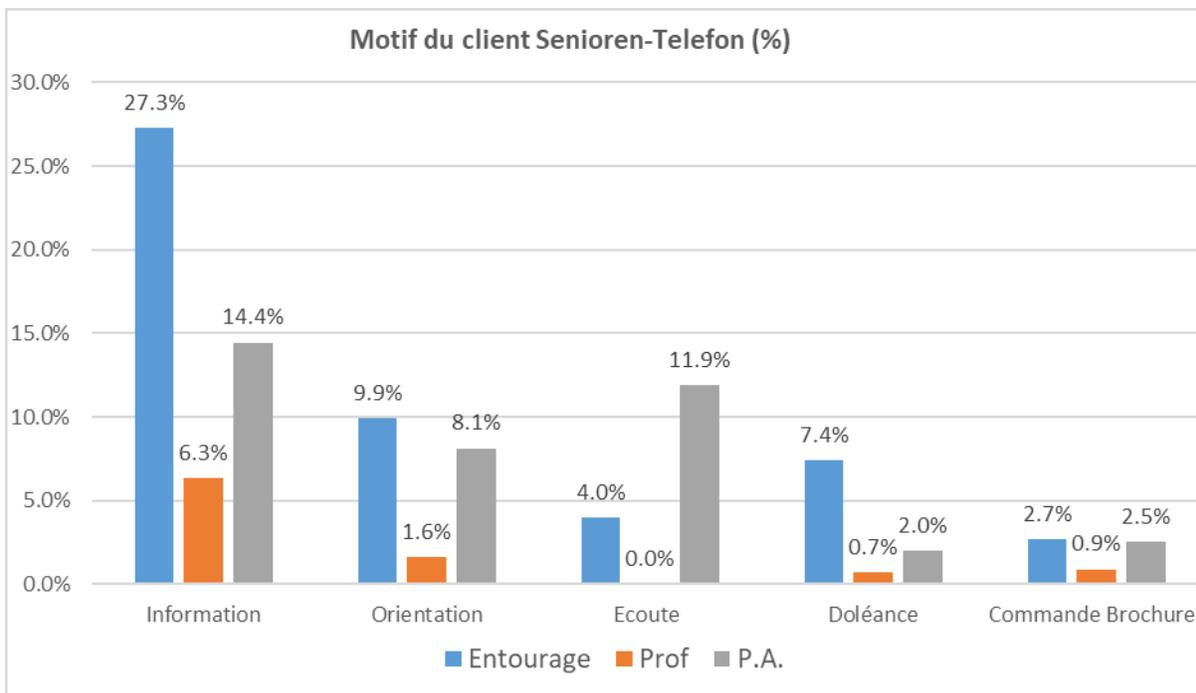
- les activités assurées directement par le Ministère ;
- les services nationaux de formation, de consultation et d'assistance ;
- la tarification sociale ;
- les soins palliatifs en milieu extrahospitalier.

### 5.1. Les activités assurées par le Ministère

#### • Le Seniorens – Telefon

Le Seniorens-Telefon est un service d'information, d'orientation et de consultation assuré par les collaborateurs du Ministère. Il permet aux personnes âgées et à leur entourage socio-familial de recevoir des informations correctes et concrètes concernant les services ou institutions adéquates répondant à leurs besoins spécifiques. Ce service est opérationnel tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30.

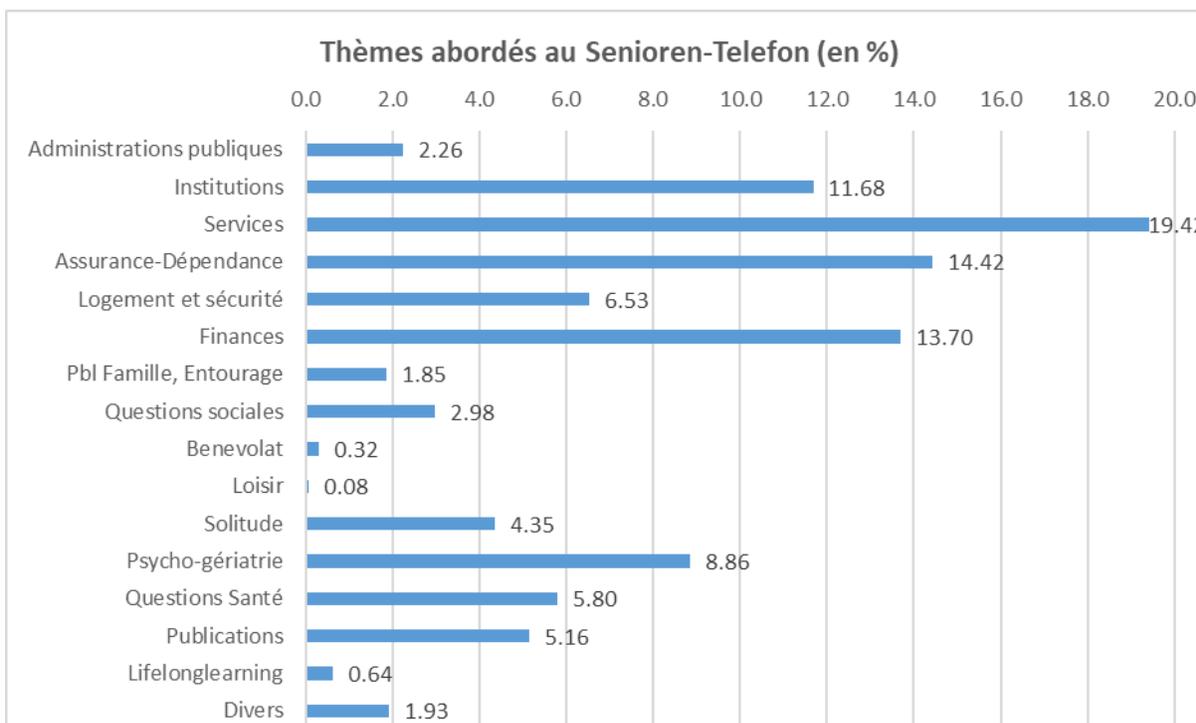
L'année 2021 est également marquée par la pandémie Covid-19. Le climat d'insécurité, de crainte et d'isolement volontaire ou non déconcertaient beaucoup de personnes âgées ou leurs aidant familiaux. Ils nécessitaient d'être rassurés et revendiquaient beaucoup d'informations.



Par contre, depuis la pandémie, l'entourage socio-familial est beaucoup plus sensibilisé par rapport à la fragilité de leur membre de famille âgé. Les demandes d'information pour une prise en charge 24h/24h et des lits de vacances étaient multiples.

Le nombre de demandes d'informations concernant des éventuelles aides financières accordées lors d'une admission en structure d'hébergement restent constantes.

Le besoin d'une écoute de la part des « aidants familiaux » prenant en charge un membre de famille dépendant ou désorienté, persiste. En effet, l'isolement social est souvent une réalité bien plus pesante pour l'entourage socio-familial que pour la personne dépendante elle-même.



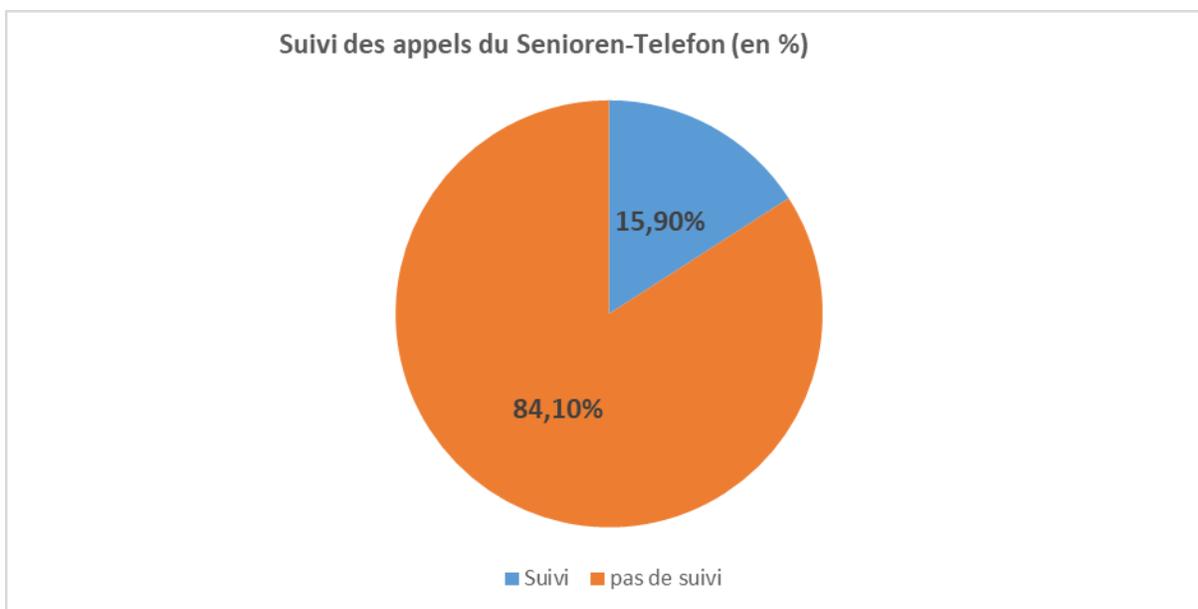
Les demandes de renseignements étaient beaucoup plus ciblées, étant donné que l'entourage socio-familial se renseigne sur diverses sites internet avant l'appel.

L'entourage socio-familial compare de plus en plus les prix de pension, les prestations fournies et les charges supplémentaires facturées. Cependant, beaucoup de personnes regrettent le manque de transparence.

- **L'unité d'orientation et de guidance**

L'unité d'orientation et de guidance du service personnes âgées soutient les démarches à trouver une solution, soit intermédiaire soit définitive, à des situations problématiques et qui sont en relation avec la situation des personnes âgées. Ce travail se fait en étroite collaboration avec l'Administration d'évaluation et de contrôle de l'Assurance Dépendance, les réseaux d'aides et de soins, les différents services et institutions pour personnes âgées et les offices sociaux.

En 2021, le travail consista surtout à être à l'écoute. Suite à la pandémie, les moyens d'attribuer des aides concrètes restaient très limités et non satisfaisants. Les solutions adéquates étaient très modérées.



- **Le guide pratique pour seniors**

Le « guide pratique pour seniors », traduit en 5 langues, reste de loin le manuel de référence tant pour les seniors et leur entourage familial que pour les professionnels, lorsqu'il s'agit de dresser le plan des offres de services pour seniors et des acteurs respectifs. Les échos positifs qui nous parviennent des utilisateurs de la brochure en témoignent largement.

Avec l'entrée en vigueur de la réforme de l'assurance dépendance, une réédition du guide pratique est devenue nécessaire et a été réalisée au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2018. Depuis la publication de la réédition en juillet 2018, le Ministère a distribué 2.750 exemplaires (dont 1.600 exemplaires en langue allemande et 1.150 exemplaires en langue française), ce qui souligne aussi le grand intérêt des usagers pour le guide pratique pour seniors.

Il est à noter que le guide pratique est également disponible sous forme de pdf sur le site du Ministère, du site Luxsenior.lu, du portail santé et sur guichet.lu en langues allemande, française, portugaise, italienne et anglaise.

## 5.2. Les services nationaux de formation, de consultation et d'assistance

En 2021, le Ministère a soutenu financièrement 7 gestionnaires, offrant des services de formation, de consultation et d'assistance pour personnes âgées.

	<b>Organismes gestionnaires (7)</b>
1	Fondation Stëftung Hëllef Doheem
2	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.
3	Amiperas a.s.b.l.
4	Help a.s.b.l.
5	Mäi Wëllen, Mäi Wee - Association pour le droit de mourir en dignité - Lëtzebuerg a.s.b.l.
6	Omega 90 a.s.b.l.
7	RBS – Center fir Altersfroen a.s.b.l.

### **5.2.1. Le Service d'appel-assistance externe**

En 2021, 3 gestionnaires offraient un service d'appel-assistance externe agréé par le Ministère.

L'activité appel assistance externe, appelée « Téléalarme », consiste à garantir à l'utilisateur un service de permanence d'appel et, le cas échéant, de communication d'aide et de secours d'urgence.

Des plateformes régulières ont lieu entre les représentants du Ministère et les gestionnaires. Dans le but de faciliter le travail des secouristes et des opérateurs téléphoniques des gestionnaires, un échange régulier a lieu entre les représentants du Corps Grand-Ducal d'Intervention et de Secours (CGDIS), les gestionnaires et les représentants du Ministère.

En 2021, quelque 8142 usagers ont bénéficié du service appel-assistance externe.

### **5.2.2. L'Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.**

Selon le contrat de collaboration signé avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, l'Association Luxembourg Alzheimer (ala) s'engage à faire fonctionner les services suivants :

#### **a. Activités de formation**

Les activités de formation s'adressent aux professionnels du secteur et aux aidants informels pour optimiser l'encadrement des personnes affectées de troubles psycho gériatrique. Ces formations portent sur la maladie, le comportement du malade et sur la prise en charge du malade par la famille.

- **Cours EduKation®**

« EduKation® » est l'abréviation pour « Entlastung durch Förderung der Kommunikation bei Demenz ». Il s'agit de l'éducation des aidants selon la méthode du Prof. Dr Sabine Engel dont le principe est basé sur la communication empathique. En 2021, deux cours ont eu lieu, une fois le cours pour le « Long Séjour » et une deuxième fois pour les services ambulatoires.

- **Les cours pour les familles**

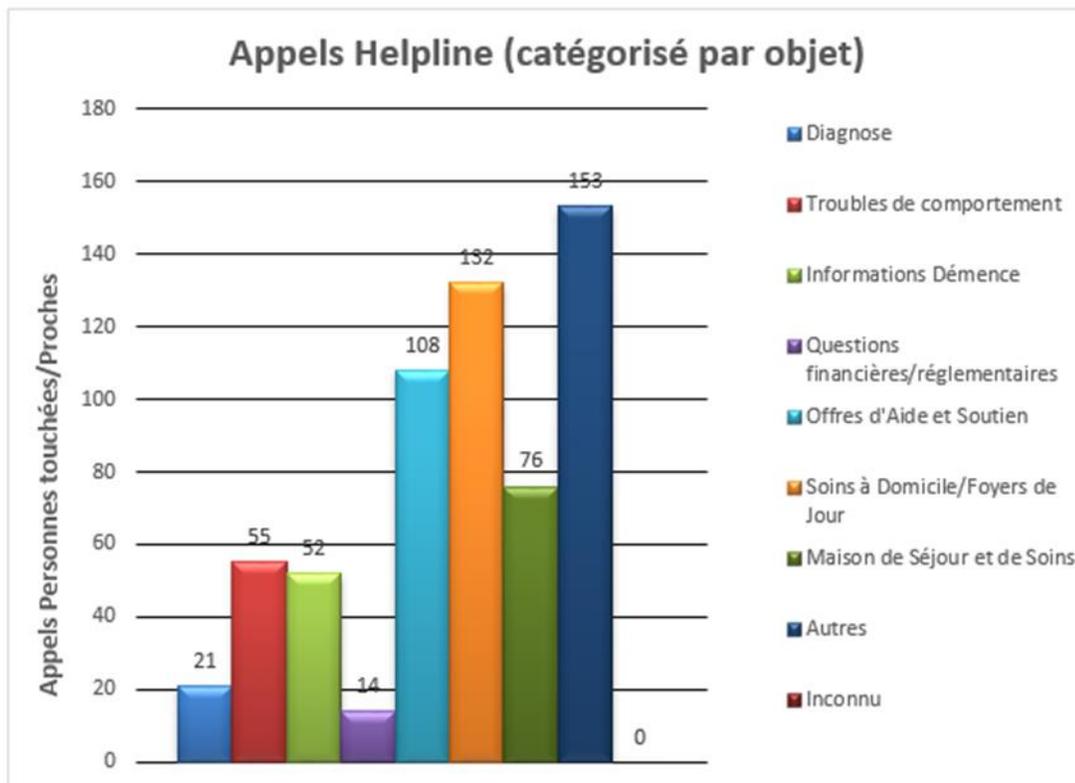
Le « Cours fir betrafte Familljen » s’adresse à tous les proches de malades qui souhaitent approfondir leur connaissances et informations sur la démence et les différentes manières de faire face à la maladie. Pendant l’année 2021, trois cours en langue luxembourgeoise ont été proposés. En moyenne, huit proches ont profité de l’offre.

- **Soirées à thème**

Durant l’année 2021, une soirée ayant comme thème « Gesetzlech Schutzmossnamen am Kontext vun enger Demenzerkrankung » a été organisée. Au total, quatorze personnes ont profité de cette offre.

**b. Helpline**

La helpline est accessible 24/24 heures et 7/7 jours et elle permet de donner une aide professionnelle en cas d’urgence. Une équipe multidisciplinaire répond aux appels et aux questions qui leur sont posées. Tous les appels sont traités de manière confidentielle et anonyme. En 2021, la helpline a reçu 611 appels.



**c. Groupes d’entraide**

Les groupes d’entraide ont comme but de promouvoir un échange d’informations et d’expériences entre les membres des familles concernées par une forme de démence et d’autres aidants informels.

- **« Familjekrees »**

Le groupe de parole « Familjekrees » a comme objectifs la prévention de maladies secondaires, l’amélioration de la qualité de vie et du bien-être et la diminution du fardeau de la maladie. Au total, dix

rencontres ont eu lieu, auxquelles 10 femmes et 4 hommes ont participé. Trois séances ont eu lieu virtuellement. En moyenne, cinq membres de familles ont participé régulièrement.

- **Groupe pour personnes touchées (« Selbsthilfe-grupp »)**

En 2017, l'Ala a lancé une offre pour les personnes atteintes personnellement par une démence.

Les séances sont organisées en principe une fois par mois et elles sont encadrées par le service psychologique de l'Ala. En 2021, cinq séances ont dû être annulées en raison de la pandémie pendant les mois de janvier à mai 2021. Lors des 5 séances organisées, au total une femme et trois hommes ont profité de l'offre. Pour une personne atteinte de démence, c'est un grand pas de dire ouvertement qu'elle est atteinte d'une forme de démence et c'est également un grand défi de suivre un groupe comme celui-ci (par ex. se souvenir du rendez-vous, trouver le chemin, etc.).

**d. Différents projets**

- **L'Ala-Zeitung est normalement publiée 4 fois par an.**
- **Memory Walk 25.09.2021**

L'Ala se mobilise chaque année pour la journée mondiale de la maladie d'Alzheimer. L'objectif du Memory Walk est d'informer et de sensibiliser le grand public. La maladie d'Alzheimer est une dure épreuve pour les personnes concernées aussi bien que pour leur famille. Elles ont besoin de la compréhension et du soutien de leur entourage. La participation au Memory Walk contribue à surmonter le tabou et l'ignorance, à montrer notre solidarité avec les personnes concernées et leurs proches.

Le 25 septembre 2021, l'Association Luxembourg Alzheimer a organisé sa 20<sup>ème</sup> édition du Memory Walk sur la place de l'Europe à Luxembourg-Kirchberg. Après une édition virtuelle en 2020, l'Ala était ravie de pouvoir fêter ce 20<sup>ème</sup> anniversaire en présentiel avec un vrai public. Thème de cette année : « Démence – soyez attentifs ».

De 11h00 à 17h00, les visiteurs ont pu s'informer aux stands d'information sur les services de l'Ala, sur la maladie d'Alzheimer et les autres formes de démence. À côté des stands de restauration, diverses animations ont été proposées dont un concert du chanteur luxembourgeois Serge Tonnar. Le « walk » quant à lui a permis aux participants de montrer leur solidarité avec les personnes atteintes de démence.

Au préalable de la manifestation un film fut réalisé, donnant des impressions sur les débuts et le déroulement des différentes éditions du Memory Walk durant les 20 dernières années.

En conclusion, le 20<sup>ème</sup> Memory Walk était un succès. L'Ala se réjouit d'ores et déjà de retourner sur la place Clairefontaine l'année prochaine.

### **5.2.3. Gardes de nuit « Nuetswaachen »**

La prestation de garde de nuit constitue un élément important dans le cadre du maintien à domicile.

Le Ministère continue à offrir les gardes de nuit pour des bénéficiaires avec une dépendance grave et pour les bénéficiaires d'un carnet palliatif, tandis que l'assurance-dépendance prend en charge les bénéficiaires dont l'aidant informel est indisponible (vacances, maladie, hospitalisation ou décès).

Cette prestation se définit par la présence physique auprès de la personne dépendante, entre 20h00 et 8h00, d'une durée minimale de 5 heures et d'une durée maximale de 10 heures.

En 2021, le service Activités de Proximité a fait 38 nouvelles demandes qui ont toutes été accordées par le Ministère.

Un total de 999 heures a été effectué sur les 12 mois. Par contre des variations par mois restent très importantes, avec un maximum de 230 heures en mois de mai.

Suite à l'évolution de l'épidémie et les mesures entreprises par le gouvernement dans la lutte contre le Coronavirus, l'impact de la pandémie s'est surtout fait ressentir pour les mois de janvier et novembre où le nombre d'heures prestées dans le cadre des gardes de nuit étaient de 0.

Parmi les 38 demandeurs, 1 client a été pris en charge par le réseau HELP. Les autres demandeurs étaient des clients de la fondation Stëftung Hëllef Doheem.

Sur le total des 38 demandes, 23 l'ont été dans le cadre d'un carnet palliatif et 15 dans le cadre d'une dépendance grave.

En outre, quelques 7209 heures ont été prestées auprès de 50 personnes, nécessitant une garde de nuit, qui ne remplissaient pas les critères permettant une prise en charge sous les conditions de la convention avec le Ministère.

#### **5.2.4. Omega 90 a.s.b.l.**

Omega 90 offre des services d'accompagnement et des consultations psychologiques aux personnes en fin de vie et aux personnes endeuillées et assure la formation en soins palliatifs de professionnels de la santé, ainsi que la formation et la supervision des personnes qui s'engagent bénévolement auprès de personnes en fin de vie dans les hôpitaux, dans les maisons de soins ou à domicile. Depuis l'automne 2010, Omega 90 gère aussi le centre de soins palliatifs « Haus Omega ». L'année 2021 a été caractérisée par la pandémie Covid-19, laquelle a eu un impact significatif sur l'activité des différents services.

##### **a. Service Bénévolat**

Omega 90 s'engage contre l'isolation des malades en fin de vie en formant, coordonnant et supervisant un groupe de personnes bénévoles qui assurent un accompagnement des personnes malades et de leurs proches en deuil.

En 2021, 76 bénévoles étaient actifs, dont la plupart au niveau de l'accompagnement dans diverses cliniques du pays, dans le centre de soins palliatifs pour personnes en fin de vie « Haus Omega », dans des maisons de soins ou bien dans l'accompagnement au domicile des personnes malades.

Au total, 1.718 heures étaient déclarées par les bénévoles dans l'accompagnement. En total, 2.321 heures de bénévolat ont été prestées. Les bénévoles ont assisté à 68 séances de supervision organisées par Omega 90 avec un total de 136 heures.

Un groupe luxembourgeois de 11 candidats a terminé sa formation d'accompagnement en 2021. La plupart de ces personnes débiteront leur bénévolat en 2022.

## **b. Service Formation**

L'association organise régulièrement des conférences et des séminaires pour les professionnels et pour le grand public. En 2021, 8 conférences auprès de personnes âgées et de leurs proches ainsi que 3 trilogies de fin de vie ont été organisées.

Une Projektwerkstatt « Palliative Geriatrie » avec 8 maisons de soins, CIPAs et institutions pour personnes avec un handicap avec 30 participants a été finalisée en 2021.

Le Netzwerk Palliativ Geriatrie Lëtzebuerg s'est rencontré une fois au cours de l'année pour continuer ses efforts pour approfondir la culture palliative dans les institutions respectives.

Une formation de bénévoles en langue française avec 11 participants s'est terminée en 2021. Suite à la pandémie Covid-19, Omega 90 n'a pas organisé de formations continues spécifiques pour les bénévoles en activité.

Le service a organisé 4 journées thématiques (volonté en fin de vie, workshop pompes à perfusion).

Au cours de l'année, le service formation a été sollicité 17 fois par différentes institutions du long séjour (personnes âgées et personnes avec un handicap) pour une discussion éthique et autre intervention.

En 2021, Omega 90 a dispensé 2.242 heures de formation. Toutes les actions de formation ont touché au total 841 personnes.

## **c. L'Académie interrégionale « Weiterbildungsakademie Palliative Care » - IWAP**

Une formation IWAP a dû être annulée suite à la pandémie Covid-19.

Toutes les activités de formation en soins palliatifs de la Grande-Région sont publiées sur le site internet de Omega 90. La bibliothèque, qui est consultable en ligne, a été actualisée.

## **d. Service Consultation**

Le Service Consultation s'est spécialisé dans l'accompagnement de personnes atteintes d'une maladie grave et incurable, de leurs proches et de personnes endeuillées. Omega 90 offre un soutien dans le travail de deuil sous forme d'entretiens individuels, de couples, de familles ainsi que des groupes de paroles. Le nombre de consultations est repris dans le tableau ci-dessous :

<b>Type de consultations en 2021</b>	<b>N</b>
Consultations : nombre total de séances	<b>4.284</b>
Dont consultations pour enfants de 3 – 13 ans (nombre de séances)	<b>754</b>
Dont consultations pour adolescents de 14 – 18 ans (nombre de séances)	<b>420</b>

Les séances de consultations (à durée variable) se répartissent sur 1.103 demandes de prises en charge.

Pour 787 cas, le motif de la demande était un décès ou une situation de deuil. 8,6% de ces demandes concernaient des clients âgés de moins de 10 ans ; 14,4% de ces demandes concernaient des clients âgés entre 10 et 19 ans. Dans 103 cas il s'agissait de consultations dans le cadre de maladies graves. Parmi les 1.103 demandes de prise en charge, 331 concernaient des enfants et adolescents, dont 97 demandes de psychoéducation.

Omega 90 propose également des consultations à Ettelbrück au Centre Pontalize et à Merdernach, 128 consultations y ont eu lieu en 2021.

### **5.2.5. Mäi Wëllen, Mäi Wee - Association pour le droit de mourir en dignité - Lëtzebuerg a.s.b.l.**

L'association Mäi Wëllen, Mäi Wee (MWMW) a pour mission de faire connaître la loi du 16 mars 2009 dépénalisant la pratique de l'euthanasie et de l'assistance au suicide au Luxembourg. L'a.s.b.l s'investit dans la consultation en fin de vie, notamment pour la rédaction de dispositions de fin de vie et de l'information sur les soins palliatifs et sur l'euthanasie.

Elle élabore des outils didactiques destinés à informer le grand public sur leur droit à demander une euthanasie ou une assistance au suicide et à informer les professionnels de santé de leur droit de pratiquer une euthanasie ou un suicide assisté en toute légalité.

Ses axes de travail principaux sont :

- La sensibilisation du public (au sens large) quant à la loi du 16 mars 2009 sur l'Euthanasie et l'Assistance au suicide, et sur l'importance de communiquer sur ses souhaits de fin de vie avec ses proches ;
- Le lien avec les médecins qui sont parfois désorientés ou trop peu informés sur le sujet et ses méthodes de mise en œuvre ;
- L'accompagnement de tout un chacun dans son parcours de réflexions ou de décisions quant à sa fin de vie, qu'elle soit lointaine ou plus proche.

#### **a. Sensibilisation du grand public**

L'association mobilise plusieurs modes de communication :

- Conférences, soirées cinéma suivies de débats questions/réponses, salons et stands d'information, sont les moyens actuellement déployés pour partir à la rencontre de la population.
- Internet et les réseaux sociaux: ces moyens numériques permettent de toucher un public varié et jeune et sont une véritable vitrine pour les manifestations, ainsi les actualités nationales et internationales sur l'Euthanasie et la fin de vie.
- Création d'un clip vidéo en guise d'amorce des conférences et en tant que support média. En 2021, une société de création graphique a été contacté pour la réalisation d'un spot percutant et incitant à la réflexion sur la thématique Euthanasie et la fin de vie.
- Newsletters ou bulletins d'informations

#### **b. Lien avec les professionnels de terrain**

Le SEA (Service d'Ecoute et d'Accompagnement) a mis en place et animé un groupe de travail avec des médecins volontaires, pour étudier et débattre de situations complexes et répondant aux critères d'une euthanasie. Ainsi, des contacts avec des médecins ou établissements d'accueil, qui soutiennent la démarche et veulent participer au processus, ont pu être noués.

Sous l'impulsion du Conseil d'Administration et du SEA, la rédaction d'une nouvelle brochure Médecins a été initiée. Elle servira de « guide » de référence pour la réalisation d'une euthanasie ou assistance au suicide selon les pratiques règlementaires.

L'intervention à un débat avec l'association ALEM permettait d'augmenter la visibilité de l'a.s.b.l. auprès de 400 étudiants en médecine.

L'association Escher BIBSS met à disposition ses locaux pour consultation pour les habitants d'Esch-sur-Alzette et alentours.

Un groupe d'anciens infirmiers souhaitant se rendre disponible pour soutenir l'a.s.b.l. et les gens isolés n'ayant pas forcément de personnes de confiance. §

#### **5.2.6. Le service IRIS de la Croix-Rouge luxembourgeoise**

Le service IRIS de la Croix-Rouge luxembourgeoise a comme objectif d'accompagner toute personne touchée par la solitude. IRIS forme des bénévoles offrant leur présence régulière à toute personne se sentant isolée, sans distinction d'âge, de culture ou de classe. Des visites chez des bénéficiaires vivant à domicile et dans des institutions sont organisées.

La distance sociale et la limitation des contacts en 2021 ont eu des conséquences sur les activités du service tant au niveau des visites qu'au niveau des formations.

##### **a. Activités des bénévoles**

IRIS a compté 67 bénévoles actifs, sur l'ensemble de l'année, sur tout le territoire luxembourgeois dont deux bénévoles ont été dédiés au service de gériatrie aigüe. En tout, 4167 heures de bénévolat ont été prestées. Sept nouveaux bénévoles ont été formés et neufs personnes sont en cours de formation.

Du côté des personnes accompagnées ou en demande, 72 personnes ont pu profiter des visites de bénévoles. Le service a reçu 45 demandes d'accompagnement parmi lesquelles 17 ont pu obtenir une réponse positive, 14 ont été en attente de bénévole et 14 ne correspondaient pas au cadre d'intervention.

##### **b. Activités du service**

- **Projet « une lettre un sourire »**

IRIS a poursuivi le projet débuté en 2020.

- **Lancement des randonnées**

Afin de pallier le manque de rencontres devenues difficiles en intérieur, IRIS a lancé des randonnées. Ces moments sont à la fois des temps de retrouvailles, d'échange/supervision, l'occasion de faire connaissance entre bénévoles, de détente. Deux sorties ont été organisées avec succès en 2021.

- **Reprise de la formation de base en présentiel**

En 2021, IRIS a décidé de réorganiser la formation de base en présentiel avec un groupe restreint de 9 personnes.

- **Participation à la journée internationale des aidants**

Un moment fort de 2021 a été la participation à la journée des aidants organisée par le réseau HELP. IRIS a été présente au club senior Mosaïque d'Esch/Alzette afin d'animer un café des aidants, offrant ainsi un lieu et un temps d'écoute pour un groupe d'aidant.

En amont de cette journée, le service a pris en charge plusieurs rubriques pour le programme « Gutt a Form » lancé par la radio RTL.

### **5.2.7. RBS – Center fir Altersfroen a.s.b.l./GERO**

Il est renvoyé à la rubrique « associations œuvrant dans le domaine du vieillissement actif ».

### *5.3. La tarification sociale*

La tarification sociale est une mesure du Gouvernement, visant à venir en aide aux personnes âgées de plus de 60 ans qui n'ont pas les moyens financiers suffisants pour faire face aux frais liés aux aides et soins nécessaires dans le cadre d'une dépendance et qui ne tombent pas dans le champ d'application de l'assurance dépendance. Elle rentre dans le cadre des mesures de maintien à domicile en faveur des personnes âgées dépendantes.

Les prestations qui tombent sous le champ d'application de la tarification sociale sont les suivantes :

- les prestations de l'accueil gériatrique dans les centres psycho-gériatriques ;
- les aides et les soins fournis au domicile du bénéficiaire ainsi que dans les centres psycho-gériatriques.

La participation de l'utilisateur aux frais d'une heure d'aides et de soins à domicile varie en fonction de son revenu net mensuel. Les différents tarifs sont revus annuellement en fonction de l'évolution de la valeur monétaire (au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : 82,59 € par heure pour les réseaux d'aides et de soins et 80,09 € par heure pour les centres semi-stationnaires ; à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021: 84,66 € par heure pour les réseaux d'aides et de soins et 82,09 € par heure pour les centres semi-stationnaires) et de l'indice du coût de la vie.

La différence entre le tarif maximal et la participation de l'utilisateur est à charge de l'Etat. Elle est versée aux prestataires ayant signé une convention afférente avec le Ministère.

Depuis 2004, les usagers des centres psycho-gériatriques peuvent également bénéficier d'une aide matérielle au niveau de leur participation financière journalière. La convention établit un montant seuil pour cette participation qui tient notamment compte de la situation familiale et matérielle de la personne.

Au 31 décembre 2021, 16 prestataires de services de maintien à domicile ont bénéficié d'une convention.

	<b>Organismes gestionnaires conventionnés (16)</b>
1	Aliveplus a.s.b.l.
2	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.
3	Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique
4	Doheem versuergt a.s.b.l.
5	Etablissement public SERVIOR
6	Fondation Stëftung Hëllef Doheem
7	Groupe Hëllef s.à.r.l.
8	Home Care s.à.r.l.
9	Novelia Senior Services S.A.
10	Opis Aides et Soins s.à.r.l.
11	Päiperléck s.à.r.l.
12	Paramedicus S.A.
13	Syndicat de l'Hôpital Intercommunal de Steinfort
14	Syrdall Heem a.s.b.l.
15	Verbandskëscht s.à.r.l.
16	ZithaServices S.A.

#### 5.4. Soins palliatifs en milieu extrahospitalier

- **Soutien de l'entourage socio-familial**

Depuis 2004, le Ministère a pris en charge un accompagnement en soins palliatifs pour les personnes en fin de vie vivant encore à leur domicile. Cet accompagnement 24h/24h a été assuré par des réseaux d'aides et de soins. Cette convention a pris fin avec l'introduction de la nomenclature soins palliatifs.

Au cours de l'année 2018, le Ministère a décidé de continuer à apporter un soutien spécifique à l'entourage familial des personnes en fin de vie. Le Ministère a réagi de cette manière à une demande de plus en plus grande de la part de l'entourage familial, qui est confronté à une charge émotionnelle intense. Grâce à cette convention, l'entourage familial d'une personne en fin de vie à domicile, peut profiter d'un soutien psychologique disponible 7/7 jours et 24/24 heures sur tout le territoire du Grand-Duché de Luxembourg. Actuellement, deux réseaux d'aides et de soins remplissent les conditions pour pouvoir bénéficier de cette convention :

	<b>Organismes gestionnaires conventionnés (2)</b>
1.	Fondation Stëftung Hëllef Doheem
2.	Doheem versuergt a.s.b.l.

La pandémie Covid-19 a eu, également en 2021, un impact significatif sur la prestation de soutien. Les équipes spécialisées des deux réseaux d'aides et de soins conventionnés ont pris spécifiquement en

charge l'entourage socio-familial de 415 personnes en fin de vie à domicile. Ils ont presté environ 1341 heures d'encadrement, sachant que les suivis téléphoniques n'ont pas été comptabilisés. Beaucoup de proches avaient peur pour leur membre de famille en fin de vie et avaient revendiqué un suivi téléphonique.

- **Formation continue en soins palliatifs**

Les personnes en fin de vie ont le choix entre différents milieux de vie où une prise en charge palliative peut être assurée : à domicile, dans une structure de long séjour ou un centre d'accueil pour personnes en fin de vie. Pour garantir une prise en charge qualitative, le règlement grand-ducal du 8 décembre 1998 modifié par règlement grand-ducal du 10 décembre 2009 impose des critères minimaux de formations en soins palliatifs pour le personnel :

- Centres intégrés pour personnes âgées, maisons de soins et soins à domicile :
  - au moins 40 % du personnel d'encadrement doivent avoir une qualification d'au moins 40 heures en soins palliatifs ;
  - une permanence en soins palliatifs 24/24 heures doit être assurée par au moins une personne exerçant une profession de santé qui doit faire valoir une qualification d'une durée d'au moins 160 heures en soins palliatifs.
- Aides à domicile :
  - au moins 40 % du personnel d'encadrement doivent avoir une qualification d'au moins 40 heures en soins palliatifs.

Beaucoup de gestionnaires ont fait de grands efforts dans le Palliative Care et ont investi considérablement dans l'objectif de former tout leur personnel d'encadrement en soins palliatifs.

En 2021, le service formation D'Omega 90 a organisé 15 semaines de formation de sensibilisation de 40 heures, pour en tout 203 participant(e)s. Une formation pour formateurs en sensibilisation a été organisée avec le Ministère.

Une journée nationale de réflexion pour tous les formateurs de ce type de formation a été organisée avec le Ministère pour permettre un échange fructueux entre les formateurs des différents domaines du secteur extrahospitalier ainsi de thématiser la souffrance totale (Total pain).

Deux formations d'approfondissement en soins palliatifs de 160 heures se sont terminées en 2021 avec 31 participants provenant du domaine de la santé et du secteur social. Par ailleurs, trois nouvelles formations d'approfondissement, dont deux en luxembourgeois et une en langue française, ont débuté avec en tout 49 participants.

## 6. Les projets d'action nationale

### 6.1. La stratégie « active ageing »

L'accord de coalition 2018-2023 prévoit de développement d'une stratégie « active ageing », ensemble avec tous les acteurs du secteur des personnes âgées. La stratégie comprendra des mesures permettant notamment de mieux préparer la transition de la vie professionnelle vers la retraite, de favoriser l'intégration des migrants âgés, d'encourager le travail bénévole, d'élaborer des mesures de prévention et de lutte contre l'isolement des personnes âgées, de promouvoir l'apprentissage à tout âge et de promouvoir l'offre de loisirs en faveur des personnes âgées.

Cette approche transversale devra permettre de promouvoir activement le bien-être et la qualité de vie des personnes âgées ainsi que de vivre aussi longtemps que possible de façon autonome et de participer activement à la vie dans tous les domaines de la société. La stratégie prévoira des actions de valorisation des compétences des seniors pour promouvoir le dialogue intergénérationnel et consolider le lien social entre les générations, comme par exemple la mobilisation des personnes âgées au sein des réseaux associatifs ou de bénévolat de proximité et le développement des actions intergénérationnelles.

La promotion des services communaux offerts aux personnes âgées et surtout les activités des commissions du 3<sup>ème</sup> âge fera partie intégrante de la stratégie « active ageing ».

En 2021, l'élaboration du concept de la stratégie a continué. Des premières démarches et réflexions conceptuelles concernant un nouveau nom pour les Clubs Seniors ont été entamées.

### 6.2. Le plan gérontologique

Le programme gouvernemental 2018-2023 envisage l'élaboration d'un plan gérontologique.

Le plan gérontologique est un des piliers principaux dans le cadre de la planification d'une politique du « bien vieillir » et se range parmi les lignes directrices prises dans le contexte international. Ainsi, les objectifs et mesures planifiées respectent également des initiatives comme la « Décennie pour le vieillissement en bonne santé 2020-2030 » et la « Campagne mondiale contre l'âgisme » de l'OMS. Le plan gérontologique s'adresse aux personnes qui ont besoin de soins, de soutien ou d'accompagnement dans leur vie quotidienne ou dans divers petits actes. Ceci n'est pas une question d'âge en soi, mais ce concept s'oriente aux personnes âgées n'ayant plus la capacité totale de certaines compétences (p.ex. mobilité physique).

De plus, les efforts d'atteindre les objectifs du Plan de Madrid de 2002 étant, entre autres, l'intégration et la participation des personnes âgées dans la société, le lifelong learning et le support aux proches aidants seront continués.

Les résultats attendus des concepts politiques sont en première ligne que les mesures et offres peuvent être consultées par les personnes âgées au Luxembourg dans leur quotidien. Ces mesures reflètent non seulement les objectifs visés par nos concepts mais devraient aussi être spécifiquement axées sur les défis respectivement la prévention des défis divers des personnes âgées au Luxembourg. La situation actuelle

sur le terrain en termes de besoins et demandes spécifiques adaptés aux seniors devra donc être fortement considérée au cours de ce travail, surtout dans l'optique de la grande hétérogénéité de la vieillesse et du changement démographique qui provoquera une hausse de la proportion des personnes âgées dans les différentes sociétés.

En 2021, l'élaboration du concept de cette stratégie politique a continué. Des progrès ont été faits concernant le développement des définitions et objectifs, l'analyse de la situation existante et le développement des mesures.

### 6.3. Le plan d'action national « maladies démentielles »

Le Ministère s'était vu attribuer dans la période gouvernementale 2009-2014 la mise en place d'un plan d'action « démence » en concertation avec le Ministère de la Santé. Le rapport final en vue de l'établissement d'un plan d'action national « maladies démentielles » a été approuvé par le Conseil de Gouvernement en date du 13 mars 2013. Deux mesures qui découlent de ce plan sont l'Info-Zenter Demenz et la formation continue en psycho-gériatrie.

#### **6.3.1. L'Info-Zenter Demenz**

L'Info-Zenter Demenz (I-ZD) a été créé le 15 juin 2016 dans le cadre du plan d'action national « Maladies démentielles » (13 mars 2013) qui vise à offrir des solutions à la problématique de la démence au Luxembourg<sup>1</sup>. Selon les données de l'association Alzheimer Europe, plus de 7.500 personnes étaient atteintes d'une démence au Luxembourg en 2018. En 2050, près de 19.000 personnes sont estimées à être atteintes de démence au Luxembourg en 2050.

Les 3 missions de l'I-ZD sont, par ordre prioritaire, de sensibiliser, informer et orienter.

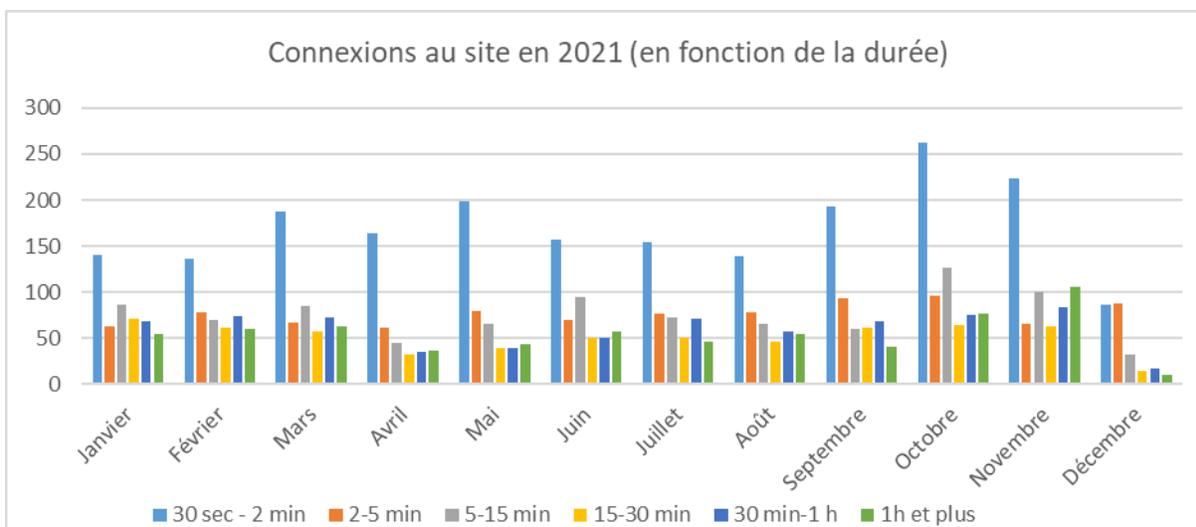
2021 fût une année « hybride » conditionnée par la pandémie, tout en essayant de revenir à « la normale ». L'I-ZD a continué à s'adapter à la situation en complétant ses présences et activités en présentiel par des alternatives digitales et en visio-conférence.

- **Sensibilisation**

L'objectif est de sensibiliser le grand public à la thématique des maladies démentielles afin de briser le tabou et les préjugés souvent associés à ces maladies. Parler de la démence, la rendre plus présente dans la société et augmenter la visibilité du I-ZD sont également des objectifs visés par cette mission.

- **Site internet**

Le site internet reste un élément essentiel de communication, permettant une première recherche d'information, un accès aux informations pour les personnes isolées, peu mobiles, etc. Le site internet bilingue [www.demenz.lu](http://www.demenz.lu) / [www.demence.lu](http://www.demence.lu) offre ainsi une information variée sur la démence et sur l'I-ZD. Il comporte des informations statiques (informations sur la démence, ...) et les informations dynamiques (calendrier évènements, « news »). En 2021, 78 évènements ont été annoncés.



L'augmentation dans les mois de septembre-octobre est probablement liée aux événements organisés dans le cadre de la journée mondiale Alzheimer (21.09).

#### - Médias dits « classiques » (presse, radio, TV)

Les articles rédactionnels, publiereportages et annonces dans les médias dits « classiques » sont un point essentiel de la communication du I-ZD. L'objectif est de toucher un public aussi large que possible en variant les sources et les langues de publication (allemand, français, portugais, anglais).

En 2021 le I-ZD a rédigé 6 communiqués de presse, qui ont été repris par entre autres par Luxemburger Wort, Tageblatt, L'Essentiel, Radio 100,7 et Radio Latina.

Une nouveauté en 2021 a été la réalisation d'un spot radio, réalisé par le musicien Serge Tonnar sur base de la chanson commanditée par le Ministère « Bonjour an Awuer », pour diffusion à la radio RTL. Ce spot a été diffusé durant la semaine de la journée mondiale Alzheimer (septembre 2021) et durant la semaine du 22 au 26 novembre 2021.

#### - Réseaux sociaux

Les réseaux sociaux Facebook et Twitter que le I-ZD utilise depuis quelques années, ont continué à être utilisés en 2021 pour sensibiliser le grand public sur les démences et les sujets liés. Pour augmenter sa présence sur les réseaux sociaux, l'I-ZD a en plus créé en 2021 un compte sur LinkedIn (mars 2021) et une chaîne sur Youtube (mai 2021).

Sur Youtube 6 vidéos ont été publiées :

- 1 vidéo a été produite pour résumer la conférence « Musik für mehr Lebensqualität bei Demenz » organisée par le -IZD en date du 23/09/21 dans le cadre de la journée mondiale Alzheimer.
- 5 vidéos ont été produites en collaboration avec la ville de Differdange pour sensibiliser et informer le grand public sur la démence dans le cadre de la journée mondiale Alzheimer.

- **Présence sur le terrain (stands lors de marchés, foires, ...)**

Traditionnellement, les stands d'information dans des lieux publics (marchés, supermarchés, etc.) ou lors d'événements en lien avec les seniors (ex : foires seniors) sont également une activité importante du I-ZD afin d'atteindre des personnes qui ne seraient sans doute pas venues spontanément consulter le service. En 2021, le I-ZD a été présent avec un stand lors des foires et marchés à Luxembourg-Ville, à Esch/Alzette, au Memory Walk de l'ALA asbl et au Conservatoire lors du concert organisé par MIL asbl.

- **Information**

- **Séances cinéma-débat « The Father »**

Les événements qui ont connus le plus grand succès en 2021 ont été les séances cinéma-débat avec la projection du film « The Father » (avec Anthony Hopkins dans le rôle principal).

- **Conférence « Musik für mehr Lebensqualität bei Menschen mit Demenz »**

La conférence « Musik für mehr Lebensqualität bei Menschen mit Demenz » pour laquelle le I-ZD avait invité le professeur allemand Prof Theo Hartogh, a eu lieu dans le cadre de la journée mondiale Alzheimer. Elle s'est tenue en format hybride : en présentiel à l'Abbaye de Neumünster et en visioconférence (streaming et FacebookLive).

- **Séances d'information**

Des séances d'information ont été organisées dans les communes d'Echternach et Mondorf-les-Bains ainsi que lors d'une assemblée plénière des Clubs Senior. Sur demande du Club senior Nordstad, du RBS-Center fir Altersfroen et du réseau d'aide et soins Päiperléck des séances spécifiques ont été réalisées à Colmar-Berg, Itzig et Beaufort.

- **Réalisation et streaming de vidéos explicatives**

Tenant compte du contexte sanitaire encore marqué par la pandémie du Covid-19, le I-ZD a souhaité diversifier ses activités et proposer également des séances d'information digitales.

Quatre vidéos explicatives ont été réalisées avec le soutien financier de la Ville de Differdange, thématisant :

- Une démence – c'est quoi au juste ?
- Que faire après un diagnostic de démence ?
- Rester en relation avec une personne atteinte de démence.
- Les proches aidants d'une personne atteinte de démence.

Une conférence en ligne pour la Ville de Luxembourg, qui a pris intégralement en charge les frais, a pu être organisée dans l'auditoire du Cercle Cité et a été diffusée par le Service Senior, suivie d'une journée « Froestonn ».

- **Biblio-, vidéo- et ludothèque**

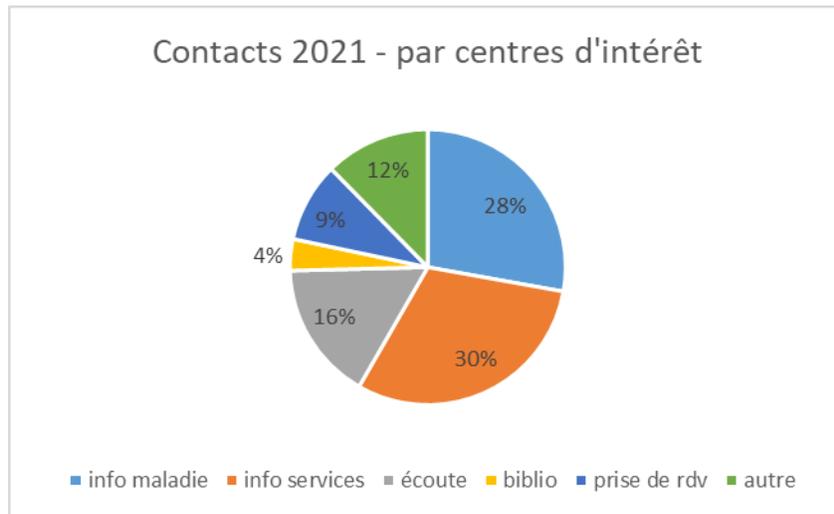
La bibliothèque/ludothèque du I-ZD propose des jeux de société et des livres (allant du livre « grand public » aux ouvrages plus scientifiques), livres pour enfants, films et documentaires, le tout en plusieurs langues (allemand, français, anglais, espagnol, portugais).

- **Orientation**

L'accueil du public, dans les locaux du I-ZD, lors des permanences mensuelles à Esch/Alzette et Differdange, par téléphone ou par email/formulaire de contact ([www.demenz.lu](http://www.demenz.lu)), constitue une activité majeure du I-ZD pour répondre aux demandes d'information, d'orientation et de soutien des personnes concernées.

En 2021, le I-ZD a répertorié 451 contacts par rapport à 2020 avec 309 contacts (moyenne 2021 : 38/mois ; moyenne 2020 : 26/mois).

Les raisons pour les prises de contact avec le I-ZD en 2021 sont principalement : demandes d'information sur les services disponibles (30%) et demandes d'information sur la maladie (28%).



### **6.3.2. La formation professionnelle continue en psychogériatrie**

En 2021, plusieurs gestionnaires ont repris leurs formations internes malgré la crise sanitaire. 563 membres du personnel d'encadrement ont pu suivre les différents modules de la formation psychogériatrique. Le RBS-Center fir Altersfroen a organisé 38 formations « inhouse » avec 370 participants, tandis que 364 participants ont pu suivre la formation dans leurs locaux à Itzig.

Le Ministère soutient les gestionnaires dans leurs démarches de formation de leur personnel dans le contexte de la formation psycho-gériatrique et prévoit une participation financière par agent ayant suivi la formation.

Dans le cadre d'une nouvelle formation des formateurs, le Ministère est en train de réaliser une harmonisation du matériel didactique en collaboration avec le RBS-Center fir Altersfroen et l'Info-Zenter Demenz.

#### 6.4. Le 1<sup>er</sup> octobre 2021 : Journée internationale des personnes âgées

A l'initiative des Nations Unies, la communauté internationale célèbre chaque 1<sup>er</sup> octobre la « Journée internationale des personnes âgées » (JIPA), qui a pour objectif de mettre l'accent sur les défis qu'entraîne l'accroissement de la durée de vie et d'honorer les contributions que les personnes âgées apportent à la société. Traditionnellement, le Ministère de la Famille et de l'Intégration organise lui aussi, avec le concours de ses différents partenaires, un événement spécial pour célébrer cette journée.

En 2021, le Ministère a choisi de placer cette journée sous le signe de la digitalisation, un sujet plus que jamais d'actualité et de plus en plus omniprésent mais avec lequel tous les seniors ne sont pas encore familiers. C'est pourquoi, afin d'informer et de rassurer les seniors sur les possibilités du monde numérique et pour les motiver à s'ouvrir à ce nouvel univers, le « Gero Kompetenzzentrum für den Alter » a organisé à l'occasion de la JIPA, à l'initiative du Ministère, une journée d'information intitulée « Bienvenue dans le monde digital ».

Conçue sous forme de foire, cette journée d'information a permis aux personnes âgées de se renseigner auprès d'une quinzaine de stands sur les divers aspects du monde numérique. Elles ont pu s'informer sur des domaines d'application numérique concrets tels que les services e-banking ou e-shopping, sur la manière d'effectuer des démarches administratives en ligne ou encore sur l'offre de formations sur les nouveaux médias. Pour le volet pratique, des experts étaient sur place pour répondre à toutes les questions sur les smartphones, tablettes et ordinateurs portables.

Des représentants des Clubs Seniors ont également eu l'occasion de présenter les activités qu'ils proposent dans ce contexte. A noter que quelque 90 seniors sont venus se renseigner sur le monde digital et ses possibilités.

#### 6.5. Le site internet « luxsenior.lu »

Le site « luxsenior.lu » s'est avéré comme outil favorable pour promouvoir des activités, initiatives et informations auprès des personnes âgées, leur entourage et les professionnels. En 2021, le site a été consulté par 73.274 visiteurs et 180.920 pages ont été visualisées.

La page d'accueil Luxsenior offre aux usagers, en un clin d'œil, tous les sujets et informations d'actualité touchant le domaine des personnes âgées. Par ailleurs, le site Web est un outil efficace et rapide dans la recherche d'offres de service pour personnes âgées vivant à domicile ou en institution ainsi que dans les domaines de « l'active ageing », de la formation et du bénévolat. Il regroupe également toutes les publications éditées et mises à jour régulièrement par la division personnes âgées du Ministère.

Depuis 2018 « luxsenior.lu » est également présent sur les réseaux sociaux. En effet, une page Facebook a été réalisée et ce moyen de communication est devenu incontournable pour la diffusion et le partage d'informations. La page est gérée par la division personnes âgées.

La page Luxsenior de Facebook a actuellement 514 abonnés, ce qui représente un plus de 204 personnes par rapport à 2020. Parmi tous les utilisateurs de la page Facebook, 78,40% sont des femmes et 21,60% des hommes. Parmi les femmes, 30% ont entre 55 et 64 ans et près de 20% ont plus de 65 ans. La

proportion d'hommes est plus faible, mais constante, avec environ 5% dans les groupes d'âge 45-54, 55-64 et 65+.

En 2021, le réseau a été utilisé fréquemment pour véhiculer les informations sur de nouveaux projets des partenaires conventionnés.

#### 6.6. Participation au Plan National « Gesond lessen, Méi Bewegen »

Le Ministère est membre du groupe de travail interministériel créé pour mettre en œuvre le programme national « Gesond lessen, Méi Bewegen » (GIMB), et dont l'objectif général est de promouvoir ensemble l'alimentation équilibrée et l'activité physique régulière et adaptée et de lutter contre la problématique de l'obésité et de la sédentarité pour l'ensemble de la population.

Les actions menées au cours des années précédentes portent leurs fruits. De plus en plus de gestionnaires du secteur des personnes âgées organisent des journées spécifiques pour sensibiliser leurs clients et leurs résidents à une alimentation saine sans se priver du plaisir de manger. A côté des cours proposés par les Clubs Seniors pour des personnes actives, beaucoup de gestionnaires proposent des initiatives pour favoriser l'activité physique et la mobilité des personnes âgées dépendantes dans leurs institutions. D'ailleurs, il est important de souligner que le Comité interministériel a attribué le Label « Gesond lessen, Méi Bewegen » à tous les Clubs Seniors, valorisant ainsi le travail de ceux-ci dans ce domaine.

Une journée nationale GIMB, destinée aux professionnels concernés par l'alimentation équilibrée et l'activité physique régulière et adaptée, a été organisée le 24 novembre 2021 sous forme de visio-conférence. Elle a, entre autres, permis de présenter les avancées du plan cadre nationale GIMB 2018-2025 ainsi que quelques actions mises en œuvre en 2020 et 2021. Sous la rubrique « Les projets labellisés GIMB s'expriment », un chargé de direction a présenté les activités GIMB de son Club Senior.

Enfin, un groupe de travail constitué de représentants des différentes divisions du Ministère a été créé et s'est réuni pour s'échanger sur les actions à mener par le Ministère pour promouvoir une alimentation équilibrée et une activité physique régulière et adaptée auprès de son public cible.

### 7. Les procédures d'agrément

#### 7.1. Contrôles institutionnels

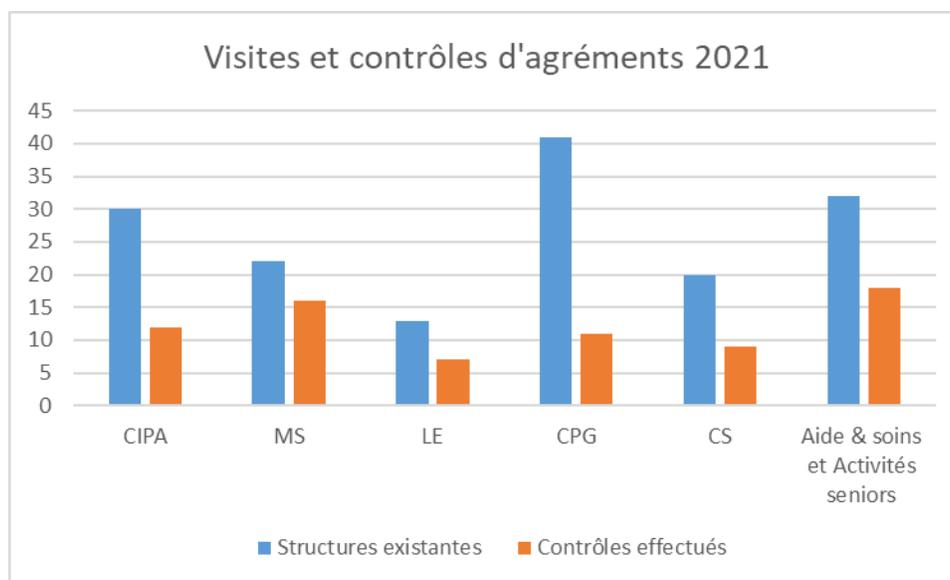
Les modalités d'octroi et de contrôle d'agrément sont fixées par :

- la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique ;
- le règlement grand-ducal du 8 décembre 1999 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services pour personnes âgées, tel qu'il a été modifié par règlement grand-ducal du 10 décembre 2009.

Une visite d'agrément est effectuée dans le cadre de l'octroi d'un agrément. Un contrôle d'agrément, quant à lui, est effectué dans le cadre de la surveillance et du contrôle de la conformité avec les dispositions de la loi dite ASFT d'une activité pour laquelle un agrément non conditionné a été accordé.

En 2021, 222 agréments sont en vigueur dont 202 agréments non conditionnés pour une durée illimitée et 20 agréments conditionnés pour une durée limitée.

Pendant l'année écoulée, la division personnes âgées du Ministère a procédé, ensemble avec le service Infrastructures socio-familiales, à 78 visites et contrôles d'activités dans le cadre du contrôle d'agrément.



En 2021, le Ministère a procédé à 44 arrêtés ministériels dans le cadre des agréments accordés aux types d'activités suivants :

Type d'activité	Nombre d'arrêtés ministériels	Motif(s)
Centres intégrés pour personnes âgées	2	adaptation de la capacité d'accueil /renouvellement d'un agrément conditionné
Maisons de soins	5	adaptation de la capacité d'accueil/renouvellement d'un agrément conditionné
Logements encadrés	4	1 nouvelle activité/adaptation de la capacité d'accueil/renouvellement d'un agrément conditionné
Centres psycho-gériatriques	6	3 nouvelles activités/renouvellement d'un agrément conditionné
Aide et Soins à domicile	15	3 nouvelles activités/1 cessation d'activité/ renouvellement d'un agrément conditionné
Appel assistance externe	0	/
Repas sur roues	4	dont 3 cessations d'activité
Activités seniors	3	1 nouvelle activité/déménagement du service/renouvellement d'un agrément conditionné
Clubs Seniors	5	déménagement du service/renouvellement d'un agrément conditionné
<b>Total</b>	<b>44</b>	

### 7.2. Demandes d'accords de principe, demandes d'agrément et émissions d'avis

- **Demandes d'accord de principe**

Conformément à l'article 3 du règlement grand-ducal modifié du 8 décembre 1999 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services pour personnes âgées, tout demandeur est en droit d'obtenir, avant toute réalisation concrète de son projet, un accord de principe sur celui-ci.

En 2021, des accords de principe ont été octroyés pour les projets suivants :

Type d'activité	Accords de principe accordés en 2021
Centres intégrés pour personnes âgées	2
Maisons de soins	/
Logements encadrés	1
Centres psycho-gériatriques	4
Activités seniors	/
Clubs Seniors	1
<b>Total</b>	<b>8</b>

- **Demandes d'agrément**

En 2021, la division personnes âgées du Ministère a réceptionné 11 demandes d'agrément. (1x Logement encadré, 2x CPG, 5x Réseau d'aide et de soins à domicile, 2x Activité-seniors, 1x Club Senior).

- **Emissions d'avis**

En 2021, la division personnes âgées du Ministère a émis 23 avis concernant des projets d'infrastructure pour personnes âgées.

### 7.3. Gestion des réclamations

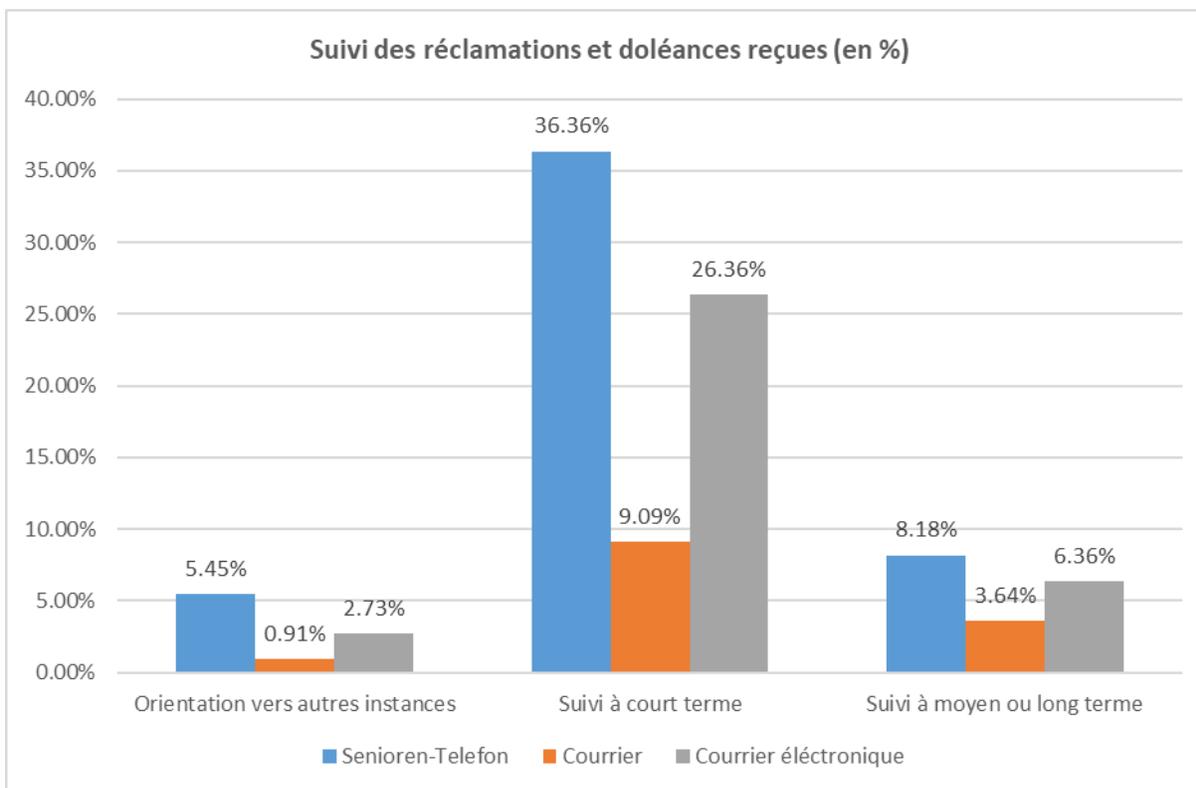
La gestion des réclamations réside dans l'organisation structurée de la réception, de l'examen et du traitement des réclamations. Les réclamations sont l'expression de l'insatisfaction des usagers ou leurs proches au sujet d'une prestation de services. Une réclamation porte sur la prestation de services proprement dite, sur les résultats de celle-ci, sur la manière dont le service a été presté ou sur l'application d'une réglementation existante.

La réclamation peut être introduite soit sous forme d'un courrier soit sous forme d'un courriel adressé au Ministère. L'auteur de la réclamation doit marquer son accord pour qu'elle soit transmise au gestionnaire.

Le gestionnaire est tenu de prendre position par écrit. Cette prise de position est transmise éventuellement avec des explications supplémentaires à l'auteur.

Les doléances sont répertoriées par le biais du Seniorens-Telefon, où le client peut formuler son insatisfaction et ses critiques dans le cadre d'une prise en charge à domicile, au centre psycho-gériatrique ou en structure d'hébergement.

En 2021, la division personnes âgées a reçu au total 110 réclamations et doléances. L'origine des réclamations et doléances ainsi que les suites y réservées sont détaillées comme suit :



Les réclamations et doléances introduites principalement par l'entourage socio-familial, concernaient la prise en charge de leurs membres de famille, les consignes des structures d'hébergement face à la pandémie, la facturation ainsi les problèmes de communication soit avec la direction ou le personnel d'encadrement.

## 8. Annexes

**Annexe 1 : Tableau Centres intégrés pour personnes âgées**

	<b>Gestionnaires (16)</b>	<b>Activités agréées (30)</b>	<b>Nbr. de lits</b>
<b>1</b>	Administration communale de Sanem	Op der Waassertrap, Belvaux	120
<b>2</b>	Claire a.s.b.l. (3)	Haaptmann's Schlass, Berbourg Foyer Ste Elisabeth, Bettembourg Am Park, Luxembourg	151 118 124
<b>3</b>	Croix-Rouge luxembourgeoise	Centre G.-D. Joséphine-Charlotte, Junglinster	100
<b>4</b>	Etablissement public SERVIOR (8)	Am Park, Bofferdange Grand-Duc Jean, Dudelange Belle Vue, Echternach Op der Léier, Esch-sur-Alzette Beim Klouschter, Howald Op der Rhum, Luxembourg Um Lauterbann, Niedercorn Roude Fiels, Rumelange	132 207 73 168 120 221 154 70
<b>5</b>	Fondation Jean-Pierre Pescatore	Fondation Pescatore, Luxembourg	354
<b>6</b>	Fondation Lëtzebuerger Blannevereenegung	Blannenheem, Rollingen	204
<b>7</b>	Homes pour personnes âgées a.s.b.l. (5)	St François, Grevenmacher Sacré Coeur, Luxembourg HPPA Mamer St Joseph, Mersch St François, Rédange / Attert	115 122 138 125 112
<b>8</b>	Hospice Civil de la Ville d'Echternach	Hospice civil, Echternach	57
<b>9</b>	Hospices civils de la Ville de Luxembourg	Hospice civil de Pfaffenthal, Luxembourg	101
<b>10</b>	Hospice civil de la Ville de Remich	Hospice civil St Joseph, Remich	127
<b>11</b>	Maredoc a.s.b.l.	CIPA Maredoc, Heisdorf	141
<b>12</b>	Monplaisir Assistance & Soins s.à.r.l.	Résidence Monplaisir, Mondorf-les-Bains	178
<b>13</b>	Novelia Senior Services S.A.	CIPA Poetschebiirchen, Kehlen	40
<b>14</b>	SenConcept s.à.r.l. (2)	Résidence Bel Âge, Esch-sur-Alzette Résidence Parc Ronnwies, Rodange	46 42
<b>15</b>	Sodexo Luxembourg S.A.	Gréngewald, Niederanven	158
<b>16</b>	Syndicat intercommunal Clervaux	Résidence des Ardennes, Clervaux	112
	<b>Total :</b>		<b>3 930</b>

**Annexe 2 : Tableau Maisons de soins**

	<b>Gestionnaires (14)</b>	<b>Activités agréées (22)</b>	<b>Nbr. de lits</b>
<b>1</b>	Alysea Luxembourg Les Soins S.A.	Les Jardins d'Alyséa, Crauthem	142
<b>2</b>	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.	Beim Goldknapp, Erpeldange	118
<b>3</b>	Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique	Centre Pontalize, Ettelbruck	145
<b>4</b>	Claire a.s.b.l.	Sacré Coeur, Diekirch	101
<b>5</b>	Elysis a.s.b.l.	Elysis, Luxembourg	133
<b>6</b>	Etablissement public SERVIOR (6)	Bei der Sauer, Diekirch Thillebiert, Differdange Am Schléeschchen, Echternach Sanatorium, Vianden Schlassbléck, Vianden	110 86 57 94 72

		Geenzebléi, Wiltz	120
7	Fondation Les Parcs du Troisième Âge	Les Parcs du Troisième Âge, Bertrange	119
8	Homes pour personnes âgées a.s.b.l.	St François, Clervaux	115
9	Hospices civils de la Ville de Luxembourg	Hospice de Hamm, Luxembourg	193
10	Novelia Senior Services S.A.	Am Schmëttbësch, Schifflange	103
11	Sodexo Résidences Services a.s.b.l.	An de Wisen, Bettembourg	146
12	Solucare S.A.	Op Lamp, Wasserbillig	81
13	Syndicat de l'Hôpital Intercommunal de Steinfort	Hôpital Intercommunal, Steinfort	52
14	ZithaSenior S.A. (4)	Séniorie St Joseph, Consdorf	88
		Séniorie Ste Zithe, Contern	144
		St Jean de la Croix, Luxembourg	92
		Séniorie St Joseph, Pétange	162
<b>Total :</b>			<b>2 473</b>

### Annexe 3 : Tableau Logements encadrés pour personnes âgées

	Gestionnaires (9)	Activités agréées (13)	Nbr. de lits
1	A.s.b.l. Roer-Katz, Résidence Belle Vallée	Résidence Belle Vallée, Luxembourg	23
2	Doheem versuergt a.s.b.l. (3)	Résidence Val de Kayl, Kayl	40
		Muselheem, Wasserbillig	82
		Résidence Laanscht d'Sauer	22
3	Etablissement public SERVIOR	Résidence Liewensbam, Troisvierges	60
4	Fondation Félix Chomé	Résidence Félix Chomé, Luxembourg	59
5	Fondation Lëtzebuurger Blannevereenegung	Wäisst Schlässchen, Rollingen	10
6	Hospice civil de la Commune de Bertrange	Domaine Schwall, Bertrange	51
7	Päiperléck s.à.r.l. (3)	Seniorenresidenz Petite Suisse, Beaufort	96
		Résidence Les Jardins de Schengen	124
		Résidence Eisknippchen Weidingen	125
8	Sodexo Luxembourg S.A.	Centre Riedgen, Strassen	60
9	Sodexo Senior Service S.A.	Résidence Gr.-D. Joséphine-Charlotte, Luxembourg	162
<b>Total :</b>			<b>914</b>

### Annexe 4 : Tableau Clubs Seniors

	Gestionnaires (13)	Activités agréées (20)	Localités
1	Aide pour PA Prënzebiërg a.s.b.l.	CS Prënzebiërg	Differdange
2	Club Senior Kehlen a.s.b.l.	CS Kielen	Kehlen
3	Club Senior Nordstad a.s.b.l.	CS Nordstad	Ettelbrück
4	Diddelenger Haus fir Senioren a.s.b.l.	CS Schwarze Wee	Dudelange
5	Doheem versuergt a.s.b.l. (4)	CS An der Loupescht	Beidweiler
		CS Atertdall	Redange-sur-Attert
		CS Mosaïque Club	Esch-sur-Alzette
		CS Muselheem	Wasserbillig
6	Foyers Seniors a.s.b.l. (5)	Club Haus Am Becheler	Bereldange
		Club Haus Am Brill	Capellen
		Club Haus Op der Heed	Hupperdange
		Club Haus An de Sauerwisen	Rumelange
		Club Haus Beim Kiosk	Schifflange
7	GIM – Commune Mondercange	CS A Bosselesch	Mondercange
8	Hospice civil de la Ville de Remich	CS Jousefsclub	Remich

9	Inter-Actions a.s.b.l	CS Uewersauer	Boulaide
10	Proxicom a.s.b.l.	CS Eist Heem,	Berchem
11	Sodexo Luxembourg S.A.	CS Stroossen	Strassen
12	Syrdall Heem a.s.b.l.	CS Syrdall	Contern
13	Uelzechtall a.s.b.l.	CS Uelzechtall	Lorentzweiler

#### Annexe 5 : Tableau Centres psycho-gériatrique

	Gestionnaires (12)	Activités agréées (41) (localités)	Nbr. de chaises
1	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l. (6)	Dahl Dudelange Esch-sur-Alzette Luxembourg Luxembourg Rumelange	14 18 18 14 18 16
2	Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique	Ettelbruck	23
3	Doheem versuergt a.s.b.l. (5)	Dudelange Lorentzweiler Luxembourg Mondorf-les-Bains Wasserbillig	24 32 12 12 25
4	Etablissement public SERVIOR	Wiltz	18
5	Fondation Stéftung Hëllef Doheem (10)	Bettembourg Holzthum Howald Hupperdange Larochette Luxembourg Mamer Mondorf-les-Bains Pétange Troisvierges	18 16 23 16 24 23 18 24 24 12
6	Groupe Hëllef S.à.r.l.	Graulinster	12
7	Homes pour personnes âgées a.s.b.l. (3)	Grevenmacher Mersch Rédange/Attert	11 12 15
8	Novelia Senior Services S.A. (2)	Bascharage Schiffange	12 12
9	Päiperléck s.à.r.l. (5)	Beaufort Bettembourg Esch-sur-Alzette Rodange Weidingen	11 18 6 6 20
10	Syndicat Intercommunal de l'Hôpital	Steinfort	23
11	Syrdall Heem a.s.b.l. (2)	Niederanven Sandweiler	22 11
12	ZithaServices S.A. (4)	Consdorf Contern Luxembourg Pétange	12 10 12 12
	<b>Total :</b>		<b>679</b>

**Annexe 6 : Tableau Services Aide et Soins à domicile**

	<b>Gestionnaires – Réseaux (15)</b>	<b>Activités agréées (30)</b>
1	ALIVEplus a.s.b.l.	A & S
2	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.	A & S
3	Doheem versuergt a.s.b.l. - HELP	A & S
4	Fondation Lëtzebuenger Blannevereenegung	A & S
5	Fondation Stëftung Hëllef Doheem	A & S
6	Groupe Hëllef sàrl	A & S
7	Heem.lu sàrl	A & S
8	Home Care sàrl	A & S
9	Novelia Senior Services S.A. - Camille	A & S
10	Opis aide et soins sàrl - COVIVA	A & S
11	Päiperleck sàrl	A & S
12	Paramedicus S.A.	A & S
13	SOSS sàrl	A & S
14	Syrdall Heem a.s.b.l. - HELP	A & S
15	Verbandskëscht sàrl	A & S
16	Zitha Services S.A.	A & S

**Annexe 7 : Tableau Services Appel assistance externe**

	<b>Gestionnaires (3)</b>	<b>Activités agréées (3)</b>	<b>Localités</b>
1	Fondation Stëftung Hëllef Doheem	Sécher Doheem	Steinsel
2	HELP a.s.b.l.	Appel assistance externe HELP 24	Luxembourg
3	Ville de Luxembourg	Service SOS Seniors	Luxembourg

**Annexe 8 : Tableau Services Activités seniors**

	<b>Gestionnaires (6)</b>	<b>Activités agréées (7)</b>	<b>Localités</b>
1	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.	Service consultation Info-Zenter-Demenz	Luxembourg Luxembourg
2	Croix-Rouge luxembourgeoise	IRIS	Luxembourg
3	Fondation Stëftung Hëllef Doheem	Berodungsdengscht	Steinsel
4	Mäi Wëllen, Mäi Wee - Association pour le droit de mourir en dignité - Lëtzebuerg a.s.b.l.	Service Information - Accompagnement	Strassen
5	Omega 90 a.s.b.l.	Omega 90	Luxembourg
6	RBS - Center fir Altersfroen a.s.b.l.	RBS – Center fir Altesfroen	Itzig
7	Amiperas a.s.b.l.	Amiperas-Generatiounstreff	Luxembourg

**Annexe 9 : Tableau Clubs Seniors**

	<b>Activités (20)</b>	<b>Localités</b>	<b>Nbr. de séances</b>	<b>Nbr. de présences</b>	<b>Nouveaux usagers</b>	<b>Moyenne d'âge des usagers</b>	<b>Bénévoles actifs</b>
<b>1</b>	CS An der Loupescht	Beidweiler	404	3 291	135	61	0
<b>2</b>	CS Eist Heem	Berchem	645	10 441	80	69	34
<b>3</b>	CS Club Haus Am Becheler	Bereldange	1 651	11 476	338	72	4
<b>4</b>	CS Uewersauer	Boulaide	972	1 680	398	67	5
<b>5</b>	CS Club Haus Am Brill	Capellen	1 182	9 226	376	63	0
<b>6</b>	CS Prënzeberg	Differdange	567	4 166	98	70	14
<b>7</b>	CS Schwarze Wee	Dudelange	539	3 572	53	73	80
<b>8</b>	CS Mosaïque Club	Esch/Alzette	261	1 232	137	67	9
<b>9</b>	CS Nordstad	Ettelbruck	636	3 950	132	68	0
<b>10</b>	CS Club Haus Op der Heed	Hupperdange	787	10 063	670	56	28
<b>11</b>	CS Kielen	Kehlen	244	1 928	53	70	1
<b>12</b>	CS Uelzechtdall	Lorentzweiler	1 421	18 978	174	68	8
<b>13</b>	CS A Bosselesch	Mondercange	947	8 254	11	71	3
<b>14</b>	CS Atertdall	Rédange/Atert	634	3 699	88	65	4
<b>15</b>	CS Jousefsclub	Remich	109	120	N.C.	75	N.C.
<b>16</b>	CS Club Haus An de Sauerwisen	Rumelange	2 437	5 100	107	64	17
<b>17</b>	CS Syrdall	Sandweiler	423	3 038	279	67	1
<b>18</b>	CS Club Haus Beim Kiosk	Schifflange	1 191	13 957	197	65	19
<b>19</b>	CS Stroossen	Strassen	244	1 457	50	80	16
<b>20</b>	CS Muselheem	Wasserbillig	151	1 408	69	67	5
		<b>Total</b>	<b>15 445</b>	<b>117 036</b>	<b>3 445</b>	<b>68</b>	<b>248</b>

## V. Infrastructures socio-familiales

### 1. Généralités

Au cours de l'exercice 2021, le service a assumé les missions suivantes :

- Conseiller les gestionnaires et surveiller les travaux d'infrastructures hébergeant des associations conventionnées ou agréées par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région ;
- Conseiller les gestionnaires et contrôler les travaux de rénovation et de transformation dans ces immeubles ;
- Concevoir de nouvelles constructions en collaboration avec les gestionnaires ;
- Surveiller les travaux nécessaires dans le cadre de l'application de la loi dite « ASFT » et de la loi du 29 mars 2001 portant sur l'accessibilité des lieux ouverts au public ;
- Aviser dans le cadre de l'accord de principe les nouveaux projets en planification ;
- Suivre les chantiers de compétence commune avec l'Administration des Bâtiments publics concernant des infrastructures mises à disposition d'associations œuvrant dans les secteurs socio-familiaux ;
- Contrôler les conditions d'agrément.

### 2. Projets de constructions, transformations, rénovations et 1<sup>er</sup> équipement

Au total 41 projets d'envergure ont été planifiés et exécutés en coopération avec les gestionnaires et les bureaux d'études ou d'architecture au courant de l'exercice 2021.

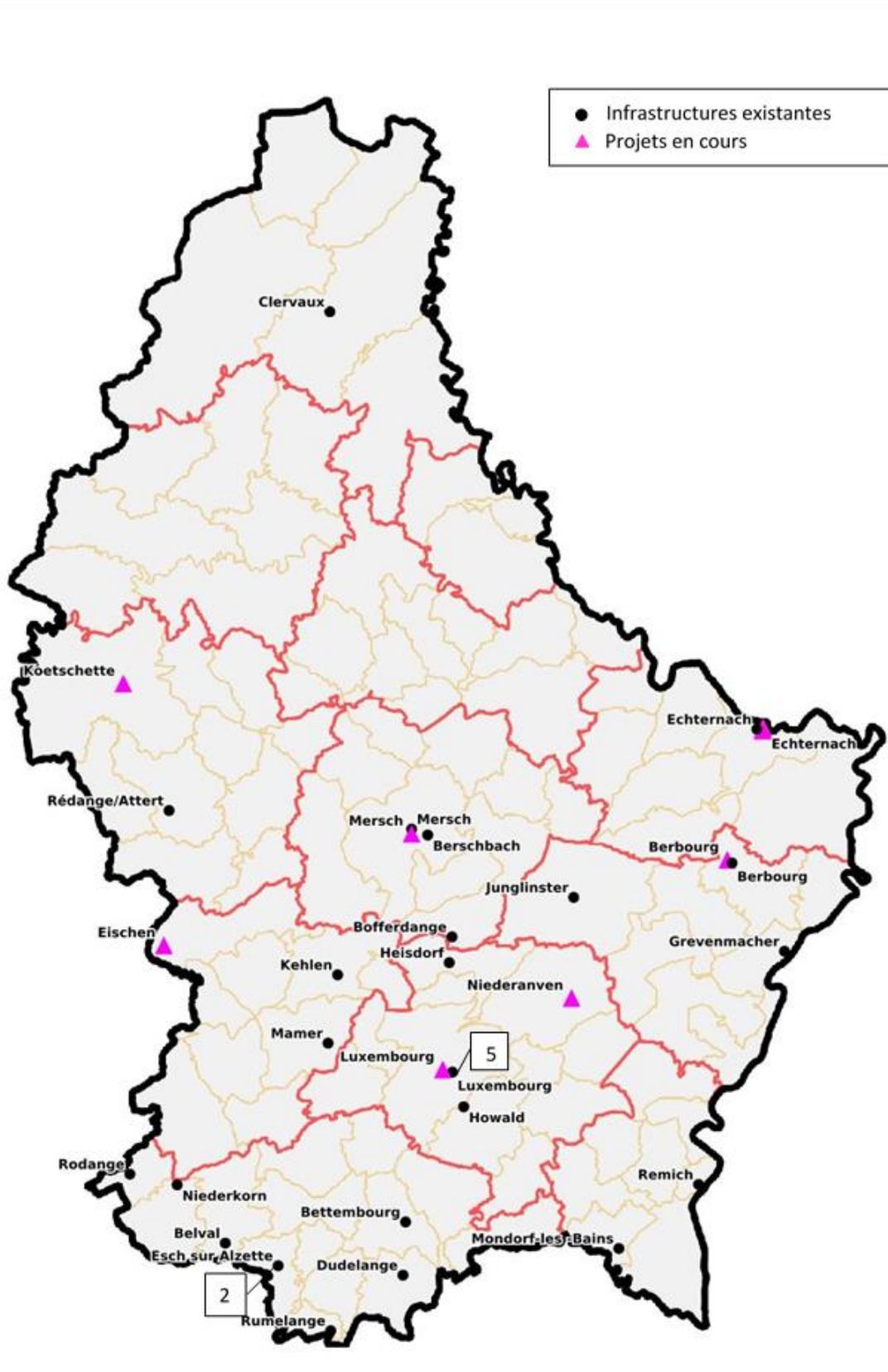
#### 2.1. Secteur « personnes âgées »

En 2021, le Service Infrastructures socio-familiales a travaillé sur 18 projets d'envergure comprenant des nouvelles constructions, des transformations, des extensions et des mises en conformité dans le domaine des centres intégrés pour personnes âgées, des maisons de soins, des services pour personnes âgées, des centres psycho-gériatriques et des clubs seniors.

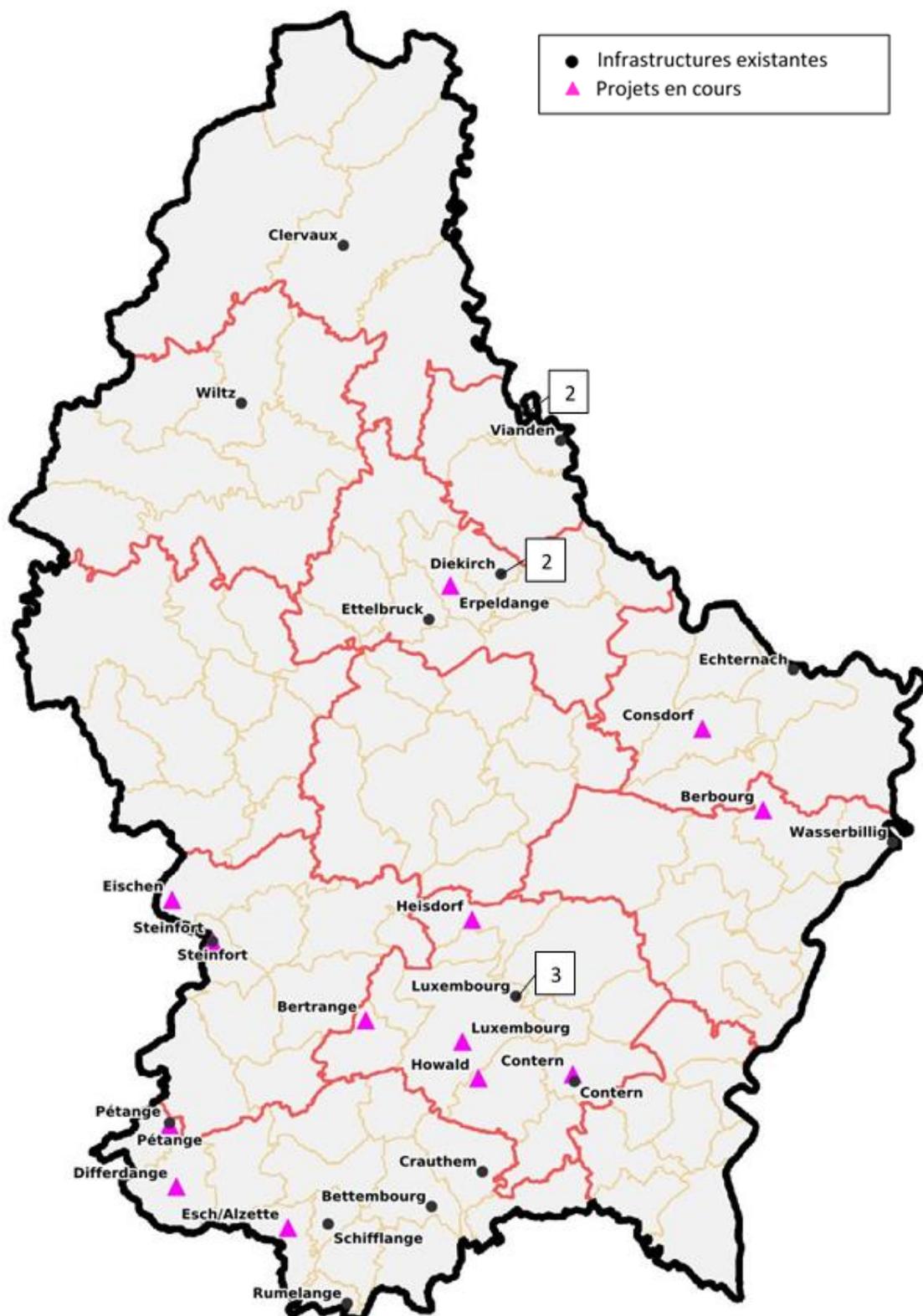
	Nom et lieu du projet	Situation du projet
1	Maison de Soins à Consdorf (phase 1) – Transformation (44 lits)	1 <sup>ère</sup> partie : Projet réalisé / Décompte 2 <sup>ème</sup> partie : Projet réalisé / Décompte
2	Maison de Soins à Luxembourg – Mise en conformité / sécurité	Projet réalisé
3	Maison de Soins à Differdange – Nouvelle construction (200 lits)	Travaux en cours
4	Maison de Soins à Berbourg – Travaux de rénovation et extension (24 lits)	Travaux en cours
5	CIPA à Niederanven – Transformation et extension (4 lits)	Travaux en cours
6	Maison de Soins à Esch-sur-Alzette – Nouvelle construction (130 lits)	Travaux en cours
7	Maison de Soins à Steinfort – Nouvelle construction (120 lits)	Avant-projet sommaire en cours
8	CIPA à Echternach – Nouvelle construction – Extension (52 lits)	Avant-projet détaillé en cours
9	Maison de soins à Heisdorf – Nouvelle construction (40 lits)	Avant-projet sommaire en cours
10	Maison de soins à Erpeldange-sur-Sûre – Extension (36 lits)	Travaux en cours
11	Maison de soins à Bertrange	Etudes en cours
12	CIPA à Eischen – Nouvelle construction	Travaux en cours
13	CIPA à Koetschette – Nouvelle construction	Etudes en cours
14	Maison de soins à Contern - Extension	Etudes en cours
15	Maison de soins à Pétange - Extension	Etudes en cours
16	Maison de soins à Howald – Extension du CIPA	Etudes en cours
17	CIPA à Mersch – Mise en conformité / sécurité	Etudes en cours
18	CIPA à Luxembourg-Belair - Extension	Etudes en cours

Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur « personnes âgées », les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 18.414.129 €.

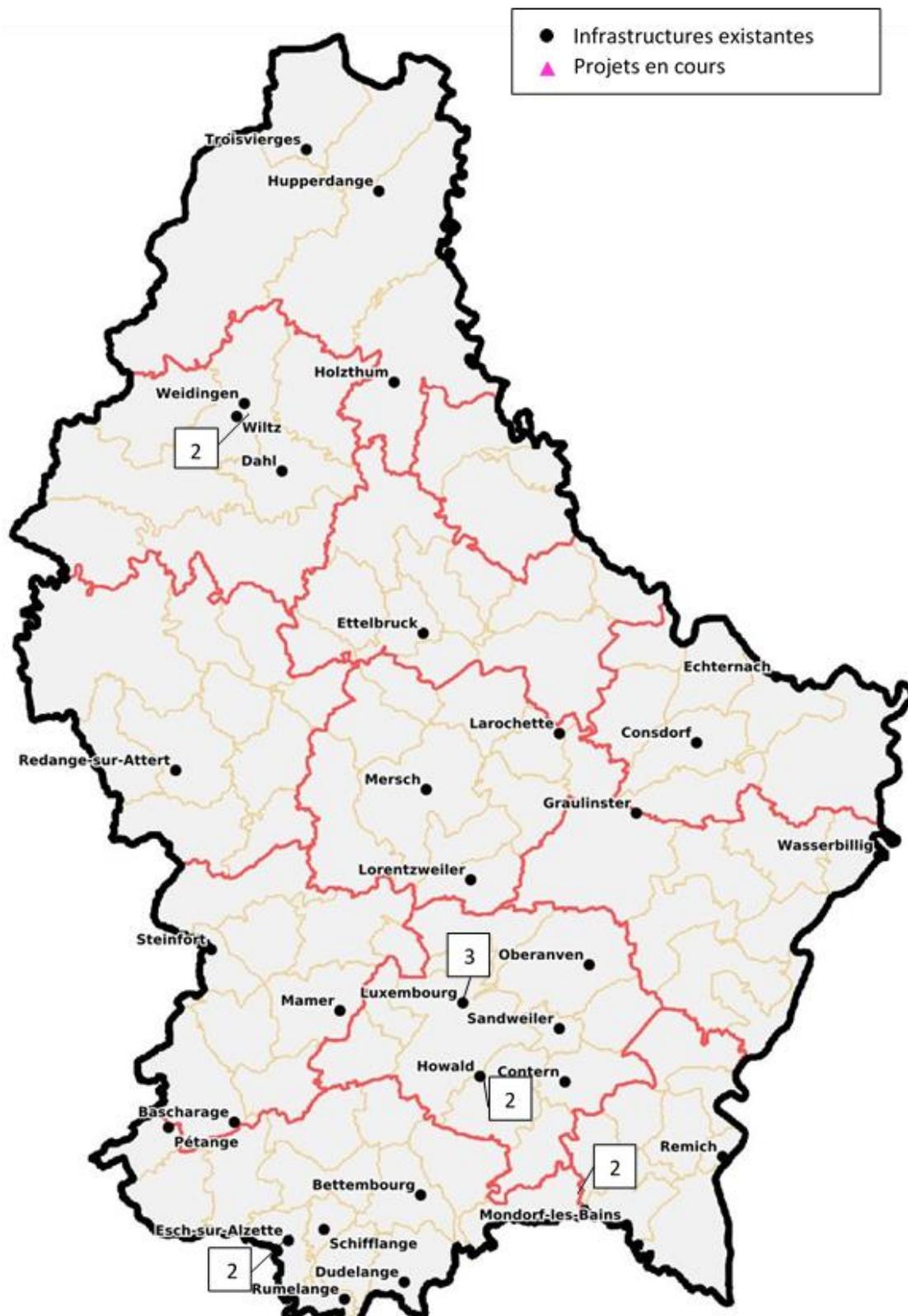
## Centres intégrés pour personnes âgées



## Maisons de soins pour personnes âgées



## Centres psycho-gériatriques pour personnes âgées



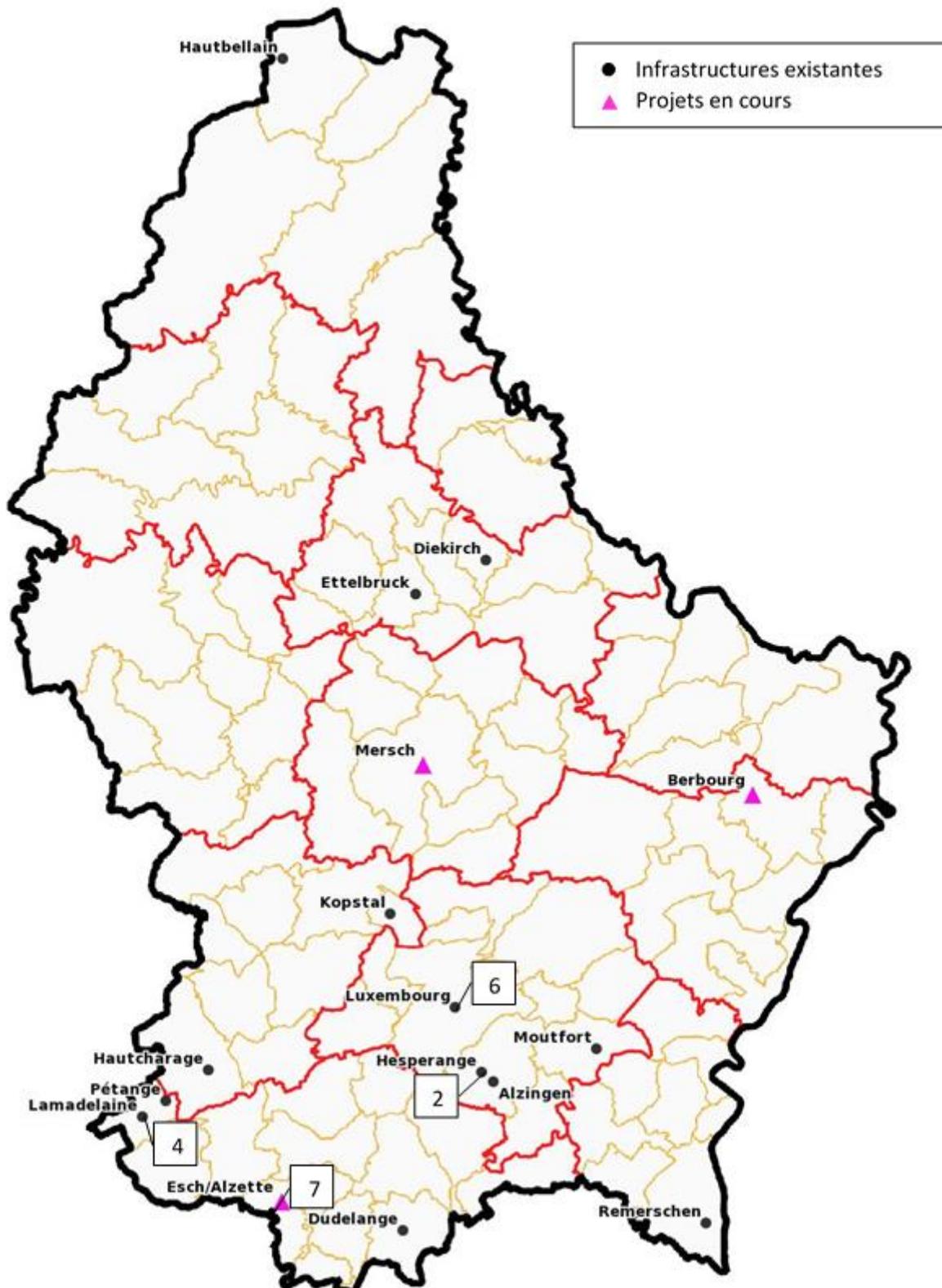
## 2.2. Secteur «adultes / solidarité »

En 2021, le Service Infrastructures socio-familiales a travaillé sur 3 projets d'envergure comprenant des nouvelles constructions, des transformations, des extensions et des mises en conformité dans des foyers d'hébergement pour adultes en détresse, des foyers d'hébergement pour sans-abri et des services pour personnes adultes seules ou avec enfants.

	Nom et lieu du projet	Situation du projet
1	Structure pour personnes sans-abri vieillissantes à Berbourg	Travaux en cours
2	Foyer d'hébergement pour personnes adultes en détresse à Mersch – Travaux de transformation	Travaux en cours
3	Foyer d'hébergement pour personnes sans-abri à Esch-sur-Alzette – Nouvelle construction	Planification en cours

Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur « adultes / solidarité », les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 763.624 €.

## Centres d'accueil pour personnes adultes



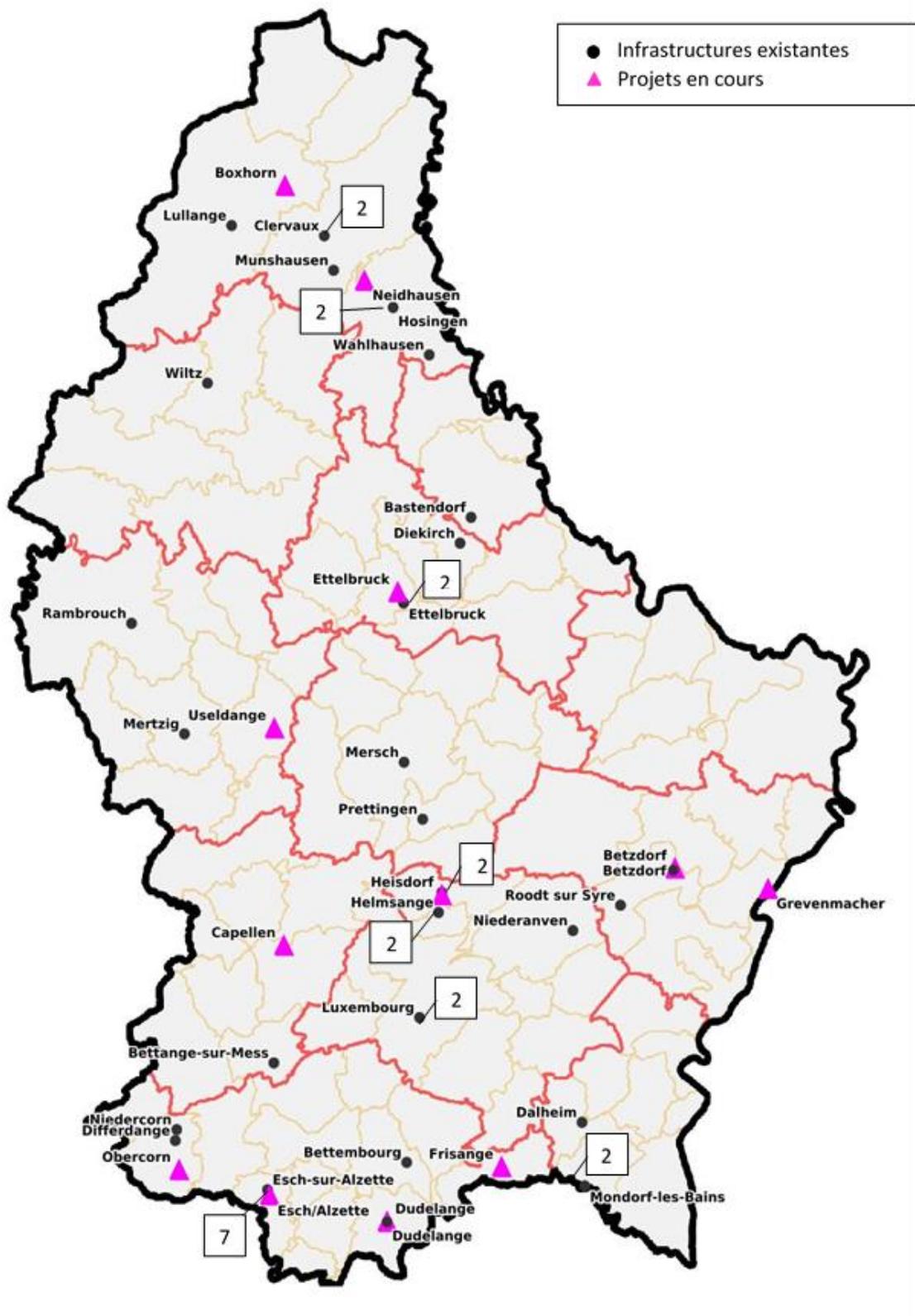
### 2.3. Secteur « handicap »

En 2021, le Service Infrastructures socio-familiales a travaillé sur 19 projets d'envergure comprenant des nouvelles constructions, des transformations, des extensions et des mises en conformité dans des services d'hébergement, des services d'emploi ou « ateliers protégés » et des services d'activités de jour pour les besoins des personnes handicapées.

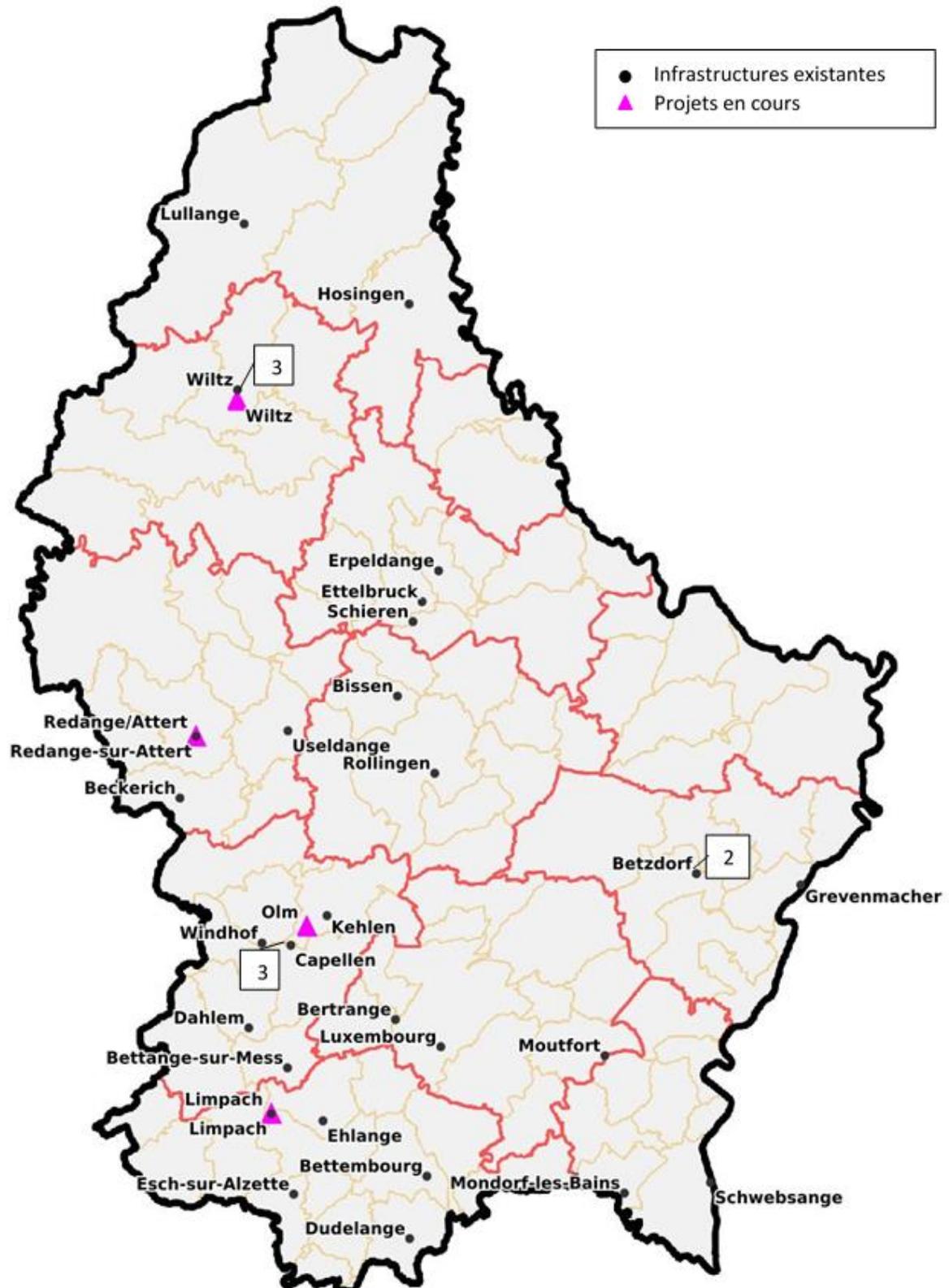
	Nom et lieu du projet	Situation du projet
1	Atelier protégé à Limpach – Nouvelle Construction (218 places)	Phase 1 : Projet réalisé Phase 2 : Travaux en cours
2	Service d'hébergement à Ettelbruck - Extension et rénovation de plusieurs bâtiments existants (100 lits)	Projet réalisé / Décompte
3	Service d'hébergement pour des personnes souffrant d'un handicap psychique à Useldange - Nouvelle construction (34 lits)	Projet réalisé / Décompte
4	Atelier protégé à Olm - Nouvelle construction (42 places)	Projet réalisé
5	Service d'hébergement pour personnes handicapées vieillissantes à Capellen – Nouvelle construction (9 lits)	Travaux en cours
6	Service d'hébergement pour des personnes handicapées avec des troubles du comportement à Betzdorf – Nouvelle construction (12 lits)	Avant-projet détaillé en cours
7	Service d'hébergement et structure de jour à Heisdorf - Nouvelle construction (40 lits + 20 places)	Travaux en cours
8	Service d'hébergement à Frisange - Nouvelle construction (24 lits)	Avant-projet sommaire en cours
9	Atelier protégé à Wiltz – Nouvelle construction (55 places)	Avant-projet sommaire en cours
10	Service d'hébergement pour personnes handicapées vieillissantes à Esch-sur-Alzette – Nouvelle construction (16 lits)	Projet réalisé
11	Service d'hébergement à Neidhausen – Nouvelle construction (18 lits)	Travaux en cours
12	Atelier protégé à Wiltz – Nouvelle construction (32 places)	Avant-projet sommaire en cours
13	Réfectoire à Betzdorf - Agrandissement	Travaux en cours
14	Service d'hébergement à Obercorn - Extension (4 lits)	Avant-projet détaillé en cours
15	Service d'hébergement à Esch-sur-Alzette - Mise en conformité et rénovation (9 lits)	Etudes en cours
16	Services en milieu ouvert à Esch-sur-Alzette	Travaux en cours
17	Service d'hébergement à Boxhorn - Extension	Etudes en cours
18	Services d'hébergements Esch-sur-Alzette (3) – Mise en conformité	Travaux en cours
19	Atelier protégé à Redange - Extension	Etudes en cours

Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur « handicap », les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 11.842.490 €.

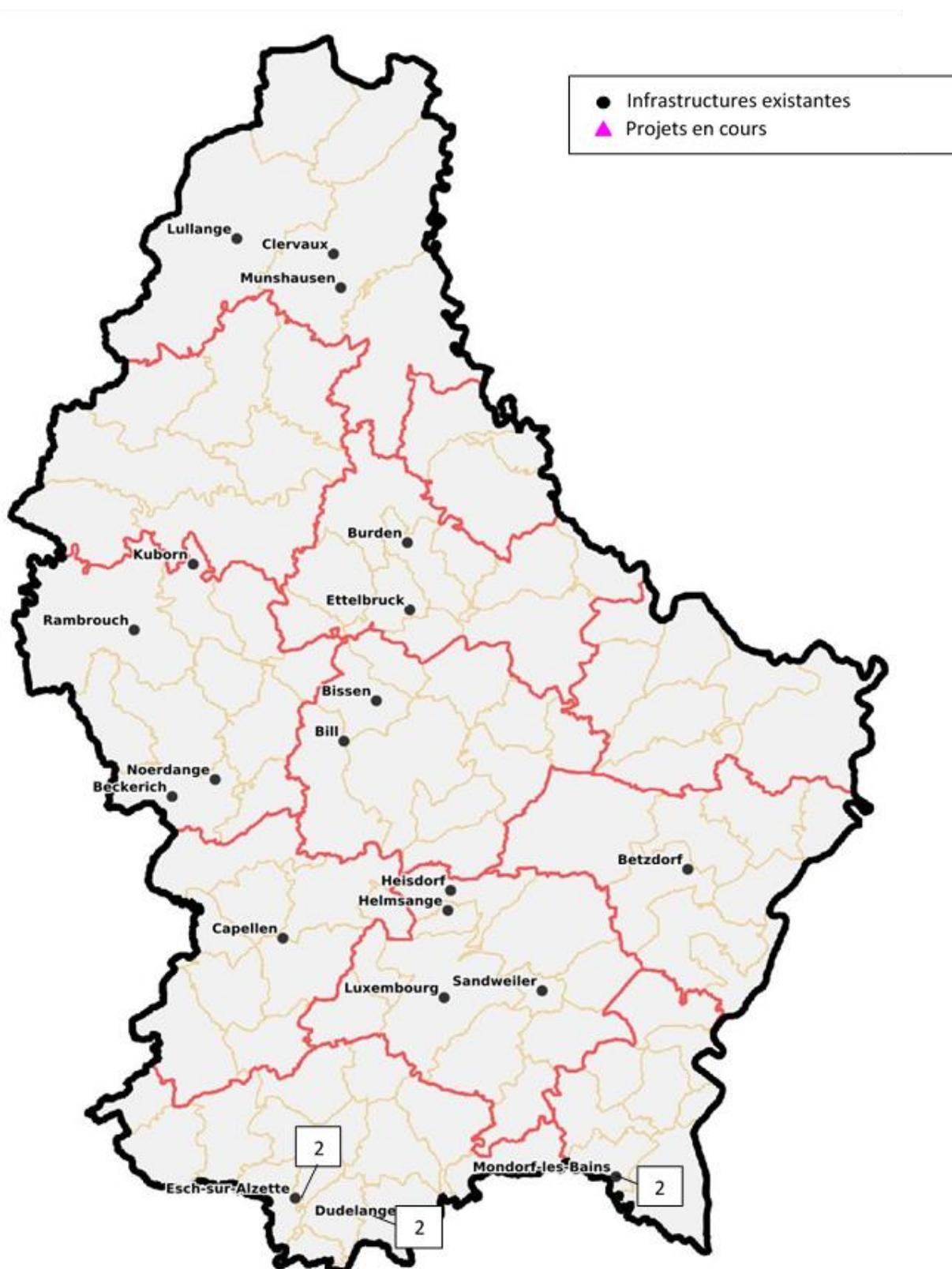
## Service d'hébergement pour personnes handicapées



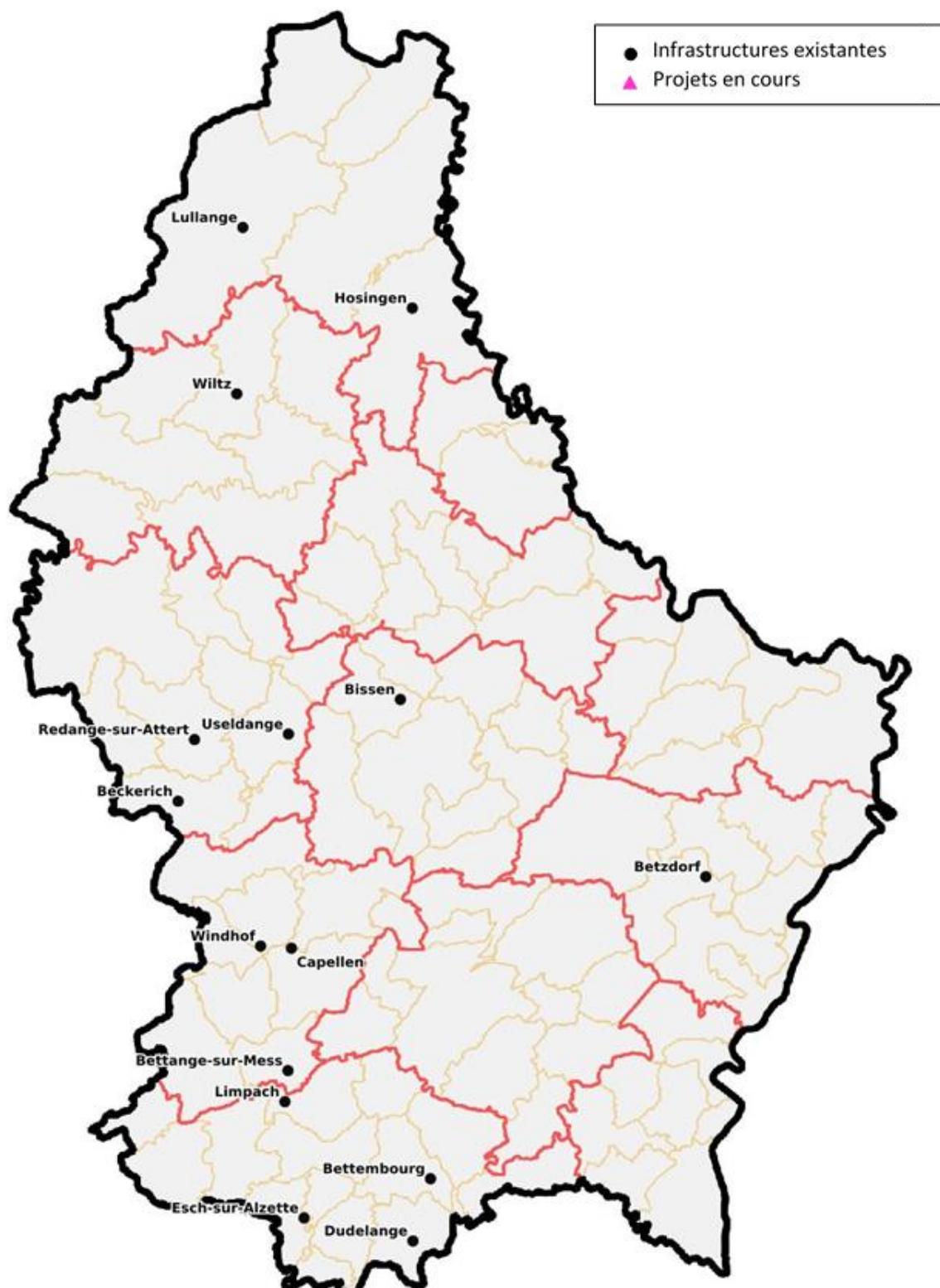
## Atelier protégés pour personnes handicapées



## Services d'activités de jour pour personnes handicapées



## Service de formation pour personnes handicapées



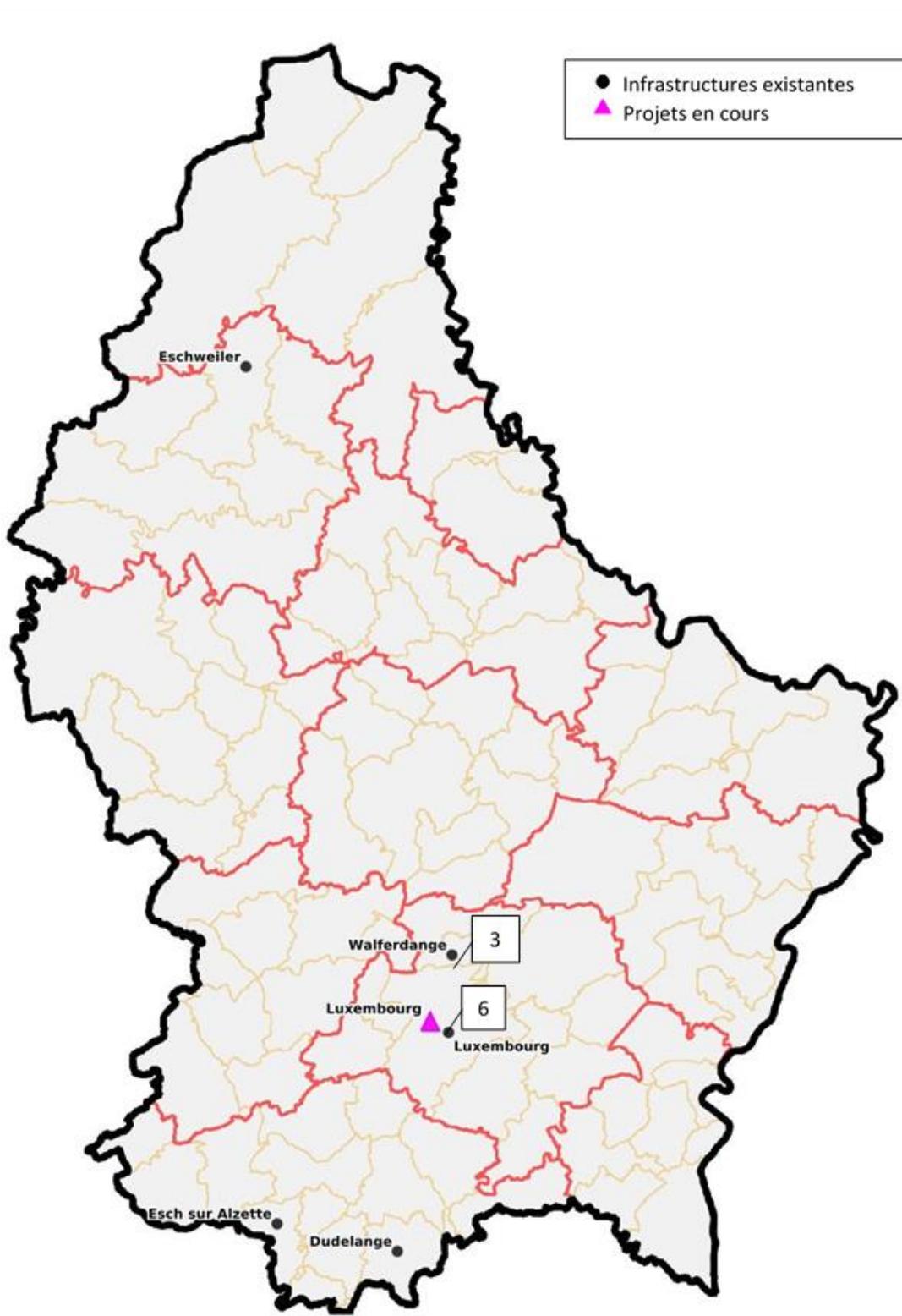
#### 2.4. Secteur « égalité des hommes et des femmes »

En 2021 le Service Infrastructures socio-familiales a travaillé sur 1 projet d'envergure comprenant une mise en conformité et transformation dans un service d'hébergement pour femmes, filles et femmes avec enfants.

	<b>Nom et lieu du projet</b>	<b>Situation du projet</b>
1	Foyer d'hébergement pour femmes, filles et femmes avec enfants à Luxembourg – Travaux de mise en conformité et de transformation	Travaux en cours

Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur « égalité des hommes et des femmes », les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 448.283 €.

## Structures d'accueil (Egalité des hommes et des femmes)



### 2.5. Secteur « Intégration »

Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur « Intégration », les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 0 €.

### 2.6. Services de consultation

Dans le cadre de l'exécution du programme des Services de consultation, les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 32.920 €.

## 3. Contrôle des conditions d'agrément

En 2021, le Service infrastructures socio-familiales a effectué 154 visites des lieux et 14 avis sur plans dans le cadre du contrôle des conditions d'agrément concernant les infrastructures socio-familiales dans les secteurs suivants :

- personnes handicapées (60),
- personnes âgées (53),
- personnes adultes seules ou avec enfants (10),
- égalité des hommes et des femmes (8),
- services de consultation (23).

## VI. Administration publique - Office national d'inclusion sociale (ONIS)

### 1. Missions et organisation

L'Office national d'inclusion sociale (ONIS), créé par la loi modifiée du 28 juillet 2018 relative au revenu d'inclusion sociale (loi REVIS), a pour mission :

- d'assurer l'exécution des dispositions prévues au chapitre 3 de la loi REVIS ;
- de coordonner à cet effet l'action et l'apport des instances et organismes concernés ;
- de recueillir les données statistiques nécessaires relatives aux bénéficiaires du REVIS.

L'année 2021 a encore été marquée par la pandémie, nécessitant l'adaptation répétée des structures organisationnelles en fonction des mesures prises dans la lutte contre la pandémie. L'ONIS a informé régulièrement les organismes partenaires des dispositions applicables, en particulier les organismes d'affectation auprès desquels sont organisés des mesures d'activation de type «travaux d'utilité collective» (TUC). Les échanges avec les organismes ont été développés en outre par une restructuration du service compétent et la mise en place d'une newsletter.

Au niveau opérationnel, afin de développer ses capacités d'analyse de données, l'ONIS a lancé en collaboration avec le CTIE, le développement d'une business intelligence par recours à la plateforme Qlik Sense.

L'organisation interne de l'ONIS comprend au 31 décembre 2021, 24 agents dont 17 à temps plein, 7 à temps partiel.

### 2. Exécution des dispositions de la loi REVIS

#### a. Service accueil

L'ONIS dispose d'un service responsable pour l'accueil des bénéficiaires REVIS qui entrent en compétence de l'ONIS. En centralisant l'accueil de ces personnes, l'ONIS garantit un traitement équitable et identique à tous les concernés, tout en tenant compte des spécificités individuelles de chaque bénéficiaire concerné.

Lors de la présentation du dispositif REVIS à laquelle chaque personne relevant de sa compétence est invitée, il est particulièrement insisté sur les droits et obligations du bénéficiaire, ainsi que sur les mesures d'activation. Chaque participant se voit attribuer un Agent régional d'inclusion sociale (ARIS) unique, et un premier rendez-vous avec cet ARIS est fixé pour la prise en charge individuelle. Au cas où un bénéficiaire ne se présente pas au rendez-vous fixé, et ne peut pas motiver son absence par un document justificatif, la personne est considérée comme ayant refusé la collaboration avec l'ONIS, ce qui entraîne la perte du droit aux prestations REVIS.

Compte tenu de la crise sanitaire, le service accueil de l'ONIS a remplacé les réunions d'information en groupe par des entretiens individuels, en respect des mesures sanitaires.

En 2021, 1792 invitations ont été envoyées aux bénéficiaires. Les entretiens individuels ont mené à la signature de 1320 déclarations de collaboration. Dans 334 cas, l'ONIS a procédé à l'envoi d'une demande de pièces justificatives. Dans 108 cas l'ONIS a signalé au Fonds national de solidarité (FNS) le refus de collaborer au sujet de personnes qui ne répondaient pas aux convocations ou demandes ; s'y ajoutent 26 cas similaires signalés suite au non-respect du rendez-vous ultérieur auprès de l'ARIS.

*Tableau 1 : Nombre d'invitations, de demandes de documents, de déclarations de collaboration signées et de refus de collaboration notifiés*

<b>Documents du service accueil</b>	<b>Nombre de bénéficiaires</b>
<b>Invitations</b>	1792
<b>Demande de documents</b>	334
<b>Déclarations de collaboration signées</b>	1320
<b>Refus de collaborer, art. 3(1)d</b>	108
<b>Refus de collaborer, art. 3(1)d pour non-collaboration avec ARIS</b>	26

Source : fichier ONIS décembre 2021

#### **b. Coordination et guidance des agents régionaux d'inclusion sociale (ARIS)**

Au 31 décembre 2021, 76 ARIS, institués sur base de l'article 14 de la loi REVIS auprès des Offices sociaux (OS), ont soutenu l'ONIS dans l'exécution de ses missions.

L'ARIS a comme mission principale d'accompagner le bénéficiaire dans la réalisation de son projet d'inclusion sociale, qui se traduit par l'évaluation individuelle de la situation, l'élaboration d'un projet adapté à la situation tout en ayant recours aux mesures d'activation. La déclinaison de ce projet se fait via l'élaboration d'un plan d'activation dans lequel les démarches que le bénéficiaire est engagé à accomplir sont retenues. L'ARIS veille par ailleurs au respect des obligations y reprises, et soutient les bénéficiaires dans leurs démarches en fonction de leur autonomie.

Afin de pouvoir orienter les personnes vers des mesures d'activation qui répondent aux besoins identifiés et objectifs retenus, l'ARIS développe en continue son réseau de partenaires potentiels qui offrent de telles possibilités. La prospection de nouveaux organismes, en particulier pour l'organisation de TUC, dans les régions respectives, est facilitée par l'ancrage régional des agents dans les offices sociaux.

Outre l'assistance développée ci-après, l'ONIS assure, avec son « équipe volante ARIS », le remplacement temporaire des ARIS exerçant seuls leur mission auprès d'un OS pour toute absence ou vacance de poste prolongée. En 2021, un tel remplacement a été assuré pour 2 OS différents.

##### **• Formation initiale et continue ARIS**

Chaque nouvel ARIS recruté par un Office social (OS) reçoit une formation initiale de la part des agents de l'ONIS de différentes unités organisationnelles afin de le familiariser à l'exercice de sa mission attribuée par la loi REVIS et précisée aux conventions entre l'ONIS et les OS. L'agent est notamment familiarisé avec les procédures applicables pour l'exécution de la mission, les applications métiers et plateformes de collaboration. En 2021, 8 formations initiales ont été organisées par l'ONIS.

Dans le but de promouvoir le développement professionnel des ARIS, l'ONIS a entamé en 2021 la création d'une offre de formation continue s'adressant spécifiquement aux ARIS. En 2021 une première formation continue a ainsi été organisée par le biais d'un formateur spécialisé.

- **Agents référents supervision**

Sept agents référents assurent au quotidien la guidance des ARIS. La mission en question comprend notamment la supervision du travail des ARIS, y compris la veille à l'application des procédures et le conseil dans le traitement de dossiers individuels, ainsi que le contrôle et la validation de projets, documents et courriers établis par les ARIS. Le tableau qui suit fournit un aperçu des principaux documents traités.

*Tableau 2 : Documents émis par l'ONIS en 2021*

Type de documents	Nombre
Plans d'activation	13855
Conventions d'activation	4282
Invitations	3098
Notifications art. 24	757

Source : fichier ONIS décembre 2021

En 2021, l'ONIS a validé 13 855 plans d'activation et 4 282 conventions d'activation relatives aux mesures TUC, et a envoyé 3 098 invitations auprès d'un ARIS ou d'un organisme d'affectation. D'autre part, l'ONIS a envoyé les notifications relatives aux prestations, plans d'activation, dispenses, mesures et sanctions, dont 757 notifications en application de l'art. 24.

Le détail des notifications relatives aux sanctions en application de l'art. 24 est présenté ci-dessous. De janvier à décembre 2021, l'ONIS a constaté un des comportements visés à l'article 24(1) pour un total de 757 cas. Dans 594 cas il s'agissait de la première fois pendant la période d'un plan d'activation, dans 118 cas de la deuxième fois et dans 38 cas de la troisième fois. Dans 7 cas, l'ONIS a dû prononcer la sanction prévue à l'article 24(3) avec effet immédiat pour un fait ou une faute rendant immédiatement impossible le maintien de la relation avec l'ONIS, l'ARIS ou l'organisme d'affectation.

*Tableau 3 : Nombre et type de sanctions selon l'art. 24*

Type de sanction	Femmes	Hommes	Total
Art. 24(1) – Avertissement	310	284	594
Art. 24(2) – Réduction de 20%	46	72	118
Art. 24(3) – Suspension	12	26	38
Art. 24(4) – Motif grave – suspension avec effet immédiat	1	6	7
<b>Total</b>	<b>369</b>	<b>388</b>	<b>757</b>

Source : fichier ONIS décembre 2021

Le tableau 4 montre la répartition de ces sanctions selon le type de comportement constaté. Dans certains cas, des comportements tombant sous 2 ou plusieurs des catégories reprises ci-dessous ont conduit à une même sanction.

Tableau 4 : Nombre, type et motifs des sanctions selon l'art. 24 (1), (2) et (3)

Motifs	Art. 24(1)	Art. 24(2)	Art.24(3)	Total
Non-respect des engagements du plan d'activation	215	27	6	248
Non-respect du calendrier des démarches du plan d'activation	138	17	4	159
Refus de participer aux mesures d'activation	7	1	1	9
Non-respect des modalités de la convention d'activation (mesures TUC)	179	40	6	225
Absence non justifiée à un rendez-vous fixé par lettre recommandée de l'Office	98	49	28	175

Source : fichier ONIS décembre 2021

- **Groupe de travail supervision**

Le groupe de travail supervision, composé des agents référents supervision et du service méthodologie, se réunit régulièrement dans le but de faire remonter les propositions, priorités et bonnes pratiques des ARIS et de s'échanger sur les pratiques appliquées et besoins détectés. Il émet des directives internes ou à destination des ARIS pour assurer un traitement efficient, adapté, juste et équitable.

- **Groupe de travail supervision élargi**

Des ARIS, en nombre variable en fonction du sujet traité, complètent le groupe de supervision précité dans le cadre de réunions thématiques régulières. L'implication des ARIS permet l'articulation de besoins pour fournir un service approprié aux bénéficiaires concernés et développer l'offre de mesures adaptées aux exigences rencontrées, et contribue à l'établissement et l'adaptation des procédures internes nécessaires. En 2021, ce groupe s'est réuni cinq fois, soit en présentiel, soit via visioconférence. Une priorité du groupe en 2021 était l'adaptation de l'outil relatif à la fixation d'objectifs et d'évaluation de mesures TUC.

- **Réunions de travail**

Des réunions de travail, permettant la participation de tous les ARIS et de représentants des Offices sociaux, sont organisées régulièrement par l'ONIS. Ces réunions ont principalement comme objectif la présentation d'offres de différents acteurs institutionnels ou d'organismes non gouvernementaux, ainsi que l'échange avec les ARIS sur outils et procédures et sur différents sujets transversaux. En 2021, huit réunions de travail ont eu lieu.

- **Outils mis à disposition**

Une application développée et continuellement adaptée en fonction des nouveaux besoins identifiés permet à l'ARIS le traitement de dossiers dans une interface partagée avec l'ONIS. En 2021, outre de nouvelles fonctionnalités pour les utilisateurs, le développement a permis d'adapter les échanges informatiques sécurisés existants avec le Fonds national de solidarité (FNS) pour simplifier davantage les démarches au niveau administratif.

D'autre part l'ONIS gère une plateforme de collaboration qui permet aux ARIS notamment de consulter des actualités, les rapports des réunions de travail, télécharger différents modèles de courrier et

formulaire, consulter un calendrier partagé, et s'échanger avec les collaborateurs dans un forum de discussion. La même plateforme, accessible également aux représentants des offices sociaux, permet, sous forme d'application web de type Wiki, un accès aisé aux procédures et documents de référence, et permet aux ARIS de trouver rapidement les réponses à leurs questions. Les nouveautés et modifications entreprises sur la plateforme de collaboration sont repris mensuellement dans un récapitulatif à l'attention des ARIS.

En 2021, l'ONIS a débuté la mise en place d'une nouvelle plateforme de collaboration de type « Intranet ».

### c. Prestations financières

Le service des prestations financières de l'ONIS assure outre la gestion et le calcul des prestations un secrétariat social pour répondre aux questions de bénéficiaires et ARIS relatifs à ces prestations.

- **Gestion de l'allocation d'activation (AA)**

Tout bénéficiaire REVIS affecté à un TUC a droit à l'allocation d'activation, calculée par l'ONIS et versée par le FNS au bénéficiaire. Les fiches mensuelles relatives à cette prestation, tout comme les certificats de revenu, sont établis et envoyés en collaboration avec le CTIE.

Le tableau qui suit reprend le détail mensuel relatif à cette prestation pour l'année 2021.

*Tableau 5 : Détail mensuel des prestations pour 2021*

Mois	Nombre des bénéficiaires	Montant brut de l'AA
Janvier	1414	2 314 910.11€
Février	1439	2 357 396.46€
Mars	1452	2 356 678.96€
Avril	1456	2 356 789.12€
Mai	1500	2 419 872.56€
Juin	1474	2 391 983.28€
Juillet	1479	2 406 029.63€
Août	1450	2 384 524.15€
Septembre	1465	2 386 324.25€
Octobre	1490	2 467 162.30€
Novembre	1516	2 518 216.34€
Décembre	1501	2 520 287.18€
<b>Total</b>		<b>28 880 174.34€</b>

En 2021, 2048 personnes différentes ont participé à un TUC et ont bénéficié de la prestation précitée.

L'ONIS a reçu 66 sommations au cours de l'année 2021 (2 de la part du Centre commun de la sécurité sociale, 15 de la part de l'administration des contributions directes et 49 de l'administration de l'enregistrement) et 90 demandes de cessions de la part de créanciers. De plus, 390 saisies-arrêt ont été réceptionnées de la part de la Justice de Paix et l'ONIS a été saisi de 16 demandes relatives à des pensions alimentaires. Le montant total versé s'élève à 443 298,53 € dont 416 931,91 € ont été versés aux créanciers et 23 206.67 € sont actuellement retenus par l'ONIS en attendant un jugement de la part de la Justice de Paix.

- **Frais pour la fourniture de vêtements de travail et de matériel de protection**

158 demandes relatives au remboursement des frais en question pour les bénéficiaires affectés à une mesure d'activation ont été introduites auprès de l'ONIS en 2021 (98 demandes par les organismes d'affectations et 60 demandes par les bénéficiaires). Un montant total de 37 609,83€ a été liquidé en 2021 (compte prévisionnel).

- **Participation aux frais de personnel**

L'article 13 de la loi relative au revenu minimum garanti (loi RMG, abrogée) prévoyait une participation de la part du FNS aux frais de personnel pour une durée maximale de 36 mois pour un employeur ayant embauché un bénéficiaire consécutivement à une mesure d'insertion. Les employeurs bénéficiant de cette participation avant l'entrée en vigueur de la loi REVIS restent maintenus en leurs droits pendant la période de participation accordée. Le 30 novembre 2021 toutes ces périodes ont pris fin. Le tableau qui suit reprend le détail mensuel relatif au coût de cette prestation pour l'année 2021

*Tableau 6 : Détail mensuel relatif aux frais de personnel (art. 13 de la loi RMG)*

Mois	Nombre des dossiers traités	Nombre des contrats éligibles	Montant
Janvier	86	126	154 999.78€
Février	86	121	160 112.86€
Mars	79	117	180 327.57€
Avril	55	86	118 974.40€
Mai	54	84	111 462.40€
Juin	53	83	108 375.75€
Juillet	35	62	77 586.93€
Août	35	62	75 366.14€
Septembre	35	62	72 150.45€
Octobre	23	36	43 400.97€
Novembre	21	33	38 225.43€
Décembre			- €
<b>Total</b>			<b>1 140 982.68€</b>

### 3. Collaboration avec les services de l'Etat

#### a. Fonds national de solidarité (FNS)

Le FNS et l'ONIS se concertent régulièrement, tant au niveau méthodologique dans le cadre de l'élaboration de procédures communes, que, le cas échéant, au niveau de dossiers individuels. Des échanges de données quotidiens entre les systèmes informatiques de l'ONIS et du FNS facilitent le flux d'information. Le directeur de l'ONIS est membre du comité directeur du FNS.

## **b. Agence pour le développement de l'emploi (ADEM)**

Chaque requérant du REVIS bénéficie d'une orientation par l'ADEM, qui se prononce, sur base d'un entretien structuré, sur la capacité d'intégration au marché de l'emploi ordinaire. Sur base des avis établis en 2021 au « guichet REVIS » de l'ADEM, 45% des personnes étaient orientées vers l'ONIS pour un suivi intensif.

De même, toute personne bénéficiaire du REVIS présentant des besoins spécifiques en matière d'activation sociale et professionnelle, est orientée vers l'ONIS par un avis motivé de l'ADEM. En 2021, 435 avis motivés ont été établis par l'ADEM.

Tout dossier d'un bénéficiaire dans la compétence de l'ONIS peut, sur avis motivé de la part de l'ONIS, être transféré vers l'ADEM dès que le bénéficiaire est considéré apte à intégrer le marché du travail. Sur avis motivé de l'ONIS, 180 transferts de dossier en la compétence de l'ADEM ont été réalisés sur initiative de l'ONIS en 2021, dont 27 fois avec maintien temporaire de l'allocation d'activation (suite à une mesure TUC, pour une durée maximale de trois mois). Les bénéficiaires transférés en la compétence de l'ADEM participent au parcours d'évaluation et d'orientation organisé par le Centre d'orientation socio-professionnelle (COSP), et les transferts vers l'ADEM sont ainsi coordonnés avec les dates de début du parcours COSP (cinq fois par an). Des exceptions existent pour permettre une prise en charge immédiate par l'ADEM sans participation au parcours COSP.

## **c. Offices sociaux**

Les Offices sociaux (OS) sont les partenaires de l'ONIS pour la mise en œuvre de sa mission au niveau régional. Les modalités de collaboration et de financement relatives aux ARIS sont réglées par convention annuelle avec les OS. Les frais y résultant sont pris en charge par le budget de l'Etat.

Des réunions d'échange entre les représentants de l'ONIS et les représentants des 30 OS ont eu lieu entre juin et décembre 2021, afin de s'échanger sur des questions organisationnelles ou financières éventuelles.

Le décompte 2020 des conventions conclues entre les 30 OS et l'ONIS a donné le résultat suivant : Total des frais de fonctionnement éligibles : 7 676 348 € dont 6 606 300 € de frais de personnel (86%).

Dans le cadre des conventions conclues pour l'année 2021 entre les 30 OS et l'ONIS les dépenses suivantes sont prévues : Un montant de 9 143 090 € est prévu pour les frais de fonctionnement, dont 7 380 334 € pour les frais de personnel (81%). 0,50 postes ETP ARIS ont été créés en 2021 ce qui porte le nombre total de postes ETP dans les 30 conventions avec les OS à 65 ETP.

## **d. Service de la formation des adultes (SFA)**

Afin de participer à des cours de langue ou autres formation des adultes, l'ONIS oriente les requérants vers des cours de langue organisés par le SFA, par l'Institut National des Langues ou par des communes ou associations sans but lucratif ayant obtenu un agrément. Le système d'émission de bons pour bénéficier du droit d'inscription réduit permet aux requérants de choisir librement le prestataire de la formation.

En 2021, 3 520 bons à tarif réduit pour la participation à des cours ont été émis, dont 2437 pour des cours de langue française, 951 pour des cours de luxembourgeois et 132 pour d'autres types de cours.

*Tableau 7 : Nombre de bons pour émis pour la participation aux cours de langues et autres formations*

Type de cours	Nombre de bons émis
Français	2437
Luxembourgeois	951
Autres	132
Total	3520

Le SFA étant un partenaire régulier et privilégié dans l'orientation de bénéficiaires vers des formations, un nouveau mode de collaboration a été mis en place en 2021. Dorénavant, les bénéficiaires qui ont besoin d'un conseil en matière de cours de langue ou autre offre du SFA sont signalés par l'ARIS via une fiche d'information, permettant au SFA de transmettre par suite à l'ARIS les informations relatives aux offres proposées et service fournis.

**e. Conseil arbitral des assurances sociales (CASS)**

La loi REVIS prévoit un droit de recours contre les décisions du FNS prises sur avis de l'ONIS. En 2021, quatre recours contre une telle décision ont été introduits devant les juridictions de la sécurité sociale. Deux de ces recours ont porté sur une décision en application de l'article 3(1)d) de la loi REVIS, les deux autres ont porté sur l'application de l'article 24(3).

**4. Acteurs impliqués dans la mise en œuvre des mesures d'activation du type « travail d'utilité collective »**

**a. Organismes d'affectation**

Dans le cadre de la mise en œuvre de mesures TUC, l'ONIS a collaboré en 2021 avec 312 organismes d'affectation, dont 8 disposent d'une convention avec l'ONIS.

*Tableau 8 : Nombre d'organismes d'affectation par type*

Type	Nombre
ASBL et établissement d'utilité publique	171
Commune	34
Etablissement public	60
Etat	9
Fondation	25
Organisme de droit privé	13
Total	312

Tableau 9 : Organismes d'affectation conventionnés

Organisme d'affectation conventionnée	Domaines d'activité proposés	Dépenses
<b>Caritas Accueil &amp; Solidarité asbl</b>	Espaces verts; jardinage, horticulture, production bois de chauffage; service technique; nettoyage	519 040.16€
<b>Comité National de Défense Sociale (CNDS) asbl</b>	Collecte d'objets d'occasion; ateliers de réparation (mécanique, électrique, couture...); atelier de cuisine	359 457.72€
<b>Comité National de Défense Sociale (CNDS) Services sàrl</b>	cuisine; entretien des lieux de travail; horticulture; menuiserie; couture; balisage des sentiers touristiques; travaux forestiers; environnement et jardinage; transformation du bois	1 728 524.96€
<b>Eng nei Schaff asbl</b>	Jardinage, services de proximité, atelier de tri et de recyclage (machines domestiques, matériel électronique, véhicules), service de lavage-repassage	730 286.52€
<b>Office Social Nordstad (OSNOS) - Projet Arcade</b>	Travaux pour les communes faisant partie de l'OS Nordstad : entretien espaces verts, nettoyage, déneigement, restauration, maintenance de logements	557 032.36€
<b>Femmes en détresse - NAXI- Atelier de lavage, de repassage et de couture</b>	Atelier de lavage, repassage et couture	477 095.68€
<b>Croix Rouge Luxembourgeoise - Service TACT (Transition, Accompagnement, Compétences, Travail)</b>	Aides matérielles et alimentaires, service migrants et réfugiés, Lisko, Abricoeur, maintenance et services généraux	248 768.68€
<b>Fondation Emile-Mayrisch-Croix Rouge Luxembourgeoise asbl</b>	Centre de Réhabilitation du Château de Colpach : Accueil et déplacement des patients; logistique du site	91 306.72€
<b>Total</b>		4 711 512.80€

Il s'agit en grande partie d'organismes ayant déjà collaboré depuis longtemps avec l'ONIS. L'ancrage des ARIS dans toutes les régions du pays a permis d'établir des collaborations avec 44 nouveaux organismes, y compris des administrations communales et associations locales.

En 2021, la newsletter « Les actualités de l'ONIS » à l'attention de tous les organismes d'affectation a été lancée pour informer toutes les personnes intéressées des actualités autour de l'inclusion sociale et du travail de l'administration, mais surtout du travail et de l'investissement de ses organismes partenaires et créer une plateforme permettant notamment l'échange de bonnes pratiques du secteur.

#### **b. Service de Santé au Travail Multisectoriel (STM)**

Tout bénéficiaire affecté à un TUC doit se soumettre à un examen médical auprès d'un médecin du STM qui se prononce sur l'aptitude du bénéficiaire à être affecté au poste en question. Outre les avis établis suite à ces examens dits d'embauche, le STM a établi des avis sur dossier sans effectuer un réexamen, et, dans le cadre de la crise sanitaire liée au coronavirus, des avis sur dossier par rapport à la vulnérabilité de personnes affectées à un TUC.

**c. L'association d'assurance d'accident (AAA)**

Toute déclaration relative à un accident de travail ou de trajet en rapport avec une mesure d'activation est traitée par l'ONIS pour transfert à l'AAA. En 2021, 35 accidents ont été déclarés auprès de l'AAA (26 accidents de travail et 9 accidents de trajet) dont 25 accidents ont été reconnus (21 accidents de travail et 4 accidents de trajet), 6 déclinés ou classés sans suites (3 accident de travail et 3 accidents de trajet) et 4 (2 accidents de travail et 2 accidents de trajet) sont toujours en cours de traitement.

**5. Mesures d'activation dites de stabilisation ou de préparation**

Les mesures de stabilisation ou de préparation sont un outil à disposition de l'ARIS dans l'exercice de sa mission afin de répondre aux besoins spécifiques des bénéficiaires en matière de stabilisation, activation sociale ou professionnelle. L'ONIS accompagne le développement de mesures visant en particulier des bénéficiaires du REVIS, et peut contribuer au fonctionnement de telles mesures.

**a. Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés ASBL (ASTI) - Connections4work**

Avec un cofinancement communautaire par le Fonds social européen, l'ASTI a lancé le projet Connections4Work qui vise l'apprentissage de la langue française à l'usage spécifique de certains métiers. Via une formation aussi bien théorique que pratique, des personnes sont initiées aux exigences minimales linguistiques des métiers spécifiques, en l'occurrence le métier d'agent polyvalent en restauration et le métier de l'ouvrier polyvalent.

Une convention relative à une participation au cofinancement national par l'ONIS est en vigueur depuis 2019. Cette convention devait s'achever en 2020, mais au vu de la situation sanitaire, un cycle a dû être interrompu de sorte à ce qu'une prolongation exceptionnelle s'étalant jusqu'au début de l'année 2021 a été accordée au projet permettant de finaliser tous les cycles. De janvier à juin, 6 personnes ont ainsi pu participer au dernier cycle.

**b. Femmes en détresse ASBL (FED) - Contexte d'Inclusion et d'Accueil Organisé (CIAO) du centre de rencontre KOPPLABUNZ**

Le projet CIAO, cofinancé par le Fonds social européen, s'adresse particulièrement aux femmes issues de l'immigration sans pour autant exclure toute femme majeure qui par sa participation pourrait mieux se retrouver dans la société luxembourgeoise. Le but du projet CIAO est notamment de renforcer l'autonomie et l'évolution des participantes dans la société luxembourgeoise et de promouvoir l'intégration. Une convention relative à une participation au cofinancement national par l'ONIS a été signée en 2020 et en 2021, 34 femmes ont participé à un ou plusieurs ateliers proposés.

**c. Touchpoints ASBL - Sleeves up**

Le programme Sleeves up de Touchpoints ASBL a été créé dans le but d'informer, de former et de soutenir les réfugiés et primo-arrivants de pays tiers souhaitant créer une entreprise au Luxembourg.

Il se compose d'un Workshop en groupe permettant aux bénéficiaires d'avoir toutes les informations nécessaires dans le démarches pour s'établir en tant qu'indépendant, et de séances de coaching

individuel. Ce coaching peut inclure : le travail sur un business plan, l'établissement d'un dossier pour une demande d'autorisation d'établissement, l'étude de marché, évaluation des risques financiers etc. Le cas échéant, un accompagnement des participants aux rendez-vous (administrations, partenaires potentiels, instituts de financement, comptable...) est proposé.

En 2021, 21 bénéficiaires qui ont introduit auprès de l'ONIS un projet pour s'établir comme indépendant ont été orientés vers Touchpoints. Les dépenses de l'ONIS liées à ce programme pour l'année 2021 s'élèvent à 47 775.00€.

#### **d. Le Jardin des possibles ASBL - Pierres et partage**

Un projet réalisé dans le cadre du PAN Intégration, mis en œuvre par l'asbl Le Jardin des possibles, a permis de proposer une offre de mesure d'activation inédite et adaptée aux besoins d'un grand nombre de bénéficiaires du REVIS. L'objectif du projet en question, à savoir l'éducation et la pratique linguistique de la langue française pour bénéficiaires dans la compétence de l'ONIS, associé à un travail artisanal et artistique en groupe, s'intègre dans les démarches au niveau national en matière d'inclusion linguistique.

A échéance du financement du projet PAN, l'ONIS a repris l'activité via conventionnement avec « Le Jardin des Possibles » à partir de septembre 2021. Pour l'année 2021, 56 personnes ont participé à une des 3 sessions proposées depuis le début de l'année. Les dépenses liées au projet pour l'année 2021 s'élèvent à 20 767,56€.

#### **e. Fondation ABBL pour l'éducation financière - Zuumer Academy**

La Zuumer Academy est une initiative de la Fondation ABBL pour l'éducation financière lancée dans le cadre d'un appel à projets PAN Intégration. Il s'agit d'une formation qui se compose de différents modules visant l'inclusion financière de personnes vulnérables à travers l'éducation, portant notamment sur l'environnement bancaire au Luxembourg, les moyens de paiement, l'accès aux produits bancaires (comptes, prêts, produits d'épargne) et la maîtrise du budget.

Alors que le projet PAN a pris fin en 2020, l'ONIS a continué le partenariat avec l'ABBL et 30 personnes ont ainsi pu participer à une formation dispensée.

#### **f. Colabor2 ASBL - Service d'Évaluation et d'Orientation (SEO)**

SEO a pour mission d'évaluer la culture de travail et l'employabilité des bénéficiaires afin de fournir un avis d'orientation détaillé à l'ONIS. Cette mission est concrétisée par un parcours à travers plusieurs ateliers associés à des entretiens d'évaluation individuels et en groupe.

Cette offre était initialement réservée aux bénéficiaires ayant participé pour une période prolongée à une mesure TUC et pour lesquels un avis externe sur leur potentiel d'évolution et d'insertion professionnelle était demandé. En mai 2021, cette offre a été ouverte à toute la population dans la compétence de l'ONIS, permettant ainsi une évaluation initiale de personnes bénéficiaires et l'établissement d'un avis d'orientation guidant l'ARIS dans le développement du parcours d'activation.

Les ateliers se sont déroulés sur deux sessions consécutives du mois de juin au mois de décembre 2021 avec un total de 40 participants. Les dépenses liées au projet pour l'année 2021 s'élèvent à 205 380,16€.

#### **g. Inter Actions ASBL - ateliers socio-professionnels (SPA)**

L'objectif de ces ateliers, financés par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, est d'apporter aux bénéficiaires un appui dans la définition de leur projet professionnel via des travaux de groupes ou des jeux de rôles. Ces techniques contribuent au développement des compétences sociales et personnelles des bénéficiaires. Des formations supplémentaires sont organisées en vue de préparer les bénéficiaires à un entretien professionnel en simulant notamment un entretien fictif. A la fin des ateliers, un bilan de compétences est remis aux bénéficiaires et à l'ARIS, afin de contribuer à une optimisation de l'orientation des bénéficiaires. 29 bénéficiaires ont participé au courant de l'année 2021 au SPA et 24 bénéficiaires ont pu terminer leur parcours avec la remise d'un bilan final en présence de leur ARIS.

#### **h. Office social de Strassen – Sustainable PINSS (SuPI)**

En 2020, en collaboration avec l'Office social de Strassen, un projet d'intégration sociale a été initié à Strassen visant la valorisation des compétences par des ateliers (PINSS). Au cours de l'année 2021, l'asbl « Sustained.lu » a rejoint le projet qui s'appelle désormais Sustainable PINSS (SuPI). Cette nouvelle collaboration a permis de réunir deux objectifs : l'éducation et la pratique linguistique de la langue française de bénéficiaires du REVIS, associées à un partage de connaissances et de compétences à travers des activités manuelles basées sur le principe du « Upcycling ».

#### **i. Femmes en détresse - Apprendre des langues en travaillant au Naxi-Atelier**

L'Atelier de Naxi, financé par l'ONIS, se compose d'un atelier de lavage et de repassage de linge au service des collectivités et aux particuliers, de même qu'un atelier de couture. Ces travaux sont réservés exclusivement aux femmes bénéficiaires REVIS qui y travaillent dans des mesures de type TUC.

Il a été constaté que les barrières linguistiques jouent un rôle important freinant le processus d'intégration de ces femmes. « Femmes en détresse » a ainsi mis en place, avec l'aide d'un financement dans le cadre d'un appel PAN Intégration, un projet pour enseigner la langue française par la conversation pendant le travail pratique dans les ateliers (méthodologie « learning while doing »), facilitant ainsi l'expression orale et la compréhension.

### **6. Fonds social européen (FSE)**

Dans le cadre de deux projets du Fonds social européen (FSE), l'ONIS prend en charge une partie de la contrepartie nationale publique. Il s'agit des projets Connections4Work et Contexte d'Intégration, d'Accompagnement et d'Orientation (cf ci-avant).

La participation de l'ONIS à la contrepartie publique nationale pour les 2 projets en 2021 s'est élevée à 73 245 €.

Le projet Connections4Work en collaboration avec l'ASTI a été clôturé en juin 2021 et le paiement final effectué.

Le projet CIAO avec FED a été clôturé le 31.12.2021, le paiement final sera effectué en 2022.

## 7. Relations internationales

L'ONIS fait partie d'un réseau européen sur le revenu minimum, établi par la Commission européenne afin de faciliter le partage d'expériences et de bonnes pratiques en matière de revenu minimum entre Etats membres, en particulier en lien avec le principe 14 du socle européen des droits sociaux.

L'ONIS a participé à deux conférences d'apprentissage mutuel entre experts d'autorités nationales sous le thème notamment de monitoring et évaluation des dispositifs de revenu minimum. En outre l'ONIS a contribué à une étude exploratoire de la Commission européenne qui vise à combler le manque d'informations et identifier les forces et les défis en matière d'efficacité des régimes de revenu minimum des Etats membres de l'Union européenne.

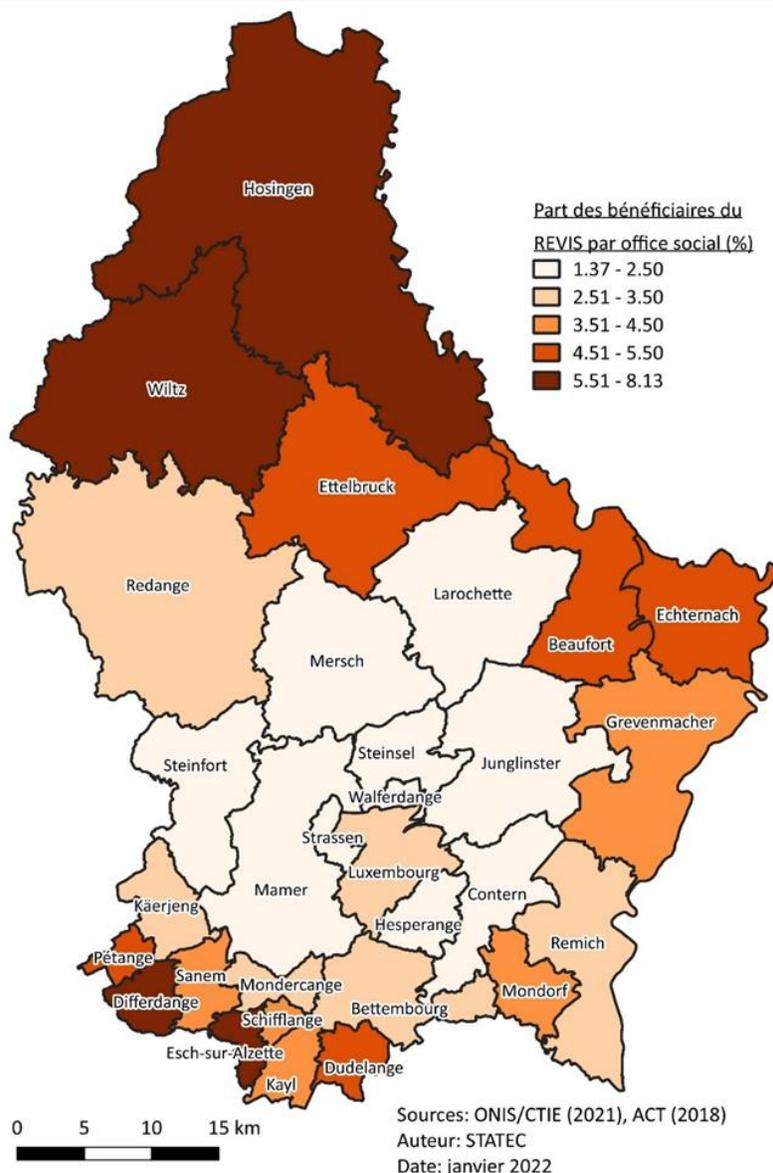
## 8. Statistiques administratives

### a. Statistiques générales sur les bénéficiaires du REVIS

Les statistiques qui suivent reflètent l'état des données encodées dans la base de données de l'ONIS, tant pour les données relatives à l'année 2021, que pour la situation au 31 décembre 2021.

En 2021, le taux de membres de ménages bénéficiaires du REVIS par rapport à la population totale se situait à 3,76%, un taux identique à celui de 2020. La carte ci-après indique la répartition par Office social en terme de pourcentage de la population totale.

Répartition des bénéficiaires du REVIS par office social (%) au 31 décembre 2021



Le principe du partage de compétence mis en œuvre dans le cadre de la loi REVIS a permis une répartition claire des personnes faisant partie des communautés domestiques bénéficiaires du REVIS entre les trois organismes impliqués, à savoir le FNS, l’ADEM et l’ONIS.

Le FNS, qui se charge de l’instruction des nouvelles demandes, gère également les dossiers des personnes exemptes de l’obligation d’inscription en tant que demandeur d’emploi auprès de l’ADEM et pour lesquelles la collaboration avec l’ONIS n’est pas exigée, notamment les enfants, les personnes âgées, les salariés à temps plein. Ces personnes, majoritairement bénéficiaires mineurs, représentent 55% du total des membres.

L'ADEM, qui se charge de l'orientation des requérants en âge de travailler, est en charge de 15% des personnes.

L'ONIS prend en charge les bénéficiaires adultes présentant des besoins spécifiques en matière d'activation sociale et professionnelle. 23% des personnes se trouvent dans la compétence de l'ONIS.

Tableau 10 : Âge des membres des ménages bénéficiaires, dans la compétence du FNS, de l'ADEM et de l'ONIS

Âge	FNS			ADEM			ONIS			MNB*	Total
	F	M	Total	F	M	Total	F	M	Total		
<18	3 705	3 906	7611							456	8067
18-24	454	445	899	34	6	40	101	6	107	905	1951
25-29	48	67	115	178	113	291	381	233	614	207	1227
30-34	70	139	209	278	214	492	444	257	701	104	1506
35-39	81	146	227	395	246	641	493	271	764	83	1715
40-44	102	218	320	377	289	666	488	312	800	68	1854
45-49	121	218	339	307	272	579	454	299	753	50	1721
50-54	134	223	357	206	205	411	404	286	690	45	1503
55-59	199	268	467	124	161	285	377	274	651	42	1445
60-64	315	305	620	62	91	153	218	180	398	14	1185
>=65	1204	863	2067	2	1	3	3	2	5	26	2101
<b>Total</b>	<b>6 433</b>	<b>6 798</b>	<b>13231</b>	<b>1 963</b>	<b>1 598</b>	<b>3561</b>	<b>3 363</b>	<b>2 120</b>	<b>5483</b>	<b>2 000</b>	<b>24275</b>
<b>% total</b>			54,5			14,7			22,6	8,2	100

\*membres non-bénéficiaires d'un ménage bénéficiaire

Source : fichier ONIS décembre 2021

#### b. Statistiques sur les bénéficiaires du REVIS dans la compétence de l'ONIS

Les caractéristiques des bénéficiaires du REVIS dans la compétence de l'ONIS ainsi que leur orientation par rapport aux mesures d'activation sont détaillées à la présente section. Puisqu'à tout moment, une partie des dossiers se trouvent en instance, ce qui est le cas en particulier pour les bénéficiaires récents en attente de convocation à une réunion accueil ou un premier rendez-vous ARIS, les statistiques qui suivent n'incluent pas toujours la totalité des bénéficiaires sous la compétence de l'ONIS.

Concernant le niveau de formation, comme indiqué au tableau 11, la majorité des bénéficiaires est peu qualifiée : un peu moins d'un tiers a terminé au maximum l'enseignement primaire et un peu plus d'un tiers le premier cycle secondaire, l'équivalent d'une classe de 11<sup>ème</sup> de l'enseignement secondaire général ou de 3<sup>ème</sup> de l'enseignement secondaire classique. 11% des bénéficiaires ont terminé avec succès des études post-secondaires. Cette répartition est comparable pour les deux sexes.

Tableau 11 : Niveau de formation des bénéficiaires

Niveau formation	Femmes	% F	Hommes	% H	Total	% T
Education de la petite enfance ou primaire	894	30.5	520	28.1	1414	29.6
Premier cycle de l'enseignement secondaire	980	33.4	662	35.8	1642	34.4
Deuxième cycle de l'enseignement secondaire	685	23.4	440	23.8	1125	23.5
Enseignement post-secondaire non-supérieur	39	1.3	35	1.9	74	1.5
Enseignement supérieur de cycle court	110	3.8	56	3.0	166	3.5
Licence ou niveau équivalent	173	5.9	95	5.1	268	5.6
Master, Doctorat ou niveau équivalent	49	1.7	40	2.2	89	1.9
<b>Total</b>	<b>2930</b>	<b>100.0</b>	<b>1848</b>	<b>100.0</b>	<b>4778</b>	<b>100.0</b>

Source : fichier ONIS décembre 2021

L'ONIS accueille un grand nombre de personnes présentant des restrictions ou inaptitudes dues à l'état de santé. En effet, pour presque 60% des bénéficiaires (3296) dans la compétence de l'ONIS, l'ARIS a noté une restriction ou inaptitude à la participation aux mesures d'activation. Parmi ces personnes, 113 bénéficiaires présentent des restrictions ou inaptitudes en raison d'une dépendance à une substance psychoactive.

Tableau 12 : Nombre de bénéficiaires pour lesquels des restrictions ou inaptitudes à la participation aux mesures d'activation liées à l'état de santé physique ou mentale ont été constatées

Restriction et inaptitudes	Femmes	Hommes	Total
<b>Total</b>	<b>1976</b>	<b>1320</b>	<b>3296</b>

Source : fichier ONIS décembre 2021

Malgré la possibilité légale de faire bénéficier tous les adultes d'un ménage à des mesures d'activation, la présence d'enfants dans le ménage constitue souvent un obstacle important à la participation à ces mesures. Au niveau structurel, les possibilités manquantes de places de garde restent fréquentes, s'y ajoutent l'exigence de présence permanente d'un parent, et les contraintes horaires relatives à l'organisation au sein des familles. Pour 1 336 personnes, l'ARIS a noté cet obstacle, la majorité (87%) étant des femmes. Parmi ces personnes, 581 (dont 89% de femmes) sont actuellement à la recherche d'une place de garde.

Tableau 13 : Nombre de bénéficiaires présentant un obstacle à l'activation lié aux enfants du ménage

Obstacle	Femmes	Hommes	Total
<b>Total</b>	<b>1163</b>	<b>173</b>	<b>1336</b>
○ dont recherche place de garde	581	70	651

Source : fichier ONIS décembre 2021

D'autres bénéficiaires présentent un obstacle lié à une personne tierce. Il s'agit ici la plupart du temps de bénéficiaires ayant le statut d'aidant dans le cadre de l'assurance dépendance. Dans les autres cas, il s'agit en général de la présence récurrente nécessaire pour une personne tierce. A nouveau, l'ONIS constate que cette charge incombe principalement aux femmes (83%).

Tableau 14 : Nombre de bénéficiaires présentant un obstacle à l'activation lié à une personne tierce

Obstacle	Femmes	Hommes	Total
<b>Total</b>	192	46	238
o <b>dont statut d'aidant reconnu</b>	131	26	157

Source : fichier ONIS décembre 2021

L'orientation des bénéficiaires se base sur les deux types de mesures d'activation définies à l'article 17 de la loi. Celles-ci prennent la forme soit de l'affectation temporaire à des travaux d'utilité collective (TUC), soit d'activités de stabilisation sociale ou de préparation. Les mesures de stabilisation peuvent prendre la forme notamment de la participation à une cure, un sevrage ou une thérapie, les mesures de préparation peuvent inclure la participation à des offres en matière d'inclusion, y compris les formations.

Au 31 décembre 2021, 39% des bénéficiaires, dont environ un tiers des femmes et la moitié des hommes, étaient orientés en priorité vers les TUC, n'excluant cependant pas la participation en parallèle à des mesures de stabilisation ou de préparation. En revanche, plus que la moitié des femmes et 39% des hommes étaient orientés exclusivement vers les mesures de stabilisation ou de préparation, tout en étant dispensés de la participation aux TUC. 5% des bénéficiaires étaient dispensés temporairement de la participation aux deux types de mesures d'activation. C'est notamment le cas pour les personnes pour lesquelles une demande d'une prestation sociale de niveau supérieur est en cours, ainsi que pour la majorité des aidants dans le cadre de l'assurance dépendance. Les 6% restants sont principalement des bénéficiaires en attente d'une convocation à une réunion accueil ou à un premier rendez-vous ARIS, pour lesquels une orientation n'a pas encore pu être définie. Parmi ces personnes figurent également des bénéficiaires en cours d'un transfert auprès de l'ADEM.

Tableau 15 : Orientation des bénéficiaires

Orientation	Femmes	% F	Hommes	% H	Total	% T
<b>Travaux d'utilité collective</b>	1083	32.2	1080	50.9	2163	39.4
<b>Mesures de stabilisation / préparation</b>	1857	55.2	836	39.4	2693	49.1
<b>Dispense temporaire</b>	217	6.5	57	2.7	274	5.0
<b>Autre</b>	206	6.1	147	6.9	353	6.4
<b>Total</b>	3363	100.0	2120	100.0	5483	100.0

Source : fichier ONIS décembre 2021

Parmi les 5 063 bénéficiaires (3 125 femmes et 1 938 hommes) avec un plan d'activation en cours de validité au 31 décembre 2021, la démarche la plus fréquente est celle du suivi médical et/ou thérapeutique, la moitié des femmes et des hommes ayant cette démarche reprise dans leur plan d'activation. 20% des bénéficiaires sont engagés à remettre un certificat médical de restriction ou d'inaptitude à l'ARIS ou à se faire établir un avis par un expert du domaine médical mandaté par l'ONIS.

Une autre démarche de plus en plus fréquente, aussi bien parmi les bénéficiaires orientés uniquement vers les mesures de stabilisation ou de préparation, que parmi les bénéficiaires orientés en priorité vers un TUC, est celle de la participation à un cours de langue. En effet, 34% des bénéficiaires sont engagés à y participer. Dans 84% des cas il s'agit de cours de langue française, dans les autres cas de cours de langue luxembourgeoise ou allemande (15% et 1%, respectivement). 4% des bénéficiaires se sont engagés à participer à un cours d'alphabétisation.

Tableau 16 : Démarches fréquentes du plan d'activation

Démarches	Femmes	Hommes	Total
Participation aux mesures TUC	1073	1061	2134
Suivi médical et/ou thérapeutique	1582	1000	2582
Remise certificat médical inaptitude ou restriction ou avis expert mandaté du domaine médical	622	365	987
Participation aux cours de langue	1078	633	1711
Participation aux cours d'alphabétisation	132	57	189

Source : fichier ONIS décembre 2021

En ce qui concerne les personnes orientées vers les mesures de type TUC, 37% étaient retenues pour une activité correspondant à la durée normale de travail des salariés, mais 63% faisaient valoir des motifs pour une activité à temps partiel. La différence entre les femmes et les hommes est assez marquée, comme on peut le constater au tableau ci-après. En effet, alors que la moitié des hommes était disponible pour un TUC à temps plein, ce mode n'était retenu que pour 24% des femmes.

Tableau 17 : Nombre de bénéficiaires orientés vers un TUC selon la durée du travail maximale

Durée du travail (h/sem)	Femmes	% F	Hommes	% H	Total	% T
40	263	24.3	548	50.8	811	37.5
30-39	212	19.6	142	13.1	354	16.4
20-29	564	52.1	377	34.9	941	43.5
1-19	44	4.1	13	1.2	57	2.6
Total	1083	100.0	1080	100.0	2163	100.0

Source : fichier ONIS décembre 2021

Parmi les motifs renseignés pour la réduction des heures de travail possibles, le plus fréquent concerne la santé (43%). Une autre raison fréquente (34%), est celle de la disponibilité, qui s'explique en général par la présence d'enfants dans le ménage nécessitant une garde. De plus, un nombre assez important de personnes (22%) est orienté vers des TUC à temps partiel à des fins d'initiation. Ceci s'explique notamment par le grand nombre de personnes nouvellement disponibles pour de telles mesures, pour lesquelles une vérification de l'employabilité est indiquée.

Le nombre de bénéficiaires ayant effectivement participé à un TUC en décembre 2021 (1495) a légèrement augmenté par rapport à décembre 2020 (1433), avec un taux d'activation (69%) des personnes orientées vers les TUC comparable à l'année précédente (68%). La majorité des hommes (57%) était affectée à un TUC à temps plein, alors que la majorité des femmes (75%) était affectée à un TUC à temps partiel.

Tableau 18 : Nombre de bénéficiaires affectés à un TUC et durée du travail par semaine

Heures par semaine	Femmes	% F	Hommes	% H	Total	% T
40	182	25.2	442	57.3	624	41.7
30-39	159	22.0	82	10.6	241	16.1
20-29	344	47.6	231	29.9	575	38.5
1-19	38	5.3	17	2.2	55	3.7
Total	723	100.0	772	100.0	1495	100.0

Source : fichier ONIS décembre 2021

Plus que la moitié des mesures sont organisées auprès d'associations sans but lucratif, suivi des administrations communales.

Le tableau qui suit donne un résumé des types des postes auxquels les bénéficiaires sont affectés. On observe une forte prépondérance des secteurs de l'entretien, du jardinage et de la restauration pour les hommes ainsi que de l'entretien intérieur, de la restauration et des soins du linge pour les femmes.

Tableau 19 : Nombre de bénéficiaires affectés à un TUC en décembre 2021 selon le type de poste

Type de poste	Femmes	% F	Hommes	% H	Total	% T
Accueil	15	2.1	15	1.9	30	2.0
Administratif	45	6.2	26	3.4	71	4.7
Agriculture	1	0.1	2	0.3	3	0.2
Artisanal	9	1.2	12	1.6	21	1.4
Assemblage / tri / emballage / recycling	30	4.1	77	10.0	107	7.2
Commercial	13	1.8	2	0.3	15	1.0
Culturel	4	0.6	1	0.1	5	0.3
Entretien extérieur	13	1.8	200	25.9	213	14.2
Entretien intérieur	235	32.5	84	10.9	319	21.3
HORECA	158	21.9	90	11.7	248	16.6
Informatique		0.0	2	0.3	2	0.1
Intellectuel	1	0.1	6	0.8	7	0.5
Jardinage / Nature	5	0.7	88	11.4	93	6.2
Logistique	3	0.4	41	5.3	44	2.9
Production en industrie	1	0.1	3	0.4	4	0.3
Sécurité / Gardiennage		0.0	6	0.8	6	0.4
Soins animaux	9	1.2	7	0.9	16	1.1
Soins du linge	71	9.8	9	1.2	80	5.4
Sportif		0.0	6	0.8	6	0.4
Technique	6	0.8	46	6.0	52	3.5
Travail avec enfants	31	4.3	4	0.5	35	2.3
Travail avec personnes âgées	24	3.3	5	0.6	29	1.9
Travail avec personnes handicapées	7	1.0	2	0.3	9	0.6
Travail avec personnes malades	6	0.8	1	0.1	7	0.5
Travaux publics	5	0.7	19	2.5	24	1.6
Vente	26	3.6	8	1.0	34	2.3
Autre	5	0.7	10	1.3	15	1.0
<b>Total</b>	<b>723</b>	<b>100.0</b>	<b>772</b>	<b>100.0</b>	<b>1495</b>	<b>100.0</b>

Source : fichier ONIS décembre 2021

Le tableau 20 renseigne sur l'activation des ménages avec plus d'un adulte en âge de travailler. La loi REVIS permet l'affectation aux mesures TUC à tous les adultes dans la compétence de l'ONIS, de sorte que, en décembre 2021, l'ONIS a recensé 38 ménages avec 2 bénéficiaires affectés à un TUC, dont 32 ménages avec une activation en TUC cumulée de plus de 40 heures. Cette constellation étant impossible avant l'introduction du REVIS, elle reste limitée et dans le même ordre qu'en 2020 (35 ménages biactifs en TUC). De plus, 109 ménages comprenaient un membre affecté à un TUC et un membre avec une activité salariale en 2021.

Tableau 20 : Taux d'activation par ménage

Type de ménage	Nombre de ménages
<b>Ménages à 2 bénéficiaires affectés à un TUC</b>	38
○ dont ménages à 2 bénéficiaires affectés à un TUC totalisant à plus de 40h/semaine	32
<b>Ménages à 1 bénéficiaire affecté à un TUC</b>	1419
○ dont ménages à 1 bénéficiaire affecté à un TUC et 1 bénéficiaire avec activité salariale	109
<b>Total</b>	1457

Source : fichier ONIS décembre 2021

Vu le caractère temporaire des activités, les changements sont très fréquents en cours d'année. Ce fait est bien illustré par le nombre important d'activités qui ont pris fin courant 2021. L'analyse des raisons pour lesquelles elles ont pris fin, donne aussi une idée des suites réservées aux mesures d'activation, notamment s'il y a eu un changement de mesure ou si une insertion sur le premier marché de l'emploi a pu être réalisée.

Tableau 21 : Nombre de TUC ayant pris fin en 2021 et motifs de fin

Motif de fin	Femmes	% F	Hommes	% H	Total	% T
<b>Autre mesure</b>	134	27.6	144	24.4	278	25.8
<b>Décès</b>	1	0.2	6	1.0	7	0.7
<b>Dispense</b>	82	16.9	99	16.8	181	16.8
<b>Fin de droit (art. 21)</b>	18	3.7	18	3.0	36	3.3
<b>Insertion professionnelle</b>	34	7.0	68	11.5	102	9.5
<b>Pension de vieillesse ou d'invalidité</b>	5	1.0	13	2.2	18	1.7
<b>Renonciation</b>	5	1.0	1	0.2	6	0.6
<b>Reprise FNS</b>	199	41.0	220	37.2	419	38.9
<b>Transferts ADEM</b>	7	1.4	22	3.7	29	2.7
<b>Total</b>	485	100.0	591	100.0	1076	100.0

Source : fichier ONIS décembre 2021

En 2021, 1 076 mesures TUC ont pris fin, avant terme ou à terme sans renouvellement sur le même poste. Dans 278 cas, la raison était le début d'un autre TUC consécutivement à la mesure en question (auprès du même organisme ou auprès d'un autre). Pour 29 bénéficiaires, le dossier a été transféré à l'ADEM, dans la plupart des cas avec maintien de l'allocation d'activation pour une durée maximale de trois mois. 102 bénéficiaires ont signé un contrat de travail consécutivement à leur mesure. Le taux important de «reprises», indiquant en général des fins d'activité suite à la fin d'une convention sans qu'une nouvelle affectation n'ait pu être organisée, témoigne cependant d'une certaine réticence des organismes d'affectation, de renouveler une affectation, voire d'engager une personne suite à sa mesure d'activation. Dans 181 cas, les bénéficiaires ont dû être dispensés de la poursuite de leur mesure.

## VII. Établissements publics

### 1. La Caisse pour l'avenir des enfants

#### 1.1. Le Conseil d'administration de la CAE

Le Conseil d'administration se compose du président de la CAE, des représentants des syndicats les plus représentatifs sur le plan national (CGFP, LCGB et OGBL), des représentants des chambres professionnelles patronales (Chambre de l'Agriculture, Chambre de Commerce et Chambre des Métiers) et d'un représentant des professions libérales.

En 2021 le Conseil d'administration a siégé à 9 reprises et a tranché sur 482 dossiers, contre 387 en 2020 et 529 dossiers en 2019.

En raison de la crise sanitaire, les réunions du Conseil d'administration des mois de janvier jusqu'au mois de juillet ont eu lieu via visioconférence. A partir du mois de septembre les réunions ont eu lieu par le système hybride (en présentiel/via vidéo).

Le programme de travail de la caisse pour la période de 2022 à 2024 a été approuvé par le Conseil d'administration dans la séance du 19 octobre 2021. Le principal objectif consiste à réorganiser le Département du Contrôle.

Il y a lieu de noter que les grands projets du programme de travail venu à échéance le 31 décembre 2021, à savoir la conciliation vie professionnelle – vie privée des collaborateurs de la caisse ainsi que la réorganisation à fond du Département Relations Clients - ont pu être réalisés.

Un des sujets les plus discutés au sein du Conseil d'administration était certainement la problématique du droit à l'allocation familiale pour les enfants du conjoint ou du partenaire des travailleurs frontaliers, suite à un arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne d'avril 2020. Suite à cet arrêt, une adaptation législative s'est avérée nécessaire et la présidence de la Caisse a activement participé à l'élaboration du projet de loi n° 7828, déposé le 1<sup>er</sup> juin 2020 par Madame le Ministre de la Famille et de l'intégration à la Chambre des Députés.

Depuis mars 2021, la CAE a commencé le traitement des dossiers conformément à l'arrêt de la Cour et des conclusions du Conseil supérieur de la sécurité sociale en analysant pour chaque cas si le travailleur pourvoit ou non à l'entretien des enfants de son conjoint, ce qui se traduit par un travail fastidieux et conduisant en même temps à de nouveaux litiges.

#### 1.2. L'effectif de la CAE

En 2021, le nombre de postes à plein temps s'élève à 142, auxquels s'ajoutent 5 agents engagés sous le statut du travailleur handicapé et des remplaçants temporaires. L'effectif physique de la CAE s'élève actuellement à 125 agents.

### 1.3. Le travail dans les différentes directions et départements de la CAE

Suite à la crise sanitaire avec des adaptations quotidiennes nécessaires, l'année 2021 a marqué un retour à une situation plutôt normale.

Le déploiement du nouveau client GED (gestion électronique des dossiers) suivi d'une mise en œuvre progressive du projet EESSI ont pu se dérouler conformément au calendrier revu fin 2020.

Toujours dans le domaine de l'échange électronique de données, c'est dans une optique de simplification administrative et en vue d'une réduction efficace des charges administratives que la Caisse a initié plusieurs projets d'échanges des données avec des acteurs institutionnels de la place.

Fort de son expérience acquise au cours des dernières années en matière d'échange de données de masse avec les caisses françaises (échange de masse d'attestations de paiement qui intervient de manière complémentaire à l'EESSI), la CAE en a revu les spécifications techniques de manière à le généraliser et à l'ouvrir aux institutions compétentes d'autres pays membres de l'UE tombant sous le régime du Règlement (CE) n° 883/2004. Une première mise en œuvre d'un tel échange a été initiée avec les CAF de la Wallonie.

Pour ce qui concerne les projets d'évolution de l'application centrale de la CAE (PF2), à savoir les projets « Qualité » et « Recouvrement », une première version d'un prototype correspondant à la mise en œuvre d'un ensemble cohérent de fonctionnalités a été réalisée par le CISS et doit permettre à la CAE d'évaluer l'utilisabilité du produit final.

Au sujet de la maintenance de l'application centrale de la CAE (PF2), plus de 230 demandes de développements ont été réalisées et plus de 165 nouvelles demandes ont été formulées. Au total, 260 demandes restent ouvertes ou sont en cours de réalisation.

Au cours de l'année 2021, la Direction du Traitement des Prestations a réussi à garantir une accessibilité continue et à assurer un service rapide et de qualité et ce malgré un environnement de travail encore fortement perturbé.

Le Département Prestations familiales a consolidé la profonde restructuration entamée fin d'année 2020 et les agents affectés au département ont réussi à évacuer une quantité de travail en constante augmentation depuis les dernières années. Les délais de traitement d'une demande d'allocation familiale ou d'une prime de naissance ont été de l'ordre de quelques jours, reflet d'une organisation performante du département et fruit d'un investissement en matière de formation initiale et continue des agents de traitement.

Parmi les défis relevés en matière de prestations familiales au cours de l'année 2021, il y a lieu de citer notamment la mise en œuvre de la décision du Gouvernement luxembourgeois de procéder à une indexation rétroactive de l'allocation familiale, ainsi que la gestion de l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne rendu le 2 avril 2020 et ayant trait au droit à l'allocation familiale pour les enfants du conjoint d'un travailleur frontalier.

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme du congé parental fin 2016, le Département Congé doit faire face à un nombre de demandes en constante augmentation. Malgré cela, le délai de traitement moyen d'une demande de congé parental est resté extrêmement court et les confirmations d'octroi d'un congé

parental tout comme les refus sont envoyés dans des délais optimaux, permettant ainsi aussi bien au demandeur qu'à son employeur de disposer du temps nécessaire pour s'organiser au mieux.

A signaler que dans le cadre de l'analyse souvent complexe des conditions d'octroi liées à l'affiliation obligatoire, une étroite et fructueuse collaboration a été mise en place au cours de l'année avec le Centre commun de la sécurité sociale. Les échanges notamment avec le Département contrôle du Centre commun sont excellents, grâce à l'engagement des collaborateurs des deux côtés.

En 2021, les deux entités composant le Département Relations Clients ont atteint tous les objectifs fixés. Le service Front Office a rempli son rôle d'interlocuteur de prédilection avec les assurés et les services et administrations du monde de l'enfance. L'accessibilité continue, priorité assumée de la CAE, a été garantie aussi bien par le biais d'un standard téléphonique renforcé, que par celui du traitement des demandes formulées en ligne par les assurés, celles-ci étant généralement traitées le jour même de leur formulation.

Le service Back Office a pour sa part fait face à une nette recrudescence des documents fournis de manière électronique, phénomène qui est susceptible de s'amplifier au cours de l'année 2022 avec la mise en place prévue d'une application mobile dédiée à la CAE.

L'Administration générale regroupe les Départements Ressources humaines, Comptabilité et Finances, le Secrétariat général, le Département Logistique, ainsi que les services Recouvrement et Juridique.

Le Département des Ressources humaines continue à jouer un rôle charnière dans l'optimisation de l'organisation journalière et assume de multiples fonctions de support. L'année 2021 a encore été fortement marquée par les perturbations liées au Covid-19. Le suivi des mesures sanitaires a nécessité un effort accru au niveau des Ressources humaines. L'organisation de travail en mode présentiel et en télétravail a porté ses fruits et a donné une grande flexibilité à tout un chacun. Grâce à cette organisation flexible, la CAE a minimisé le risque d'infection au travail et a également maîtrisé le taux d'absentéisme. En fonction de l'évolution de la crise, la CAE a adapté à plusieurs reprises son mode de fonctionnement avec des variantes de télétravail plus ou moins intenses et des plans de travail adaptés à la situation. Les bureaux ont été réorganisés tout en respectant la distance physique instaurée dans le cadre des précautions de la crise sanitaire. Le suivi des mises en quarantaine successives du personnel a provoqué un travail de coordination géant pour garantir le bon déroulement et la continuation des activités et pour préserver la santé de tous les collaborateurs. La nouvelle forme de travailler nécessite de nombreuses adaptations en matière de communication. Pour le déploiement pratique des différentes mesures instaurées, les Département Ressources humaines et logistique ont fait preuve d'une collaboration excellente.

Une série de formation sous forme de webinaires a eu lieu sur la lutte contre la fraude en matières de prestations familiales. L'objet en était de sensibiliser les collaborateurs sur les aspects de lutte contre la fraude et de nouer des contacts avec d'autres institutions de la sécurité sociale aussi bien au niveau national qu'au niveau international.

Le Service Recouvrement continue à récupérer avec beaucoup de rigueur les sommes indûment versées et continue à échanger au niveau international pour développer davantage le recouvrement transfrontalier. Les travaux de développement d'une nouvelle application informatique ont été lancés. La mise en œuvre du programme européen ESSI facilite les échanges entre tous les acteurs de la sécurité sociale européenne.

Le Service Juridique conseille et soutient les différents départements avec beaucoup d'expertise.

Le Département Comptabilité et Finances a optimisé son fonctionnement interne par le développement de nouvelles fonctionnalités dans le programme de gestion. Le développement et l'extension continue du « datawarehouse » permet de gagner du temps dans l'établissement des prévisions budgétaires et financières.

La Direction Maîtrise des Prestations a poursuivi sa collaboration avec les autres directions afin de répondre aux besoins émanant du métier et d'offrir aux agents des outils de travail performants et une mise à jour régulière des procédures de travail, nécessaires au traitement des dossiers.

En collaboration avec la Direction de la Coordination informatique et de la maîtrise d'ouvrage, le projet « EESSI » (Echange électronique d'informations sur la sécurité sociale) a pu aboutir au courant de l'année 2021 avec l'entrée officielle de la CAE dans l'échange européen des données de sécurité sociale en date du 01.04.2021 pour la branche prestations familiales. Pour rappel, à la base du projet européen EESSI sont les règlements européens 883/2004 et 987/2009 sur la coordination des systèmes de sécurité sociale. Cette transition vers EESSI permettra aux institutions de sécurité sociale des États membres de communiquer entre elles de manière électronique pour instruire et traiter les dossiers des travailleurs européens en situation de mobilité. Comme une transition de l'échange papier vers l'échange électronique de données ne se passe pas du jour au lendemain, un travail préalable sur le plan technique et au niveau métier était nécessaire. Ainsi, les agents du Département Prestations familiales ont été formés dès 2020 à l'utilisation des formulaires électroniques structurés, et des formations internes spécifiques ont été tenues en 2021 avant que la CAE n'ait été déclarée opérationnelle pour échanger à travers EESSI. Des contacts réguliers ont eu lieu et se poursuivent avec les points de contacts EESSI des autres États membres participant à l'échange électronique en vue d'une concertation sur les bonnes pratiques métier.

Au sein du Département Contrôle, un effort continu a été fourni afin de réaliser des contrôles ciblés destinés à garantir l'exactitude des dossiers et le bien-fondé des prestations versées. A côté des contrôles automatiques continus grâce à l'application PF2, en 2021, une campagne de contrôle spécifique liée aux dossiers en relation avec le Brexit a été menée avec l'aide des outils de suivi techniques mis en place en 2020 pour pouvoir suivre, tout au long des campagnes de contrôle, l'évolution et l'avancement ainsi que le résultat des contrôles administratifs effectués. Le dispositif contrôle des dossiers fera l'objet de travaux plus poussés dans les mois et années à venir afin de détecter les moyens et opportunités de les automatiser davantage dans nos applications métier.

Par ailleurs, une étroite collaboration en matière d'entraide avec d'autres administrations luxembourgeoises dont notamment le Centre d'affiliation, le FNS, l'ADEM, les services de la Police et les caisses étrangères a permis d'élargir le périmètre des contrôles, de limiter la problématique des paiements indus et de faciliter les demandes de remboursement de prestations indûment touchées.

Au courant de l'année 2021, un vaste travail d'analyse a été réalisé sur le contrôle de la gestion des études au niveau de la CAE. Les dossiers impactés par ce contrôle concernent les bénéficiaires-élèves qui restent éligibles au maintien de l'allocation familiale au-delà de leur 18e anniversaire en raison de leur fréquentation scolaire. Durant les mois d'août à novembre de chaque année, plusieurs milliers de dossiers, résidents et non-résidents, doivent être vérifiés par les agents du traitement des prestations pour vérifier la condition du maintien de l'allocation familiale. Au vu du traitement de ce volume de

dossiers dans ce bref laps de temps, le Département Contrôle a procédé à une analyse séquentielle de ce volet de travail afin d'améliorer la procédure métier pour les années à venir. Cette procédure vise à détecter des voies d'amélioration de communication avec les différentes écoles, d'éviter des paiements indus et de clarifier l'information mise à disposition des gestionnaires pour prendre rapidement une décision fondée sur la condition d'études.

Au courant de l'année 2021, le contrôle externe a pu progressivement reprendre ses sorties en fonction de l'évolution de la pandémie. Pour rappel, le contrôle externe vise essentiellement de vérifier la condition de domicile et de résidence dans les dossiers résident suite à des informations confuses ou de soupçons d'irrégularités. La collaboration avec les caisses d'allocations familiales de nos pays limitrophes a été soignée, ceci pour se donner des moyens rapides de contrôle en cas de doute sur une irrégularité dans un dossier ou de soupçon de fraude.

Le Département Méthodes de travail a poursuivi ses efforts pour soutenir les agents de traitement des prestations via la communication de fiches méthodologiques métier et la mise à disposition de lettres types. L'offre aux agents de la CAE d'une plateforme méthodologique regroupant les instructions métier au début de l'année 2019 a été bien établie en 2020 et est constamment mise à jour. Des efforts sont continuellement nécessaires afin de retranscrire tous les éléments pertinents dans des fiches d'instructions métier et des fiches opérationnelles à destination des agents de traitement, de faciliter l'information contenue dans les fiches et de garantir un accès rapide et logique au thème recherché par l'agent. Entamé en 2020, le travail de réflexion sur la migration de cette plateforme vers un intranet spécifique offrant une communication plus rationnelle et des possibilités de recherche plus approfondies a continué et divers outils ont été analysés mais qui n'ont cependant pas encore répondu à toutes les attentes.

Suite à la réorganisation interne du Département Méthodes de travail en 2020, l'ancien service Formation a été intégré avec l'objectif d'harmoniser les informations mises à disposition des agents – nouveaux et anciens – et afin de mettre en place la transition vers EESSI au niveau métier. Des séances de formation continue internes ont été tenues pour les agents du traitement des prestations sur l'échange EESSI. Parallèlement, une formation théorique et pratique a été organisée pour une dizaine de nouveaux agents stagiaires engagés fin 2020. Organisée en divers modules et suivant les différents départements d'affectation, la formation de ces agents s'est terminée en décembre 2021.

Les Départements Expertise et contentieux, l'un en charge de l'allocation familiale et des primes, l'autre en charge de l'indemnité de congé parental, ont poursuivi leur travail et leur appui aux agents du traitement des prestations en vue de la résolution de problèmes soulevés dans la gestion de dossiers standard ou non standard. Ce travail a permis d'améliorer et de préciser en continu les procédures de travail. Les deux départements ont contribué à l'évaluation des décisions prises par la CAE que ce soit par rapport au contenu légal, à l'analyse de la situation, au respect des procédures de travail ou encore quant à la forme et à la compréhension par le destinataire, ceci avec l'objectif d'améliorer la qualité du contenu des décisions envoyées au public de la CAE. Les agents des deux départements ont également traité en 2021 les oppositions aux décisions présidentielles prises par la CAE conformément à l'article 316 du Code de la sécurité sociale et ont soumis ces dossiers au conseil d'administration de la caisse.

#### 1.4. La CAE en chiffres

En 2021, le montant du volume global payé par la CAE (prestations familiales et indemnités de congé parental) atteint 1.267.697.572,38 € contre 1.259.606.560,42 € en 2020. Cette hausse s'explique principalement par la hausse du congé parental.

##### **1.4.1. L'allocation de naissance**

En 2021, 7.655 femmes ont bénéficié de l'allocation prénatale contre 7.486 en 2020. Le montant versé s'élève à 4.439.549,62 € contre 4.342.104,58 € en 2020.

L'allocation de naissance proprement dite a été versée à 7.707 femmes en 2021 contre 7.606 en 2020 pour un montant de 4.469.711,18 € contre 4.411.708,18 € en 2020.

Finalement, 7.366 parents ont bénéficié en 2021 de l'allocation postnatale contre 7.236 en 2020 pour un montant de 4.271.920,95 € contre 4.197.097,08 € en 2020.

En comparant les chiffres de 2021 par rapport à 2020, on constate que le nombre des allocations de naissance a augmenté en nombre à raison de 400 unités, ce qui représente une hausse de +1,79%.

Le montant global des trois tranches de l'allocation de naissance en 2021 s'élève à 13.181.181,75 € contre 12.950.909,84 € en 2020, ce qui représente une augmentation de +1,78% par rapport à 2020.

Pour rappel, les allocations de naissance sont payées en 3 tranches de 580,03 euros.

##### **1.4.2. L'allocation familiale**

En 2021, le montant total de l'allocation familiale s'élevait à 939.103.367,02 € contre 944.659.279,27 € en 2020, ce qui constitue une diminution à raison de 5,56 millions d'euros.

Au 31 décembre 2021, 117.985 familles avec 196.921 enfants ont bénéficié du montant complet de l'allocation familiale, contre 116.773 familles avec 195.310 enfants au 31 décembre 2020.

La progression du nombre moyen annuel des familles bénéficiaires de l'allocation familiale se chiffre à +0,58% en 2021 contre +1,28% en 2020. Le nombre moyen annuel d'enfants bénéficiaires affiche une progression de +0,14% en 2021 contre +0,80% en 2020.

Avec la mise en vigueur de la loi du 23 juillet 2016, on distingue les familles qui sont entièrement sous l'ancienne législation, ceux qui tombent entièrement sous la nouvelle législation et les familles qui relèvent du régime mixte. Depuis, tous les enfants tombant sous la nouvelle législation bénéficient du même montant et on ne distingue plus selon le groupe d'enfants. Par contre, les enfants nés sous l'ancienne législation gardent en principe leur montant déterminé en fonction du groupe familial, appelé « montant freeze », à moins qu'il n'y ait une interruption de droit.

Voici un tableau qui reflète la situation momentanée au 31 décembre. On remarque qu'au fil du temps, l'ancien régime diminue par rapport aux deux autres régimes.

Nombre de familles	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2021
Ancien régime	55.964	52.928	49.805	46.222	43.206
Nouveau régime	54.241	57.944	62.236	65.839	69.824
Mixte	2.225	3.448	4.288	4.712	4.955
Total	112.430	114.320	116.329	116.773	117.985

Depuis le 31.12.2018, une majorité de familles relèvent du nouveau régime.

Avec la loi budgétaire du 17 décembre 2021, l'allocation familiale a été réindexée rétroactivement au 01.10.2021.

Le montant de base s'élève à 31,75 à l'indice 100 ou 271,66 € par enfant.

Les majorations d'âge s'élèvent à :

- 2,40 à l'indice 100 ou 20,53 € à partir de 6 ans
- 5,99 à l'indice 100 ou 51,25 € à partir 12 ans.

#### **1.4.3. L'allocation spéciale supplémentaire**

Au 31.12.2021 on comptait 2.113 bénéficiaires de l'allocation spéciale supplémentaire contre 2.316 au 31.12.2020, ce qui constitue une diminution de 203 bénéficiaires ou -8,77%.

Le montant afférent s'élève à 6.258.343,58 € en 2021 contre 7.066.454,25 € en 2020.

Le montant de l'allocation spéciale supplémentaire est fixé à 200 euros par mois.

#### **1.4.4. L'allocation de rentrée scolaire**

La dépense pour l'allocation de rentrée scolaire s'élève à 31.667.116,66 € en 2021 contre 31.199.530,86\_€ en 2020, ce qui correspond à une augmentation de +1,50%.

Le nombre d'enfants bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire du mois d'août se répartit comme suit:

Catégorie	2019	2019/2020	2020	2020/2021	2021
6-11 ans	60.575	+942	61.517	-13	61.504
plus 12 ans	66.189	+793	66.982	+589	67.571
Total enfants	126.764	+1.735	128.499	+576	129.075
Var. en %		+1,37%		+0,45%	

L'allocation de rentrée scolaire s'élève à :

- 115 € pour un enfant entre 6 et 12 ans
- 235 € pour un enfant de 12 ans et plus

#### **1.4.5. Autres Prestations**

- **L'allocation de maternité**

L'allocation de maternité a été abolie au 1<sup>er</sup> juin 2015 par la loi du 19 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du paquet d'avenir.

Pour l'exercice 2021, on a constaté uniquement deux allocations de maternité restantes au montant total de 6.208,64 € qui sont à restituer à l'État.

- **L'allocation d'éducation**

L'allocation d'éducation a également été abolie et la dépense annuelle n'affiche plus que 33.638,49 € en 2021 contre 84.241,88 € en 2020.

- **Le boni pour enfant**

Le montant de l'ancien boni pour enfant a été intégralement intégré dans celui de l'allocation familiale.

La dépense n'affiche plus que 182.775,57 € en 2021 contre 378.775,41 € en 2020.

#### **1.4.6. L'indemnité de congé parental**

Au 31 décembre 2021, on comptait 11.636 bénéficiaires de congé parental contre 10.886 au 31 décembre 2020.

La dépense pour l'indemnité de congé parental affiche en 2021 une hausse de +4,88 % avec une dépense totale de 283.535.701,53 € contre une dépense de 270.333.823,16 € pour 2020.

Alors que le congé parental est en constante augmentation, un ralentissement de la progression peut être constaté. En effet, en 2021 le nombre de bénéficiaires s'est accru de +3,14% contre +7,33% en 2020 et +12,51% en 2019.

Les tableaux ci-dessous illustrent plus en détail l'évolution du congé parental.

*a) Comparaison entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> congé parental - situation au 31 décembre de chaque exercice*

	<b>Femmes 1<sup>er</sup> congé</b>	<b>Hommes 1<sup>er</sup> congé</b>	<b>Femmes 2<sup>e</sup> congé</b>	<b>Hommes 2<sup>e</sup> congé</b>
<b>2012</b>	2 879	116	204	826
<b>2013</b>	2 859	141	169	908
<b>2014</b>	3 006	122	200	928
<b>2015</b>	3 268	149	221	957
<b>2016</b>	3 320	187	237	976
<b>2017</b>	4 058	327	519	3 347
<b>2018</b>	4 287	402	588	4 319
<b>2019</b>	4 364	456	580	4 987
<b>2020</b>	4 555	486	529	5 316
<b>2021</b>	4 882	523	568	5 663

Depuis la réforme du congé parental en 2016, le congé parental est devenu plus attractif pour les hommes. Dans le passé, la majorité du congé parental était prise par des femmes. En 2018, on a atteint quasi la parité entre les sexes. Au 31.12.2021, 6.186 hommes contre 5.450 femmes ont pris le congé parental, ce qui constitue un écart de 13,5%.

*b) Comparaison congé parental à plein-temps et à mi-temps - situation au 31 décembre de chaque exercice*

Année	Femmes Mi-temps	Femmes Pl-temps	Femmes congé fractionné	Hommes Mi-temps	Hommes Pl-temps	Hommes congé fractionné
2012	1187	1896		600	342	
2013	1180	1848		664	385	
2014	1325	1881		686	364	
2015	1302	2187		719	387	
2016	1275	2282		679	484	
2017	1231	3064	282	1334	1378	962
2018	1163	3183	529	1326	1366	2029
2019	1146	3223	575	1331	1569	2543
2020	1092	3411	581	1297	1702	2803
2021	1189	3651	610	1436	1796	2954

Le tableau ci-dessus révèle que les femmes optent majoritairement pour le congé parental à plein temps. En revanche, les hommes ont clairement une préférence pour le congé parental fractionné.

L'indemnité de congé parental est un revenu de remplacement calculé sur base:

- des revenus pensionnables déclarés par l'employeur auprès du Centre commun de la sécurité sociale pendant les 12 mois précédant le début du congé parental ;
- de la moyenne des heures prestées au cours des 12 mois précédant le début du congé parental.

L'indemnité de congé parental est plafonnée à 5/3 du salaire social minimum et ne peut être inférieure au salaire social minimum pour une tâche complète.

Les limites applicables varient en fonction de la moyenne des heures prestées:

Pour un CP temps plein (montant brut en €):

Moyenne des heures prestées	Limite inférieure	Limite supérieure
40	2.256,95 €	3.761,59 €
30	1.692,71 €	2.821,19 €
20	1.128,48 €	1.880,80 €
10	564,24 €	940,40 €

Pour un CP mi-temps:

Tâche (heures/semaine)	Limite inférieure	Limite supérieure
40	1.128,48 €	1.880,80 €
30	846,36 €	1.410,60 €
20	564,24 €	940,40€
10	n.a.	n.a.

Pour un CP fractionné:

Tâche (heures/semaine)	Limite inférieure	Limite supérieure
40	451,39 €	752,32 €
30	n.a.	n.a.
20	n.a.	n.a.
10	n.a.	n.a.

**1.4.7. Dépense totale**

Évolution de la dépense totale par prestation

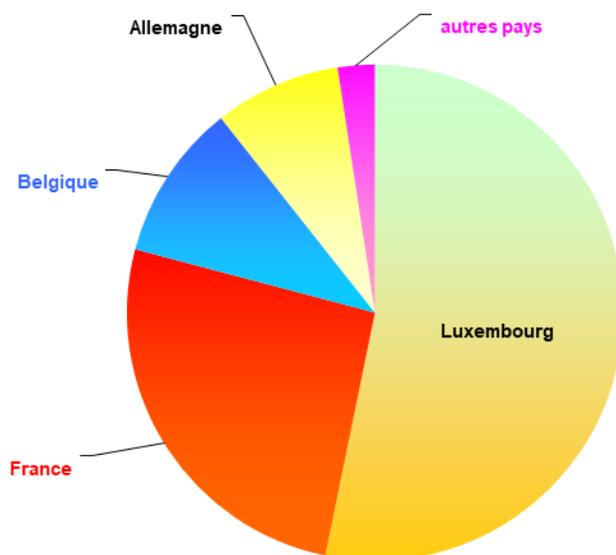
Année	Allocation de maternité	Allocations de naissance	Allocation familiale avec boni pour enfant	Allocation de rentrée scolaire	Allocation d'éducation	Congé parental	Total
2017	3.104,32 €	12.037.124,23 €	937.069.422,84 €	29.377.948,75 €	15.216.764,36 €	166.256.167,23 €	1.159.960.531,73 €
2018	-6.208,64 €	12.352.512,23 €	947.682.233,67 €	31.137.148,27 €	6.639.186,15 €	221.307.607,49 €	1.219.112.479,17 €
2019	0,00 €	12.611.648,92 €	953.928.671,49 €	31.364.753,76 €	943.436,40 €	246.874.507,12 €	1.245.723.017,69 €
2020	0,00 €	12.950.909,84 €	945.038.054,68 €	31.199.530,86 €	84.241,88 €	270.333.823,16 €	1.259.606.560,42 €
2021	-6.208,64 €	13.181.181,75 €	939.286.142,59 €	31.667.116,66 €	33.638,49 €	283.535.701,53 €	1.267.697.572,38 €

La dépense totale augmente de 8 millions d'euros ou de +0,64%. En revanche, l'allocation familiale a diminué de 5,56 millions d'euros face à une augmentation importante du congé parental de 13,20 millions d'euros.

Évolution de la dépense totale par pays de destination

Année	Luxembourg	Allemagne	Belgique	France	Autres pays UE	Pays hors UE	Total
2016	576.863.483,43	93.506.971,85	124.708.095,74	277.595.644,62	28.592.919,49	267.556,93	1.101.534.672,06
2017	617.913.155,90	99.098.225,44	124.050.602,23	288.661.246,30	30.313.669,42	-76.367,56	1.159.960.531,73
2018	644.597.460,63	107.655.393,66	129.888.850,28	305.836.350,37	30.836.235,78	298.188,45	1.219.112.479,17
2019	655.030.537,23	109.509.333,71	131.225.784,59	318.903.487,12	30.630.225,22	423.649,82	1.245.723.017,69
2020	664.841.143,63	110.189.407,18	132.552.953,49	321.744.020,01	29.891.421,03	387.615,08	1.259.606.560,42
2021	674.556.462,61	104.459.611,45	129.824.746,23	328.278.683,25	30.087.550,06	490.518,78	1.267.697.572,38

## Dépense totale 2021



Ce diagramme souligne la situation exceptionnelle du Luxembourg qui exporte 46,79% des prestations familiales à l'étranger.

## 2. Fonds national de solidarité (FNS)

### 2.1. Administration et personnel

#### **A. Législation**

Loi modifiée du 30 juillet 1960 concernant la création d'un Fonds national de solidarité. Arrêté grand-ducal du 20 août 1960 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 30 juillet 1960 concernant la création d'un Fonds national de solidarité.

Règlement grand-ducal du 11 août 1970 déterminant les modalités du contrôle de la gestion financière du Fonds national de solidarité par la chambre des comptes

#### **B. Contact**

Fonds national de solidarité

Bureaux: 8-10, rue de la Fonderie

L-1531 Luxembourg

Adresse postale: B.P. 2411

L-1024 Luxembourg

Tél.: 49 10 81-1

Fax: 26 12 34 64

[www.fns.lu](http://www.fns.lu)

#### **C. Comité-directeur**

Président : Pierre Lammar

Membres:

Romain ALFF

Christian BINTENER

Tom GOEDERS

Georges KERGER

Alain REUTER

Marc VANOLST

Gaby WAGNER

Assiste : Patrick BISSENER (administrateur)

Secrétaire: Nathalie REDING

En 2021, le comité-directeur du FNS a siégé à 12 reprises. Au cours des séances, le comité-directeur a validé toutes les décisions relatives aux diverses prestations du FNS, il a approuvé les décharges et tranché les recours en matière d'allocation de vie chère. Certaines questions d'ordre général qui se rapportent à la mise en pratique des dispositions législatives ont été résolues.

Le comité-directeur délibère sur les décisions en matière de personnel, le rapport d'activité, les comptes annuels et le budget relatif au prochain exercice. Les demandes de dépassements et de transferts de crédits budgétaires lui sont soumises pour approbation.

#### D. Effectif du FNS

Au 31.12.2021 l'effectif du Fonds s'élevait à

- 51 employés assimilés
- 30 employés
- 25 employés bénéficiant du statut de salarié handicapé ou du statut du reclassement professionnel
- 3 employés bénéficiant d'un emploi d'insertion pour chômeurs de longue durée, soit un total de 109 collaborateurs.

86 Agents occupent leur tâche à 100 %, tandis que 23 agents travaillent à temps partiel.

Les services à temps partiel varient entre 50 % et 90 %.

Au courant de l'année 2021 le Fonds a engagé 8 agents (1 rédacteur, 1 chargé technique, 3 employés CDI et 3 employés CDD).

- 3 membres du personnel ont fait valoir leur droit à la retraite.
- 2 agents ont quitté le Fonds par changement d'administration.
- 2 agents ont quitté le Fonds suite à leur mise en pension d'invalidité

Aucun contrat à durée déterminée n'a pris fin au cours de l'année.

Répartition par sexe :	
50 agents masculin - 46 %	59 agents féminin - 54 %

Pyramide des âges :		
< 20 ans - 0 agent	20 - 29 ans - 28 agents	30 - 39 ans - 31 agents
40 - 49 ans - 23 agents	50 - 59 ans - 20 agents	60 - 65 ans - 7 agents

L'âge moyen des agents du Fonds est de 39,94 ans.

# FONDS NATIONAL DE SOLIDARITE

## Organigramme au 01.02.2022 - version schématique

### Comité directeur

Président: Pierre LAMMAR / Membres: Romain ALFF - Christian BINTENER - Tom GOEDERS - Georges KERGER - Alain REUTER - Marc VANOLST - Gaby WAGNER

### Président

Pierre LAMMAR

### Division Administration générale

Administrateur

Patrick BISSENER

Département  
Affaires gén. et contentieux  
Patrick BISSENER

Département  
Méthodologie  
A. VANDERMERGHEL

Département  
Comptabilité  
André MAILLET

Département  
Personnel et organisation  
Luc RICCIARDI

### Division des prestations

Service  
REVIS & RPDG  
MICHÈLE SUSCA

Service  
Allocation  
de vie chère  
Marc SCHMIT

Service  
Accueil  
généraliste  
Nicole FELTES

Service  
Forfait  
d'éducation  
Marianne KASS

Service  
Alloc. spéc. pour  
pers. grav. hand.  
Isabelle FILSER

Service  
Pensions  
alimentaires  
Nadine DOCKENDORF

Service  
Informatique  
Norbert WEBER

Service  
Recouvrement  
Stéphane ZUEDE

Service  
Restitutions  
Gaby MACKEL

Cellule  
Gestion demandes  
et dossiers courants

Cellule  
Contrôle  
médical  
Romain WIES

Cellule  
Enquêtes  
à domicile  
Romain WIES

Cellule  
Répression  
des fraudes  
Cédric MONTEIRO

Cellule  
Contrôle périodique  
dossiers courants

Cellule  
Back-office

Service  
Accueil  
réception  
Patrick WOLFF

Service  
Accueil  
téléphonique  
Serge WENGLER

Service  
Archivage  
électronique  
Carlo KREMER

Service  
Archivage et  
technique  
Steve ROORDA

Service  
Courrier  
Tommy ZIEGER

### Division administrative et technique

Cellule  
Back-office  
hypothèques

Cellule  
Back-office  
recherches

## F. Effectif par service

<b>DIVISION - ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	<b>Total emplois temps plein</b>	<b>Total effectif</b>
Département - Affaires générales et contentieux	3,4	4
Département - Comptabilité	2	2
Département - Méthodologie	1,6	2
Département - Personnel et organisation	3	3
	<b>10</b>	<b>11</b>

<b>DIVISION - SERVICES PRESTATIONS</b>	<b>Total emplois temps plein</b>	<b>Total effectif</b>
Service - Accueil gérontologique	1,6	2,10
Service - Allocation de vie chère	12,30	14,80
Service - Allocation spéciale pour personnes gravement handicapées	0,10	0,15
Service - Forfait d'éducation	1	1
Service - Pensions alimentaires	2,05	3
Service - REVIS & RPGH - Cellule back-Office	1,8	1,8
Service - REVIS & RPGH - Cellule contrôle médical	1,05	1,05
Service - REVIS & RPGH - Cellule contrôle périodique dossiers courants	3,75	3,75
Service - REVIS & RPGH - Cellule coordination	0,45	0,45
Service - REVIS & RPGH - Cellule enquêtes à domicile	1,95	1,95
Service - REVIS & RPGH - Cellule gestion demandes et dossiers courants	18,45	18,45
Service - REVIS & RPGH - Cellule répression des fraudes	2	2
	<b>46,5</b>	<b>50,5</b>

<b>DIVISION - SERVICES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES</b>	<b>Total emplois temps plein</b>	<b>Total effectif</b>
Service - Accueil téléphonique	2,9	2,9
Service - Accueil réception	2,45	2,95
Service - Archivage et technique	1,2	1,2
Service - Archivage électronique	9,35	10,35
Service - Courrier	5,7	5,7
Service - Informatique	4,8	4,8
Service - Recouvrement	3,8	3,8
Service - Restitutions - Cellule front-office	5,10	6
Service - Restitutions - Cellule back-office recherches	1,5	1,5
Service - Restitutions - Cellule back-office hypothèques	2,5	3
	<b>39,30</b>	<b>42,20</b>
<b>Total emplois temps plein</b>	<b>95,80</b>	
<b>Total effectif</b>		<b>103,70</b>

## G. Évolution des emplois

Évolution des emplois temps plein par carrière / statut				
Année	Fonctionnaires	Employés CDI	Employés CDD	Totaux
1975	11,00	2,00		13,00
1985	13,50	2,00		15,50
1995	17,50	3,00		20,50
2001	24,00	4,00		28,00
2004	31,50	6,50		38,00
2009	36,00	7,75	2,50	46,25
2010	34,25	9,00	1,00	44,25
2011	34,25	9,50	4,50	48,25
2012	34,50	14,75	1,25	50,50
2013	34,25	13,50	2,00	49,75
2014	35,25	15,50	2	52,75
2015	34,00	17,75		51,75
2016	40,00	17,75		57,75
2017	39,50	21,25	1	61,75
2018	39,90	22,35	3,5	65,75
2019	44,90	20,35	1,50	66,75
2020	48,40	21,85		70,25
2021	45,55	22,65	3	74,20

Année	SHRP*	ATI**	OTI***	CAE****	EMI*****	Totaux
1975						0,00
1985						0,00
1985	1,00					1,00
2001	2,00					2,00
2004	4,00			10,00		14,00
2009	5,50	7,00				12,50
2010	5,50	6,50				12,00
2011	6,50	6,00	10,00	2,00		24,50
2012	7,50	7,00	8,00			22,50
2013	7,50	6,00	15,00			28,50
2014	10,00	6,00	19,00	1,00		36,00
2015	12,00	6,00	12,00	2,00		32,00
2016	15,00	5,00	11,00			31,00
2017	25,50	3,00	5,00			33,50
2018	25,00	2,00	4,00			31,00
2019	26,80				5,00	31,80
2020	24,80				5,00	29,80
2021	21,60				3,00	24,60

<p>* salarié handicapé / reclassement professionnelle</p> <p>** affectation temporaire indemnisée</p> <p>*** occupation temporaire indemnisée</p>	<p>**** contrat appui-emploi</p> <p>***** emploi d'insertion pour chômeurs de longue durée</p>
---	--

## Évolution des emplois temps plein et du nombre des collaborateurs

Année	Totaux des emplois temps plein	Totaux des collaborateurs
1975	13,00	13
1985	15,50	16
1995	21,50	22
2001	30,00	33
2004	52,00	46
2009	58,75	68
2010	56,25	67
2011	72,75	83
2012	73,00	83
2013	78,25	87
2014	88,75	99
2015	83,75	94
2016	88,75	99
2017	95,25	105
2018	96,75	105
2019	98,55	107
2020	100,05	108
2021	103,70	109

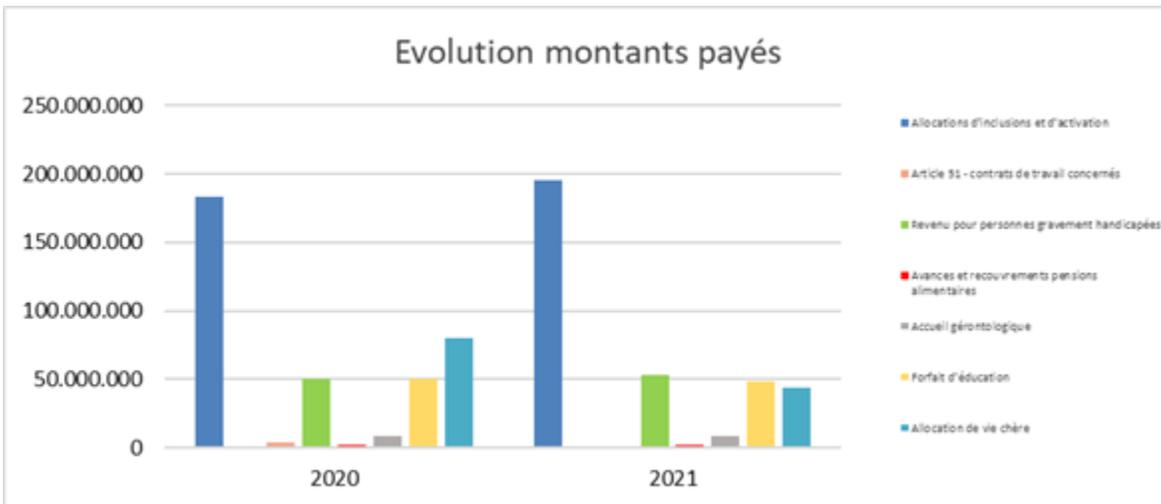
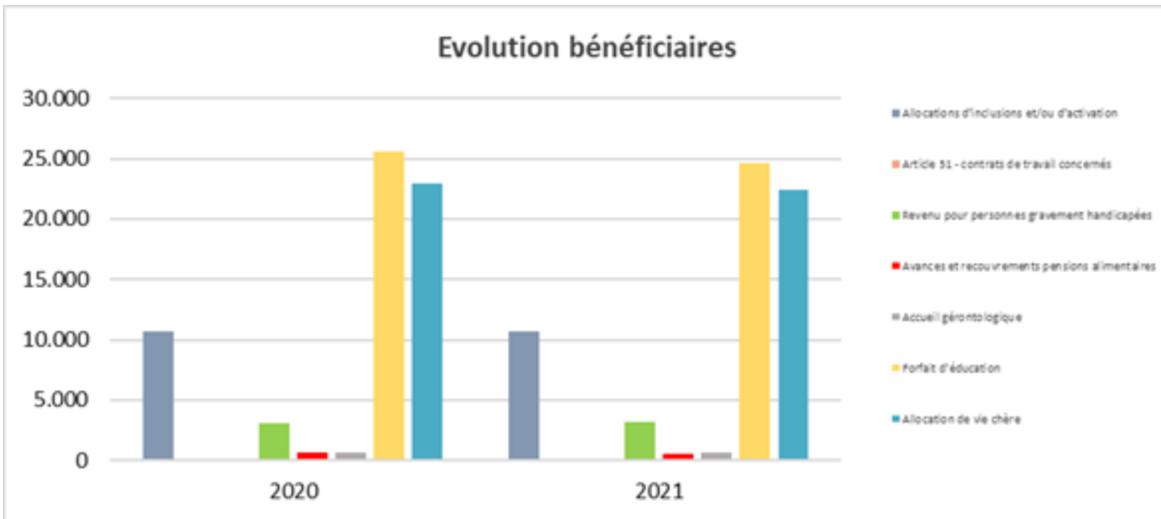
### 2.2. *Aperçu synoptique*

#### **Nombre de ménages bénéficiaires au 31.12.**

Exercice	Allocations d'inclusions et/ou d'activation	Article 51 - contrats de travail concernés	Revenu pour personnes gravement handicapées	Avances et recouvrements pensions alimentaires	Accueil gérontologique	Forfait d'éducation	Allocation de vie chère
2020	10.663	126	3.139	657	612	25.583	22.899
2021	10.701	21	3.148	560	617	24.637	22.430

#### **Montants bruts payés durant l'exercice**

Exercice	Allocations d'inclusions et d'activation	Article 51 - contrats de travail concernés	Revenu pour personnes gravement handicapées	Avances et recouvrements pensions alimentaires	Accueil gérontologique	Forfait d'éducation	Allocation de vie chère
2020	183.055.231	3.569.865	50.713.902	2.032.008	8.022.479	50.163.344	79.901.570
2021	195.336.215	1.140.983	52.984.343	1.864.292	8.214.372	48.336.890	43.523.478



### Nombre de décisions relatives aux diverses prestations

<b>REVIS</b>	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	<b>Total</b>
Décisions d'attribution	262	340	366	288	302	328	314	306	244	247	328	289	3.614
Décisions modificatives (augmentation)	264	297	275	255	259	253	318	284	249	253	278	257	3.242
Décisions modificatives (diminution)	271	371	368	385	395	481	413	376	342	431	470	472	4.775
Décisions d'annulation	189	218	321	233	300	324	347	331	317	310	371	271	3.532
Décisions de restitution	347	297	231	179	319	345	254	301	326	343	332	305	3.579
Décisions de refus	124	151	175	122	146	121	122	115	103	96	112	136	1.523
Décisions paiement unique	10	12	23	13	13	15	18	21	10	13	13	17	178
Décisions maintien (calcul rétroactif)	11	39	36	20	23	22	28	36	34	15	31	19	314
Décisions succession/RMF	18	18	12	14	14	8	11	10	12	14	10	17	158
Décisions donations	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Décisions article 6	7	2	0	10	9	6	9	7	0	14	14	6	84
<b>Totaux</b>	<b>1.503</b>	<b>1.745</b>	<b>1.808</b>	<b>1.520</b>	<b>1.780</b>	<b>1.903</b>	<b>1.834</b>	<b>1.787</b>	<b>1.637</b>	<b>1.736</b>	<b>1.959</b>	<b>1.789</b>	<b>21.001</b>

<b>RPGH</b>	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	<b>Total</b>
Décisions d'attribution	31	17	31	16	26	22	29	23	27	19	32	30	303
Décisions modificatives (augmentation)	5	6	8	4	3	3	8	5	3	8	4	4	61
Décisions modificatives (diminution)	10	14	25	28	49	34	32	38	13	31	41	27	342
Décisions d'annulation	11	12	10	21	19	20	12	17	15	19	14	16	186
Décisions de restitution	16	16	1	24	18	17	14	1	23	20	26	13	189
Décisions de refus	6	5	3	3	2	10	6	13	2	4	7	10	71
Décisions paiement unique	0	1	0	8	0	0	0	0	0	1	0	0	10
Décisions maintien (calcul rétroactif)	1	2	0	0	2	1	1	0	2	1	3	4	17
Décisions succession/RMF	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Décision Article 27bis:	1	0	0	1	2	2	0	0	0	2	3	1	12
<b>Totaux</b>	<b>82</b>	<b>73</b>	<b>78</b>	<b>105</b>	<b>121</b>	<b>109</b>	<b>102</b>	<b>97</b>	<b>85</b>	<b>105</b>	<b>130</b>	<b>105</b>	<b>1.192</b>

<b>Forfait d'éducation</b>	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	Total
Décisions d'attribution	54	74	86	86	95	90	94	80	73	46	76	68	922
Décisions modificatives (augmentation)	14	11	3	0	0	1	4	2	3	0	2	0	40
Décisions modificatives (diminution)	45	46	34	26	22	31	19	31	21	17	24	21	337
Décisions d'annulation	0	1	0	1	0	0	0	0	3	0	2	2	9
Décisions de restitution	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Décisions de refus	23	9	21	24	18	23	18	18	14	22	18	23	231
Décisions paiement unique	5	2	2	1	1	1	1	0	0	1	2	8	24
Décisions maintien (calcul rétroactif)	0	0	2	0	1	3	5	0	2	5	2	5	25
<b>Totaux</b>	<b>141</b>	<b>143</b>	<b>148</b>	<b>138</b>	<b>137</b>	<b>149</b>	<b>141</b>	<b>131</b>	<b>116</b>	<b>91</b>	<b>126</b>	<b>127</b>	<b>1.588</b>

<b>Accueil gérontologique</b>	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	Total
Décisions d'attribution	10	20	21	19	11	11	19	18	21	13	10	11	184
Décisions modificatives (diminution)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Décisions d'annulation	3	2	4	3	2	0	2	2	3	1	3	2	27
Décisions de refus	2	3	3	5	4	4	4	1	5	1	1	2	35
Décisions de restitution	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2
Décisions paiement unique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Décisions de successions/RMF	2	0	5	2	0	4	2	0	0	0	0	1	16
Décisions donations	0	0	3	0	0	0	2	0	0	0	0	0	5
<b>Totaux</b>	<b>17</b>	<b>25</b>	<b>36</b>	<b>29</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>29</b>	<b>21</b>	<b>29</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>269</b>

<b>Allocation spéciale pour personnes gravement handicapées</b>	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	Total
Décisions de retrait	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
<b>Totaux</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>								

<b>Avance et recouvrement de pensions alimentaires</b>	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	<b>Total</b>
Décisions d'attribution	13	2	5	5	6	6	3	4	1	2	2	6	55
Décisions modificatives (augmentation)	1	2	0	2	0	0	0	0	0	0	1	1	7
Décisions modificatives (diminution)	1	1	0	6	0	4	2	2	5	1	7	10	39
Décisions d'annulation	9	5	6	2	2	7	10	9	10	5	26	25	116
Décisions de renonciation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Décisions de refus	8	13	14	11	12	15	8	9	13	14	10	11	138
Décisions recouvrement débiteurs	87	55	80	76	55	84	55	54	55	25	46	67	739
Décisions recouvrement employeurs	2	3	5	4	5	6	3	5	3	9	3	3	51
Décisions mise en demeure	3	0	2	3	3	4	1	1	1	0	1	0	19
Décisions maintien décision	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Décisions dossiers incomplets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>124</b>	<b>82</b>	<b>112</b>	<b>109</b>	<b>83</b>	<b>126</b>	<b>82</b>	<b>84</b>	<b>88</b>	<b>56</b>	<b>96</b>	<b>123</b>	<b>1.165</b>

<b>Allocation de vie chère</b>	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	<b>Total</b>
Accord complet													21.335
Accord réduit													1.268
Refus - Demande incomplète													3.292
Refus - Dépassement limites													4.550
<b>Totaux</b>	<b>0</b>	<b>30.445</b>											

### 2.3. Revenu d'inclusion sociale

#### **A. Législation**

Loi modifiée du 28 juillet 2018 relative au revenu d'inclusion sociale (REVIS)

Règlement grand-ducal du 1<sup>er</sup> octobre 2018 fixant les modalités d'application de la loi du 28 juillet 2018 relative au revenu d'inclusion sociale

#### **B. Bénéficiaires**

La première migration des bénéficiaires de l'allocation complémentaire, prévue par la loi relative au revenu minimum garanti, vers l'allocation d'inclusion prévue par le REVIS avait été réalisée lors de la liquidation des prestations pour janvier 2019. L'article 49 règle les dispositions transitoires lorsque l'ancien RMG reste plus favorable jusqu'au moment du prochain recalcul de la prestation. Pour la liquidation de décembre 2021 on comptait 7.983 (78,52%) bénéficiaires de l'allocation d'inclusion et 2.184 (21,48%) bénéficiaires des montants de l'allocation complémentaire du revenu minimum garanti. Le nombre de ménages monoparentaux a progressé de 5,9% pour s'établir à 1.759 au 31.12.2021.

Au 31 décembre 2021 le nombre de ménages bénéficiaires de l'allocation d'inclusion s'élevait à 10.167 contre 10.138 au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 29 ménages. Parmi les 10.167 ménages bénéficiaires d'une allocation d'inclusion, ±32,6% n'ont aucun revenu à mettre en compte de sorte que l'allocation d'inclusion correspond au seuil REVIS.

Le nombre de bénéficiaires d'une allocation d'activation a augmenté de 68 unités pour atteindre le niveau de 1.501 unités au 31 décembre 2021 (2020 : 1.433).

L'article 51 de la loi REVIS prévoit que les employeurs bénéficiant la veille de l'entrée en vigueur de la loi d'une participation aux frais de personnel suivant les dispositions de l'article 13, alinéa 3 de la loi modifiée du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti, restent maintenus en leurs droits pendant la période de participation accordée. Ceci a comme conséquence que le nombre d'entreprises ainsi que le nombre de salariés concernés ne peut que regresser. Cette régression est de 82,35% en ce qui concerne le nombre d'entreprises et de 83,33% pour les salariés. La mesure a pris fin le 30.11.2021.

En 2021, le FNS a démarré le contrôle annuel des bénéficiaires d'une allocation d'activation qui ne touchent plus l'allocation d'inclusion, ceci en applications des dispositions de l'article 21 de la loi relative au REVIS.

Il s'agit de 534 cas qui sont désormais soumis au même contrôle que les autres bénéficiaires de l'allocation d'inclusion.

### C. Barème REVIS - article 5

Composition communauté domestique	1.1.2021 - 30.9.2021			1.10.2021 - 31.12.2021		
	N.I. 834,76			N.I. 855,62		
	NI 100	NI 834,76	Point de sortie	NI 100	NI 855,62	Point de sortie
un adulte	185,08	1.544,98	2.059,97	185,08	1.583,59	2.111,45
un adulte + un enfant	236,19	1.971,62	2.628,83	236,19	2.020,89	2.694,52
un adulte + deux enfants	273,41	2.282,32	3.043,09	273,41	2.339,36	3.119,15
un adulte + trois enfants	310,63	2.593,02	3.457,36	310,63	2.657,82	3.543,76
un adulte + quatre enfants	347,85	2.903,72	3.871,63	347,85	2.976,28	3.968,37
un adulte + cinq enfants	385,07	3.214,42	4.285,89	385,07	3.294,74	4.392,99
2 adultes	277,62	2.317,47	3.089,96	277,62	2.375,38	3.167,17
deux adultes + un enfant	320,24	2.673,24	3.564,32	320,24	2.740,04	3.653,39
deux adultes + deux enfants	348,97	2.913,07	3.884,09	348,97	2.985,86	3.981,15
deux adultes + trois enfants	377,70	3.152,89	4.203,85	377,70	3.231,68	4.308,91
deux adultes + quatre enfants	406,43	3.392,72	4.523,63	406,43	3.477,50	4.636,67
deux adultes + cinq enfants	435,16	3.632,55	4.843,40	435,16	3.723,32	4.964,43
trois adultes	370,16	3.089,95	4.119,93	370,16	3.167,17	4.222,89
trois adultes + un enfant	412,78	3.445,73	4.594,31	412,78	3.531,83	4.709,11
trois adultes + deux enfants	441,51	3.685,55	4.914,07	441,51	3.777,65	5.036,87
trois adultes + trois enfants	470,24	3.925,38	5.233,84	470,24	4.023,47	5.364,63
trois adultes + quatre enfants	498,97	4.165,21	5.553,61	498,97	4.269,29	5.692,39
trois adultes + cinq enfants	527,70	4.405,03	5.873,37	527,70	4.515,11	6.020,15

#### D. Barème REVIS - article 49(3)

Composition communauté domestique	N.I. 100 par mois	1.1.2021 - 30.9.2021		1.10.2021 - 31.12.2021	
		N.I. 834,76 par mois	immun. 30% (1)	N.I. 855,62 par mois	immun. 30%
1	2	3	4	5	6
un adulte	184,93	1.543,73	2.006,85	1.582,30	2.056,99
un adulte + un enfant	201,75	1.684,13	2.189,37	1.726,22	2.244,09
un adulte + deux enfants	218,57	1.824,54	2.371,91	1.870,13	2.431,17
un adulte + trois enfants	235,39	1.964,95	2.554,44	2.014,05	2.618,27
un adulte + quatre enfants	252,21	2.105,35	2.736,96	2.157,96	2.805,35
un adulte + cinq enfants	269,03	2.245,76	2.919,49	2.301,88	2.992,45
2 adultes	277,41	2.315,71	3.010,43	2.373,58	3.085,66
deux adultes + un enfant	294,23	2.456,12	3.192,96	2.517,50	3.272,75
deux adultes + deux enfants	311,05	2.596,53	3.375,49	2.661,41	3.459,84
deux adultes + trois enfants	327,87	2.736,93	3.558,01	2.805,33	3.646,93
deux adultes + quatre enfants	344,69	2.877,34	3.740,55	2.949,24	3.834,02
deux adultes + cinq enfants	361,51	3.017,75	3.923,08	3.093,16	4.021,11
trois adultes	330,33	2.757,47	3.584,72	2.826,37	3.674,29
trois adultes + un enfant	347,15	2.897,87	3.767,24	2.970,29	3.861,38
trois adultes + deux enfants	363,97	3.038,28	3.949,77	3.114,21	4.048,48
trois adultes + trois enfants	380,79	3.178,69	4.132,30	3.258,12	4.235,56
trois adultes + quatre enfants	397,61	3.319,09	4.314,82	3.402,04	4.422,66
trois adultes + cinq enfants	414,43	3.459,50	4.497,35	3.545,95	4.609,74

**Bonification à charge de loyer  
(max.):**

**123,94 € bruts (2)**

**Cotisation assurance-maladie :**

**2,80%**

**Cotisation assurance-dépendance :**

**1,40 % sur RMG brut diminué de l'abattement de  
535,50 (NI 834,76) respectivement de 564,24 (NI  
855,62)**

(1) Les montants de la colonne 4 resp. 6 tiennent compte de l'immunisation de 30% du plafond déterminé selon l'article 49(3) dû pour la communauté respective. Les plafonds respectifs sont donc relevés à 130% de la colonne 3 resp. 5.

(2) Les bénéficiaires de la bonification à charge de loyer peuvent continuer d'en bénéficier tant qu'ils ne deviennent bénéficiaires de la subvention loyer payée par le Service des Aides au Logement. Une nouvelle attribution n'est pas possible.

## E. Prestations

	nombre de ménages bénéficiaires au (1)		augment./ diminution en %	décompte 2020	décompte provisoire 2021	augment./ diminution en %
	31.12.2020	31.12.2021				
Allocation d'inclusion	10.138	10.167	0,29%	155.948.140,63	166.456.040,69	6,74%
Allocation d'activation	1.433	1.501	4,75%	27.107.090,85	28.880.174,34	6,54%
<b>Totaux (1)</b>	<b>10.663</b>	<b>10.701</b>		<b>183.055.231,48</b>	<b>195.336.215,03</b>	<b>6,71%</b>
Article 51 - organismes bénéficiaires	85	15	-82,35%	3.569.864,86	1.140.982,68	-68,04%
Article 51 - contrats de travail concernés	126	21	-83,33%			
<b>Totaux</b>				<b>186.625.096,34</b>	<b>196.477.197,71</b>	<b>5,28%</b>
Cotisat. sociales (patronales)				7.415.441,06	<b>7.973.850,14</b>	7,53%
Art. 6(3) - (remarque 2)				1.657.377,30	<b>1.363.131,89</b>	-17,75%
<b>Total dépenses</b>				<b>195.697.914,70</b>	<b>205.814.179,74</b>	<b>5,17%</b>
Loterie nationale				7.275.097,23	7.405.011,59	1,79%
Revenus à meilleure fortune				12.401.190,40	17.141.747,34	38,23%
Successions				2.484.184,55	1.620.717,75	-34,76%
Recouvrements REVIS constatés				2.357.185,47	1.529.437,50	-35,12%
Revenus divers				3.638,02	833,54	-77,09%
<b>Total recettes</b>				<b>24.521.295,67</b>	<b>27.697.747,72</b>	<b>12,95%</b>
<b>Dépense budgétaire</b>				<b>171.176.619,03</b>	<b>178.116.432,02</b>	<b>4,05%</b>

(1) Le nombre total des ménages bénéficiaires tient compte des intersections entre les deux catégories, c.à d. un ménage touchant les deux prestations est considéré comme un seul ménage bénéficiaire.

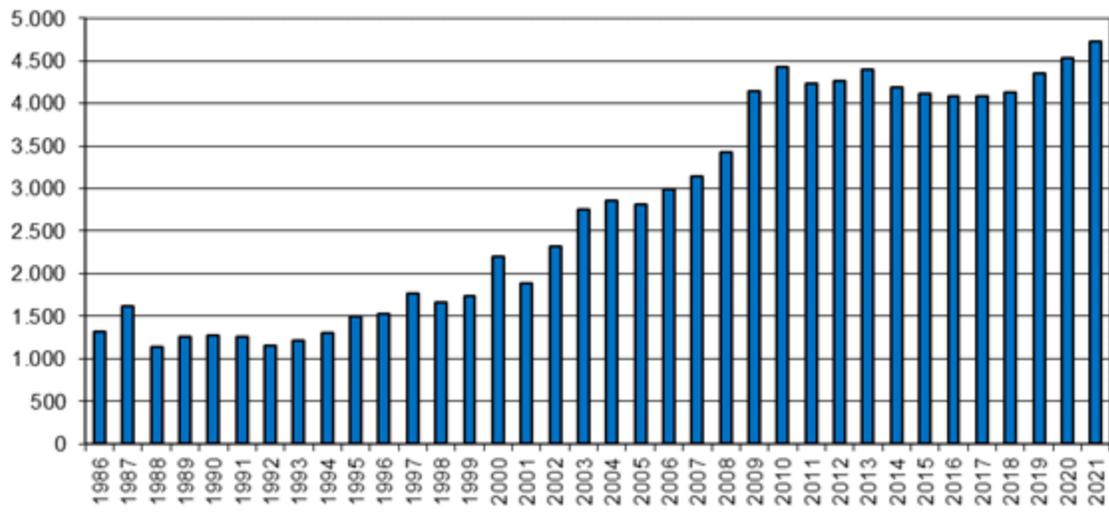
(2) L'allocation d'inclusion est soumise au paiement de cotisations en matière d'assurance pension, si le bénéficiaire, non éligible pour l'obtention de l'allocation d'activation, justifie d'une affiliation à l'assurance pension au titre de l'article 171 du Code de la Sécurité sociale de vingt-cinq années au moins. Dans ce cas, la part assuré et la part patronale sont imputés sur le Fonds national de solidarité.

## F. Statistiques diverses

### Evolution pluriannuelle – nouvelles demandes RMG/REVIS

<u>Exercice</u>	<u>demandes</u>	<u>Variation</u>
1986	1.318	
1987	1.614	22,46%
1988	1.144	-29,12%
1989	1.261	10,23%
1990	1.265	0,32%
1991	1.258	-0,55%
1992	1.155	-8,19%
1993	1.217	5,37%
1994	1.306	7,31%
1995	1.495	14,47%
1996	1.527	2,14%
1997	1.766	15,65%
1998	1.666	-5,66%
1999	1.730	3,84%
2000	2.206	27,51%
2001	1.887	-14,46%
2002	2.315	22,68%
2003	2.751	18,83%
2004	2.853	3,71%
2005	2.810	-1,51%
2006	2.996	6,62%
2007	3.136	4,67%
2008	3.432	9,44%
2009	4.141	20,66%
2010	4.430	6,98%
2011	4.234	-4,42%
2012	4.267	0,78%
2013	4.391	2,91%
2014	4.188	-4,62%
2015	4.119	-1,65%
2016	4.087	-0,78%
2017	4.089	0,05%
2018	4.128	0,95%
2019	4.345	5,26%
2020	4.527	4,19%
2021	4.722	4,31%

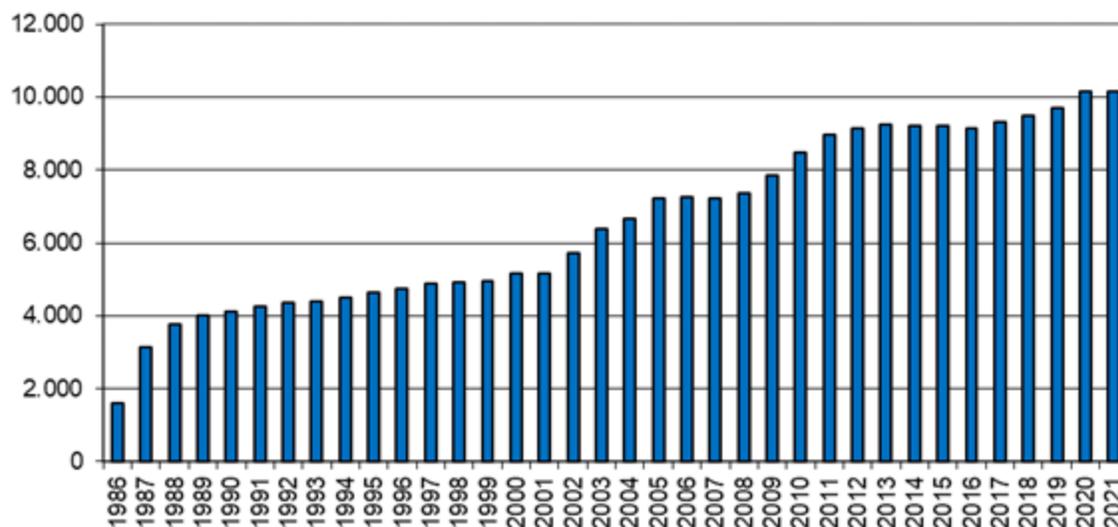
## Evolution nouvelles demandes RMG/REVIS



## Evolution des ménages bénéficiaires d'une allocation compensatoire RMG / allocation d'inclusion REVIS

<b>Exercice</b>	<b>Nbre au 31.12.</b>	<b>Variation</b>
1986	1.606	
1987	3.148	96,01%
1988	3.770	19,76%
1989	3.998	6,05%
1990	4.109	2,78%
1991	4.249	3,41%
1992	4.342	2,19%
1993	4.377	0,81%
1994	4.483	2,42%
1995	4.648	3,68%
1996	4.746	2,11%
1997	4.899	3,22%
1998	4.927	0,57%
1999	4.950	0,47%
2000	5.163	4,30%
2001	5.163	0,00%
2002	5.738	11,14%
2003	6.367	10,96%
2004	6.662	4,63%
2005	7.238	8,65%
2006	7.243	0,07%
2007	7.205	-0,52%
2008	7.352	2,04%
2009	7.841	6,65%
2010	8.491	8,29%
2011	8.965	5,58%
2012	9.158	2,15%
2013	9.242	0,92%
2014	9.209	-0,36%
2015	9.198	-0,12%
2016	9.141	-0,62%
2017	9.300	1,74%
2018	9.496	2,11%
2019	9.690	2,04%
2020	10.138	4,62%
2021	10.167	0,29%

### Evolution nombre de ménages bénéficiaires d'une allocation d'inclusion



### G. Recettes

Les recettes provenant de la loterie nationale ont progressé de 1,79%.

Les recettes cumulées provenant des successions et des bénéficiaires revenus à meilleure fortune augmentent d'une façon substantielle de 26,05%.

On constate une stabilisation des montants recouverts qui n'augmentent que de 0,30% par rapport à 2020.

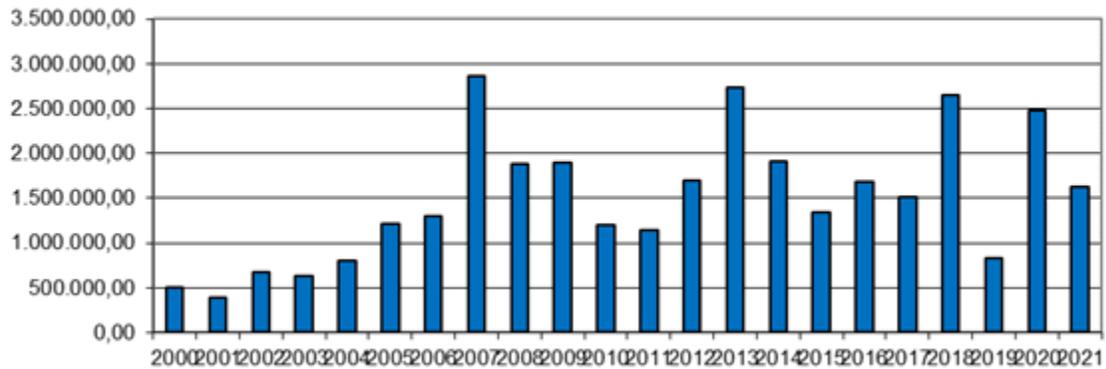
1. Œuvre Gr.-D. Charlotte et loterie nationale	7.405.011,59 €
2. Recettes provenant des restitutions contre la succession du bénéficiaire de l'allocation d'inclusion	1.620.717,34 €
3. Recettes provenant des demandes en restitution contre les bénéficiaires revenus à meilleure fortune	17.141.747,34 €
4. Recouvrements de prestations indûment touchées	7.756.130,95 €

(se composant d'extourne de charges d'une part et de recettes d'autre part et tiennent compte de la variation du total à récupérer)

**Ad point 2 (successions):**

Exercice	nbre		montants		
2000	16		507.591,12		
2001	23	43,75%	397.175,28	-21,75%	
2002	23	0,00%	681.143,22	71,50%	
2003	45	95,65%	637.757,40	-6,37%	
2004	29	-35,56%	805.722,15	26,34%	
2005	76	162,07%	1.210.303,23	50,21%	
2006	73	-3,95%	1.300.962,03	7,49%	
2007	107	46,58%	2.864.614,10	120,19%	
2008	94	-12,15%	1.887.913,04	-34,10%	
2009	157	67,02%	1.897.498,01	0,51%	
2010	70	-55,41%	1.203.479,00	-36,58%	
2011	49	-30,00%	1.138.088,13	-5,43%	
2012	156	218,37%	1.700.864,28	49,45%	
2013	192	23,08%	2.730.656,37	60,55%	
2014	182	-5,21%	1.911.467,81	-30,00%	
2015	151	-17,03%	1.347.438,99	-29,51%	
2016	149	-1,32%	1.689.693,60	25,40%	
2017	153	2,68%	1.516.869,57	-10,23%	
2018	262	71,24%	2.651.691,19	74,81%	
2019	62	-76,34%	834.549,48	-68,53%	
2020	145	133,87%	2.484.184,55	197,67%	
2021	83	-42,76%	1.620.717,75	-34,76%	

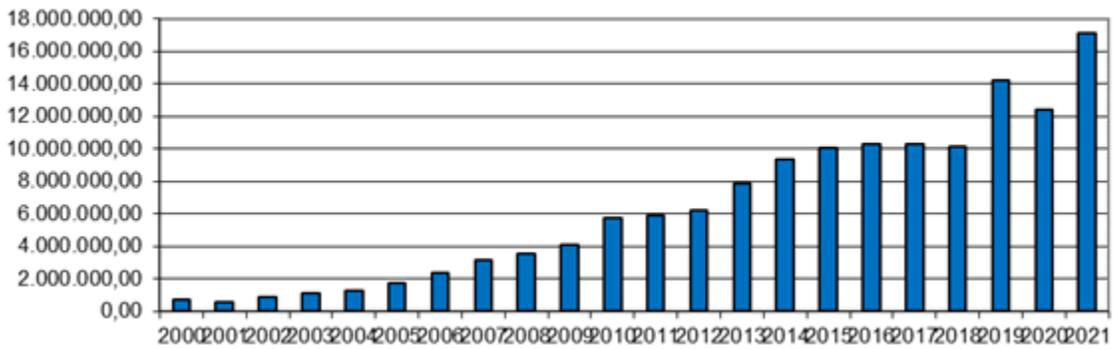
**Evolution - successions**



**Ad point 3 (revenus à meilleure fortune):**

Exercice	nbre		montants	
2000	31		704.637,57	
2001	22	-29,03%	529.727,54	-24,82%
2002	42	90,91%	898.112,48	69,54%
2003	56	33,33%	1.132.734,84	26,12%
2004	205	266,07%	1.261.900,84	11,40%
2005	108	-47,32%	1.759.180,71	39,41%
2006	101	-6,48%	2.379.686,59	35,27%
2007	163	61,39%	3.138.191,00	31,87%
2008	171	4,91%	3.561.566,69	13,49%
2009	149	-12,87%	4.122.557,15	15,75%
2010	384	157,72%	5.737.524,00	39,17%
2011	546	42,19%	5.940.676,00	3,54%
2012	500	-8,42%	6.204.095,37	4,43%
2013	623	24,60%	7.876.210,20	26,95%
2014	796	27,77%	9.321.112,69	18,35%
2015	881	10,68%	10.087.024,05	8,22%
2016	738	-16,23%	10.302.881,80	2,14%
2017	584	-20,87%	10.316.263,91	0,13%
2018	599	2,57%	10.173.059,29	-1,39%
2019	614	2,50%	14.184.590,24	39,43%
2020	541	-11,89%	12.401.190,40	-12,57%
2021	658	21,63%	17.141.747,34	38,23%

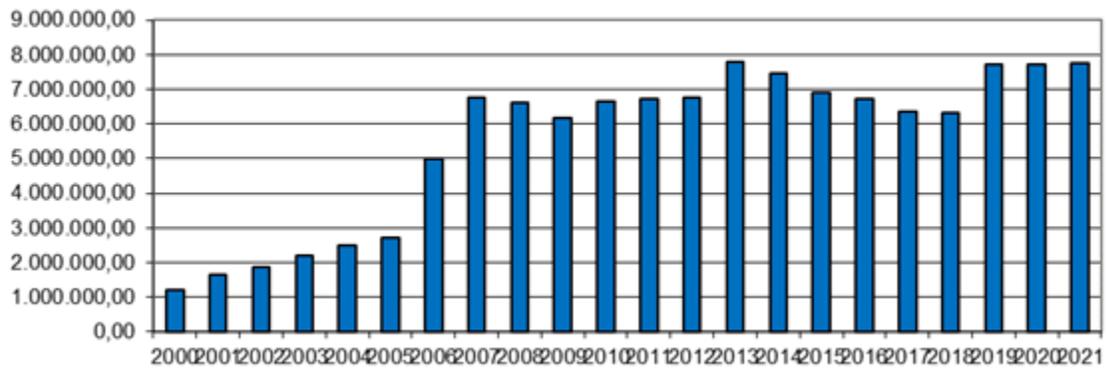
**Evolution - revenus à meilleure fortune**



**Ad point 4 (recouvrements de prestations indûment touchées):**

Exercice	Montants	
2000	1.194.860,01	
2001	1.656.025,55	38,60%
2002	1.855.879,48	12,07%
2003	2.212.307,97	19,21%
2004	2.499.340,57	12,97%
2005	2.708.804,48	8,38%
2006	4.995.257,80	84,41%
2007	6.775.286,63	35,63%
2008	6.630.920,22	-2,13%
2009	6.175.130,90	-6,87%
2010	6.669.929,43	8,01%
2011	6.726.056,00	0,84%
2012	6.767.815,38	0,62%
2013	7.804.461,71	15,32%
2014	7.454.945,93	-4,48%
2015	6.909.114,97	-7,32%
2016	6.742.854,71	-2,41%
2017	6.360.326,66	-5,67%
2018	6.320.086,07	-0,63%
2019	7.723.572,00	22,21%
2020	7.732.833,42	0,12%
2021	7.756.130,95	0,30%

**Evolution - recouvrements**



## 2.4. Revenu pour personnes gravement handicapées (RPGH)

### A. Législation

Loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées

Règlement grand-ducal du 7 octobre 2004 portant exécution de la loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées.

### B. Commentaires

La loi modifiée du 12 septembre 2003 avait introduit un revenu en faveur des personnes handicapées qui présentent soit une diminution de la capacité de travail de 30% au moins, soit une inaptitude générale pour travailler. Les personnes inaptes au travail perçoivent le RPGH de même que celles, reconnues salariés handicapés, qui n'occupent pas d'emploi salarié ou disposent d'un revenu professionnel ou de remplacement inférieur au plafond du RPGH. Cette prestation, à charge du Fonds, s'élève mensuellement à un montant net (équivalent au REVIS pour un adulte) de 1.524,98€ (N.I. 855,62). Le nombre de bénéficiaires au 31.12.2021 était de 3.148 unités pour une dépense annuelle, compte tenu des recettes, de 51.602.910,77 € (+ 3,45%).

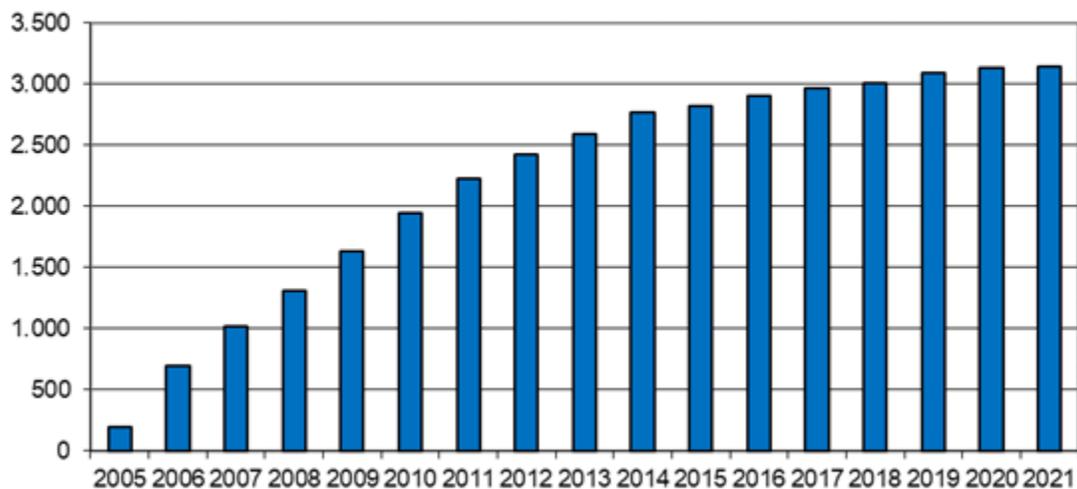
1.315 bénéficiaires touchaient le RPGH en vertu de l'article 28(1) (personnes inaptes au travail) et 1833 bénéficiaires en vertu de l'article 28(2) (personnes ayant le statut de salariés handicapés).

En 2021, le FNS a démarré le contrôle périodique des bénéficiaires du revenu pour personnes gravement handicapées. Tous les bénéficiaires reçoivent annuellement une lettre de contrôle sur laquelle ils doivent indiquer un changement de leur situation s'il y en a. Une non-réponse peut entraîner le retrait de la prestation.

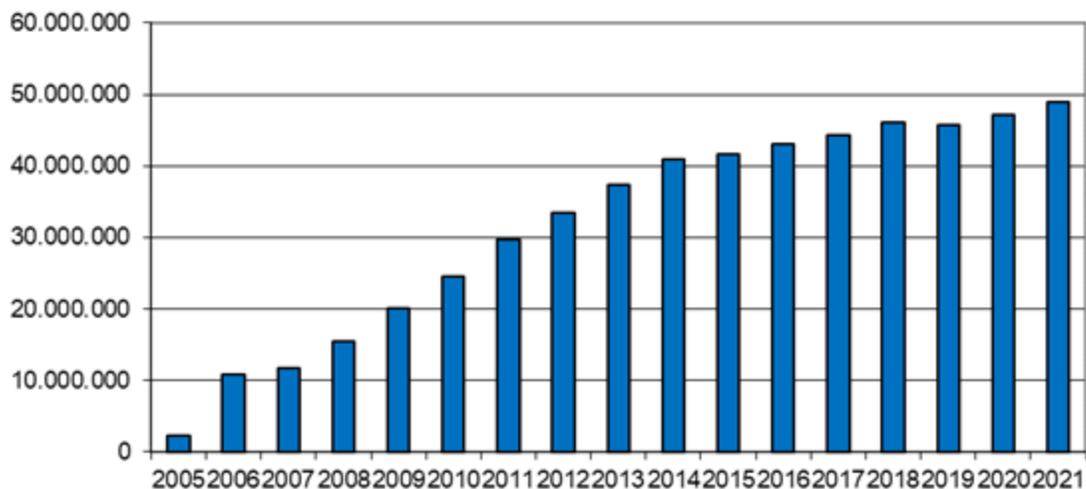
nombre de bénéficiaires au		augment./ diminution	décompte	décompte provisoire	augment./ diminution
31.12.2020	31.12.2021	en %	2020	2021	en %
3.139	<b>3.148</b>	0,29	50.713.901,52	<b>52.984.343,12</b>	4,48
% RECETTES		:	830.599,63	1.381.432,35	66,32
<b>Dépense budgétaire</b>		:	49.883.301,89	<b>51.602.910,77</b>	3,45%

Exercice	Bénéficiaires RPGH au 31.12	Variation	Dépense nette	Variation
2005	191		2.232.233	
2006	697	264,92%	10.828.455	385,10%
2007	1.017	45,91%	11.777.387	8,76%
2008	1.310	28,81%	15.438.834	31,09%
2009	1.637	24,96%	20.079.835	30,06%
2010	1.944	18,75%	24.492.396	21,98%
2011	2.231	14,76%	29.644.818	21,04%
2012	2.422	8,56%	33.530.384	13,11%
2013	2.595	7,14%	37.415.290	11,59%
2014	2.771	6,78%	40.944.450	9,43%
2015	2.827	2,02%	41.595.100	1,59%
2016	2.910	2,94%	43.148.575	3,73%
2017	2.964	1,86%	44.345.318	2,77%
2018	3.006	1,42%	46.075.097	3,90%
2019	3.090	2,79%	45.768.507	-0,67%
2020	3.139	1,59%	47.114.101	2,94%
2021	3.148	0,29%	48.944.880	3,89%

**Evolution bénéficiaires**



### Evolution dépenses nettes

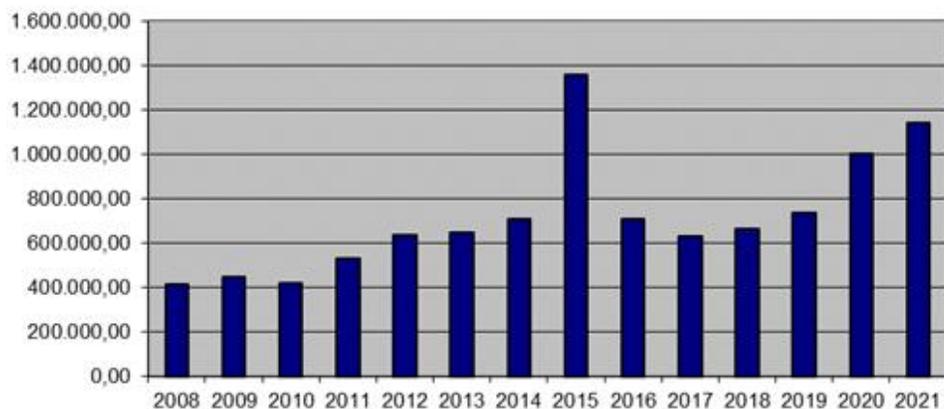


Exercice	Total	Dossiers au 31.12 tombant sous le champ d'application de	
		l'article 28(1)	l'article 28(2)
2011	1.738	463	1.275
2012	1.988	623	1.365
2013	2.229	682	1.547
2014	2.506	744	1.762
2015	2.827	818	2.009
2016	2.910	857	2.053
2017	2.964	882	2.082
2018	3.006	931	2.075
2019	3.090	1.169	1.921
2020	3.139	1.229	1.910
2021	3.148	1.315	1.833

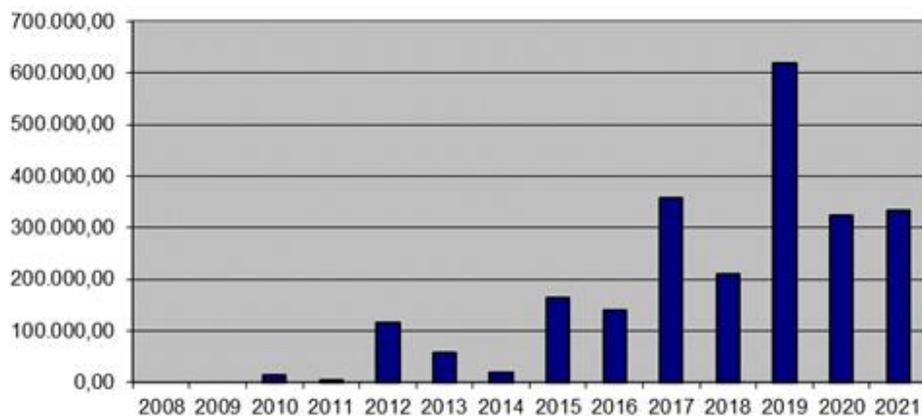
## C. Recettes

Exercice	Total remboursements		Recouvrements réalisés		Restitutions	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
2008	414.893,39 €		414.893,39		0,00	
2009	446.404,22 €	7,59%	446.404,22	7,59%	0,00	
2010	433.429,38 €	-2,91%	420.547,62	-5,79%	12.881,76	
2011	535.664,91 €	23,59%	532.165,91	26,54%	3.499,00	-72,84%
2012	749.063,49 €	39,84%	634.574,20	19,24%	114.489,29	3172,06%
2013	708.112,81 €	-5,47%	650.275,02	2,47%	57.837,79	-49,48%
2014	729.031,64 €	2,95%	709.342,31	9,08%	19.689,33	-65,96%
2015	1.523.365,81 €	108,96%	1.359.601,78	91,67%	163.764,03	731,74%
2016	846.830,57 €	-44,41%	706.643,48	-48,03%	140.187,09	-14,40%
2017	986.989,79 €	16,55%	628.978,44	-10,99%	358.011,35	155,38%
2018	873.648,40 €	-11,48%	664.159,25	5,59%	209.489,15	-41,49%
2019	1.357.771,76 €	55,41%	738.112,07	11,13%	619.659,69	195,80%
2020	1.327.296,93 €	51,93%	1.003.912,20	36,01%	323.384,73	-47,81%
2021	1.475.368,51 €	8,66%	1.142.928,39	13,85%	332.440,12	2,80%

Evolution - recouvrements



Evolution - restitutions



## 2.5. Forfait d'Education

### A. Législation

Loi modifiée du 28 juin 2002 portant création d'un forfait d'éducation

### B. Commentaires

En 2020 le nombre des nouvelles demandes en obtention du forfait d'éducation s'élevait à 713 demandes. Il a légèrement augmenté en 2021 à 760 demandes ce qui correspond à 63 dossiers par mois en moyenne.

966 demandes en obtention d'un certificat de vie ont été envoyés en date du 24.08.2021 aux bénéficiaires du forfait d'éducation résidant à l'étranger, deux cas ont été annulés suite au décès du bénéficiaire.

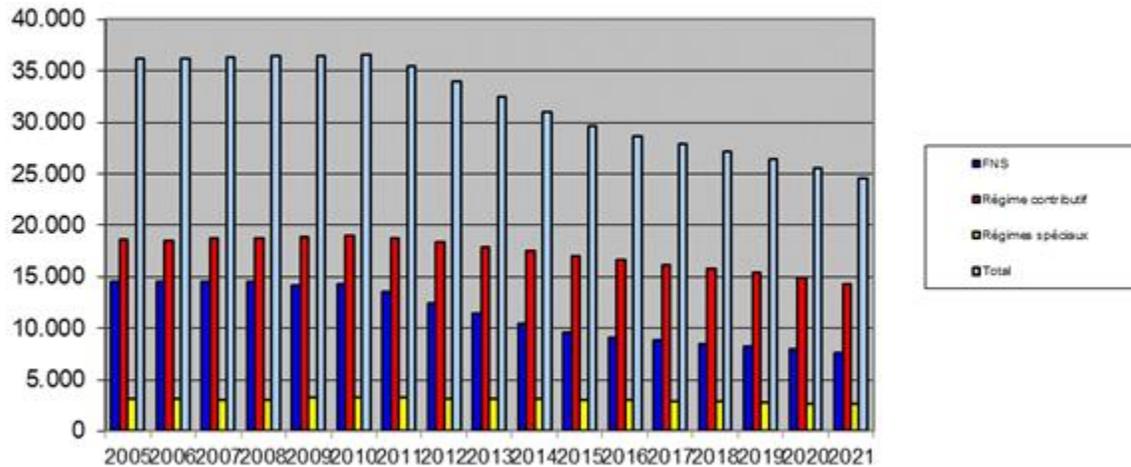
Le nombre de bénéficiaires s'élevait à 24.637 au 31.12.2021. Pendant l'exercice 2021, le montant de 48.336.890,33€ a été liquidé. La dépense à charge du budget de l'Etat diminue par rapport à l'exercice précédent de l'ordre de 1.826.453,92€. L'âge d'entrée pour cette prestation a été relevé à 65 ans depuis l'exercice 2011, de sorte que les bénéficiaires potentiels présentaient, avec l'atteinte de l'âge de 65 ans, leurs demandes en 2016. Cependant, le nombre de demandes est moins important qu'avant 2011 (760 pour l'exercice 2021 par rapport à 713 en 2020) puisque cette génération profite d'avantage des années-bébés (article 171 (7) CSS) et le nombre de refus pour ce motif augmente.

En outre, il y a beaucoup d'attributions de pensions personnelles pour lesquelles les années-bébés sont mises en compte par les organismes de pension, ce qui entraîne le retrait du forfait d'éducation. On constate également un recul légèrement plus important pour les cas FNS ce qui est dû à la migration d'une partie de ces bénéficiaires vers les organismes de pension.

	nombre de bénéficiaires au		augment./ diminution en %	décompte 2020	décompte provisoire 2021	augment./ diminution en %
	31.12.2020	31.12.2021				
FNS	7.959	<b>7.631</b>	-4,12	16.827.824,20	<b>16.116.625,19</b>	-4,23
CNAP	14.913	<b>14.355</b>	-3,74	27.471.788,39	<b>26.543.493,08</b>	-3,38
Etat	1.661	<b>1.634</b>	-1,63	3.498.998,42	<b>3.447.506,25</b>	-1,47
FEC	412	<b>404</b>	-1,94	882.192,32	<b>852.508,79</b>	-3,36
CFL	638	<b>613</b>	-3,92	1.482.540,92	<b>1.394.527,65</b>	-5,94
Total brut	25.583	24.637	-3,70	50.163.344,25	<b>48.354.660,96</b>	-3,61
Ass. maladie / part patr.	-	-	:	1.337.997,48	<b>1.289.674,83</b>	-3,61
Total Forfait d'éducation	-	-	:	51.501.341,73	<b>49.644.335,79</b>	-3,61
% RECETTES	-	-	:	<b>98.724,04</b>	<b>42.961,27</b>	-56,48
<b>Dépense budgétaire</b>	-	-	:	51.402.617,69	<b>49.601.374,52</b>	-3,50%

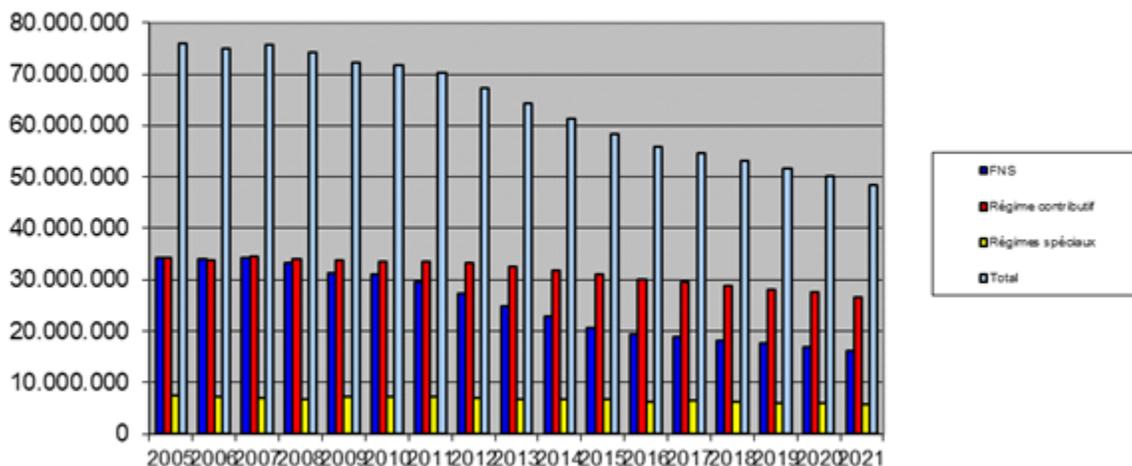
Exercice	Dossiers au 31.12				Variation
	FNS	Régime contrib.	Rég. Spéciaux	Total	
2005	14.585	18.598	3.087	36.270	
2006	14.572	18.557	3.098	36.227	-0,12%
2007	14.490	18.750	3.055	36.295	0,19%
2008	14.601	18.738	3.070	36.409	0,31%
2009	14.225	18.919	3.289	36.433	0,07%
2010	14.340	18.960	3.298	36.598	0,45%
2011	13.520	18.736	3.228	35.484	-3,04%
2012	12.485	18.344	3.180	34.009	-4,16%
2013	11.450	17.913	3.095	32.458	-4,56%
2014	10.413	17.544	3.100	31.057	-4,32%
2015	9.533	17.024	3.046	29.603	-4,68%
2016	9.129	16.610	2.986	28.725	-2,97%
2017	8.827	16.172	2.946	27.945	-2,72%
2018	8.524	15.752	2.905	27.181	-2,73%
2019	8.256	15.392	2.808	26.456	-2,67%
2020	7.959	14.913	2.711	25.583	-3,30%
2021	7.631	14.355	2.651	24.637	-3,70%

### Evolution bénéficiaires - forfait d'éducation



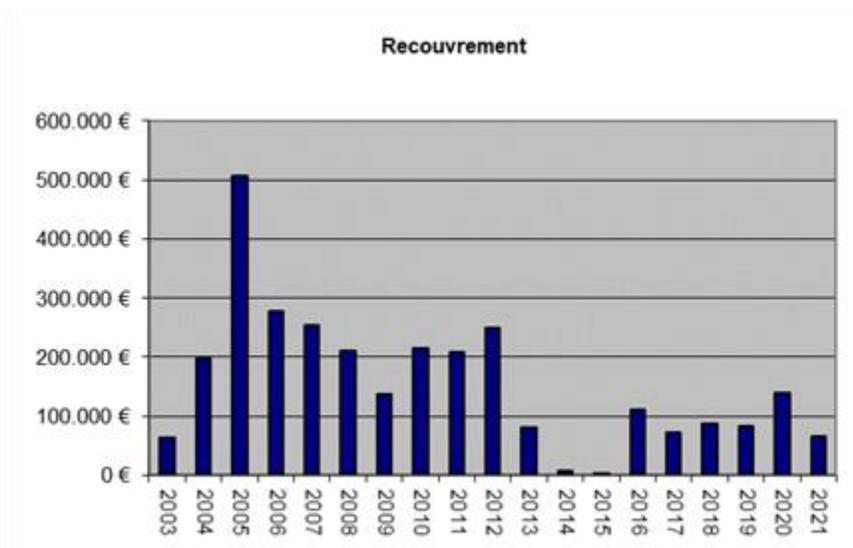
Exercice	Dépenses brutes				Variation
	FNS	Régime contrib.	Rég. Spéciaux	Total	
2005	34.399.136	34.215.572	7.345.307	75.960.016	
2006	34.038.117	33.848.265	7.127.454	75.013.836	-1,25%
2007	34.279.314	34.507.645	6.980.018	75.766.977	1,00%
2008	33.398.390	34.030.681	6.757.926	74.186.998	-2,09%
2009	31.416.428	33.767.810	7.115.379	72.299.616	-2,54%
2010	30.943.851	33.611.227	7.214.632	71.769.709	-0,73%
2011	29.674.496	33.454.971	7.183.766	70.313.232	-2,03%
2012	27.314.479	33.171.694	6.937.010	67.423.184	-4,11%
2013	24.958.763	32.575.647	6.802.271	64.336.681	-4,58%
2014	22.802.949	31.870.833	6.765.058	61.438.840	-4,50%
2015	20.745.076	30.932.198	6.664.490	58.341.764	-5,04%
2016	19.470.438	30.057.129	6.307.509	55.835.076	-4,30%
2017	18.825.107	29.448.711	6.383.806	54.657.624	-2,11%
2018	18.171.239	28.722.719	6.274.369	53.168.327	-2,72%
2019	17.532.214	28.095.494	6.092.114	51.719.822	-2,72%
2020	16.817.013	27.471.788	5.863.732	50.152.533	-3,03%
2021	16.098.855	26.543.493	5.694.543	48.336.890	-3,62%

### Evolution dépenses brutes - forfait d'éducation



## C. Recettes

Exercice	Recouvrements réalisés	
2003	62.859 €	
2004	198.351 €	215,55%
2005	506.185 €	155,20%
2006	277.298 €	-45,22%
2007	254.709 €	-8,15%
2008	209.817 €	-17,63%
2009	137.393 €	-34,52%
2010	214.023 €	55,77%
2011	208.325 €	-2,66%
2012	248.937 €	19,49%
2013	80.652 €	-67,60%
2014	7.438 €	-90,78%
2015	3.605 €	-51,54%
2016	111.193 €	2984,64%
2017	72.089 €	-35,17%
2018	88.377 €	22,59%
2019	83.657 €	-5,34%
2020	138.673 €	65,76%
2021	66.437 €	-52,09%



## 2.6. Accueil g rontologique

### A. L gislation

Loi modifi e du 30 avril 2004 autorisant le Fonds national de solidarit    participer aux prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil aux personnes admises dans un centre int gr  pour personnes  g es, une maison de soins ou un autre  tablissement m dico-social assurant un accueil de jour et de nuit

R glement grand-ducal du 27 septembre 2004 portant ex cution de la loi du 30 avril 2004 autorisant le Fonds national de solidarit    participer aux prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil aux personnes admises dans un centre int gr  pour personnes  g es, une maison de soins ou un autre  tablissement m dico-social assurant un accueil de jour et de nuit

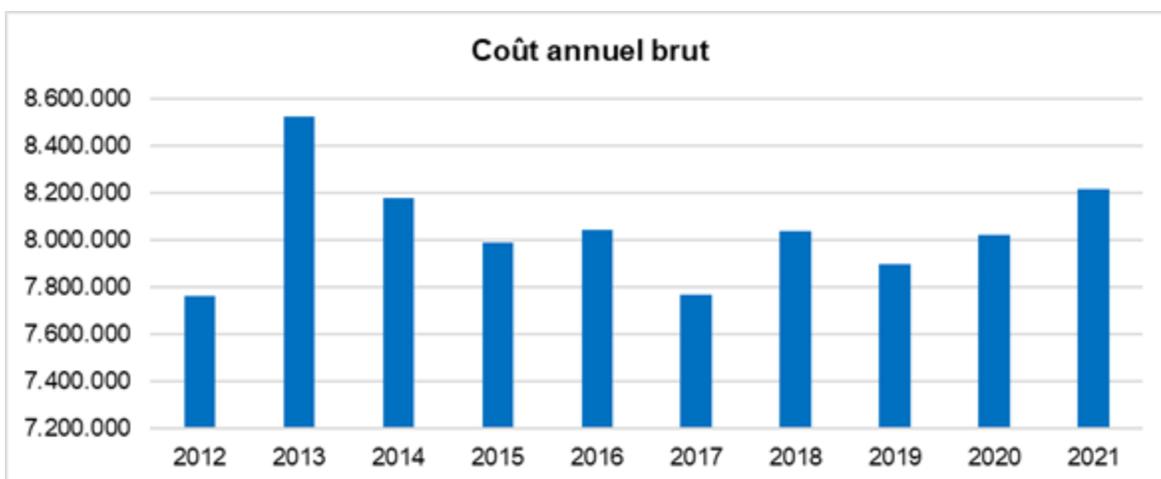
### B. Commentaires

Pour l'exercice 2021 le nombre des nouvelles demandes introduites se chiffre   225 (2020: 185) dont 31 ont  t  refus es, 170 cas ont  t  annul s (dont 140 d c s) et 25 demandes sont rest es en instruction au 31.12.2021. Le nombre de b n ficiaires au 31.12.2021 a augment  de 5 pour atteindre 617 unit s (+0,82%). Les prestations nettes au montant total de 8.216.910,80   ont augment  de 2,42% par rapport   l'exercice pr c dent. Le montant moyen mensuel pay  a l g rement diminu e de 0,95% pour s' tablir   124,86  (indice 100).

	nombre de b�n�ficiaires au	augment./ diminution	d�compte	d�compte provisoire	augment./ diminution	
	31.12.2020	31.12.2021	en %	2020	2021	en %
	612	<b>617</b>	0,82	8.022.478,61	<b>8.216.910,80</b>	2,42
% RECETTES			:	1.231.324,55	<b>862.118,22</b>	-29,98
<b>D�pense budg�taire</b>			:	6.791.154,06	<b>7.354.792,58</b>	8,30%

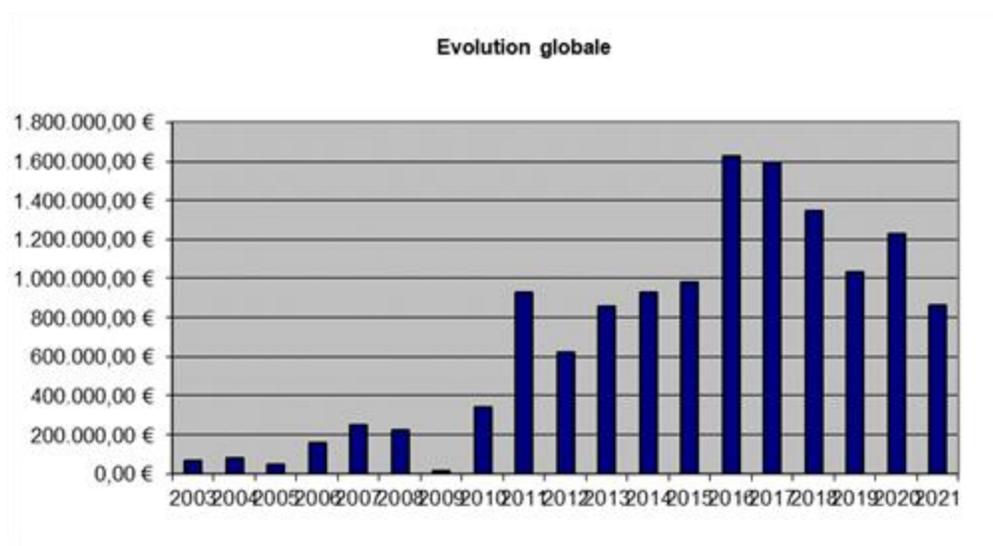
### C. Evolution pluriannuelle

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Co�t annuel brut</b>	7.762.350	8.524.466	8.177.653	7.989.050	8.044.501	7.766.177	8.036.385	7.895.970	8.022.479	8.214.372
<b>Variation</b>		9,82%	-4,07%	-2,31%	0,69%	-3,46%	3,48%	-1,75%	1,60%	2,39%
<b>b�n�ficiaires au 31.12.</b>	726	715	684	694	661	626	634	615	612	617
<b>Variation</b>		-1,52%	-4,34%	1,46%	-4,76%	-5,30%	1,28%	-3,00%	-0,49%	0,82%
<b>Recettes</b>	623.450	853.734	928.135	983.140	1.616.786	1.583.238	1.338.418	1.021.698	1.231.325	862.118
<b>D�pense budg�taire en milliers</b>	71.389	76.707	72.495	70.059	64.277	61.829	66.980	68.743	67.912	73.523



#### D. Recettes

Exercice	Total remboursements		Recouvrements réalisés		Restitutions	
	Montant (€)	Écart (%)	Montant (€)	Écart (%)	Montant (€)	Écart (%)
2003	67.252,88 €		0,00		0,00	
2004	77.792,61 €	15,67%	0,00		0,00	
2005	46.793,71 €	-39,85%	0,00		0,00	
2006	157.838,15 €	237,31%	0,00		0,00	
2007	251.325,00 €	59,23%	0,00		0,00	
2008	221.976,18 €	-11,68%	209.629,99		12.346,19	
2009	13.528,90 €	-93,91%	13.528,90	-93,55%	0,00	-100,00%
2010	339.484,33 €	2409,33%	15.978,65	18,11%	323.505,68	
2011	930.649,75 €	174,14%	31.322,16	96,03%	899.327,59	177,99%
2012	623.449,70 €	-33,01%	0,00	-100,00%	623.449,70	-30,68%
2013	853.733,66 €	36,94%	10.824,03		842.909,63	35,20%
2014	928.134,63 €	8,71%	21.054,51	94,52%	907.080,12	7,61%
2015	983.139,91 €	5,93%	62.735,81	197,97%	920.404,10	1,47%
2016	1.628.583,30 €	65,65%	20.771,84	-66,89%	1.607.811,46	74,69%
2017	1.591.408,70 €	-2,28%	34.778,94	67,43%	1.556.629,76	-3,18%
2018	1.344.938,92 €	-15,49%	14.525,43	-58,23%	1.330.413,49	-14,53%
2019	1.035.413,43 €	-23,01%	62.595,32	330,94%	972.818,11	-26,88%
2020	1.227.490,58 €	18,55%	37.026,32	-40,85%	1.190.464,26	22,37%
2021	859.579,85 €	-29,97%	3.598,26	-90,28%	855.981,59	-28,10%



## 2.7. Avance et recouvrement de pensions alimentaires

### A. Législation

Loi modifiée du 26.7.1980 concernant l'avance et le recouvrement de pensions alimentaires.

Règlement grand-ducal du 2 décembre 1983 fixant les modalités d'application de la loi du 26 juillet 1980 concernant l'avance et le recouvrement de pensions alimentaires par le fonds national de solidarité.

### B. Commentaires

Au 31 décembre 2021 le nombre de créanciers se chiffrait à 560 contre 657 à la fin de l'exercice précédent.

Le service a été saisi de 187 demandes, dont 138 ont été refusées. 116 cas ont été annulés.

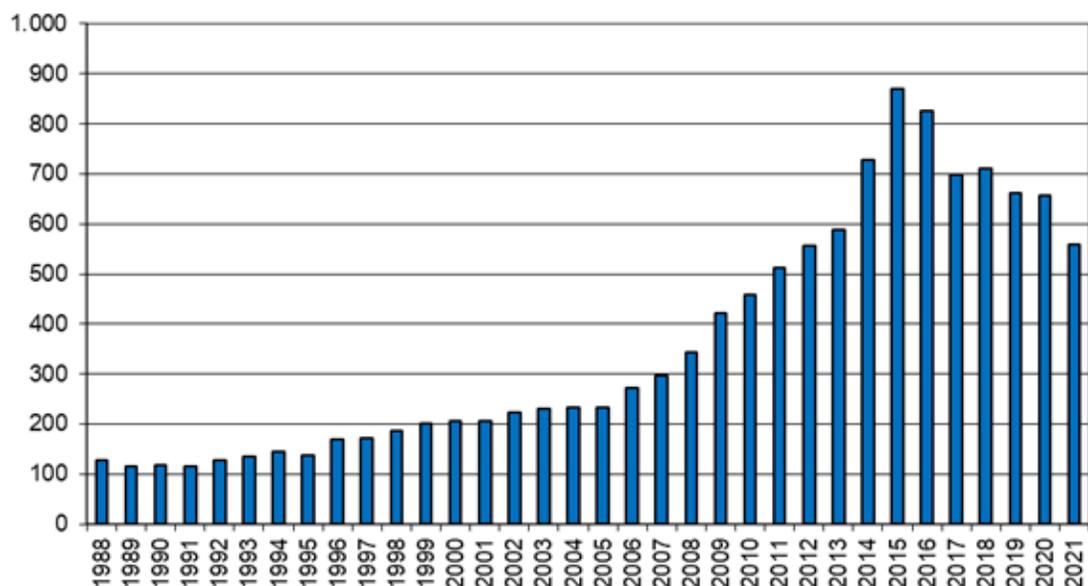
Compte tenu du recouvrement de pensions alimentaires qui atteint le montant de 1.529.245,20 € et des restitutions et recouvrements auprès des créanciers, s'élevant au montant total de 91.340,39 €, la dépense à charge du budget de l'Etat est de 263.095,63 € pour l'exercice 2021.

Les frais de recouvrement (10%) des pensions alimentaires effectivement récupérées s'élèvent à 152.927,85 € et sont versés au Trésor à la fin de l'exercice.

nombre de bénéficiaires au	augment./ diminution en %	décompte 2020	décompte provisoire 2021	augment./ diminution en %
31.12.2020	31.12.2021			
657	<b>560</b>	<b>2.032.008,12</b>	<b>1.883.681,22</b>	-7,30
		Recouvrements (débiteurs)	1.529.245,20	11,50%
		Restitutions et recouv. (créanciers)	91.340,39	-59,40%
		<b>Total Recettes</b>	<b>1.620.585,59</b>	1,51%
		<b>Dépense budgétaire</b>	<b>263.095,63</b>	<b>-39,59%</b>

<b>Exercice</b>	<b>Dossiers pensions alimentaires au 31.12</b>	<b>Variation</b>	<b>Cumul</b>
1988	127		
1989	115	-9,45%	-9,45%
1990	118	2,61%	-7,09%
1991	116	-1,69%	-8,66%
1992	127	9,48%	0,00%
1993	135	6,30%	6,30%
1994	144	6,67%	13,39%
1995	138	-4,17%	8,66%
1996	169	22,46%	33,07%
1997	172	1,78%	35,43%
1998	186	8,14%	46,46%
1999	200	7,53%	57,48%
2000	205	2,50%	61,42%
2001	207	0,98%	62,99%
2002	222	7,25%	74,80%
2003	231	4,05%	81,89%
2004	233	0,87%	83,46%
2005	232	-0,43%	82,68%
2006	272	17,24%	114,17%
2007	297	9,19%	133,86%
2008	343	15,49%	170,08%
2009	421	22,74%	231,50%
2010	458	8,79%	260,63%
2011	513	12,01%	303,94%
2012	557	8,58%	338,58%
2013	589	5,75%	363,78%
2014	728	23,60%	473,23%
2015	871	19,64%	585,83%
2016	825	-5,28%	549,61%
2017	699	-15,27%	450,39%
2018	710	1,57%	459,06%
2019	663	-6,62%	422,05%
2020	657	-0,90%	417,32%
2021	560	-14,76%	340,94%

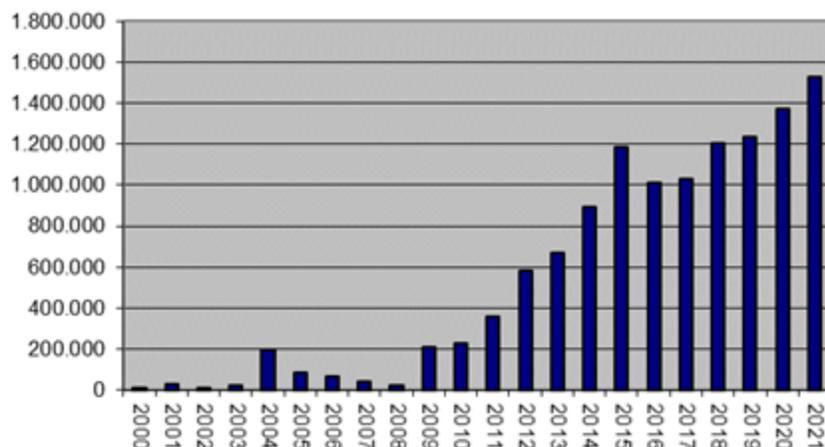
## Evolution bénéficiaires



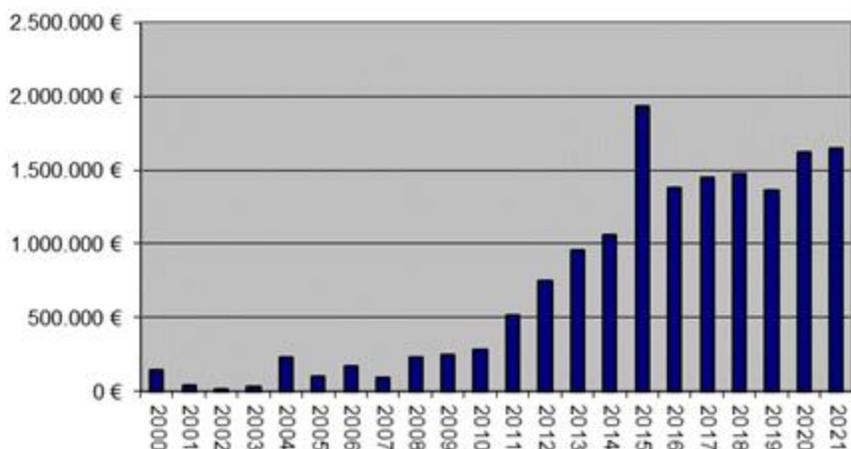
## C. Recettes

Exercice	Total rembours.		Recouvr. débiteurs		Restitutions + TP réalisés créancier	
	Montant	Evolution	Montant	Evolution	Montant	Evolution
2000	148.517 €		8.474		140.043	
2001	45.193 €	-69,57%	28.293	233,88%	16.900	-87,93%
2002	15.967 €	-64,67%	8.629	-69,50%	7.338	-56,58%
2003	36.132 €	126,29%	23.869	176,61%	12.263	67,12%
2004	232.779 €	544,25%	199.212	734,61%	33.567	173,73%
2005	102.415 €	-56,00%	84.182	-57,74%	18.233	-45,68%
2006	167.578 €	63,63%	65.402	-22,31%	102.176	460,39%
2007	88.892 €	-46,95%	43.359	-33,70%	45.533	-55,44%
2008	233.186 €	162,33%	26.407	-39,10%	206.779	354,13%
2009	248.362 €	6,51%	210.468	697,02%	37.894	-81,67%
2010	285.954 €	15,14%	226.782	7,75%	59.172	56,15%
2011	515.525 €	80,28%	357.814	57,78%	157.711	166,53%
2012	751.263 €	45,73%	585.222	63,55%	166.041	5,28%
2013	958.812 €	27,63%	667.480	14,06%	291.332	75,46%
2014	1.061.739 €	10,73%	895.059	34,10%	166.680	-42,79%
2015	1.931.255 €	81,90%	1.183.400	32,21%	747.855	348,68%
2016	1.380.241 €	-28,53%	1.012.315	-14,46%	367.926	-50,80%
2017	1.452.992 €	5,27%	1.027.780	1,53%	425.212	15,57%
2018	1.473.202 €	1,39%	1.202.932	17,04%	270.270	-36,44%
2019	1.364.436 €	-7,38%	1.236.094	2,76%	128.342	-52,51%
2020	1.624.697 €	19,07%	1.371.505	10,95%	253.192	97,28%
2021	1.649.867 €	1,55%	1.529.245	11,50%	120.622	-52,36%

Evolution - recouvrement (débiteur)



Evolution globale



## 2.8. Allocation de vie chère

### A. Législation

Règlement du Gouvernement en Conseil du 20.11.2020 relatif à l'octroi d'une allocation de vie chère pour l'année 2021

### B. Commentaires

L'allocation de vie chère constitue une prestation annuelle afin de faire bénéficier les ménages à faibles revenus d'un support financier. Cette allocation n'est pas soumise à restitution et les demandeurs doivent

se prévaloir d'une résidence minimale d'une année précédent les mois de la présentation de la demande. Les bénéficiaires de l'année précédente recevront d'office le nouveau formulaire en début de l'année suivante.

Les montants de l'allocation ont été augmentés de 10% par rapport au montants dus pour l'exercice 2019.

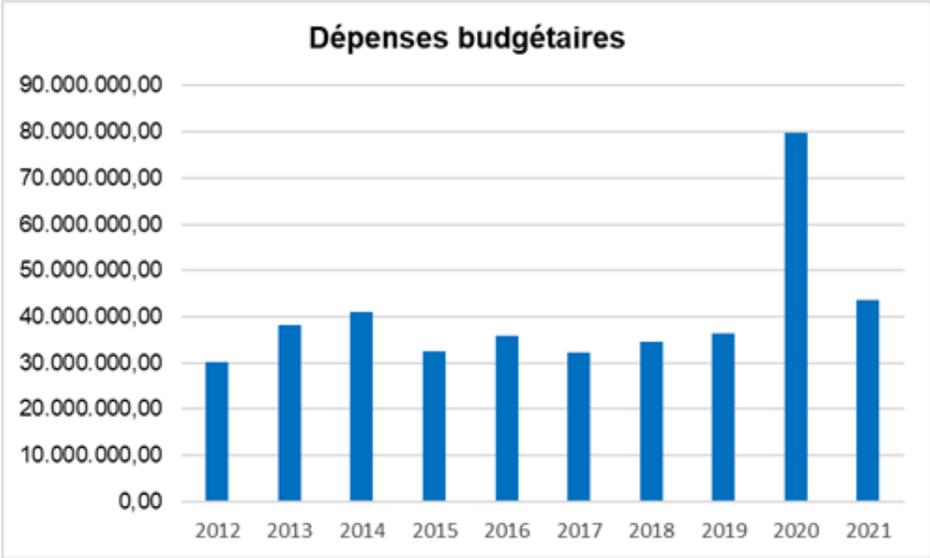
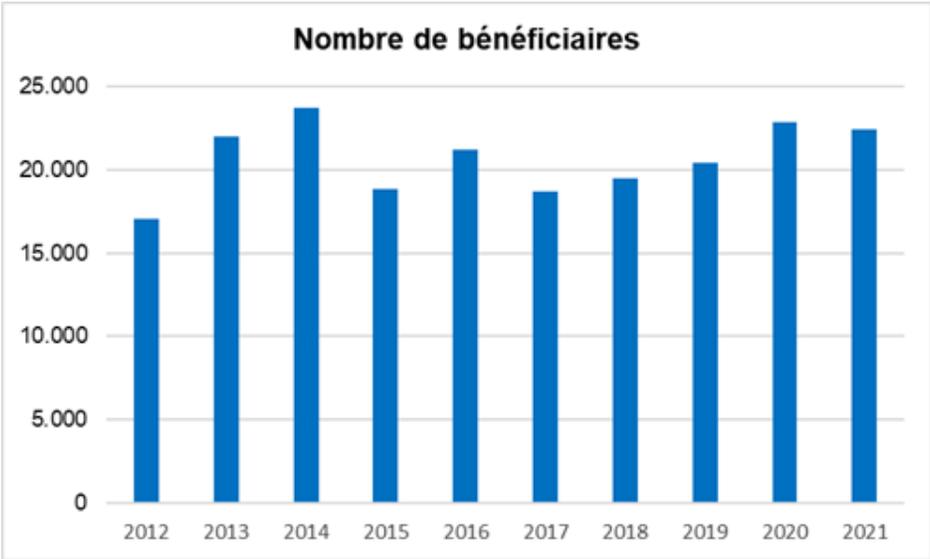
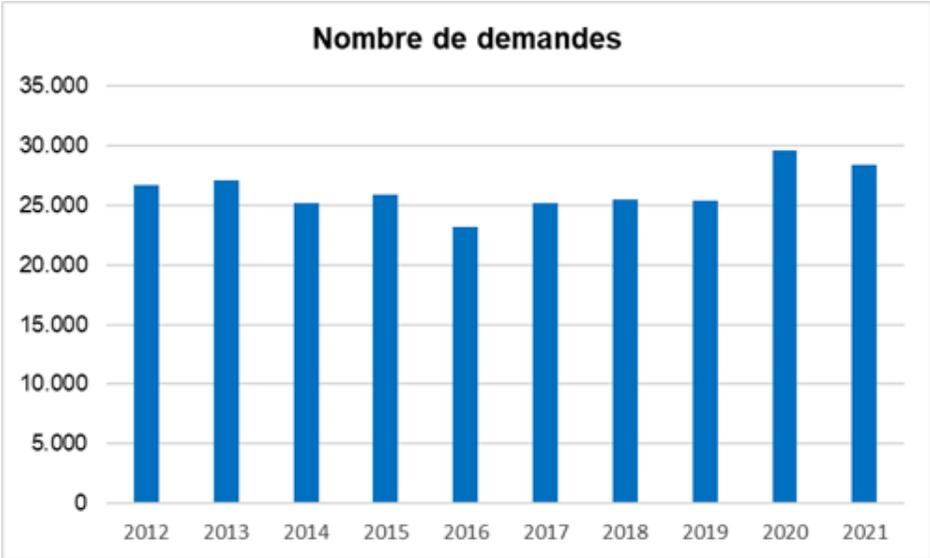
La décision quant à l'octroi de l'allocation sert souvent comme condition d'attribution d'autres prestations similaires payées par les administrations communales.

nbre de ménages bénéf. pour l'exercice		augment./ diminution en %	décompte 2020	décompte provisoire 2021	augment./ diminution en %
2020	<b>2021</b>				
22.899	<b>22.430</b>	<b>-2,05%</b>	<b>79.900.899,94</b>	<b>43.523.477,52</b>	<b>-45,53%</b>

### C. Evolution allocation de vie chère 2011 – 2021

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de demandes	26.749	27.086	25.247	25.869	23.224	25.246	25.525	25.436	29.659	28.390
Variation		1,26%	-6,79%	2,46%	-10,22%	8,71%	1,11%	-0,35%	16,60%	-4,28%
Bénéficiaires (*)	17.088	22.010	23.705	18.863	21.228	18.688	19.541	20.463	22.899	22.430
Variation		28,80%	7,70%	-20,43%	12,54%	-11,97%	4,56%	4,72%	11,90%	-2,05%
Dépense budgétaire (en millions)	30,27	38,25	41,09	32,63	35,89	32,21	34,49	36,27	79,90	43,52
Variation		26,37%	7,41%	-20,59%	10,00%	-10,26%	7,06%	5,16%	120,32%	-45,53%

(\*) Bénéficiaires dont le paiement a eu lieu avant le 31.12.N. Les paiements ultérieurs sont imputés à l'exercice subséquent.



## 2.9. Allocation compensatoire

### A. Législation

Loi abrogée du 13 juin 1975 portant création d'une allocation compensatoire en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes et de pensions

### B. Commentaires

L'attribution de nouvelles allocations compensatoires ayant été suspendue en 1989, par suite de l'abrogation de la législation y relative, le nombre de bénéficiaires accuse une baisse régulière. Lors de la clôture de l'exercice au 31.12.2021, le nombre de bénéficiaires s'élevait à 125 contre 145 pour l'année précédente.

La dépense pour l'exercice 2021 s'élève à 105.778,61 €. La diminution des dépenses de 20.175,63 par rapport à 2020 résulte exclusivement de la régression du nombre de bénéficiaires.

Caisses	nombre de bénéficiaires au		augment./ diminution en %	décompte 2020	décompte provisoire 2021	augment./ diminution en %
	31.12.2020	31.12.2021				
CNAP	144	124	-13,89%	125.079,68	104.904,05	-16,13%
CFL	1	1	0,00%	874,56	874,56	0,00%
<b>TOTAL :</b>	145	125	<b>-13,79%</b>	125.954,24	<b>105.778,61</b>	<b>-16,02%</b>

## 2.10. Allocation spéciale en faveur de personnes gravement handicapées

### A. Législation

Loi abrogée du 16 avril 1979 portant création d'une allocation spéciale pour personnes gravement handicapées.

### B. Commentaires

Avec la mise en vigueur de la loi du 19 juin 1998 portant création d'une assurance dépendance la loi du 16 avril 1979 a été abrogée. Par contre le paiement des allocations existantes est toujours assuré par le FNS pour compte de la Caisse nationale de santé tant que le bénéficiaire ne sollicite pas une prestation de l'assurance dépendance. Pour le mois de décembre 501 allocations ont été payées (2020 : 521).

Montants des allocations au 31.12.2021

N.I. 100	N.I. 855,62
89,24 €	763,56 €

La dépense a atteint le montant de 4.543.438,65 €. La diminution de 203.709,99 € par rapport à 2020 (-4,29%) résulte de la régression constante du nombre des bénéficiaires, conséquence de l'introduction de la loi créant l'assurance-dépendance.

nombre de bénéficiaires au		augment./ diminution	décompte	décompte provisoire	augment./ diminution
31.12.2020	31.12.2021	en %	2020	2021	en %
521	501	-3,84%	4.747.148,64	4.543.438,65	-4,29%

### 2.11. Service Recouvrement

#### A. Commentaires

Le service recouvrement s'occupe principalement de la procédure de recouvrement et recouvrement forcé de tous les montants indûment payés dans le cadre de toutes les prestations dont le FNS a la charge et accessoirement du recouvrement forcé des créances du FNS émanant du service Restitutions, pensions alimentaires et accueil gérontologique.

Les tâches journalières du service s'orientent en général vers la gestion des retenues opérées par le FNS sur les prestations mensuelles et uniques payées à ses bénéficiaires débiteurs ainsi que vers l'analyse des dossiers en suspens.

La vérification des dossiers constitue le premier pas actif dans le cadre de la procédure appliquée par le service.

Le service demande, au préalable, l'établissement d'un titre exécutoire par la justice de paix ou tribunal d'arrondissement avant d'entamer une requête de saisie sur salaire ou une exécution par un huissier de justice.

Le service recouvrement s'occupe également du recouvrement forcé de trop-payés dans le cadre du paiement d'une allocation d'activation. Dans ce contexte, l'Office national d'inclusion sociale transmet les créances via fichier électronique.

Parallèlement à ces tâches de recouvrement proprement dites, le service assure également la gestion des dossiers de surendettement qui concernent le Fonds national de solidarité en qualité de « tiers saisi » ou de créancier.

Le service est également chargé de représenter le Fonds national de solidarité dans les requêtes de gestion tutélaire des prestations sociales auprès des différentes juridictions des tribunaux de paix en application de l'article 437 du Code de la sécurité sociale.

Finalement, le service de recouvrement collabore activement avec le service avance et recouvrement de pensions alimentaires dont les procédures ont été entièrement refondues. Le service s'occupe du recouvrement forcé dans les cas où les débiteurs de pensions refusent de coopérer. Le service collabore depuis 2017 étroitement avec un avocat allemand en vue du recouvrement des sommes versées à des ex-bénéficiaires résidant actuellement en Allemagne, et depuis 2019, resp. 2021 avec des avocats belges et français. Des remboursements ont lieu et des jugements ont été prononcés.

Au 31.12.2021, le service a enregistré pour les cas de recouvrement forcé :

- 858 cas en cours de traitement pour un total de 3.818.936,39 €
- 111 cas en cours de traitement à l'étranger pour un total de 725.957,22 €
- 760 cas ont été remboursés pour un total de 1.656.553,16 €

Le solde à récupérer s'élève à ±25,1 Mio euros.

## B. Affaires plaidées devant les différents tribunaux en 2021

Depuis janvier 2021, la procédure civile a changé. La représentation en vue de la validation de saisies n'est plus requise. La validation se fait dorénavant par simple courrier.

Exercice 2021	Déplacements	Dossiers
Justice de Paix Esch	20	29
Justice de Paix Luxembourg	10	12
Justice de Paix Diekirch	13	18
Tribunal d'Arrondissement Luxembourg	8	8
Tribunal d'Arrondissement Diekirch	1	1
Cour Supérieure	0	0
<b>Totaux</b>	<b>52</b>	<b>68</b>

### 2.12. Service Restitutions

Le service restitutions a pour mission de réclamer la restitution des prestations :

- Contre le bénéficiaire de l'allocation d'inclusion, du complément de l'accueil gérontologique ou de l'avance de la pension alimentaire revenu à meilleure fortune (par exemple : vente d'un bien immobilier, héritage, perception de sommes-capital.)
- Contre le donataire du bénéficiaire d'une allocation d'inclusion ou d'une prestation servie dans le cadre de l'accueil gérontologique et de l'avance de la pension alimentaire
- Contre le légataire du bénéficiaire d'une allocation d'inclusion du complément de l'accueil gérontologique et de l'avance de la pension alimentaire
- Contre la succession du bénéficiaire d'une allocation d'inclusion, d'une prestation de l'accueil gérontologique, du revenu pour personnes gravement handicapées, de l'avance de la pension alimentaire et le débiteur de la pension alimentaire.

Le service collabore avec le service recouvrement en ce qui concerne le remboursement cumulé des prestations dues et indues.

Pour la garantie des demandes en restitution, les immeubles appartenant aux bénéficiaires de l'allocation d'inclusion, de l'accueil gérontologique, de l'avance de la pension alimentaire et du revenu pour personnes gravement handicapées sont grevés d'une hypothèque légale requise par le Fonds. Nombre de postpositions sont instruites et accordées sur demandes des organismes financiers.

Les requêtes des notaires chargées des ventes des immeubles, adjudications, liquidations, partages et des rédactions des déclarations de successions sont vérifiées et les revendications à l'égard des bénéficiaires sont formulées.

Le service s'occupe des courriers émanant de cabinets d'avocats et d'instituts financiers tendant à recouvrer des créances moyennant saisie-arrêt spéciale sur les prestations liquidées (injonctions judiciaires). En plus, il traite le courrier des tribunaux d'arrondissement relatif aux successions vacantes des bénéficiaires FNS.

Le service est compétent pour la consultation des informations cadastrales relatives aux propriétés des bénéficiaires et héritiers en vue d'une inscription hypothécaire.

Le service réclame la restitution de certaines allocations (le complément de l'accueil gérontologique, l'allocation d'inclusion du Revis) contre le tiers responsable du fait qui a rendu nécessaire le paiement de la prestation.

Le service restitutions se concerte avec les receveurs de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines en vue de la vérification ou de l'ajustement des valeurs données aux biens immobiliers repris dans les déclarations de succession et parfois dans les actes notariés. L'accès à la consultation de la propriété cadastrale permet de retracer les mutations des biens et l'établissement de la propriété. Ensemble avec les données de l'outil Géoportail, le service dispose d'une situation claire et précise des biens lui permettant une gestion plus rigoureuse et efficace.

En vue de la récupération des prestations allouées à un bénéficiaire décédé, à défaut de successeurs ou en cas de renonciation des successeurs, le service lance la procédure pour voir déclarer la succession vacante auprès du tribunal d'arrondissement. Le service se charge également de la récupération d'éventuels soldes auprès de la Caisse de Consignation ou des organismes financiers.

- **Statistique lettres recommandées service restitution - exercice 2021**

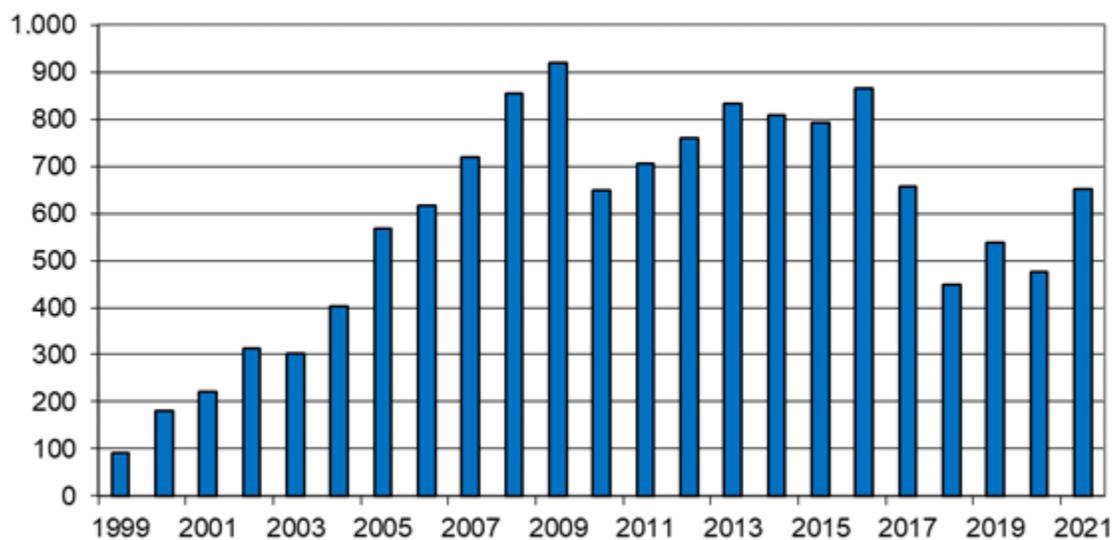
	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	Totaux
Communications		8	28	21	16	21	13	17	15	20	21	20	<b>200</b>
<b>Communications Revis</b>													0
RMF		5	21	15	9	16	10	15	12	17	14	15	149
Successions		1		2	6	2	2			3	6	3	25
Donations			1										1
<b>Sous-totaux</b>		<b>6</b>	<b>22</b>	<b>17</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>15</b>	<b>12</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>175</b>
<b>Communications RPGH</b>													0
RMF													0
Successions													0
Donations													0
<b>Sous-totaux</b>		<b>0</b>											
<b>Communications AG</b>													0
RMF				2	1							1	4
Successions		2	5			3	1	2				1	14
Donations				1									1
<b>Sous-totaux</b>		<b>2</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>19</b>
<b>Communications Palim</b>													0
RMF			1	1					3		1		6
Successions													0
Donations													0
<b>Sous-totaux</b>		<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>6</b>
Décisions		29	53	23	18	12	19	8	12	21	20	25	<b>240</b>
<b>Décisions Revis</b>													0
RMF		12	37	15	14	8	15	6	12	20	16	18	173
Successions		12	2	3	4		2			1	4	5	33
Donations			1	1									2
<b>Sous-totaux</b>		<b>24</b>	<b>40</b>	<b>19</b>	<b>18</b>	<b>8</b>	<b>17</b>	<b>6</b>	<b>12</b>	<b>21</b>	<b>20</b>	<b>23</b>	<b>208</b>
<b>Décisions RPGH</b>													0
RMF				1									1
Successions			1										1
Donations													0
<b>Sous-totaux</b>		<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>							

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	Totaux
<b>Décisions AG</b>													0
RMF			1	2		1							4
Successions		5	6			3	2	2				1	19
Donations													0
<b>Sous-totaux</b>		<b>5</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>23</b>
<b>Décisions Palim</b>													0
RMF			5	1								1	7
Successions													0
Donations													0
<b>Sous-totaux</b>		<b>0</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>7</b>						
Lettres recommandées		38	125	176	178	166	196	168	75	182	139	111	<b>1554</b>
<b>Lettres recommandées Revis</b>													0
RMF		14	95	126	130	118	143	122	54	123	95	66	1086
Successions		8	14	20	20	24	17	23	13	30	24	24	217
Donations							4			2			6
Divers			6	4	2	11	10	1	2	2		2	40
<b>Sous-totaux</b>		<b>22</b>	<b>115</b>	<b>150</b>	<b>152</b>	<b>153</b>	<b>174</b>	<b>146</b>	<b>69</b>	<b>157</b>	<b>119</b>	<b>92</b>	<b>1349</b>
<b>Lettres recommandées RPGH</b>													0
RMF				1	5	2	6	4	1	4	3	5	31
Successions		1			1		1	1		2	2		8
Donations													0
Divers			5	0		1	1	3		2	1	1	14
<b>Sous-totaux</b>		<b>1</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>53</b>
<b>Lettres recommandées Palim</b>													0
RMF		3	2	16	8	2	3	4	5	3	4	3	53
Successions		7	1		1		3	1		1	2		16
Donations													0
Divers						3							3
<b>Sous-totaux</b>		<b>10</b>	<b>3</b>	<b>16</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>72</b>
<b>Lettres recommandées AG</b>													0
RMF		1		3	2		5	5		3	3	2	24
Successions		2	2	6	7	5	2	4		10	2	8	48
Donations													0
Divers							1				1		2
<b>Sous-totaux</b>		<b>3</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>74</b>
<b>Lettre recommandées FE</b>													0
Restitutions		2			2						2		6
<b>Sous-totaux</b>		<b>2</b>											<b>2</b>
<b>Totaux</b>		<b>77</b>	<b>206</b>	<b>220</b>	<b>212</b>	<b>199</b>	<b>247</b>	<b>193</b>	<b>102</b>	<b>223</b>	<b>180</b>	<b>156</b>	<b>2015</b>

## Evolution pluriannuelle - opérations courantes de gestion des hypothèques

Année	Nouv. hypo.	Renouv.	Postpos.	Mainlevées	Mainlevées partielles	Total
1999	91					
2000	181					
2001	221					
2002	313					
2003	302					
2004	404					
2005	569					
2006	617					
2007	720					
2008	854					
2009	919					
2010	648					
2011	706					
2012	760					
2013	833	147	3	340	15	1.338
2014	808	181	2	445	13	1.449
2015	791	217	2	435	26	1.471
2016	865	229	1	496	28	1.619
2017	657	265	0	515	16	1.453
2018	449	263	1	434	16	1.163
2019	537	281	10	585	16	1.429
2020	475	269	1	448	27	1.220
2021	652	269	0	451	31	1.403

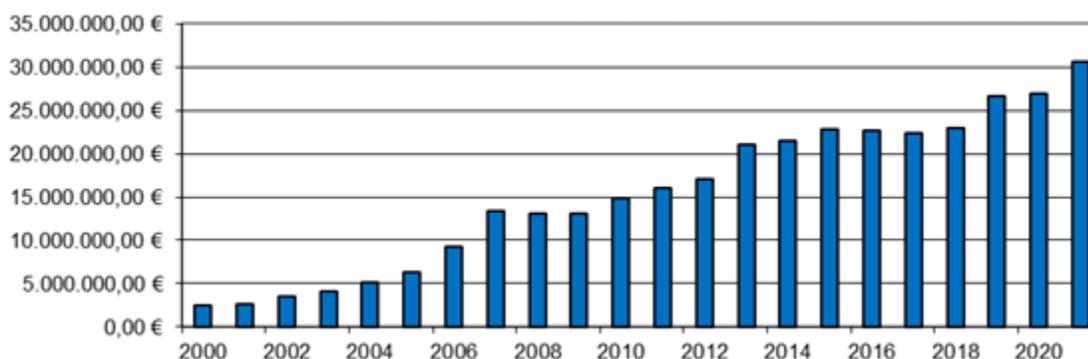
## Evolution nouvelles inscriptions



## Evolution recouvrements et restitutions réalisés

Exercice	Total prestations	REVIS	RPGH	Pensions alim.	Accueil géront.	Forfait d'éduc.
2000	2.555.605,70 €	2.407.088,70 €	0,00 €	148.517,00 €	0,00 €	0,00 €
2001	2.628.121,37 €	2.582.928,37 €	0,00 €	45.193,00 €	0,00 €	0,00 €
2002	3.451.102,18 €	3.435.135,18 €	0,00 €	15.967,00 €	0,00 €	0,00 €
2003	4.149.043,97 €	3.982.800,21 €	0,00 €	36.132,00 €	67.252,88 €	62.858,88 €
2004	5.075.886,42 €	4.566.963,56 €	0,00 €	232.779,00 €	77.792,61 €	198.351,25 €
2005	6.333.683,03 €	5.678.289,00 €	0,00 €	102.415,00 €	46.793,71 €	506.185,32 €
2006	9.278.620,35 €	8.675.906,42 €	0,00 €	167.578,00 €	157.838,15 €	277.297,78 €
2007	13.373.018,03 €	12.778.091,73 €	0,00 €	88.892,00 €	251.325,00 €	254.709,30 €
2008	13.160.272,17 €	12.080.399,95 €	414.893,39 €	233.186,00 €	221.976,18 €	209.816,66 €
2009	13.040.874,09 €	12.195.186,06 €	446.404,22 €	248.362,00 €	13.528,90 €	137.392,91 €
2010	14.883.823,06 €	13.610.932,43 €	433.429,38 €	285.954,00 €	339.484,33 €	214.022,92 €
2011	15.994.985,15 €	13.804.820,13 €	535.664,91 €	515.525,36 €	930.649,75 €	208.325,00 €
2012	17.045.488,45 €	14.672.775,03 €	749.063,49 €	751.263,17 €	623.449,70 €	248.937,06 €
2013	21.012.638,64 €	18.411.328,28 €	708.112,81 €	958.811,87 €	853.733,66 €	80.652,02 €
2014	21.413.870,07 €	18.687.526,43 €	729.031,64 €	1.061.738,93 €	928.134,63 €	7.438,44 €
2015	22.784.943,25 €	18.343.578,01 €	1.523.365,81 €	1.931.254,80 €	983.139,91 €	3.604,72 €
2016	22.702.277,77 €	18.735.430,11 €	846.830,57 €	1.380.241,14 €	1.628.583,30 €	111.192,65 €
2017	22.296.939,54 €	18.193.460,14 €	986.989,79 €	1.452.992,22 €	1.591.408,70 €	72.088,69 €
2018	22.925.002,55 €	19.144.836,55 €	873.648,40 €	1.473.201,93 €	1.344.938,92 €	88.376,75 €
2019	26.583.989,43 €	22.742.711,72 €	1.357.771,76 €	1.364.435,82 €	1.035.413,43 €	83.656,70 €
2020	26.936.365,72 €	22.618.208,37 €	1.327.296,93 €	1.624.696,97 €	1.227.490,58 €	138.672,87 €
2021	30.569.847,64 €	26.518.596,04 €	1.475.368,51 €	1.649.866,71 €	859.579,85 €	66.436,53 €

## Evolution globale



### 2.13. Répression des fraudes

Ce service effectue des enquêtes à domicile régulières sur le terrain dans le cadre de sa lutte contre les fraudes et de la vérification si les conditions d'octroi sont toujours remplies. Des contacts avec de nombreux commissariats de proximité ainsi que d'autres services de Police ont été pris et une collaboration fructueuse s'est mise en place.

Le service répression des fraudes traite toutes les dénonciations rentrant au FNS de diverses sources et organise des contrôles collectifs d'adresses déterminées. Des enquêtes demandées par les services prestations du FNS entrent bien entendu dans ce contexte. Une collaboration réciproque avec les différentes administrations (ADEM, MAE, CAE, Douane, ITM etc.) est également mise en place pour certains dossiers conjoints. Le nombre d'enquêtes effectuées durant l'exercice 2021 s'élevait à 478. Le service est amené, le cas échéant, à devoir se déplacer plusieurs fois à l'adresse des intéressés avant de pouvoir conclure l'enquête. En plus des contrôles sur place, le service est amené à effectuer des convocations ponctuelles pour des entretiens au guichet si nécessaire.

Suite aux mesures sanitaires Covid-19, le service répression des fraudes a été confronté à de nouvelles contraintes. A cet effet, un renfort en personnel et une adaptation de la gestion des enquêtes ont permis d'améliorer le fonctionnement du service en 2021.

Le service prépare également les dossiers en vue d'introduction de plaintes aux Parquets de Luxembourg et de Diekirch et en assure le suivi en déposant lors des audiences. Les demandes de partie-civile en justice sont également rédigées et représentées par le service. En accord avec le comité-directeur du FNS, le service répression des fraudes a déposé 27 plaintes auprès des tribunaux luxembourgeois en 2021.

Finalement, le service représente le FNS en justice de paix lors de requêtes introduites dans le cadre de l'article 437 du CSS (gestion tutélaire aux prestations sociales). Le FNS a été saisi de 14 demandes au cours de l'exercice 2021.

### 2.14. Enquêtes à domicile

Dans le cadre de l'instruction et de la révision des dossiers relatifs aux prestations du revenu d'inclusion sociale et du revenu pour personnes gravement handicapées, le FNS est habilité, suivant l'article 17bis de la loi du 30 juillet 1960, d'effectuer des enquêtes aux domiciles des requérants afin de vérifier les conditions d'octroi.

Dans le cadre de cette mission, les 3 assistants sociaux relevant du cadre du FNS se rendent au domicile des personnes ayant sollicité une prestation afin de procéder à ces examens, contrôles et enquêtes jugés nécessaires. Les visites à domicile ne peuvent avoir lieu qu'entre six heures et demi et vingt heures.

Le nombre total de visites au cours de l'année 2021 s'élève à 1.462 (ce chiffre contient, le cas échéant, deux déplacements pour clôturer un dossier si la personne a été absente lors du 1<sup>er</sup> passage).

A titre accessoire, les assistants sociaux assurent le traitement des dossiers dans lesquels le demandeur doit se soumettre à une expertise médicale pour vérifier la condition spécifique des articles 2 (4) b) et 2 (5) b) de la loi sur le REVIS.

### 2.15. Médecins-conseil

L'article 2, paragraphe 5, lettre b) prévoit qu'une personne peut prétendre au Revis sans remplir la condition de l'article 2, paragraphe 1<sup>er</sup>, lettre d) (être et rester inscrit comme demandeur d'emploi). La personne empêchée pour des raisons de santé physique ou psychique n'a pas besoin de remplir cette condition.

Un contrôle médical est aussi requis en cas d'une demande en obtention du revenu d'inclusion sociale présentée par une personne majeure qui, pour des raisons médicales, n'est pas en mesure de poursuivre une activité professionnelle voire une personne qui habite dans le ménage de ses ascendants ou frère ou sœur (articles 2 (4) b) et 4 (2) b).

Exercice	Nombre d'examens
2019	186
2020	151
2021	106

### 2.16. Contrôle annuel et convocations

#### A. Commentaires

Le service gestionnaire de la prestation REVIS/RPGH a instauré depuis l'année 2011 un contrôle annuel des dossiers REVIS en vue d'assurer sa mission de révision des dossiers et de détecter des changements de la situation des bénéficiaires non signalés en vue de réduire le nombre des trop-payés. Depuis l'année 2021, le FNS notifie également une lettre de contrôle annuel à tous les bénéficiaires du revenu pour personnes handicapées.

Les personnes se voient notifier une lettre reprenant les modalités de calcul de la prestation et comprenant des questions précises sur leur situation. En cas de non-renvoi de la lettre de contrôle dûment remplie et signée, la prestation peut faire l'objet d'un retrait.

Le but est aussi de responsabiliser les bénéficiaires qui sont tenus de signaler tout changement de leur situation de composition de ménage et financière.

Cette mission est effectuée par une cellule à part.

REVIS allocations d'inclusion			
Exercice 2021	lettres contrôle envoyées	lettres rappel envoyées	modifications/annulations
janvier	1.179	266	221
février	773	155	146
mars	898	181	118
avril	821	190	142
mai	863	184	101
juin	838	173	121

juillet	886	183	107
août	852	175	89
septembre	860	226	79
octobre	830	199	84
novembre	745	157	60
décembre	792	168	58
<b>totaux</b>	<b>10.337</b>	<b>2.257</b>	<b>1.326</b>

<b>REVIS allocations d'activation seules</b>			
<b>Exercice 2021</b>	<b>lettres contrôle envoyées</b>	<b>lettres rappel envoyées</b>	<b>modifications/annulations</b>
janvier			
février			
mars	62	10	1
avril	36	9	1
mai	45	15	1
juin	48	14	1
juillet	41	13	1
août	38	9	2
septembre	53	13	5
octobre	46	22	3
novembre	28	7	0
décembre	42	7	4
<b>totaux</b>	<b>439</b>	<b>119</b>	<b>19</b>

<b>RPGH</b>			
<b>Exercice 2021</b>	<b>lettres contrôle envoyées</b>	<b>lettres rappel envoyées</b>	<b>modifications/annulations</b>
janvier			
février			
mars	243	36	23
avril	217	32	26
mai	212	36	27
juin	215	33	16
juillet	252	30	17
août	198	19	21
septembre	213	38	25
octobre	233	34	16
novembre	232	33	16
décembre	220	42	16
<b>totaux</b>	<b>2.235</b>	<b>333</b>	<b>203</b>

Le FNS procède généralement aussi à des convocations de bénéficiaires à l'accueil en vue de vérifier la condition de résidence notamment la présence régulière et continue sur le territoire du pays. Ce contrôle est devenu utile alors que les services ont constaté par le passé qu'un nombre considérable de

bénéficiaires séjournent régulièrement à l'étranger tout en restant domiciliés dans une commune luxembourgeoise.

Ces convocations servent aussi pour contrôler les séjours autorisés à l'étranger dont la durée limite a été fixée à 35 jours de calendrier par an.

Depuis le début de la crise du Covid-19, le FNS n'a plus fixé de convocations systématiques à la réception. Des convocations ponctuelles ont tout de même été effectuées. Les requérants pouvaient bénéficier d'une consultation à la réception après avoir pris un rendez-vous auprès du service compétent.

### 2.17. Contentieux et médiateur

#### A. Commentaires

Les décisions du Fonds national de solidarité sont susceptibles de recours devant le Conseil arbitral de la sécurité sociale (CASS), en première instance, et en appel devant le Conseil supérieur de la sécurité sociale (CSSS).

Le service contentieux fait une analyse des nouveaux recours, avant la transmission du dossier administratif au tribunal saisi, pour savoir si la décision prise ne peut pas faire l'objet d'un réexamen interne.

#### B. Statistiques

Contentieux	Nombre
Nombre de recours enregistrés de la part du CASS	151
Nombre de recours plaidés par le service contentieux devant le CASS	121
Nombre d'audiences au CASS assurées par le service contentieux	24
Arrêts rendus par le CASS	97
Arrêts rendus par le CSSS	16

Réclamations de la part du Médiateur	Nombre
concernant un dossier REVIS	12
concernant un dossier RPGH	0
concernant un dossier AVC	11
concernant un dossier Avance et revouvement de pensions alimentaires	1
concernant un dossier Forfait d'éducation	1
<b>totaux</b>	<b>25</b>

### 3. SERVIOR

#### 3.1. La gouvernance

SERVIOR est un établissement public qui a été créé en 1998 et qui est au service des personnes âgées.

Les administrateurs de l'établissement public « Centres, Foyers et Services pour personnes âgées » sont nommés pour une durée de 6 ans. Depuis le 1er janvier 2017, la composition du conseil d'administration est la suivante, avec nomination d'une nouvelle présidente au 19 juillet 2019 :

- Dominique Faber, présidente
- Dan Theisen, vice-président
- Laurent Jomé, membre
- Marc Vanolst, membre
- Rui Gomes, membre

Le conseil d'administration, ensemble avec la direction générale, prépare l'entreprise aux évolutions du secteur en général et élabore la stratégie permettant de faire face aux défis futurs.

La direction générale du groupe est assurée par

- Alain Dichter, directeur général
- Corinne Theis, directrice Ressources humaines et Services clients
- Raoul Vinandy, directeur opérationnel
- Max Kremer, directeur infrastructure et finances (à partir du 1er janvier 2022)

#### 3.2. L'effectif de SERVIOR

Avec un effectif de 2167 personnes, SERVIOR figure parmi les 20 plus grands employeurs du Grand-Duché de Luxembourg.

En 2021, SERVIOR a engagé 247 nouveaux collaborateurs sous contrat à durée indéterminée. SERVIOR offre aussi régulièrement des opportunités aux apprentis et stagiaires, tant dans le domaine des soins et de l'encadrement que dans la restauration ou encore dans l'administration.

Plus des deux tiers de l'effectif travaillent dans le domaine des soins et de l'encadrement (1.546 salariés soit 71,3 %). Le personnel de l'économie domestique (cuisine, restauration et ménage) représente 18,2 % et les 10,5 % restants se répartissent sur les volets administration et technique.

Le personnel féminin représente 79,1 % et la moyenne d'âge de l'ensemble du personnel est d'environ 41 ans.

### 3.3. Les activités de SERVIOR

Comme en 2020, SERVIOR a dû adapter son mode de gestion pour faire face aux multiples défis découlant de la crise sanitaire liée à la pandémie Covid-19, garantir la sécurité de ses résidents et de son personnel et s'adapter aux mesures sanitaires décidées par les autorités nationales.

2021 fut en plus marqué par une étude indépendante au sujet des clusters observés dans certaines structures d'hébergement pour personnes âgées à laquelle SERVIOR a activement participé, étude ayant permis de dévoiler que les sites avec le soutien des instances officielles ont tout fait pour gérer au mieux la crise sanitaire au niveau des sites.

C'est justement dans ce contexte que l'organisation des sites et l'encadrement des résidents ont subi maintes adaptations par rapport au fonctionnement hors crise, comme par exemple l'organisation d'un service en chambre à la suite de la fermeture temporaire des restaurants des structures d'hébergement. Etant donné qu'à certains moments les visites étaient interdites, SERVIOR a poursuivi l'utilisation des canaux de communication (site internet, courrier, vidéoconférence, sms) mis en place depuis le début de la crise afin de tenir les proches des résidents informés et permettre à ces derniers d'entrer en contact avec leurs familles. Suite au dé-confinement successif des sites concernés, une reprise des visites dans des lieux dédiés a été possible. Afin d'éviter l'isolement des résidents et de garantir aux derniers la poursuite d'une vie « normale » au sein des sites, l'encadrement et les activités proposées ont été réorganisés dans le respect des mesures sanitaires. Finalement, SERVIOR a, dans le cadre des règles en vigueur, poursuivi les tests des clients, du personnel et des visiteurs et a organisé les vaccinations respectivement les a promues afin de convaincre tout un chacun de sa nécessité.

L'activité principale de SERVIOR, qui consiste en l'hébergement de 1.670 clients dans ses 15 centres (8 CIPA, 6 maisons de soins et 1 résidence services) à travers le pays, fut fortement impactée par la pandémie. En effet, en moyenne seulement 1.624 clients ont résidé en 2021 sur les sites et ce du fait que durant les phases critiques de la crise sanitaire, les nouvelles admissions de clients furent interrompues. Ces mesures temporaires furent décidées pour permettre aux sites de stabiliser leur organisation, permettre aux équipes présentes sur site de s'adapter à la nouvelle situation (fermeture des restaurants, service plateaux en chambre, organisation de visites dans des lieux dédiés, adaptation de l'encadrement des clients au niveau des activités...), de faire face au manque de ressources (mise en quarantaine du personnel) et enfin pour permettre de garantir aux clients présents sur site un maximum d'attention, d'encadrement et de sécurité.

Malgré ces mesures décidées dans le contexte pandémique, 508 nouveaux clients d'une moyenne d'âge de 83 ans ont pu être accueillis.

Depuis quelques années déjà, le nombre d'admissions consécutives à une hospitalisation est en augmentation, ce qui a conduit SERVIOR à intensifier sa collaboration avec les hôpitaux afin de permettre aux clients qui ne sont plus aptes à réintégrer leur domicile après un séjour à l'hôpital d'intégrer une structure d'hébergement pour personnes âgées.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le partenariat entre SERVIOR et le CHEM (Centre hospitalier Emile Mayrisch). Le partenariat remontant à 2013 en matière de production alimentaire pour le site de Dudelange du CHEM et ayant donné lieu à la signature d'un Memorandum of Understanding en 2020 fixant les termes et objectifs de la collaboration aux différents niveaux, a donné lieu à la création de la

société « Alliance Saveurs et Santé » au 1er janvier 2021 comme première réalisation concrète de l'accord. La société a pour objectif le développement d'un programme de production et restauration alimentaire en commun pour les besoins du CHEM, soulignant ainsi la complémentarité des deux entités au niveau de ces services et de la prise en charge des personnes.

En plus du précité, SERVIOR a poursuivi ses activités dont certaines furent fortement impactées par la pandémie.

Par ailleurs, SERVIOR a su développer davantage son service Repas sur roues en proposant désormais ce service aux habitants de 37 communes (31 communes en 2020). Il s'agit d'un service offrant des menus variés et équilibrés à tout senior n'étant plus en mesure d'assurer la préparation des repas à son domicile ou souhaitant simplement profiter d'un service de confort. Avec la pandémie, ce service a trouvé un nouvel intérêt pour l'ensemble de la population. En effet, les demandes de repas auprès des communes furent si fortes que la production et le stockage des productions tout comme la livraison constituaient pour le service de réels défis. Avec l'appui de partenariats, SERVIOR a pu augmenter la production et faire face à la demande croissante. En effet, la production régulière se chiffrant à 167.000 unités en 2019 est passée à 209.000 durant la période de pandémie en 2021.

Les activités du Foyer de jour, la Table de midi ou encore les Chambres de vacances se sont également trouvées tributaires des situations créées par la pandémie.

Le partenariat dans le cadre de l'informatique avec l'Hospice Civil de la Ville de Luxembourg fut poursuivi.

Indépendamment des impacts de la crise, SERVIOR a veillé à poursuivre la modernisation de son parc immobilier, base essentielle de son activité principale qui est l'hébergement et l'encadrement des personnes âgées. La construction de Differdange tout comme la construction du site de Bascharage, en collaboration avec l'Administration des Bâtiments Publics, furent poursuivies. L'ouverture de ces deux sites est prévue en 2022, respectivement 2023.

Enfin, et suite au dépôt du projet de loi portant dissolution et liquidation de l'Hospice civil de la Ville de Remich, dénommé « Jousefshaus » et visant à terme le transfert des activités vers SERVIOR, SERVIOR a intensifié en fin d'année les travaux préparatoires relatifs à la reprise de la gestion du site.

De plus amples informations sur les activités sont disponibles sur [www.servior.lu](http://www.servior.lu).

## B. Département de l'intégration

### 1. Introduction

Le présent rapport met en contexte les activités du Département de l'intégration au cours de l'année 2021. La loi du 4 décembre 2019 était le point de départ pour la création du département au sein du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région. Depuis, le Département de l'intégration a pu développer une panoplie d'actions et établir de nombreuses collaborations.

Le Département de l'intégration a plusieurs domaines d'action :

- La coordination du comité interministériel à l'intégration
- Les projets d'intégrations
- Les programmes d'intégration
- L'intégrations communale et régionale

Font également partie du Département de l'intégration :

- Une unité dédiée aux études et consultations avec des acteurs externes
- Un service communication

Fin 2021, le Département de l'intégration compte une équipe de 30 personnes.

### 2. Le comité interministériel à l'intégration

Le Luxembourg dispose d'un Plan d'action national Intégration (PAN Intégration). Le comité interministériel à l'intégration élabore et suit, sous la coordination du Département de l'intégration, la mise en œuvre du PAN Intégration.

Ce comité, qui a principalement pour but de répondre à un besoin de coordination, de mise en commun, d'échange et de création de synergies en vue de réaliser une politique d'intégration transversale et durable, réunit notamment les ministères et administrations suivants :

- Agence pour le Développement de l'Emploi
- Ministère des Affaires Etrangères et Européennes (Direction de l'Immigration et Office national de l'accueil)
- Ministère de la Culture
- Ministère de la Digitalisation
- Ministère de l'Economie
- Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
- Ministère de l'Egalité entre les femmes et les hommes

- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région
- Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative
- Ministère de l'Intérieur
- Ministère de la Justice
- Ministère du Logement
- Ministère de la Santé
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire

En 2021, les travaux du comité interministériel à l'intégration ont ciblé la sélection des projets dans le cadre de l'appel à projets 2021 ainsi que la préparation de l'appel à projets PAN 2022. En outre, le comité s'est réuni quatre fois en comité élargi en ayant invité des représentants de la société civile. Ces rencontres ont permis de favoriser l'échange d'informations et la création de synergies. En travaillant dans la continuité, il a été retenu de poursuivre en 2022 les échanges réguliers entre les représentants ministériels et la société civile.

### **3. Unité des projets d'intégration**

#### **3.1. Plan d'action national d'intégration (PAN intégration)**

Le Département de l'intégration du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région coordonne la politique en matière d'intégration, afin de mettre en œuvre le Plan d'action national (PAN Intégration) en étroite collaboration avec les différents acteurs.

Initialement prévue entre avril et décembre 2020, la mise en œuvre des projets PAN 2020 a toutefois dû être ajustée pour faire face aux défis de la crise sanitaire et par conséquent, le départ de certains projets a été reporté de plusieurs mois. Cependant, les 13 projets se sont terminés en 2021 et les résultats obtenus ainsi que tous les matériaux développés ont été publiés sur le site web du ministère.

En outre, un nouvel appel à projets PAN 2021 a été lancé en novembre 2020 et a visé le financement de projets catégorisés selon les 2 domaines suivants :

**Axe 1 : Diversité et lutte contre les discriminations** : Projets visant à prévenir et à lutter contre les discriminations. Un accent particulier est mis sur les activités visant et faisant participer directement les jeunes, en veillant à une mixité sociale et culturelle.

**Axe 2 : Apprentissage et pratique des langues** : Projets visant à favoriser l'intégration par des activités d'apprentissage et de pratique des langues. Un accent particulier est mis sur les projets favorisant la promotion et la découverte de la culture et du patrimoine.

Cet appel a connu un grand succès avec quelques 50 projets reçus pour un budget total de 5,7 millions d'euros.

Suite à la sélection effectuée par le comité interministériel à l'intégration, 10 projets ont finalement été retenus pour un montant d'environ 860.000€ et les projets sont mis en œuvre entre juillet 2021 et décembre 2022.

Liste des projets :

Porteur de projet		Titre du projet
<b>Axe 1 : Diversité de lutte contre les discriminations</b>		
1	Ally Book Club asbl	Visible
2	Centre culturel de rencontre Abbaye de NEIMENSTER	Faire Société en Bande Dessinée – Récits d'intégration au féminin et en bande dessinée
3	CLAE	Tout le monde en classe !
4	FINKAPE Asbl	De Klang Keller : Living Music Living Culture Living Dialogue in Luxembourg
5	Maison des Associations asbl	Discriminations off the pocket : concours de courts métrages pocket films
6	Université du Luxembourg	Ensemble contre les discriminations : Sensibilisation des jeunes au Luxembourg par le biais de récits numériques multilingues
7	Zentrum fir Politesch Building	Den DemokratieLabo: Zesumme liewen zu Lëtzebuerg
<b>Axe 2 : Apprentissage et pratique des langues</b>		
8	MEC asbl	LinGoLux : apprentissage des langues usuelles du Luxembourg et découverte de la culture et du patrimoine de la région Müllerthal
9	NAXI (Femmes en Detresse asbl)	Apprendre les langues en travaillant au NAXI-Atelier
10	Multi Learn	Abléck: dispositif(s) de soutien culturel et linguistique en luxembourgeois pour tout public

Par ailleurs, l'appel à projets PAN 2022 a été lancé en novembre 2021 avec la date limite de soumission des demandes fixée au 5 janvier 2022. Ledit appel à projets s'articule autour de deux axes d'intervention :

**Axe 1 : Participation politique:** Projets visant à sensibiliser et à former les étrangers résidant au Luxembourg sur le droit et les conditions de vote en vue des prochaines élections communales (11 juin 2023) et à promouvoir la participation politique et l'inscription sur les listes électorales.

**Axe 2 : Participation citoyenne:** Projets visant à développer des approches novatrices favorisant l'engagement citoyen, dans le but de promouvoir la participation à la vie sociale, culturelle et politique.

Deux séances d'information en ligne à l'attention des porteurs de projets intéressés ont été organisées en novembre 2021.

### 3.2. Le Fonds européen « Asile, Migration et Intégration »

Le Fonds européen « Asile, migration et intégration (AMIF) », créée en 2014, a pour objectif général de contribuer à la gestion efficace des flux migratoires ainsi qu'à la mise en œuvre, au renforcement et au développement de la politique commune en matière d'asile et d'immigration, dans le plein respect des droits et principes consacrés dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Le programme national du Luxembourg pour la période de 2014-2020 a prévu un montant de 15,7 million d'euros pour la mise en œuvre des actions réalisées jusqu'à fin 2022 dans le domaine d'asile, de la migration, de l'intégration et du retour.

En 2020, deux projets d'études ont été sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets lancé par le Département de l'intégration et l'Office National de l'Accueil. Les projets « Identification et intégration des ressortissants de pays tiers à la vie du pays pour une meilleure résilience et participation » d'EcoTransFaire et « Participation à la vie associative et intégration des ressortissants de pays tiers du Luxembourg » du LISER sont réalisés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 30 juin 2022. En 2021, plusieurs visites et réunions de suivi ont été organisées par le département pour s'assurer du bon déroulement des projets et de la qualité des résultats obtenus.

En outre, le Département de l'intégration a participé aux travaux de préparation en matière d'élaboration et de mise en place du nouveau programme national AMIF 2021-2027. En décembre 2021, une première version du programme a été soumise à la Commission européenne, programme qui prévoit un budget de 21,7 millions d'euros, dont environ 30% sont dédiées à la mise en œuvre des actions dans le domaine de l'intégration des ressortissants de pays tiers.

### 3.3. Conventions et accords de collaboration

Afin de soutenir et promouvoir des activités en faveur de l'intégration sur le terrain, le Département de l'intégration conclut depuis plusieurs années des conventions et accords de collaboration avec certaines associations, à savoir l'ASTI, le CLAE, le CEFIS et Caritas. Cette collaboration, complémentaire aux mesures d'intégration proposées par le MIFA-DI, permet ainsi d'agir directement sur les publics cibles directement concernés par l'intégration, que ce soit les communes, les associations ou les individus, dans un but de faciliter l'intégration à tous les niveaux et de promouvoir le rôle de multiplicateurs.

Ainsi, en 2021, les activités et missions suivantes ont été entreprises dans le cadre des conventions et accords de collaboration 2021 :

L'ASTI a couvert 3 domaines d'action :

- L'accompagnement des communes dans le cadre de la mise en place d'actions et de politique en matière d'intégration locale ainsi que l'accompagnement des communes pilotes ayant signé le « Pakt vum Zesummeliewen »;
- La gestion du Service de traduction orale directe (TOD) ;
- La structuration de l'offre en matière d'information sur la loi portant sur la libre circulation des personnes et l'immigration.

Le CLAE a mis en place cinq axes afin de créer un espace interculturel pour favoriser le devenir citoyen des personnes venues en migration :

- Favoriser l'accueil, l'information, l'orientation et l'éducation de base des personnes et familles à travers un espace d'accueil citoyen et des séances d'information et de formation à destination des signataires du Contrat d'Accueil d'Intégration (CAI) ;
- Favoriser et appuyer les expressions associatives et citoyennes liées aux recompositions sociales et culturelles ;
- Créer, partager et diffuser des outils favorisant les dynamiques associatives et citoyennes ;
- Créer des espaces de transmission et d'échanges ;
- Impulser de nouveaux paradigmes citoyens ;
- Accompagner des communes dans la mise en dynamique de leurs associations tout en proposant des formations au niveau local.

Le CEFIS a apporté son expertise en soutenant la mise en place de plans communaux d'intégration notamment au niveau des phases « Etats des lieux » et « Consultation » prévues dans le cadre du « Pakt vum Zesummeliewen ». Il a également élaboré, en collaboration avec le département de l'Intégration du Ministère et avec le LISER, une étude portant sur les formes de racisme ainsi que sur les contextes et situations d'actes et de traitements discriminatoires au Luxembourg. Cette démarche a été initiée suivant la motion adoptée par la Chambre de Députés le 1<sup>er</sup> juillet 2020, suite à un débat sur les situations de discrimination et de racisme au Luxembourg.

Caritas est intervenue à travers 2 projets spécifiques :

- Le « Centre Oasis » visant à promouvoir l'autonomie des résidents non-luxembourgeois et d'améliorer leur participation à la vie sociétale luxembourgeois ;
- La structuration de l'offre d'informations de base sur la vie au Luxembourg permettant l'accueil des DPI et BPI à travers des séances d'informations et de sensibilisation.

Les conventions sont renouvelées annuellement permettant ainsi une adaptation des activités à l'évolution des besoins de terrain identifiés.

### 3.4. Subsides aux associations

Par le biais de l'article budgétaire « Subsides à des projets dans le domaine de l'intégration et de la lutte contre les discriminations », le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région offre un soutien financier ponctuel aux associations et/ou fédérations qui initient des actions en faveur de l'intégration.

En 2021, 12 demandes de subsides ont été soumises par des associations. 7 projets ont pu bénéficier d'un subside pour un montant d'environ 38.000€ :

	<b>Association</b>	<b>Intitulé du projet</b>
1.	Amitié Plurielle Luxembourg	IRTEL - Intégration des Réfugiés par le Travail et Emploi au Luxembourg: Success Stories

2.	CLAE	38 <sup>e</sup> Festival des Migrations, des Cultures et de la Citoyenneté (format en ligne)
3.	Eng Zukunft zu Lëtzebuerg	"Meng Zukunft zu Lëtzebuerg", exemples de réussite
4.	Haut-Nkam et 3 frontières	Arbre de Noël des enfants
5.	Kazakhstan-Luxembourg Cooperation	Apero with Kazakhs: networking and socializing
6.	natur&ëmwelt Wormer	Fête "Multikulti-Brunch"
7.	OH Open Home - Oppent Haus asbl	Accès aux droits

Au vu de la situation exceptionnelle liée à la pandémie, le département de l'intégration a procédé à partir du mois d'octobre 2021 à une dérogation à la procédure habituelle d'octroi de subsides aux associations, permettant ainsi aux associations ayant rencontré des pertes de revenus liées à la crise sanitaire, d'introduire leur demande sans devoir respecter le délai prévu dans les modalités d'octroi, soit la soumission de la demande de subside 6 semaines avant la date de réalisation du projet.

#### 4. Unité Intégration communale et régionale

##### 4.1. Le « Pakt vum Zesummeliewen »

En 2021, l'unité Intégration communale et régionale a axé son travail en grande partie sur l'élaboration et la mise en place du Pakt vum Zesummeliewen (PvZ), dont les grands axes avaient été conçus et définis au cours de l'année 2020.

Les deux partenaires conventionnés du Ministère, le CEFIS et l'ASTI, en concertation avec le MIFA-DI, ont recruté deux conseillers à l'intégration pour accompagner les futures communes signataires du Pakt vum Zesummeliewen dans sa phase pilote.

7 communes et une région composée de 11 communes ont été les premiers signataires du Pakt vum Zesummeliewen. Toujours sous l'impact de la situation sanitaire liée au Covid-19, celles-ci ont entamé les premières étapes du processus PvZ.

Des réunions mensuelles ont eu lieu entre tous les partenaires impliqués dans le PvZ (MIFA-DI, CEFIS, ASTI, SYVICOL, conseillers à l'intégration) pour s'échanger sur l'état d'avancement des différentes communes, les défis rencontrés, les propositions d'ajustement à apporter au processus. D'autres réunions, entre l'équipe de l'unité Intégration communale et régionale et les conseillers à l'intégration, ont contribué à la rédaction de documents explicatifs et servant de boîte à outils aux communes pilotes.

Le schéma de mise en œuvre du PvZ a été révisé au cours de l'année 2021 et une étape additionnelle a été rajoutée au processus pour sensibiliser l'ensemble des responsables politiques de la commune. Afin de souligner l'approche participative du processus et dans le souci d'avancer rapidement tout en étant

visible auprès de la population, il a été décidé de remplacer l'état des lieux par l'envoi d'une lettre de sensibilisation, signée par Madame le Ministre, le président du SYVICOL et le bourgmestre à tous les ménages. Cette lettre explique les différentes étapes du processus et appelle à participer activement à la mise en œuvre du PvZ dès le départ. A cette fin, une question est posée aux citoyens qui ont aussi le moyen de s'inscrire par leur adresse email dans une base de données moyennant laquelle ils seront contactés pour participer aux ateliers citoyens, aux actions et autres activités organisées en faveur du vivre ensemble local. La lettre de sensibilisation existe en 5 langues et elle renvoie à une version digitale accessible via un lien ou un code QR.

De nouvelles communes et régions ont été démarchées pour préparer la phase pilote 2022. Afin de garantir un accompagnement adéquat du nombre croissant de communes, un conseiller à l'intégration supplémentaire a été recruté et un autre recrutement est en cours de préparation. Véhiculer et mettre en commun les bonnes pratiques, de même que mutualiser les forces et initiatives permet d'avoir un impact plus important en termes de résultats.

#### 4.2. Le GRESIL

Dans cette même optique de synergies entre communes et partage d'expériences ont eu lieu les trois éditions du GRESIL (GRoupe d'Echange et de Soutien en matière d'Intégration au niveau Local) qui regroupe acteurs locaux et régionaux pour échanger sur des thèmes en lien avec le vivre-ensemble.

Fin janvier 2021, un premier événement digital intitulé « La communication digitale au service des communes et des citoyens » a connu un grand succès en terme de participants. Vu la situation sanitaire, il a été décidé de maintenir le mode digital pour le deuxième événement portant sur les communes et les associations et qui a eu lieu fin juin. Enfin, la troisième édition 2021 de la mi-novembre a été tenue en mode hybride. Elle portait sur le thème des tiers-lieux.

Les résultats des éditions 5 et 6 du GRESIL ont été compilés en des brochures « 5 clés ». Ce travail de rédaction, de formatage et de traduction a été effectué en collaboration avec les co-organisateur du GRESIL. Les brochures sont disponibles en français et en allemand en format digital. Elles servent de « guide » aux membres des Commissions communales consultatives d'intégration (CCCI) lors de l'organisation de leurs activités locales et régionales.

#### 4.3. L'accompagnement des commissions consultatives communales d'intégration (CCCI)

Une autre activité de terrain portait sur la présentation du rapport d'analyse final sur le fonctionnement et les besoins des CCCI. Elle a été faite par Madame le Ministre en présence de l'unité Intégration communale et régionale au cours du mois de juillet dans les quatre circonscriptions du pays. Le rapport comprenait constats et recommandations qui permettant au MIFA-DI de mieux encadrer les CCCI et aux CCCI d'optimiser leur fonctionnement.

Parmi les recommandations formulées figurait l'élaboration, au niveau du Ministère, d'un guide du citoyen standardisé. Le MIFA-DI a commencé d'élaborer un tel guide qui profitera surtout aux petites

communes ne disposant ni de la main d'œuvre ni des moyens financiers pour en élaborer de son propre chef. La finalisation du guide est prévue pour l'automne 2022.

#### 4.4. Les subsides

Finalement, le Département de l'intégration dispose d'une enveloppe budgétaire lui permettant d'octroyer des subsides aux entités publiques du secteur communal initiant et soutenant des projets en vue de l'intégration des Non-Luxembourgeois. Un appel à projets annuel invite les communes à introduire leurs projets tout au long de l'exercice budgétaire en cours jusqu'à épuisement des fonds. En 2021, 10 demandes de subside ont été introduites dont 8 ont été acceptées, une refusée à cause du délai d'introduction non respecté et une a été transmise à l'unité traitant les demandes de subsides aux associations.

### 5. Unité des programmes d'intégration

Le Département de l'intégration est en charge de la gestion des programmes de l'intégration de l'Etat, à savoir le Parcours d'intégration accompagné (PIA) pour les demandeurs et bénéficiaires de protection internationale et le Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) qui s'adresse aux résidents non-luxembourgeois âgés de 16 ans et plus, nouveaux arrivants ou installés depuis plus longtemps au Grand-Duché de Luxembourg.

#### 5.1. Séances d'information sur la vie au Luxembourg (SIV-PIA)

Dans le cadre du Parcours d'intégration accompagné (PIA), le Département de l'intégration organise des séances d'information sur la vie au Luxembourg, d'une part pour les demandeurs de protection internationale (DPI) récemment arrivés et bénéficiant de l'aide sociale accordée par l'Office national de l'accueil (ONA), d'autre part pour les bénéficiaires de protection internationale (BPI) réinstallés au Luxembourg (UNHCR – Resettlement).

Âgé de 18 à 65 ans, le public cible est invité à participer à 2x3 heures de séances au cours desquelles des sujets tels que la santé, les valeurs et normes ou encore l'égalité entre les hommes et les femmes sont abordés interactivement en français langage simple. Les objectifs principaux des séances sont de soutenir l'intégration des DPI et BPI, de les aider à participer de manière plus autonome à la vie de la société d'accueil et de leur transmettre des informations de base sur le vivre ensemble au Luxembourg.

Au cours de l'année 2021, 282 personnes ont participé aux 2x3 heures de séances d'information, parmi lesquelles 130 femmes (46%) et 152 hommes (54%). La moyenne d'âge des participants est de 32,6 ans : 30,8 ans pour les femmes et 34 ans pour les hommes. Le taux moyen de participation aux SIV est de 89% sur l'ensemble de l'année 2021.

Début 2021, une « formation des formateurs » a été organisée par le Département de l'intégration. Elle a permis de former 6 experts indépendants pour les prestations de formation dans le cadre des SIV-PIA. Le

Département a ainsi pu organiser des séances tous les mercredis et samedis hors congés scolaires prolongés.

En octobre 2021, le Département a également sollicité le LISER pour réaliser un état des lieux des formations, séances d'information et ateliers organisés au Luxembourg pour les DPI et BPI. La demande couvre notamment une analyse qualitative de l'offre de formation et d'information existant auprès de six acteurs du PIA : Caritas, Croix-Rouge, ONA, SECAM, SFA et Ministère. L'analyse vise tout à la fois à dresser un état des lieux du contenu de l'offre et à recueillir des informations sur les perceptions auprès des intervenants et gestionnaires des séances de formation et d'information.

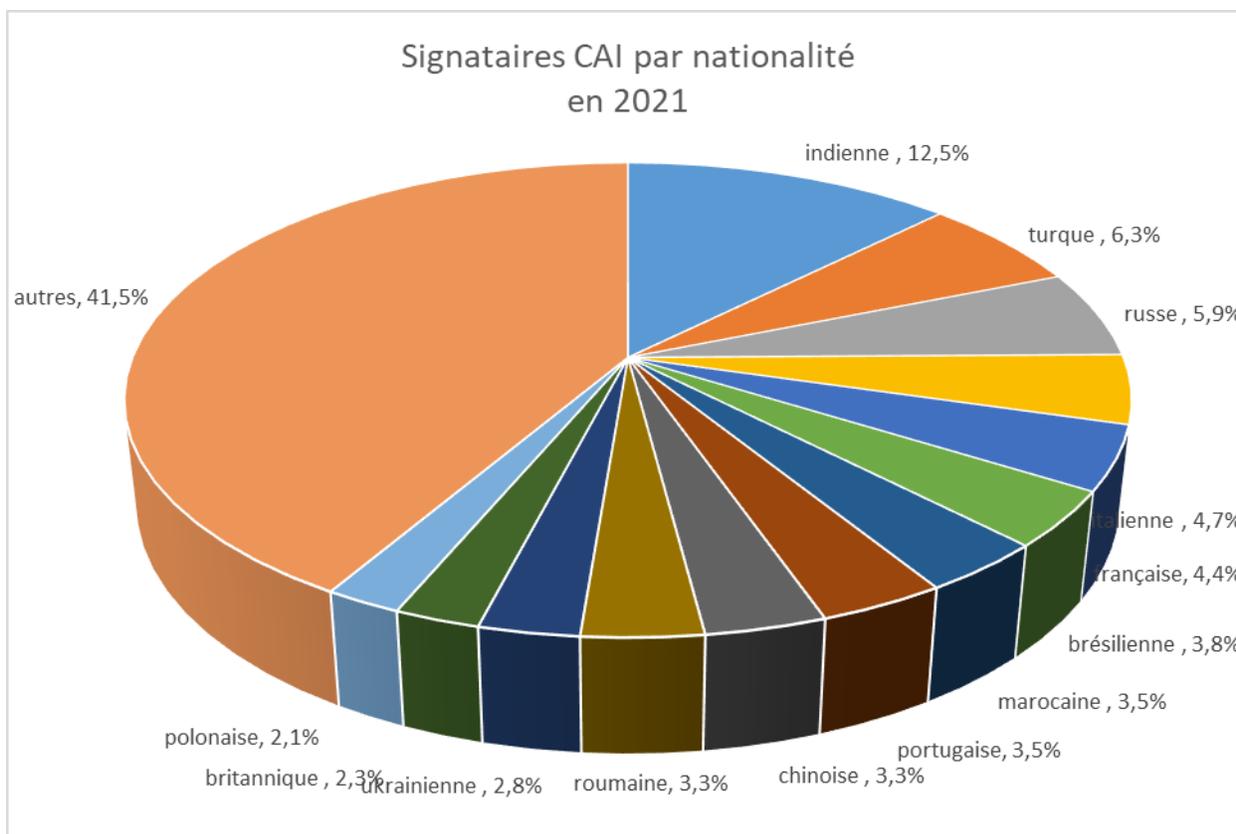
### 5.2. Le Contrat d'accueil et d'intégration (CAI)

Le Contrat d'accueil et d'intégration permet aux candidats signataires de participer aux prestations suivantes :

- Des cours de langues à tarif réduit afin de faciliter l'apprentissage des trois langues officielles du Luxembourg (luxembourgeois, français, allemand).
- Des cours d'instruction civique qui aident à mieux connaître et comprendre les traditions et coutumes, l'histoire, la culture et le système politique du Grand-Duché.
- Une journée d'orientation pour faciliter l'orientation dans la vie quotidienne, comme par exemple l'accès aux autorités compétentes pour des démarches administratives et aux acteurs de la vie associative, culturelle et sportive au Luxembourg.

Ces prestations sont organisées en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels et associatifs du Département de l'intégration, notamment le Service de la formation des adultes du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Durant l'année 2021, 1237 contrats ont été signés, dont 54.8% par des femmes et 45.2% par des hommes. La majorité des signataires (84.5%) avaient entre 25 et 45 ans. 12,5% des nouveaux signataires en 2021 étaient de nationalité indienne, 6.3% de nationalité turque, suivi par des signataires russes (5.9%), italiens (4.7%) et français (4.4%). En tout, des ressortissants de 109 pays ont signé CAI en 2021. Depuis le lancement du programme jusqu'à fin décembre 2021, 10714 Contrats d'accueil et d'intégration ont été signés en total.



Source : Base de données FMCAI, Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

Les personnes ayant accomplies les prestations de leur contrat, reçoivent un certificat faisant preuve de leur engagement d'intégration. L'accomplissement du contrat est pris en compte – sous certaines conditions – pour l'obtention du statut de séjour de longue durée et pour l'acquisition de la nationalité par option.

### 5.3. Les prestations

Au cours de l'année 2021, les activités prévues dans le cadre du Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) ont reprises de la vitesse après avoir été gravement compromise par la crise sanitaire en 2020 et début 2021. Les cours et rencontres en présentiel ont été mis en place dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Afin de pouvoir offrir toutes les activités du CAI, les séances d'information, les rendez-vous individuels pour la signature du contrat CAI, les cours d'instruction civique ainsi que la Journée d'Orientation ont été proposés aussi sous format virtuel.

En tout, 1751 bons à tarif réduit ont été émis dans le cadre du CAI durant l'année 2021, dont 1021 pour des cours en luxembourgeois. En raison de la crise, seul un nombre limité de 82 cours civiques ont été tenus en 2021 pour 677 participants. De plus en plus de séances en ligne ont été programmées afin de répondre à la demande croissante des signataires. Par ailleurs, deux Journées d'orientation virtuelles ont été organisées avec chaque fois 12 ateliers thématiques en anglais et en français ainsi que 23 (voire 24) stands d'informations des administrations et associations partenaires. Ils ont également eu l'occasion de

s'échanger dans une « Networking lounge », un forum virtuel multilingue. En total, 967 signataires s'étaient inscrits aux deux événements.

#### 5.4. Digitalisation

Tout en assurant le bon déroulement du programme, le Département de l'intégration a continué de moderniser et de digitaliser les prestations du contrat d'accueil et d'intégration (CAI). La majorité des rendez-vous individuels est proposée en ligne, tout en assurant toujours un accueil en présentiel pour les personnes qui ne disposent pas de l'équipement informatique nécessaire. La prise de rendez-vous des signataires, l'inscription aux prestations et les demandes de bon à tarif réduit pour les cours linguistiques peuvent être effectués via le site internet dédié forum-cai.lu. Les séances d'information sur le CAI sont proposées en ligne depuis septembre 2021. Toutes les informations sur le CAI ainsi que les formulaires d'inscription et les horaires des cours sont désormais aussi disponibles en portugais.

### 6. Etudes et consultations

#### 6.1. L'étude OCDE

Suite à la création de son Département de l'intégration en janvier 2020 et dans le cadre d'une révision de la loi d'intégration en 2021, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a mandaté l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) pour réaliser une évaluation de courte durée des aspects spécifiques de la politique d'intégration du Grand-Duché de Luxembourg.

Dans le cadre de la réalisation de leur étude, les experts de l'OCDE ont notamment rencontré, au cours d'entretiens virtuels, de nombreux acteurs clés de la politique d'intégration, afin de pouvoir bénéficier de leur expérience et ainsi mettre à profit leur expertise et expérience de terrain.

L'étude a été finalisée en 2021 et présentée, sur invitation de Madame le Ministre, par des experts de l'OCDE le 25 novembre 2021 au grand public.

#### 6.2. L'étude Racisme et discrimination ethno-raciale

A l'initiative de la Chambre des Députés, le Département de l'intégration du Ministère a coordonné, en 2021, une étude sur le racisme et les discriminations ethno-raciales au Luxembourg. L'objectif de cette étude est notamment d'aider le gouvernement à développer une stratégie de lutte cohérente contre le racisme et les discriminations. A cet effet, l'analyse informe sur les perceptions des acteurs de terrain et experts – à travers une enquête qualitative menée par le Centre d'étude et de formation interculturelles et sociales (CEFIS) – ainsi que sur les perceptions de la population nationale et de ses groupes dits « minoritaires » – à travers une enquête quantitative online menée par le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER). Afin de pouvoir donner la parole à un éventail le plus large possible d'acteurs et de personnes concernés, l'étude a été réalisée en combinant deux approches complémentaires.

L'étude qualitative s'appuie sur des entretiens semi-directifs menés auprès de 139 personnes, experts et acteurs de terrain, appartenant à quelque 67 structures privées ou publiques impliquées dans divers secteurs de la société tels que l'éducation/enseignement, le logement, le travail, la santé, le rapport aux autorités, etc. Ces personnes ont été interrogées en tant qu'experts ou témoins des questions de racisme et de discriminations ethno-raciales. L'analyse des entretiens a été complétée par une description du cadre légal et institutionnel luxembourgeois et de l'état des données administratives en la matière (CET, police, parquet, etc.).

Quant à l'enquête quantitative, le questionnaire du LISER visait à mesurer les attitudes/perceptions de la population nationale et de ses groupes dits « minoritaires » par rapport au racisme et aux stéréotypes, à l'immigration, à l'ampleur des discriminations ethno-raciales en tant que témoin ou en tant que victime dans la société, aux lieux où ces discriminations s'expriment, aux politiques publiques concernées. Un échantillon aléatoire stratifié de 15.000 résidents âgés de 18 ans et plus a été tiré de manière à garantir des effectifs suffisamment larges pour les natifs et les sous-populations les plus à risque de discrimination et de racisation. A l'issue de l'enquête, le LISER a récolté environ 3.000 questionnaires complétés, et calculé des pondérations statistiques permettant d'extrapoler les résultats obtenus à toute la population résidente âgée de 18 ans et plus et à quelques sous-populations d'intérêt.

## **7. Le service communication**

Une priorité du Département de l'intégration est la communication avec les partenaires externes et de donner plus de visibilité aux projets et initiatives d'intégration, ainsi qu'aux programmes d'intégration du MIFA-DI. Afin de pouvoir renforcer encore davantage le service communication, une personne à mi-temps a été recrutée en été 2021.

Au cours de l'année 2021, le Département de l'intégration a lancé plusieurs grandes initiatives de communication :

- La mise en place d'une newsletter du Département. La newsletter contient toutes les actualités du Département de l'intégration et est diffusée tous les 2 mois. Depuis le lancement en mars 2021, 440 personnes se sont abonnées.
- En collaboration avec le CTIE, développement début d'une conceptualisation pour un nouveau portail à l'intégration. Le portail de l'intégration a pour but d'informer le grand public (Luxembourgeois et Non-Luxembourgeois, frontaliers et résidents) ainsi que les divers acteurs (communes, associations, ministères, entreprises...) sur l'ensemble de l'offre et de l'actualité concernant le domaine de l'intégration. Le portail permet de mettre en évidence et de valoriser les programmes et projets d'intégration, le travail des acteurs sur le terrain ainsi que les publications et bonnes pratiques en relation avec l'intégration. Les travaux autour de ce site internet ont commencé en été 2021. La finalisation est prévue pour été 2022.
- Avec l'équipe de l'unité des programmes d'intégration, développement d'une identité visuelle pour le « Contrat d'accueil et d'intégration » et conceptualisation d'une affiche expliquant le « Contrat d'accueil et d'intégration ». L'affiche est destinée aux personnes intéressées à participer au programme du CAI et elle sera également distribuée dans les communes.

## C. Département à la Grande Région

Le Département à la Grande Région a poursuivi sa mission de coordination de la coopération transfrontalière au sein de l'administration gouvernementale luxembourgeoise. Il a organisé des réunions, entrevues et visites de travail en étroite coopération avec le Ministère des Affaires étrangères et européennes et en concertation avec les autres ministères.

Les activités du Département à la Grande Région ont aussi été fortement marquées par la pandémie. La crise sanitaire a montré plus que jamais l'interdépendance qui existe entre le Luxembourg et ses régions voisines. La Grande Région est la région transfrontalière avec le plus grand nombre de travailleurs frontaliers de l'Union européenne avec 250.000 travailleurs frontaliers dont 200.000 travaillent au Luxembourg.

La Grande Région a été particulièrement touchée par certaines restrictions adoptées dans le sillage de la crise sanitaire. Les décisions prises au niveau national/fédéral dans les pays voisins comme la réintroduction de contrôles ou les régimes de quarantaine pour les résidents de certaines zones, ont considérablement impacté le quotidien des citoyens habitués à franchir les frontières pour des raisons professionnelles, familiales ou personnelles. Le maintien de la libre circulation a constitué un grand défi pour notre bassin de vie transfrontalier, ce qui a eu pour effet de renforcer nos liens et notre coopération au niveau de la Grande Région.

### 1. *Gestion de la pandémie - Taskforce Corona de la Grande Région / Vidéoconférences conjointes Grande Région et Rhin supérieur*

La Présidence française du Sommet de la Grande Région a organisé des vidéoconférences hebdomadaires ou bimensuelles qui ont permis un échange structuré entre les partenaires de la Grande Région, les représentants des autorités sanitaires des cinq versants ainsi que les représentants du ministère fédéral allemand de l'Intérieur et du ministère des Affaires étrangères fédéral allemand.

L'objectif de ces réunions consiste à s'informer et se concerter sur l'évolution de la situation épidémiologique, les dispositions en matière de quarantaine, les stratégies de dépistage et de vaccination, la mise en place ou la levée de restrictions et d'autres actualités dans les différents territoires.

Ces échanges ont également permis d'attirer l'attention des capitales sur les spécificités des bassins de vie transfrontaliers et l'importance de la libre circulation.

## 2. Activités courantes du Département

Le Département à la Grande Région a participé à de nombreuses réunions au cours de l'année 2021, la plupart sous forme de vidéoconférence.

### 2.1. Comités interministériels

Le Département a participé aux réunions des Comités interministériels suivants :

- Comité interministériel de coordination de la politique européenne
- Comité de coordination interministérielle pour la coopération transfrontalière
- Groupe de travail Programme Directeur de l'Aménagement du Territoire (PDAT, Ministère de l'Energie, et de l'Aménagement du Territoire)

### 2.2. Réunions bilatérales et grand-régionales

- **Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière (CIG)**

Diverses réunions au niveau technique ont eu lieu en vue de la préparation de la CIG qui s'est tenue le 19.10.2021.

- **Comité de pilotage Luxembourg-Sarre**

Les représentants des Gouvernements luxembourgeois et sarrois se sont réunis une première fois le 18 décembre 2021 dans le but de structurer encore davantage la coopération bilatérale. Ils ont défini les domaines de la coopération et décidé de se réunir à intervalles réguliers.

- **Collège des Représentants personnels du Sommet de la Grande Région**

Le Département a participé aux réunions du Collège de Représentants personnels qui regroupe l'ensemble des délégués des exécutifs du Sommet et dont le rôle consiste à assurer le pilotage opérationnel de la coopération institutionnelle.

Les membres ont préparé les réunions des exécutifs du Sommet et assuré la mise en œuvre des décisions politiques et des mandats du Sommet, notamment par les groupes de travail et les réseaux de coopération.

### 2.3. Autres réunions

Le Département a également assisté aux Séances plénières et groupes de travail du Comité Economique et Social de la Grande Région.

Le Département a été consulté sur les Priorités de la Présidence luxembourgeoise du Comité des Ministres Benelux en 2022 et le Plan annuel du secrétariat général du Benelux.

Le Département a eu une entrevue avec l'Ambassadeur Cees Bansema du Royaume des Pays-Bas au sujet des relations entre la Grande Région et le Benelux.

Au cours de l'année 2021, le Département a assisté aux Assemblées générales suivantes :

- Assemblées générales du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) Secrétariat du Sommet de la Grande Région
- Assemblées générales et Bureau du Groupement Européen de la Coopération Territoriale (GECT) Alzette/Belval
- Assemblées générales et Conseils d'Administration de l'asbl. Espace Culturel Grande Région.

Le Département a également participé à des groupes de travail dont il convient de relever les suivants :

- **Groupe de travail Détachement transfrontalier (Chambre des Métiers, Luxembourg)**

L'objectif de ce groupe de travail est de discuter des obstacles/problèmes que rencontrent les entreprises luxembourgeoises en matière de détachement transfrontalier et des solutions possibles.

- **Partenariat avec la House of StartUps au sujet du projet EU-Tribe**

Le réseau EU-Tribe représente le plus grand fédérateur de pôles d'innovation de la Grande Région, comptant plus de 500 startups dans son réseau étendu.

Le Département à la Grande Région a soutenu EU-Tribe qui a poursuivi sa mission de connecter, fédérer et promouvoir l'écosystème d'innovation en Grande Région.

L'année 2021 a été notamment marquée par treize nouveaux membres parmi lesquels se trouvent quatre luxembourgeois : l'incubateur de l'Université du Luxembourg, Technoport, Paul Wurth Incub et InnoEnergy.

Le Département a participé au lancement d'une série d'ateliers transfrontaliers sur le thème « How to expand your startup to the neighbouring markets ». Cette manifestation a réuni plus de 150 participants.

### **3. Activités avec la participation de Madame le Ministre à la Grande Région**

- **Sommet des exécutifs de la Grande Région (20-01-2021)**

Le Premier ministre, ministre d'État, Xavier Bettel, et Madame le Ministre à la Grande Région, Corinne Cahen, ont participé au Sommet des Exécutifs de la Grande Région sous présidence sarroise.

Le Premier ministre a souligné dans son intervention que les partenaires se sont rapprochés les uns des autres faces à la crise sanitaire. Grâce à la solidarité et à l'unité, ils ont pu éviter le pire. Il a remercié les responsables politiques régionaux pour leur soutien et leurs efforts. Pour le Premier ministre le réseau transfrontalier qui constitue notre région est sans parallèle en Europe. Il s'est réjoui d'approfondir cette

coopération dans les années à venir avant de remercier les responsables politiques régionaux pour leur soutien concernant l'ouverture des frontières et la libre circulation des travailleurs.

Le maintien de la mobilité des nombreux frontaliers a représenté un grand défi commun. Les membres du Sommet se sont engagés aux niveaux européen et national afin que la particularité des régions frontalières soit mieux prise en compte lors de toute prise de décision.

Les travaux relatifs à un plan commun de pandémie ont démontré la volonté des acteurs de renforcer la coopération dans le domaine des soins de santé, du sauvetage d'urgence et de la formation.

Madame le Ministre à la Grande Région a souligné dans son intervention que même si la crise sanitaire a mobilisé beaucoup d'efforts et d'énergie, la coopération s'est poursuivie dans d'autres domaines. Cela a été particulièrement vrai pour le développement territorial où une importante stratégie a été élaborée. La crise sanitaire a accéléré l'ère du digital. Il faudra désormais miser davantage sur des secteurs-clé comme l'innovation, les énergies renouvelables, l'économie circulaire et le développement durable.

La pandémie a mis en exergue l'importance de la disponibilité des données sanitaires numérisées. Ainsi, l'initiative Clinnova, coordonnée par le Luxembourg Institute of Health, vise à développer des solutions intégrées numériques et à assurer l'interopérabilité des partenaires.

Du côté luxembourgeois, le réseau EU-Tribe, qui a été lancé par la House of StartUps et la Chambre de Commerce Luxembourg, a également été évoqué. Ce réseau des incubateurs de startups contribuera à faire de la Grande Région un centre technologique transfrontalier unique au sein de l'Union européenne.

Le Schéma de développement territorial de la Grande Région fixera le cap pour relever collectivement les défis des transitions et mutations en cours. Il s'agit d'une importante stratégie opérationnelle en réponse aux enjeux des transitions.

Les exécutifs ont adopté une déclaration commune dans laquelle ils ont réaffirmé l'importance de la coopération grand-régionale. Ils ont convenu de l'approfondir davantage. Les différents versants partenaires ne veulent pas seulement coopérer plus étroitement dans la gestion de la pandémie et dans la prestation des soins de santé. Ils considèrent la Grande Région comme un espace commun futur pour le développement de nouvelles stratégies en relation avec les défis actuels dans les domaines de l'environnement, du climat, de l'énergie, de la technologie, de l'agriculture et de l'alimentation.

La déclaration commune s'est déclinée autour de dix points :

1. La solidarité en matière de santé : pendant la crise, la coopération étroite par-delà les frontières entre les autorités sanitaires de la Grande Région a apporté une contribution significative à la gestion de la pandémie.
2. La reconnaissance de la particularité des régions frontalières aux échelles nationales et européenne : le maintien de la mobilité des travailleurs a constitué le grand défi commun. Les membres du Sommet se sont engagés aux niveaux européen et national, afin que la particularité des régions frontalières soit mieux prise en considération lors de toute prise de décision.
3. L'approfondissement de la coopération par l'échange numérique : la coopération a été approfondie et intensifiée, tant au niveau politique entre Exécutifs du Sommet qu'au niveau opérationnel entre les administrations et services publics. Il importe de pérenniser l'échange numérique.

4. La lutte contre la pandémie au niveau transfrontalier : le Sommet a salué la déclaration d'intention adoptée lors de la conférence ministérielle sectorielle Santé du 11 décembre 2020 qui a dressé les grandes lignes d'une action coordonnée en cas de pandémies. Il soutient la planification d'une action coordonnée en matière de gestion des infections qui devra s'intégrer dans les accords-cadres bilatéraux. La coopération médicale, paramédicale et médico-sociale devra être intensifiée davantage pour mieux prémunir la Grande Région de futures pandémies.
5. Une stratégie territoriale globale à long terme : le territoire de la Grande Région est un laboratoire propice à l'expérimentation de stratégies ambitieuses communes. Le Sommet a salué la résolution de la conférence ministérielle sectorielle Aménagement du territoire du 12 janvier 2021 et l'adoption de la stratégie territoriale pour le développement de la Grande Région. Une autre étape en vue de la mise en œuvre de la vision prospective et de l'élaboration du Schéma territorial de la Grande Région a été ainsi réalisée.
6. Un laboratoire pour la durabilité : dans l'objectif de parvenir à la neutralité climatique à l'horizon 2050 du Pacte vert pour l'Europe, la Grande Région sera un laboratoire dans lequel les lignes directrices européennes en matière de durabilité se reflèteront sous forme de projets transfrontaliers.
7. Les secteurs d'innovation durable et responsable : le renforcement de la coopération entre établissements de l'enseignement supérieur et de recherche de la Grande Région est essentiel et devra permettre de stimuler une croissance intelligente, durable et compétitive, responsable et tournée vers l'innovation technologique. Des opportunités commerciales communes et des potentiels de croissance partagés pour les entreprises et acteurs économiques pourront ainsi être générés.
8. Le soutien à la mobilité durable : une meilleure interconnexion des infrastructures favorisera des modes de mobilité alternatifs et écoresponsables.
9. Le renforcement des compétences professionnelles, interculturelles et linguistiques dans le contexte d'un marché du travail intégré : le Sommet soutient le développement de l'offre de formations professionnelles conjointes et concertées ainsi que les échanges scolaires ou le service volontaire européen en Grande Région. Il incite les partenaires à financer la poursuite de la Task Force Frontaliers 2.0 de la Grande Région.
10. La résilience des secteurs culturel, touristique et événementiel : le Prix de l'Innovation de l'Espace Culturel Grande Région a permis de soutenir les artistes et acteurs culturels touchés par la crise sanitaire. Il existe une volonté partagée de définir ensemble des perspectives d'avenir stables pour la coopération culturelle en Grande Région.

Le XVII<sup>ème</sup> Sommet des exécutifs de la Grande Région s'est achevé avec le transfert de la présidence à la Région Grand Est qui a placé sa présidence sous le slogan « La Grande Région, carrefour de l'Europe: un espace innovant, résilient et solidaire ».

- **Echange des exécutifs de la Grande Région (02-02-2021)**

Sur invitation de Jean Rottner, Président de la Région Grand Est, Président en exercice du Sommet des exécutifs de la Grande Région, les partenaires ont évoqué les dispositions prises par les Etats membres au regard de la crise Covid-19.

Un point d'étape a été fait sur la situation sanitaire et les dispositions en vigueur respectives. Les partenaires ont décidé de porter une attention conjointe aux décisions prises au niveau des gouvernements et dans les régions.

Madame le Ministre à la Grande Région a souligné l'importance que le Luxembourg accorde au maintien de l'ouverture des frontières. Elle a donné des informations sur le large scale testing qui permet un séquençage important pour détecter la propagation des variants.

La réunion a permis de recenser les demandes des partenaires et de procéder à des ajustements conjoints pour garantir la préservation de l'espace de vie commun de la Grande Région.

- **Réunion de travail avec Jean Rottner, Président de la Région Grand Est, Président en exercice du Sommet des exécutifs de la Grande Région (17-02-2021)**

Le Premier ministre et Madame le Ministre à la Grande Région ont participé à une réunion de travail par vidéoconférence avec Jean Rottner, président de la Région Grand Est.

Un état des lieux de la situation régionale de la COVID-19 a été dressé, notamment en ce qui concerne l'apparition de nouvelles variantes du virus ainsi que la mise en place et l'avancement des campagnes de vaccination respectives.

Dans ce contexte, les participants ont également eu un échange sur la coopération transfrontalière durant ces derniers mois, illustrant une solidarité qui est chère aussi bien aux partenaires du Grand Est qu'au gouvernement luxembourgeois: au niveau des flux transfrontaliers, des solutions pragmatiques ont toujours pu être trouvées et les participants se sont réjouis de la bonne coordination de la situation aux frontières franco-luxembourgeoises en temps de crise. Il a été retenu de continuer cette bonne coopération et d'essayer de se concerter davantage aux questions des frontières dans les réunions de la Grande Région.

Les participants ont fait le point sur la digitalisation et les TIC, dont notamment le projet de la « Vallée européenne de l'intelligence artificielle ». Ce projet pourra servir de catalyseur pour le développement d'autres collaborations en matière d'intelligence artificielle, y inclus dans la Grande Région.

Jean Rottner a présenté les grandes priorités pour la présidence française de la Grande Région. Il est à noter que « Esch 2022 », capitale européenne de la culture, se déroulera pendant cette présidence française. Plusieurs pistes de mise en valeur et de promotion commune ont ainsi été discutées.

- **Rencontre avec Valérie Debord, Vice-présidente à l'Emploi et à la Formation de la Région Grand Est et Nicolas Schmit, Commissaire européen à l'Emploi et aux Droits sociaux (23-03-2021)**

Madame le Ministre à la Grande Région a rencontré la Vice-Présidente de la Région Grand Est, Valérie Debord et le Commissaire européen, Nicolas Schmit dans le cadre de la manifestation « Grande Région, vers une eurozone leader industrielle, sociale et environnementale » qui s'est déroulée à la Chambre de Commerce en présence de différents partenaires du monde industriel.

Dans la nouvelle stratégie industrielle de l'Union européenne, la coopération transfrontalière joue un rôle important pour la relance économique et pour une transition écologique et numérique prospère et équitable.

La création d'un outil comme l'Euro accélérateur devrait permettre d'accélérer les projets industriels transfrontaliers. Ses missions pourraient consister à accompagner les transitions du monde industriel en mobilisant les acteurs, les ressources et les compétences de la Grande Région. Les projets de co-développement pourront concerner les secteurs tels que l'automobile, les matériaux et procédés, la santé, le bois.

Lors de son allocution, Madame le Ministre à la Grande Région a estimé que notre espace transfrontalier présente un écosystème exceptionnel d'acteurs de la recherche, de la formation et de l'innovation et offre ainsi de multiples opportunités de développement économique. En travaillant ensemble, en misant sur nos complémentarités, en identifiant des synergies communes, la Grande Région peut devenir une Euro-Région leader en Europe.

- **Entrevue avec Clément Beaune, secrétaire d'Etat de la République française chargé des Affaires européennes (06-07-2021)**

Madame le Ministre à la Grande Région a eu une entrevue avec Clément Beaune, secrétaire d'État de la République française chargé des Affaires européennes, au sujet de la préparation de la 6<sup>ème</sup> réunion de la Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière (CIG).

Tout en réaffirmant leur attachement à ce cadre intergouvernemental, les deux ministres se sont félicités de l'intense coopération bilatérale tout au long de la crise et de la volonté conjointe d'aller de l'avant pour approfondir la coopération transfrontalière bilatérale. En leur qualité de co-présidents de la CIG, ils ont fait le point sur l'avancement des travaux en vue de la 6<sup>ème</sup> réunion de la Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise initialement prévue pour le 12 juillet prochain. Dans la mesure où les travaux dans certains domaines de coopération n'ont pas pu avancer au rythme escompté, notamment à cause de la pandémie, les deux ministres ont décidé d'un commun accord de reporter la session de la CIG au 18 octobre prochain. Ce report devra notamment permettre de donner du temps supplémentaire aux experts des deux côtés pour finaliser une série de nouveaux projets au bénéfice des citoyens de part et d'autre de la frontière tout en gardant la dynamique des préparatifs déjà engagés.

- **Réunion des gouvernements belge et luxembourgeois (31-08-2021)**

Madame le Ministre à la Grande Région a participé à la 11<sup>ème</sup> réunion conjointe des deux gouvernements qui s'est déroulée à Luxembourg sous la présidence conjointe des Premiers ministres luxembourgeois et belge.

Dans le domaine de la coopération transfrontalière, les deux pays se sont félicités de leur concertation étroite à de multiples niveaux sur la gestion de la pandémie et des arrangements qui ont pu être trouvés pour assurer le libre passage des travailleurs frontaliers au plus fort de la crise.

Ils ont réaffirmé l'importance d'assurer pleinement la libre circulation au sein de l'espace Schengen. Ils assument leurs responsabilités afin de contenir la pandémie et protéger leurs citoyens, tout en préservant les libertés de mouvement de personnes, et de circulation des biens et services. Ensemble, ils ont tiré les leçons de cette crise sanitaire et œuvreront pour parvenir à une approche encore mieux coordonnée au sein de l'Union européenne.

Ils ont convenu qu'une attention particulière doit être consacrée aux besoins spécifiques des bassins de vie transfrontaliers dans les processus de décision à l'échelle nationale, régionale et européenne.

Une déclaration commune sur la coopération en matière de gestion de crise, de sécurité civile et d'aide médicale urgente a été signée. Une coopération renforcée au niveau bilatéral, transfrontalier et européen dans ces domaines optimisera l'échange d'informations, permettra de se coordonner sur la mise en œuvre de solutions communes et contribuera à améliorer la rapidité des interventions et à sauver des vies.

La Belgique a tenu à remercier vivement le Luxembourg pour son soutien rapide et efficace suite aux inondations catastrophiques de juillet dernier, qui illustrent l'engagement des autorités luxembourgeoises et la solidarité entre communautés transfrontalières lors de cette crise dramatique.

De même, les deux gouvernements ont constaté que la coopération entre autorités sanitaires luxembourgeoises et belges a été excellente tout au long de la crise sanitaire, notamment dans le cadre du traçage transfrontalier des cas contacts. Les deux exécutifs ont franchi un pas supplémentaire en signant une déclaration commune sur la coopération sanitaire transfrontalière, au-delà de la crise sanitaire, en vue de faciliter l'accès aux soins de proximité et de qualité, qui est une nécessité dans les espaces frontaliers.

Les gouvernements se sont réjouis des accords en matière fiscale et de sécurité sociale conclus en vue de faciliter le télétravail des travailleurs frontaliers et d'annihiler l'impact de ce dernier en sécurité sociale et fiscalité tant pour les travailleurs que les entreprises, dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19. Ils se sont félicités d'avoir pris des mesures au bénéfice des travailleurs transfrontaliers adaptées à cette période de pandémie.

Ils ont convenu de continuer à promouvoir et à faciliter le télétravail pour les travailleurs transfrontaliers au-delà du contexte de la pandémie du Covid-19. Ainsi, la règle dite des « 24 jours » va être assouplie. En effet, à partir de l'année 2022, un travailleur transfrontalier pourra exercer son activité pendant une période de 34 jours en dehors de l'État d'activité habituel, tout en restant imposable dans cet État, soit 10 jours de plus qu'actuellement.

Un accord a été trouvé concernant la révision du système actuel dans le cadre particulier du régime des recettes communes de l'UEBL.

L'affiliation à la sécurité sociale des travailleurs frontaliers a également fait l'objet d'un échange, notamment en ce qui concerne le secteur du transport.

Les flux transfrontaliers entre les deux pays sont intenses et quotidiens. Ainsi, exception faite de la pandémie, près de 48.000 travailleurs résidant en Belgique se rendent chaque jour au Luxembourg. La mobilité joue dès lors un rôle important et les deux pays ont comme objectif d'augmenter le nombre de voyageurs utilisant le transport ferroviaire, qui contribue au développement durable et aux objectifs climatiques.

Les deux gouvernements ont rappelé l'importance particulière qu'ils attachent à une modernisation accélérée de la ligne ferroviaire Luxembourg-Bruxelles afin de renforcer la vocation internationale de cet axe. Des financements ont été sollicités dans le cadre des nouveaux instruments européens, du pacte vert et des plans de relance nationaux. La modernisation rapide de cette ligne est déterminante pour la mobilité de nos citoyens, le transport des marchandises et le développement d'une liaison directe viable

Bruxelles-Luxembourg-Strasbourg. Les deux exécutifs ont affirmé leur volonté d'actualiser la lettre d'intention ferroviaire belgo-luxembourgeoise en vue d'augmenter et améliorer les connexions ferroviaires entre les deux pays.

Les gouvernements ont noté avec satisfaction que le groupe de travail ferroviaire créé lors de la 10e Gäichel de 2017 se réunit régulièrement et poursuit ses travaux pour réduire le temps de parcours entre Luxembourg et Bruxelles et améliorer la qualité du service aux voyageurs. De plus, suite à l'introduction de la gratuité des transports communs au Luxembourg en 2020, le prix des billets transfrontaliers vers la Belgique a pu être revu à la baisse.

La digitalisation constitue une des priorités des deux exécutifs qui se sont concertés sur la mise en place d'une couverture 5G le long de grands axes routiers, ferroviaires et fluviaux. Le déploiement rapide de cette nouvelle génération de communication mobile devrait améliorer la sécurité des voyageurs et la qualité du service. En même temps, le Luxembourg et la Belgique développeront l'échange de bonnes pratiques concernant l'information des citoyens, tant sur la 5G et le plan de route pour le déploiement de la 5G, que sur les interrogations quant à l'impact sur la santé des ondes utilisées dans les télécommunications.

Les gouvernements se sont félicités de leur bonne coopération et communication dans le cadre de la lutte contre la peste porcine africaine. En raison du risque de propagation transfrontalière très rapide de la peste par les sangliers, la Belgique, la France et le Luxembourg ont immédiatement pris des mesures de prévention et mis en place des clôtures le long des frontières. La chasse au sanglier a également été intensifiée et pratiquée de manière transfrontalière en certaines zones.

Les gouvernements belge et luxembourgeois ont rappelé leur engagement d'éliminer les restrictions territoriales de l'offre. De nombreuses entreprises luxembourgeoises et belges font face à des problèmes récurrents pour s'approvisionner librement auprès du fournisseur de leur choix au sein même du marché intérieur de l'UE. Ceci entraîne souvent une triple pénalisation: en matière de prix (impossibilité de s'approvisionner aux meilleurs prix), d'offre (gamme limitée de produits et services) et d'adéquation de services annexes (tels la formation des employés dans une langue non adaptée). Après avoir mené des études pour corroborer ces constats au sein de l'Union Benelux, les deux pays poursuivent leurs efforts pour qu'une solution aux restrictions territoriales de l'offre puisse être trouvée au niveau européen.

- **Webinaire « Terre et Eau » : Solutions innovantes et partage d'expériences pour la Grande Région » (28-09-2021)**

Madame le Ministre à la Grande Région a participé au webinaire « Terre et Eau: Solutions innovantes et partage d'expérience pour la Grande Région » organisé par Neobuild en collaboration avec l'Agence Wallonne à l'Exportation et aux Investissements Etrangers, Luxinnovation et le réseau EEN.

Lors du webinaire adressé surtout aux professionnels du secteur de la construction et des infrastructures de la Grande Région, les participants ont eu la possibilité de partager des expériences sur divers projets et des solutions innovantes pour préserver, économiser et valoriser la terre et l'eau.

Dans son allocution, le Ministre à la Grande Région a rappelé qu'au cours de l'été 2021, l'Europe a connu des chaleurs extrêmes et des feux dévastateurs. De violentes intempéries ont également touché la Grande Région. Le ministre a souligné que les images impressionnantes de cette catastrophe naturelle ont touché tout le monde et fait prendre conscience qu'après la crise sanitaire, il faut se consacrer à la lutte contre le

dérèglement climatique. Face aux défis, la seule stratégie ne peut être que transfrontalière et européenne: il est impératif de renforcer la coopération dans tous les domaines et à tous les niveaux.

- **Visite de courtoisie de Brigitte Torloting, Vice-Présidente de la Région Grand Est (01-10-2021)**

Madame le Ministre à la Grande Région a reçu la nouvelle vice-présidente de la Région Grand Est, Brigitte Torloting, dans le cadre d'une visite de courtoisie.

Cette rencontre a été l'occasion de s'entretenir au sujet de la Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière et de la Présidence française du Sommet des Exécutifs de la Grande Région.

- **Réunion « Coin du feu » des exécutifs du Sommet de la Grande Région (07-10-2021)**

Sur invitation du président du Grand Est, Jean Rottner, et du président du Département de la Moselle, Patrick Weiten, les exécutifs de la Grande Région se sont réunis au château de Malbrouck à Manderen.

La présidence française du sommet de la Grande Région a fait un état des lieux de la coopération sanitaire pour la gestion de la crise Covid. Les exécutifs de la Grande Région se sont félicités de la bonne coopération entre leurs régions et pays pendant la crise sanitaire et les inondations, mais ont regretté les fermetures des frontières. Grâce aux réunions hebdomadaires de la préfète du Grand Est par vidéoconférence, la communication avec Berlin et Paris a pu être simplifiée et la situation transfrontalière a été expliquée à maintes reprises par tous les partenaires de la Grande Région.

Les exécutifs ont convenu de renforcer la coopération suite aux intempéries de juillet 2021 qui ont particulièrement touché la Rhénanie-Palatinat, la Wallonie et la Communauté germanophone de Belgique.

Les partenaires ont évoqué le développement économique et les transitions industrielle et digitale.

Ils ont souligné l'importance de valoriser la Grande Région par la culture et le tourisme culturel en faisant le point sur Esch 2022, Capitale européenne de la culture et les actions à conduire en matière de promotion touristique. Esch 2022 associera la Grande Région et plus particulièrement la Région Grand Est.

Sur initiative de Jean Rottner, les exécutifs du sommet se sont mis d'accord pour élaborer un livre blanc afin de tirer les bonnes leçons de la crise sanitaire.

Madame le Ministre à la Grande Région a estimé que peu de régions transfrontalières européennes sont aussi interconnectées que la nôtre et que les citoyens vivent la Grande Région au quotidien. Elle a espéré que notre espace transfrontalier puisse profiter de la double présidence française du sommet de la Grande Région et du Conseil de l'UE afin de mieux prendre en considération les besoins des personnes qui vivent près des frontières et qui les traversent régulièrement, que ce soit pour travailler, pour leurs loisirs ou simplement pour voir leurs amis et leur famille.

- **Entrevue avec S.E.M. l'ambassadeur Thomas Lambert (13-10-2021)**

Madame le Ministre à la Grande Région a reçu l'ambassadeur de Belgique, Thomas Lambert, dans le cadre d'une visite de courtoisie.

Lors de l'échange, les discussions ont, entre autres, porté sur les projets de la Grande Région, la ligne ferroviaire Luxembourg - Bruxelles et la coopération entre le Luxembourg et la Belgique surtout dans le contexte de la province de Luxembourg.

- **6<sup>ème</sup> Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière (19-10-2021)**

La Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière (CIG) a tenu sa 6e réunion à Esch-Belval. La délégation du Grand-Duché de Luxembourg était présidée par Madame le Ministre à la Grande Région, et celle de la République française, par Monsieur Clément Beaune, Secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes.

La coopération transfrontalière entre le Luxembourg et la France n'a eu de cesse de s'intensifier depuis la signature de la convention franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière le 26 janvier 2010. Prévue pour une durée initiale de dix ans, cette convention a été prolongée pour une nouvelle période de dix ans en 2020.

Dans le contexte de l'imbrication des bassins de vie au sein de la Grande Région, et notamment d'une augmentation constante du nombre de frontaliers résidant en France et travaillant au Luxembourg – plus de 110.000 au premier trimestre 2021 - les deux parties ont réaffirmé leur attachement à ce cadre intergouvernemental pour assurer la bonne coordination des politiques publiques et définir des initiatives communes destinées à améliorer le quotidien des habitants frontaliers et à favoriser le co-développement harmonieux de cet espace commun.

La pandémie a encore rapproché les deux partenaires, tant sur la continuité des flux transfrontaliers qu'en termes de coopération en matière de santé et de sécurité civile. Une nouvelle Convention de coopération transfrontalière franco-luxembourgeoise dans le domaine de la santé a été signée, de même qu'une Convention de coopération sur l'aide médicale urgente. Un protocole local d'exécution entre le Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS) et l'Agence régionale de Santé (ARS) sera signé avant la fin de l'année.

Pendant la crise sanitaire, les deux pays ont pu trouver des accords en matière de fiscalité et de sécurité sociale afin de faciliter le télétravail. Celui-ci fait désormais partie intégrante du quotidien des frontaliers et a des implications positives en matière de réduction des déplacements et d'empreinte écologique. Dans ce cadre, la Commission salue la volonté des deux gouvernements de s'engager vers une augmentation du seuil de tolérance en matière fiscale de 29 jours à 34 jours. Ils définiront dans un délai de 6 mois les modalités possibles. La Commission salue également la volonté de travailler ensemble sur le traitement fiscal du télétravail aux niveaux européen et international (UE, OCDE).

La mobilité des frontaliers est au cœur des préoccupations de la CIG. Les deux parties mettent l'accent sur les transports collectifs et durables, seuls à même d'assurer des solutions pérennes au flux croissant de travailleurs frontaliers. Suite à son engagement financier de 120 millions EUR en 2018, la partie luxembourgeoise s'engage à contribuer pour un montant supplémentaire de 110 millions EUR au titre des opérations ferroviaires suivantes:

- La construction d'un centre de maintenance sur la métropole de Metz et le raccordement de celui-ci au réseau, avec une contribution luxembourgeoise fixée à 50 millions d'euros;

- L'automatisation ou semi-automatisation de la conduite des trains et le système de communication associé pour améliorer la robustesse et/ou la capacité sous réserve que des études d'opportunité en confirment l'intérêt (partie infrastructure au sol). Dans le cas où l'intérêt serait avéré, les parties conviennent de se réunir le moment venu pour acter de la stratégie de déploiement et de financement de cette technologie;
- La poursuite des travaux des projets ferroviaires financés dans le cadre du protocole d'accord de 2018.

Par ce biais, les deux parties réaffirment leur attachement au principe de co-financement à parité de projets d'infrastructures d'intérêt commun retenu dans le cadre du Séminaire intergouvernemental franco-luxembourgeois du 20 mars 2018.

Par ailleurs de nombreux nouveaux projets se profilent:

- Mise en service du P&R à Thionville-Metzange au printemps 2021 et réorganisation de la desserte en bus, travaux en cours au P&R de Longwy et poursuite des études concernant le P&R à la gare de Thionville;
- Analyse en cours pour étendre partiellement la gratuité des transports en bus exploités par la partie luxembourgeoise jusqu'à 5 km au-delà de la frontière luxembourgeoise;
- Établissement d'un groupe de travail en vue de la mise en place d'un corridor transfrontalier de bus à haut niveau de service qui reliera Esch-sur-Alzette (LU) avec Audun-le-Tiche (FR), en bonne articulation avec la stratégie multimodale des mobilités développée par le Pôle métropolitain frontalier, en assurant la complémentarité et l'interopérabilité des réseaux de transport dans la région transfrontalière;
- Mise en place de pistes cyclables transfrontalières.

La Partie luxembourgeoise a en outre confirmé sa volonté de poursuivre le financement des services transfrontaliers par bus exploités par le Luxembourg qui s'élève actuellement à environ 14 millions EUR par an.

Les deux parties ont salué le dynamisme de leur coopération en matière de formation, où de nombreux projets sont en cours d'élaboration:

- Réforme des formations préparant aux professions de santé à Luxembourg pour répondre à la demande croissante de professionnels de la santé;
- Renforcement de l'offre de formation d'aides-soignants par le Luxembourg;
- Signature d'une Convention sur la promotion du plurilinguisme, concernant notamment la tenue de cours de langue et culture luxembourgeoise en Lorraine par des enseignants luxembourgeois et la mise en place d'une offre d'apprentissage du luxembourgeois en ligne;
- Renforcement de la coopération interuniversitaire et hospitalo-universitaire dans les domaines de la médecine et des soins de santé, par le biais d'un élargissement du Protocole additionnel relatif à la coopération scientifique et universitaire signé en 2018;
- Engagement de la partie luxembourgeoise à financer les coûts de formation clinique des étudiants en médecine issus de la 3<sup>ème</sup> année du Bachelor en médecine de l'Université du Luxembourg et souhaite que les échanges se poursuivent s'agissant des autres années de formation concernées;

- Développement à Longwy d'un hub de compétences pour la formation au numérique et aux nouvelles technologies dans une optique de mise en réseau et de développement d'une complémentarité des offres de formation.

Les deux parties se sont réjouis de la signature de la convention-cadre de partenariat Esch 2022, capitale européenne de la culture, qui associe les communes luxembourgeoises Pro-Sud et la Communauté de Communes du Pays Haut-Val d'Alzette (CCPHVA). Il s'agit ici d'un bel exemple de co-développement culturel, touristique et économique.

La Commission reconnaît la pertinence de la thématique et du narratif de l'itinéraire culturel des Villes fortifiées de la Grande Région et exprime son soutien aux efforts actuellement menés afin qu'il puisse garder la certification d'itinéraire culturel du Conseil de l'Europe.

Les deux parties ont également souligné la qualité de leur coopération en matière de sécurité intérieure qui ne cesse de se renforcer dans un but constant de protection des citoyens. Cette volonté a débouché sur la signature de plusieurs textes, parmi lesquels une convention sur les moyens de radiocommunication transfrontalière avec la Belgique et la déclaration d'intention conjointe entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République française portant sur la création d'un groupe de travail en matière de coopération policière et douanière sous l'égide de la CIG. Les parties poursuivent leurs échanges réguliers en matière énergétique et de sûreté.

Conscientes de l'importance des enjeux transfrontaliers, les deux parties se sont engagées à effectuer un suivi précis et régulier de la mise en œuvre des conclusions adoptées par cette 6<sup>e</sup> Commission et à réunir la prochaine Commission en France en 2022.

- **Entrevue avec S.E.M. l'ambassadrice Claire Lignières-Counathe (08-11-2021)**

Madame le Ministre à la Grande Région a reçu l'ambassadrice de France, Claire Lignières-Counathe, dans le cadre d'une visite de courtoisie.

Les discussions ont porté notamment sur les résultats de la 6<sup>ème</sup> réunion de la CIG le 19 octobre dernier, ainsi que la situation COVID-19 dans les deux pays et des sujets comme le transport et l'éducation.

- **Colloque annuel EU-Tribe (10-12-2021)**

Madame le Ministre à la Grande Région a participé au colloque annuel de EU-Tribe à la House of StartUps en présence de représentants d'incubateurs et de startups de toute la Grande Région.

EU-Tribe est un réseau transfrontalier d'incubateurs, accélérateurs et de pôles d'innovation dans l'espace de coopération. Le réseau est géré par la House of StartUps et soutenu par le Ministère à la Grande Région. Il vise à créer des synergies entre 4 marchés européens et 5 régions: Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Sarre, Lorraine et Wallonie.

Au cours de son allocution le Ministre à la Grande Région a mis en exergue les deux principales qualités dont les startups ont dû faire preuve au cours de la pandémie : la résilience et la créativité.